

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 3 juin 2020, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Jean-Luc von Arx* et *Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 3 juin et jeudi 4 juin 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau
du Conseil municipal – Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 26 avril 2016 de M^{mes} et MM. Amanda Gavilanes, Maria Casares, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Tobias Schnebli: «Commission des naturalisations: respecter les textes et les personnes» (R-196 A)¹.

Suite de la discussion

La présidente. Nous reprenons le débat sur le rapport R-196 A commencé à la séance de 17 h 30, en suivant l'ordre des interventions établi à ce moment-là. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le bureau avait décidé de clore la liste des intervenants après les personnes inscrites au tour de parole au moment de cette décision. Je cède la parole à M. Pastore.

¹ Rapport, 70.

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente. Je déplore évidemment la disparition de la commission des naturalisations. Je ne veux pas épiloguer comme les intervenants précédents, mais il y avait aussi le côté humain de cette commission, dont personne n'a parlé – et ça, je trouve que c'est regrettable.

J'y ai siégé deux années de suite, le contact qu'on avait avec les candidats à la naturalisation chaque fois qu'on allait chez eux était très, très, très enrichissant. On passait un moment avec ces personnes qui, pour la plupart, désirent du fond du cœur devenir suisses. Je n'en ai jamais rencontré qui s'en foutaient! Non, pour ces gens, c'était vraiment important. Et nous, eh bien, on pouvait les rassurer, discuter avec eux, leur donner des explications. Ils avaient plein de questions à poser! Par exemple: «En Suisse, est-ce que c'est comme dans notre pays?», «Est-ce que c'est comme ci ou comme ça?» Et nous leur expliquions: «Pour ça oui, mais pour ça non.» C'était vraiment formidable!

Et quand ils allaient prêter serment, je me déplaçais pour les voir, les accompagner, les rassurer en leur disant: «Je suis venu avec vous.» Là aussi, les contacts étaient vraiment formidables. On a perdu énormément, avec la suppression de la commission des naturalisations. Vous qui êtes nouveaux au Conseil municipal, sachez-le: quand vous faisiez une naturalisation, aux élections suivantes, quand vous étiez sur une liste, je vous garantis que les naturalisés votaient pour vous! Ils se disaient: «Il est venu nous trouver, il est sympa, ce conseiller municipal» – ou cette conseillère, évidemment! La suppression de cette commission est donc plus une perte qu'autre chose.

S'il y avait une bavure – car il y en a eu, heureusement pas avec moi, mais j'ai des collègues qui ont eu des problèmes avec certains candidats qui étaient, disons, des profiteurs, je ne veux pas donner plus de détails là-dessus – eh bien, la candidature en question n'était même pas refusée, mais suspendue pour être réexaminée. On disait aux autorités compétentes: «Voilà, il y a cette chose-là qui ne joue pas, est-ce que vous pouvez arranger ça?» Donc, on n'était vraiment pas méchants!

A l'heure actuelle, cette procédure se passe avec un fonctionnaire dans un bureau qui téléphone au candidat, et puis c'est tout. N'importe quel candidat à la naturalisation dont c'est le tour a la possibilité de l'obtenir. C'est vraiment incroyable, parce qu'on ne le voit pas, on ne sait pas comment il est ni ce qu'il dit, on ne connaît même pas son casier judiciaire! On ne peut rien deviner, contrairement à l'époque où on se déplaçait chez les gens. Les représentants de la Ville de Genève que nous sommes se déplaçaient pour aller voir ces personnes, pour discuter et prendre le soin de leur dire: «Vous avez demandé à être suisses, merci beaucoup. C'est très bien! Eh bien voilà, je viens vous trouver pour discuter.» On ne disait pas «pour passer un examen», non, non! Ça, c'est

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

des histoires mercantiles de grand-mères lancées par certains grands esprits de la gauche qui se cachent derrière un paquet de poils! Vous pourrez les apercevoir encore tout à l'heure à la télévision, je pense...

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous prie de revoir la question, s'il vous plaît, et de rendre à nouveau active cette institution – car c'est vraiment ça – qu'était la commission des naturalisations. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Je voulais juste répondre brièvement à M. Philippe Holenweg, s'il est là (*ndlr: allusion à un lapsus commis par un autre orateur à la séance précédente*).

La présidente. Adressez-vous à moi, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Florence Kraft-Babel. Vous lui transmettez, Madame la présidente. Je voulais lui dire qu'il est vrai que nous avons le plaisir, bien que de provenance politique et d'orientations fort différentes, de nous retrouver parfois ensemble dans les mêmes commissions – cette année, à peu près toujours dans les mêmes – et de réussir avec humour et intelligence à nous rejoindre pour le bien de la population. Par conséquent, Madame la présidente, voilà ce que je voulais vous demander de transmettre à M. Holenweg: si cela fait dix ans que nous cherchons parfois à réconcilier les extrêmes, il nous faudra peut-être encore une ou deux législatures pour nous entendre sur ce dossier important qu'est la manière dont on naturalise nos futurs concitoyens.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. On voit que vous travaillez souvent sur les harmonies... Je donne la parole à M. Sormanni, qui sera le dernier orateur de ce débat.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le Mouvement citoyens genevois regrette la disparition de la commission des naturalisations. La résolution R-196 dont on discute ce soir est un objet obsolète, puisque cette commission a – pour l'instant – disparu. Nous voterons donc non à cette résolution.

Cela dit, la question se pose. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une des grandes problématiques de notre pays, de notre canton et de notre ville est quand même l'intégration de ceux qui nous rejoignent et qui viennent habiter ici. Je crois que le meilleur moyen de les intégrer, c'est bel et

Résolution: commission des naturalisations:
respecter les textes et les personnes

bien de passer par la commission des naturalisations, parce que c'est l'occasion d'avoir des discussions avec eux, de les rencontrer, d'approcher des cultures différentes. Bref, c'est le meilleur moyen de rapprocher des points de vue et des cultures!

Aujourd'hui, on a jeté aux orties cet aspect de proximité qui était du ressort municipal. En effet, c'est maintenant des fonctionnaires cantonaux qui téléphonent aux candidats pour régler deux ou trois problèmes à distance avant de passer les dossiers au Conseil administratif, lequel, très certainement, ne les regarde pas et les confie à un fonctionnaire – ou plusieurs. Cela a un coût, quoi qu'on puisse en dire! On nous dit que ce n'est pas un problème de coût, mais enfin, certains l'ont déjà invoqué en disant: «Rendez-vous compte, tout le boulot que faisait la commission des naturalisations, ce que ça impliquait comme jetons de présence...» Des jetons de présence illégitimes aux yeux de certains, notamment de M. Jean-François Holenweg – vous lui transmettez, Madame la présidente!

Eh bien, je crois que la nouvelle procédure a aussi un coût, vu le travail que doivent effectuer non seulement le Conseil administratif, mais aussi les fonctionnaires qui l'entourent – un coût au sujet duquel, malgré nos demandes, il ne nous a d'ailleurs jamais été répondu. Probablement que ça coûte aussi cher, voire plus, que la commission des naturalisations. Quoi qu'il en soit, on a perdu ce lien avec la population et nous le regrettons. Il n'est pas exclu que le Mouvement citoyens genevois revienne sur ce sujet, au Conseil municipal par une initiative municipale ou au Grand Conseil par un projet de loi.

La présidente. Mesdames et Messieurs, on a un problème avec le système de vote, qui ne fonctionne pas. Pour que je puisse mettre aux voix le renvoi de la résolution R-196 au Conseil administratif, vous devrez vous lever quand j'annoncerai l'option de vote à laquelle vous adhérez. Procédons par étapes: celles et ceux qui votent en faveur de la résolution R-196, veuillez vous lever, s'il vous plaît; à présent, celles et ceux qui la refusent, veuillez vous lever. La majorité qui s'oppose au renvoi de cette résolution au Conseil administratif est flagrante! Le problème, c'est qu'on doit connaître le nombre de votes, donc il faut compter... Puis-je demander à mes vice-présidents de compter? Ou plutôt, les chefs de groupe peuvent-ils compter les voix pour, les voix contre et les abstentions au sein de leur groupe et venir m'annoncer le résultat, s'il vous plaît?

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est refusé par 76 non (1 abstention).

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 350 000 francs destiné à l'acquisition de corbeilles de rue (PR-1356 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2019. La commission s'est réunie les 13 juin, 10 et 31 octobre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy que nous remercions pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 350 000 francs, destiné à l'acquisition de corbeilles de rue.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 7845.

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

Séance du 13 juin 2019

Audition de M. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre (VVP), de M. Jean-Théodore Bieri, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE), et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

M. Lorenzi entame sa présentation en rappelant que près de 3300 réceptacles à déchets sont disséminés sur le territoire de la Ville, dont 2000 corbeilles de rue. Environ 170 corbeilles sont acquises chaque année pour remplacer et compléter la base installée. Ces acquisitions sont financées par le budget de fonctionnement du service de la Voirie. Ce mobilier est largement sollicité durant l'année. Deux types de corbeilles sont aujourd'hui utilisés: les carénées et les transparentes. Les poubelles actuelles n'ont pas de cendriers intégrés, tandis que le modèle Ville de Genève, sensiblement moins cher, possède un cendrier avec une utilisation facilitée pour les usagers et pour la Voirie. Le modèle aujourd'hui le plus utilisé est relativement fragile et n'est plus disponible en appel d'offres.

L'idée est donc de proposer un modèle de corbeille propre à la Ville de Genève et de ne plus dépendre d'une entreprise. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), en partenariat avec le VVP, a déposé un modèle, qui est aujourd'hui propriété de la Ville. Elle peut en tirer des royalties si d'autres communes genevoises viennent à utiliser ce modèle. La Ville de Carouge a déjà versé des royalties et la Ville de Nyon est intéressée à l'acquisition de cette poubelle. Par ailleurs, cette poubelle propre à la Ville permet d'en gérer le modèle, de prendre en compte de nouvelles exigences, tout en garantissant les modèles sur cinq ans. La largeur de la cuve peut être optimisée, ce qui n'est actuellement pas le cas. La forme incurvée de la poubelle permet aussi de faciliter le ruissellement de la pluie et donc d'éviter les excès de liquide et les risques de corrosion. La caisse de vidange du cendrier a été augmentée et simplifiée, et se vide directement dans la poubelle. Le support de sac, le système pour changer le sac et le système de blocage de la cuve sont améliorés. Il est donc possible à l'avenir d'optimiser cette poubelle sans nécessiter de demande externe.

Une corbeille de la Ville coûte 440,50 francs par unité, alors que les poubelles actuelles s'élèvent actuellement à 570 francs l'unité. Une économie de 35% est donc possible, tout en améliorant les fonctionnalités des poubelles. Par ailleurs, les royalties versées par d'autres communes créent un revenu supplémentaire d'environ 5000 francs, qui amortit les frais de protection actuels.

Questions

Un commissaire souhaite savoir si ces corbeilles peuvent être utilisées sans sac plastique. M. Lorenzi lui répond que les poubelles avec bac sont difficiles

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

et coûteuses à entretenir et que ce n'est pas la solution envisagée. La Ville de Lausanne utilise aujourd'hui partiellement des corbeilles sans sac, mais est consciente des problèmes posés par cette technique. Le commissaire demande quelles seraient les alternatives possibles aux sacs-poubelles plastiques. M. Lorenzi note que les sacs actuels sont déjà issus de sacs recyclés. Les sacs pèsent 1% de tout ce qui concerne les corbeilles de rue. Un sac en papier coûte beaucoup plus cher qu'un sac plastique recyclé. Il est donc techniquement possible de trouver une alternative, mais ces alternatives restent coûteuses et plus risquées. Le commissaire souligne le travail du service pour un système beaucoup plus avantageux économiquement et ergonomiquement.

Un commissaire souhaite savoir si la contenance est la même entre les anciennes et les nouvelles corbeilles. M. Lorenzi répond que la contenance est la même, mais que l'accès a été optimisé, afin que rien ne puisse bloquer l'accès de certains objets au fond de la cuve. Le commissaire s'interroge sur la disponibilité de poubelles plus grandes pour les artères commerciales. M. Lorenzi répond que le projet est également de mettre en place des passages supplémentaires des équipes de la Voirie. Le commissaire s'inquiète des feux de poubelles dus aux mégots. M. Lorenzi note que les feux de poubelles restent rares.

Un commissaire rappelle qu'un problème en Suisse est la revalorisation des déchets. Il souhaite savoir si les sacs en biopolymère sont une alternative envisageable. M. Lorenzi répond que le sac compostable reste un objet relativement fragile qui risquerait d'être contre-productif. D'autre part, il est difficile de prévoir ce qui va être mis dans les poubelles. Si la solution n'est pas adoptée aujourd'hui, le service réfléchit cependant à un système de tri des poubelles de rue. La situation est variée dans les communes. Vernier a aujourd'hui un système de tri dans la rue, tandis que Lancy est revenue en arrière en raison de la qualité du tri insuffisante. Les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont installé des poubelles sélectives, avec des résultats variables selon les villes et la discipline de la population. M. Bieri confirme que ces nouvelles poubelles sont adaptables pour une collecte différenciée.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de confier le tri à des entreprises. M. Lorenzi note qu'il faudrait plutôt trier dès le départ, avec un tri supplémentaire par la suite dans tous les cas. Le commissaire suggère un tri à deux possibilités, afin de simplifier le tri pour la population et de limiter le tri ultérieur. Il lui est répondu que la problématique est complexe et doit être étudiée. Le commissaire s'enquiert si une économie est possible lors de la vidange des poubelles avec ce nouveau système coûtant moins cher. M. Lorenzi répond que les économies réalisées avec ces nouvelles poubelles serviront à remplacer plus vite les poubelles non carénées. Le commissaire ne comprend pas comment le prix de ces corbeilles a été établi. M. Lorenzi répond que le prix a été établi selon un appel d'offres sur l'objet poubelle. Le prix pourrait être négocié si des quantités supplémentaires venaient à être produites. Les royalties seront versées

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

aux concepteurs et conceptrices de la poubelle. Le prix de 440 francs est donc le prix d'achat de la poubelle.

Un commissaire voudrait savoir si les royalties résultent d'une propriété à 100% de la Ville. M. Lorenzi répond que le développement a été amorti par le premier apport de royalties revenues au service en charge de la conception de l'objet, l'AGCM. Pour chaque poubelle, 11 francs seront versés à ce service en guise de royalties.

Un commissaire demande qui va construire ces corbeilles. M. Lorenzi répond que la maison Rossignol a remporté l'appel d'offres: l'interface commerciale est Grellor, mais Rossignol garde la partie fabrication. Cela était déjà le cas pour le modèle Arkéa.

Le commissaire insiste sur l'importance des entreprises locales dans les travaux mandatés par la Ville de Genève. M. Lorenzi précise que 175 poubelles seront remplacées par année. Les anciennes poubelles seront recyclées au prix de la ferraille.

Un commissaire interroge sur les alternatives aux sacs en plastique dans les corbeilles. M. Lorenzi répond que des alternatives existent, mais que leur pertinence reste encore discutable, notamment en termes de coût, de résistance ou encore d'entretien.

Un commissaire demande si l'utilisation de sacs plastiques recyclés ne serait pas déjà un plus. M. Lorenzi répond que les sacs sont produits en Suisse, mais qu'il s'agit de particules décomposées, recyclées en Allemagne, puisque la Suisse ne dispose pas d'une telle industrie.

M. Scherly évoque la première invite de la motion M-1273 et indique que le Conseil administratif a pris la décision d'interdire le plastique à usage unique à partir du 1^{er} janvier 2020. Un commissaire s'étonne de voir que le plastique sera interdit alors même qu'une alternative n'existe pas. M. Scherly répond que cela ne concerne pas les sacs-poubelles. Un autre commissaire note que dans la dernière invite de la motion, il est aussi demandé au Conseil administratif de renoncer à l'usage de plastique pour les sacs-poubelles. Un autre commissaire souhaite savoir si la Voirie peut envisager d'autres sacs non issus de matières plastiques. M. Lorenzi note qu'il n'a pas la compétence suffisante pour répondre à cette question, mais que des sacs moins épais seront prochainement utilisés. Des solutions innovantes ne sont cependant pas exclues.

Séance du 10 octobre 2019

L'ordre du jour différent entre celui de l'intranet de la commission et celui de la convocation n'a pas permis de voter la proposition PR-1356.

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

Séance du 31 octobre 2019

La commission passe au vote de la proposition PR-1356. L'objet est accepté à l'unanimité de la commission.

La présidente. Le président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors du traitement de la proposition PR-1356, M. Jean-Pascal Cattin, ainsi que le rapporteur, M. Ulrich Jotterand, ne siégeant plus dans cette enceinte, j'ouvre directement le premier débat.

Premier débat

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillères et conseillers municipaux, si notre ville compte aujourd'hui 3300 réceptacles à déchets, dont 2000 corbeilles de rue, la question du tri primaire à Genève reste un obstacle important face au recyclage par les ménages et les entreprises. En 2017, la Ville de Genève incinérerait quelque 208 kg de déchets urbains par habitant et par an. Le taux de recyclage sur le territoire de la Ville – moins de 40% – est d'ailleurs inférieur à la moyenne cantonale, qui est de 46%. L'importance des modèles de poubelle que la Ville va développer, en termes de *design*, pour avoir des réceptacles adéquats et en accord avec leur temps est d'autant plus flagrante que, selon la dernière analyse des poubelles genevoises, en 2011 nos sacs noirs abritaient encore 14 000 tonnes de papier et 8000 tonnes de verre. Si on arrive à recycler 3000 tonnes sur la totalité des déchets encore incinérés actuellement, on gagnera un point dans le taux de recyclage, disait un représentant du département cantonal de tutelle alors dirigé par notre collègue M. Barthassat.

Lors des discussions en commission, je me suis attelé à questionner le Service Voirie – Ville propre quant à sa vision des poubelles futuristes pouvant faciliter le tri des déchets par les Genevois et les Genevoises, ce qui permettrait de rehausser le taux de recyclage.

Malgré l'économie annoncée de quelque 130 francs par poubelle dans le cadre du remplacement annuel de 175 poubelles en ville et les 5000 francs qui seraient générés par les royalties du nouveau modèle, les Vertes et les Verts restent insatisfaits quant aux pistes suivies pour l'investissement du crédit de 350 000 francs demandé dans la proposition PR-1356. En effet, si nos poubelles doivent encore comporter des sacs en plastique à l'horizon 2030 de la 21^e Conférence des parties (COP 21), comment pouvons-nous décemment financer et vendre ce type de poubelles, si nous espérons répondre à nos objectifs climatiques, notamment en ce qui concerne le taux de recyclage par les ménages et les entreprises?

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

Alors que la commune de Vernier a investi plus de 800 000 francs en 2015 pour des kits de tri de couleurs différentes, la Ville de Genève n'en est toujours pas là. Elle devrait pourtant être à l'avant-garde! En outre, Lancy a également agi en faveur du recyclage avec des corbeilles de tri directement disponibles dans la rue et les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont installé des poubelles sélectives. Outre la mauvaise direction prise par l'investissement et le crédit dont nous discutons ce soir, on peut souligner le fait que la production des poubelles de la Ville de Genève prévues dans cette proposition dépendra d'entreprises françaises: Rossignol pour la fabrication et Grellor SA pour l'interface commerciale. En ces temps de crise que nous connaissons aujourd'hui, il serait peut-être bienvenu que ce crédit pour nos poubelles, directement lié au recyclage et à la carte de visite principale de nos politiques environnementales, soit dépensé au bénéfice d'entreprises genevoises et suisses, même si cela implique un budget un peu plus élevé.

Alors que les annonces médiatiques quant à l'interdiction du plastique à usage unique attendent encore d'être suivies d'effet, notamment en matière de réglementation et de contrats de prestation, la Ville doit se doter de systèmes de collecte des déchets futuristes incitant le changement de comportement des Genevoises et des Genevois. Le crédit demandé ici et les poubelles proposées répondent à un modèle passéiste qui ne participera pas à ce besoin de changement à Genève, notamment en raison de l'absence de tri sélectif et à cause des matières plastiques composant les sacs-poubelle de rue. Il va de soi qu'un projet-pilote de poubelles sans sac ou de poubelles avec des sacs recyclables est urgemment attendu par le groupe des Verts au Conseil municipal.

Reprenant le slogan du Collège Alfred-de-Vigny «One, two, tri – car le tri, c'est la vie», les Vertes et les Verts refuseront la proposition PR-1356. Nous attendons que le Conseil administratif propose un vrai modèle de poubelles urbaines pouvant réellement nous aider à atteindre nos objectifs de recyclage. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le système électronique est à nouveau en panne et les micros ne fonctionnent plus non plus. Nous devons éteindre le système et le rallumer. J'interromps la séance, le temps d'effectuer cette manœuvre.

(La séance est interrompue de 20 h 48 à 21 h 14.)

La présidente. Un, deux... Oui, ça fonctionne! Nous reprenons notre séance en faisant un essai, c'est-à-dire un vote blanc, pour voir si le système fonctionne. *(Test de vote effectué.)* Est-ce que les micros fonctionnent? Est-ce que quelques

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

personnes peuvent demander la parole en utilisant leur carte? Non, rien ne fonctionne! Je suis désolée de vous avoir fait revenir pour rien, Mesdames et Messieurs. Nous ferons maintenant une dernière tentative. Il faut à nouveau éteindre et rallumer le système. Rendez-vous dans quelques minutes, merci pour votre patience. Si ça ne marche toujours pas ensuite, on devra malheureusement lever la séance.

(La séance est interrompue de 21 h 17 à 21 h 30.)

La présidente. J'ose à peine le dire, mais il semblerait que le système électronique fonctionne! Pouvez-vous glisser votre carte dans l'interstice et regarder si la petite lumière s'allume, Mesdames et Messieurs?

Des voix. Oui!

La présidente. Ah, c'est beau! Est-ce que tout le monde a sa petite lumière allumée? Non... Alors, attendons quelques secondes. Essayez de réinsérer votre carte, si ça ne marche pas encore. Aïe aïe aïe... Ce n'est pas gentil, ce bizutage, franchement! Peut-on tester le système de vote? (*Test de vote effectué.*) C'est bon, vous pouvez voter, Mesdames et Messieurs. Ça fonctionne! A priori, tout le monde vient de voter. Au cas où certains d'entre vous ne pourraient pas utiliser le vote électronique, on comptabilisera leur voix à la main. Je donne la parole à M. Rossi, l'orateur suivant inscrit au tour de parole.

M. John Rossi (PLR). Madame la présidente, permettez-moi de vous présenter mes félicitations pour votre brillante élection. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, 2000 corbeilles de rue sont disséminées sur le territoire de notre ville; 170 sont acquises chaque année pour remplacer et compléter la base installée. Nous en avons aujourd'hui deux modèles, or celui qui est le plus utilisé n'est plus disponible en appel d'offres.

L'idée est de proposer un modèle propre à la Ville et de ne plus dépendre d'une entreprise. De plus, il serait moins cher, ce qui ne serait pas un moindre mal par les temps actuels. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité a déposé un modèle aujourd'hui propriété de la Ville. Nous pouvons en tirer des royalties, si d'autres communes l'utilisent; Carouge a d'ailleurs déjà versé quelques royalties. En conclusion, cette corbeille est non seulement moins chère, mais elle a un cendrier intégré, c'est parfait pour la propreté des rues de notre

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

chère ville! Elle est plus pratique et peut nous rapporter un peu d'argent. Je ne vois donc pas de raison de refuser le crédit demandé dans la proposition PR-1356. Le Parti libéral-radical l'acceptera, bien entendu, et je vous remercie de lui faire également bon accueil, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Moi, je voudrais dire qu'on n'est pas seulement face à un problème de corbeilles disséminées dans les rues. C'est effectivement une très bonne idée que d'avoir un modèle appartenant à la Ville de Genève et pouvant être vendu, le cas échéant, puisqu'on serait propriétaires du modèle. Mais ce que je voulais dire, c'est qu'on a constaté une diminution drastique du nombre de corbeilles dans les rues et sur la voie publique. Ça a commencé notamment avec la suppression des corbeilles aux arrêts des Transports publics genevois (TPG). Il n'y a pas de poubelles dans les transports publics depuis longtemps, on ne peut plus rien jeter, plus aucun détritux! Les gens s'y font peu à peu...

Quant à moi, j'observe – et depuis fort longtemps – qu'à Genève les gens ne trient pas leurs déchets. C'est peut-être le cas ailleurs aussi, mais la situation que je connais est celle de chez nous. Pas plus tard qu'il y a deux ou trois jours, j'ai entendu des bruits de fracas de bouteilles en verre tombant dans les conteneurs du local à poubelles de l'immeuble où j'habite. A mon avis, il faudrait trouver non seulement un modèle de poubelle pour les voies publiques, mais aussi une manière d'inciter les gens à trier leurs déchets. J'ai déjà dit mille fois que je triais tout! Ce n'est pas parce que je fais bien que les autres ne doivent pas faire différemment... Je ne veux pas me présenter en modèle, ce n'est pas du tout l'idée! Néanmoins, il me semble qu'il devrait y avoir des incitations au tri autres que le look d'une corbeille. Cela me paraît essentiel.

C'est une question de communication de la part de la Ville de Genève. On pourrait envisager un tous-ménages expliquant ce que coûte à la collectivité la destruction d'une tonne de déchets ou ce qu'implique le fait de mettre des métaux à la poubelle. Ces métaux ne seront pas brûlés pendant l'incinération dans les fours de l'usine des Cheneviers à Verbois et devront être traités comme du mâchefer. Ils seront donc mis dans de gros collecteurs qui sont déjà pleins actuellement, je vous le signale, Mesdames et Messieurs. On est à la recherche de terrains dans le canton de Genève – cela a été envisagé dans la commune de Collex-Bossy – où enterrer le mâchefer issu de nos déchets qui comprend tous les métaux que les gens ne trient pas: les litières pour chat qui en constituent la plus grande partie, les vieilles piles, etc.

Il me semble qu'il faudrait bien sûr mettre de jolies corbeilles dans nos rues – on ne s'y opposera pas – mais également inciter différemment les gens à trier, non pas en leur disant «faites comme ci, faites comme ça», mais en leur expliquant pourquoi il faut faire ce geste que la majorité d'entre eux, à mon avis, ne fait pas.

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

M. Arnaud Moreillon (S). Le Parti socialiste soutiendra la délibération de la proposition PR-1356. Comme il s'agit essentiellement d'une question de coût par rapport au système actuel, c'est-à-dire d'une baisse du coût du sac-poubelle, nous ne voyons pas de raison de nous y opposer, au contraire. En revanche, l'intervention du représentant des Verts a mis en exergue un problème plus profond, à savoir le résultat du tri. Du coup, le Parti socialiste et les Verts déposeront une motion visant à se poser la question suivante: quels seraient les investissements nécessaires pour essayer d'avoir, au final, un meilleur rendement du tri des déchets sur le territoire de la Ville? Et cela en collaboration avec les entreprises, notamment, qui sont quant à elles en aval du système en matière de recyclage. (*Applaudissements.*)

M. Gazi Sahin (EàG). Même si les corbeilles de rue de ce modèle sont garanties sur cinq ans, une bonne partie d'entre elles sont régulièrement changées. C'est dire qu'elles évoluent, comme nous, avec la vie urbaine qu'on mène dans les villes. Etant donné que les sacs-poubelle actuels sont issus de sacs recyclés, que la possibilité de les changer en quelques gestes facilitera le travail du personnel de la Voirie et que ces nouvelles corbeilles représenteront une solution innovante non seulement par leur forme, mais aussi par leur mode d'utilisation, nous voterons la proposition PR-1356 avec les socialistes et d'autres groupes.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le renouvellement et l'implantation des corbeilles de rue sont nécessaires pour garantir la propreté du territoire communal, pour lutter contre l'insalubrité, pour limiter les déchets au sol – le *littering*, dont on a vu qu'il recommençait en force, malheureusement, avec le déconfinement – et pour réduire l'impact des déchets sur l'environnement. Cela a été dit au cours du débat: aujourd'hui, il y a à peu près 2000 corbeilles de rue sur le territoire de notre commune et la Ville doit en remplacer 170 à 175 chaque année. Il faut savoir que le modèle actuel est fragile. C'est un mobilier fortement sollicité, puisqu'il est exposé aux intempéries et aux incivilités. Surtout, c'est un modèle qui n'est plus disponible en appel d'offres, puisqu'il y a une situation de monopole du fournisseur.

Au vu de cette situation, la Ville de Genève a conçu un modèle qui présente des améliorations techniques: notamment l'intégration d'un cendrier – c'est important – dont les modèles actuels ne disposent pas, mais aussi l'optimisation de la largeur de cuve et de son ouverture, ou encore l'amélioration du support du sac. La fonctionnalité est donc améliorée, mais également le coût: il y a une maîtrise des coûts, et même mieux, puisqu'on atteindra environ 30% d'économie par rapport au modèle actuel. Si vous acceptez ce crédit, Mesdames

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

et Messieurs, une nouvelle corbeille avec cendrier coûtera 440 francs, contre 570 francs aujourd'hui pour un modèle sans le cendrier.

Comme je l'ai dit, l'un des aspects importants de cette problématique est le travail difficile effectué par les collaboratrices et les collaborateurs de la Voirie. Je pense que la gauche et les Verts y sont sensibles aussi. Le nouveau modèle de poubelle permettra d'en améliorer la fonctionnalité: il sera beaucoup plus pratique, car ainsi les équipes de la Voirie pourront vidanger les corbeilles et changer les sacs plus facilement. Je pense qu'il est important d'y être sensibles.

J'apporterai encore trois précisions, suite aux propos de M. Azzabi. Premièrement, les sacs utilisés actuellement sont issus de sacs recyclés. Deuxièmement, l'entreprise qui a remporté l'appel d'offres n'est pas française, mais carougeoise – Carouge est une cité sarde, mais quand même, Monsieur Azzabi! Elle est encore en Suisse!

Troisièmement, concernant le système de tri, j'ai écouté les Verts et je suis tout à fait sensible à ce qu'ils ont dit. Il est vrai que Vernier, par exemple, a un système de tri dans la rue, mais il faut aussi savoir que Lancy est revenue en arrière en raison de la qualité insuffisante du tri. La question n'est donc pas aussi simple que ce qu'on pourrait penser au premier abord. Il y a un plafond qu'on a tendance à ne pas réussir à dépasser, avec le système du tri dans la rue. Cela étant, je suis tout à fait prête à essayer de trouver le meilleur système qui permette d'augmenter le taux de recyclage dans notre Ville, et j'entends m'y atteler en collaboration avec les autorités cantonales. Dans cette attente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter le crédit de la proposition PR-1356, qui permettra de changer les poubelles qui doivent l'être et d'améliorer le travail des collaboratrices et des collaborateurs de la Voirie. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 61 oui contre 14 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 350 000 francs, destiné à l'acquisition de corbeilles de rue.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Nous allons maintenant traiter plusieurs rapports de commission sur des pétitions; il y en a dix à l'ordre du jour. Il est préférable de s'exprimer sur les pétitions, par respect pour les personnes qui les ont déposées. En effet, ce sont des textes qui émanent de la société civile. Afin d'essayer de passer en revue tous ces rapports ce soir et étant donné que certains rapporteurs et président-e-s de commission ne siègent plus au Conseil municipal, le bureau propose la modalité suivante pour ces objets précis: un orateur ou une oratrice et un temps de parole de trois minutes par groupe au maximum – pour ceux qui veulent prendre la parole, évidemment! Ce n'est pas une obligation, mais les groupes qui souhaitent intervenir auront trois minutes pour le faire sur chaque rapport. Je mets aux voix cette modalité, puisqu'elle n'est pas prévue dans le règlement du Conseil municipal. On n'est pas en débat accéléré, c'est simplement une proposition que vous soumet le bureau pour cette section de l'ordre du jour, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la modalité de traitement consistant à limiter à trois minutes et à un orateur ou une oratrice par groupe les interventions concernant les rapports de commission sur des pétitions qui figurent à l'ordre du jour est acceptée par 71 oui contre 1 non (1 abstention).

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 14 novembre 2017: «Pour l'organisation d'une réunion au sujet des bornes mobiles à l'entrée de la rue Chandieu et au sujet de la circulation dans la rue Chandieu» (P-376 A)¹.

Rapport de M. Thomas Zogg.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 novembre 2017. La commission a étudié cette pétition en quatre séances, le 20 novembre 2017, le 25 juin 2018, le 18 mars et le 8 avril 2019, sous les présidences de M^{mes} Hélène Ecuyer et Sophie Courvoisier. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et MM. Vadim Horcik et Philippe Berger, procès-verbalistes, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexes.)

Séance du 20 novembre 2017

Audition de MM. Iammucci, Diaz et Gomez, riverains et commerçants de la rue Chandieu, pétitionnaires

M. Iammucci explique qu'il a un commerce depuis quinze ans et qu'il est embêté car il dispose de trois places pour ses clients sur le parking. Or, les bornes en empêchent l'accès car elles sont bloquées les samedis et dimanches. Ils ont donc un problème de bornes.

Questions-réponses

La présidente demande si leur requête est de se mettre autour d'une table pour parler des bornes. M. Iammucci répond qu'il subit un préjudice car il paye ces places de parking pour les clients, mais elles ne sont pas accessibles les samedis et dimanches. Il signale aussi que les bornes sont souvent en panne. M. Iammucci est ennuyé pour travailler dans de bonnes conditions. M. Iammucci indique que M. Diaz, qui est avec lui, a eu un accident avec les bornes, et M. Gomez, qui a un tattoo shop, a eu une amende en faisant une livraison en scooter parce que c'est une zone piétonne.

¹ «Mémorial 175^e année»: Commission, 3271.

Un commissaire demande quel est le fonctionnement des bornes, la semaine et le week-end. M. Iammucci explique que du lundi au vendredi on peut entrer et sortir librement, la borne monte et descend librement. Les samedis et dimanches, pas. Les bornes ne descendent que si elles connaissent les plaques. La permanence, qui a aussi des places sur le parking, a un système téléphonique qui permet la gestion des bornes. Mais pour ses clients l'accès est difficile: ils devraient l'appeler pour qu'il sorte de son salon de coiffure et téléphone afin de permettre l'accès aux bornes pour chaque client.

Le même commissaire aimerait connaître leur demande. M. Iammucci demande un accès libre aux bornes pendant les heures ouvrables. Il souligne que la rue est sans issue. En complément, le commissaire demande confirmation qu'il n'y a rien à part quelques places visiteurs. Ce qui est confirmé par M. Iammucci.

Un commissaire estime que cette situation est surprenante, il y a des bornes dans toutes les villes, et ce n'est pas normal que ça ne fonctionne pas, et que ça ne fonctionne pas les week-ends. Il demande si les pétitionnaires ont contacté la Fondation des parkings (FdP). M. Iammucci a déjà fait beaucoup de téléphones sans succès, raison de sa pétition.

Le même commissaire estime triste de devoir faire une pétition pour une question qui pourrait être réglée autrement.

Une commissaire demande combien de personnes ont signé la pétition. M. Iammucci répond une centaine de personnes. Et ajoute qu'il y a eu une quarantaine d'accidents.

La même commissaire constate que le texte annonce une vingtaine d'accidents. M. Iammucci rectifie en affirmant à nouveau qu'il y a eu une quarantaine d'accidents, il commente qu'il y a ceux qui ne se sont pas signalés à la police.

Toujours la même commissaire demande si les signataires sont des personnes du quartier. Ce que confirme M. Iammucci.

Encore et toujours la même commissaire demande combien de commerces sont concernés. M. Iammucci répond quatre commerces, dont son salon de coiffure, le bistrot, le commerce de M. Gomez, ainsi que la physiothérapeute.

Une commissaire veut mieux comprendre la situation et demande si la Ville de Genève les a informés que cette rue deviendrait piétonne. M. Iammucci répond que personne ne les a informés.

La même commissaire demande s'il y a un aménagement particulier dans cette zone piétonne. M. Iammucci l'infirmé en indiquant qu'il y a la route pour aller au parking et un trottoir qui fait 4 m. Il ajoute que divers problèmes et accidents sont survenus, raison de son action.

Pétition: réunion sur la circulation à la rue Chandieu

Toujours la même commissaire demande confirmation que ni pour l'aménagement de la rue, ni pour les bornes, ils n'ont eu d'information de la Ville. M. Iammucci répond ni de la Ville, ni de la régie. La régie dit que c'est du ressort de la Ville et la Ville dit que c'est du ressort de la régie. Il précise qu'il y a quatre immeubles et quatre régies qui se passent et se renvoient la balle.

Une commissaire demande quelle est la position des personnes à la permanence. M. Iammucci ne le sait pas et commente que ce sont des égoïstes.

La même commissaire veut que l'un des pétitionnaires présents raconte son accident en détail. M. Diaz explique avec difficulté que la borne s'est levée quand il est passé. M. Iammucci reprend pour une question linguistique. Il est clairement indiqué qu'une voiture à la fois doit passer. La voiture passe, la borne clignote à l'orange et continue à clignoter orange, ce qui fait que la voiture suivante passe également, mais c'est une erreur et la borne remonte en provoquant un accident. Et c'est ce qui est arrivé à M. Diaz. Il y a un problème de synchronisation. L'accident a coûté 1000 francs de réparation à M. Diaz et il est accidenté. La faute a été donnée au conducteur. M. Iammucci le conteste en raison du fonctionnement défectueux de la borne.

Un commissaire constate que la rue Chandieu longe une école, c'est donc assez logique qu'il y ait des restrictions et une protection nécessaire. Il demande quel fonctionnement souhaiteraient les pétitionnaires. M. Iammucci dit qu'il faut penser aux commerces, à l'esplanade, à la sécurité. Il y a la place suffisante pour organiser les choses autrement.

Le même commissaire veut savoir si leur demande est de mieux comprendre car ils n'ont reçu une information. M. Iammucci répond qu'ils n'ont reçu aucune information.

Une commissaire s'interroge: la rue est piétonne, mais y a-t-il aussi un trottoir? M. Iammucci confirme.

La même commissaire poursuit en indiquant que normalement, une rue piétonne n'a pas de trottoir. Il semble que l'aménagement porte à confusion, que ce soit pour les automobilistes et les piétons. Elle demande quand la rue est devenue piétonne. M. Iammucci répond que c'est depuis qu'ils ont fait l'école en 2016. Il ajoute qu'il y a un problème pour les piétons, les vélos, les commerces.

Toujours la même commissaire constate que la rue est sans issue et demande s'ils estiment que ces bornes sont une aberration. M. Iammucci n'a rien contre les bornes mais se demande à quoi elles servent.

La commissaire poursuit en s'étonnant du lien entre la circulation et la rue piétonne, puisqu'elle est piétonne. M. Iammucci explique que la circulation est liée aux places de parking des clients des commerces et aux personnes qui habitent sur place. Mais aussi pour ceux qui veulent déménager.

Une autre commissaire demande si M. Iammucci pourrait les recevoir sur place afin d'avoir des explications plus claires. M. Iammucci répond qu'ils sont les bienvenus.

M. Diaz aimerait savoir ce qu'il doit faire pour son accident. La présidente répond qu'il faut voir avec son assurance. M. Diaz précise que l'assurance lui a dit que la Ville est responsable car l'accident a été provoqué par une borne. La présidente lui suggère d'envoyer un courrier à M. Pagani au Conseil administratif avec les photocopies des justificatifs, en expliquant que l'accident a été provoqué par une borne.

M. Iammucci informe qu'il y a un téléphone qu'on peut utiliser quand on a un problème avec les bornes et que la police municipale lui a répondu qu'ils ont autre chose à faire.

Une commissaire demande que ce soit clairement inscrit au procès-verbal que la police municipale estime qu'elle a autre chose à faire.

Discussion et suite des travaux

L'ensemble des commissaires souhaite auditionner M. Pagani.

Un commissaire du Parti socialiste veut entendre l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV).

Un commissaire des Verts pense qu'il faut entendre la FdP.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois veut entendre des personnes qui recueillent des doléances, comme le Touring Club Suisse (TCS) ou Assista TCS.

La présidente passe aux votes des auditions, en commençant par celle de M. Pagani, qui est acceptée à l'unanimité par 12 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 2 S, 1 UDC, 1 Ve).

La présidente passe au vote de l'audition de l'AHCVV, qui est refusée par 4 non (2 MCG, 1 PLR, 1 UDC) contre 4 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 PDC, 2 PLR).

La présidente passe au vote de l'audition de la FdP, qui est acceptée à l'unanimité par 11 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 2 S, 1 UDC).

La commissaire du Mouvement citoyens genevois retire sa proposition d'auditionner le TCS.

En précision, les auditions susmentionnées concernent les deux objets, à savoir les pétitions P-375 et P-376.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois informe qu'il y a un site pour le fonctionnement des bornes en Ville de Genève: <https://www.geneve-parking.ch/fr/acc%C3%A8s-en-vieille-ville>

Séance du 25 juin 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Pagani explique que son département a la charge de 800 bâtiments sous gestion, dont à peu près 450 qui sont des bâtiments locatifs qui comprennent à peu près 5500 appartements dans ces bâtiments. Ils ont également la gestion des routes qui s'étend sur 250 km ainsi que les espaces publics et des bâtiments, dont le Grand Théâtre à rénover. Concernant M. Macherel, il est codirecteur depuis 2006 avec M^{me} Charollais. Il explique que M. Macherel est ingénieur et que M^{me} Charollais est architecte et que leurs regards professionnels lui sont très utiles dans le département qu'il dirige.

Concernant Chandieu, il explique qu'il y a un régime de circulation qui est celui de la zone de rencontre. Il y a une clinique avec laquelle ils ont eu de nombreuses discussions afin d'aménager l'entrée du parking et l'accès à la clinique. Il souligne également que la situation était différente avant, en effet il y avait des voitures qui empruntaient la route et qui remontaient la piste cyclable, élargie. Aujourd'hui il y a beaucoup moins de problèmes à Chandieu qu'à la Vieille-Ville.

Questions-réponses

Une commissaire explique avoir été dans la commission qui a étudié l'installation de ces bornes. Elle aimerait savoir s'il serait possible d'améliorer la communication concernant le régime des bornes afin que chacun puisse bien être informé. M. Macherel répond qu'ils ont un contrat avec la FdP qui veut qu'un employé soit en liaison avec l'interphone qui se situe à côté de la borne. Si l'on prend l'exemple des bornes en Vieille-Ville, lorsqu'une personne résidant dans cette zone reçoit des visiteurs qui se présentent aux bornes ou si un touriste ou une personne perdue se présente, mais aussi lorsque la pharmacie de la Vieille-Ville est de garde, alors il explique que les consignes qui ont été données pour qu'ils fassent preuve de tolérance.

La même commissaire demande s'il y a une information écrite. M. Macherel répond qu'il y a un numéro de téléphone ainsi qu'un interphone.

Un autre commissaire aimerait savoir combien il y a eu de procédures à cause de ces bornes et combien ont été remportées par la Ville le cas échéant.

M. Macherel répond qu'il communiquera les réponses exactes par écrit. Il explique qu'il y a eu une trentaine d'accidents, cependant il ne connaît pas le nombre exact de procédures.

M. Pagani ajoute qu'il n'a pas eu connaissance que la Ville ait perdu lorsqu'elle a été engagée dans une procédure.

Un commissaire aimerait savoir si M. Pagani va organiser une réunion avec les habitants du quartier et, si c'est le cas, il souhaiterait connaître la date exacte et la position du Conseil administratif. M. Pagani répond qu'ils les ont reçus. Cependant, s'ils souhaitent qu'ils les reçoivent une seconde fois il les invite à faire une recommandation afin qu'ils les reçoivent à nouveau. Il explique qu'ils leur ont exposé que les ayants droit sont autorisés dans la zone piétonne.

M. Macherel complète et explique que la pétition date d'octobre 2017 et qu'elle demande une réunion de manière à clarifier le fonctionnement de la borne et la manière d'identifier les différentes personnes. Il explique que la rencontre a eu lieu et qu'ils ont rencontré à la fois les représentants du centre médical, mais aussi les ayants droit qui disposent d'un accès au parking privé souterrain. Ils ont également mis en place un contrat avec la FdP pour la gestion de l'interphone puis ont proposé aux personnes de communiquer le numéro de plaque d'immatriculation de leurs véhicules ainsi que les numéros de téléphone portable. Il précise que c'est soit l'une soit l'autre de ces informations qui sont nécessaires. Il poursuit et explique qu'ils sont en contact fréquent avec le centre médical, qui doit leur signaler dès qu'ils rencontrent un problème particulier qui n'aurait pas été réglé. Ils ont également laissé un libre accès le matin pour les livraisons. A leur connaissance, il y a beaucoup moins de problèmes. Ils sont à disposition de ces personnes pour les rencontrer à nouveau si nécessaire.

Une commissaire aimerait savoir à quel moment a eu lieu la rencontre. M. Macherel répond qu'il communiquera la date de cette rencontre à la présidente.

Séance du 18 mars 2019

Suite au changement de présidence au sein de la commission des pétitions, il est procédé à l'actualisation des auditions qui avaient été décidées à l'époque et notamment à celle de la FdP.

La présidente demande aux commissaires s'ils sont d'accord d'organiser cette audition. Les commissaires étant d'accord avec cette proposition, la présidente leur indique que la FdP sera contactée pour ce faire.

Séance du 8 avril 2019

Audition des membres de la Fondation des parkings (FdP), M. Jean-Yves Goumaz, directeur général, M. Damien Zuber, directeur d'exploitation et M. Gaëtan Mascali, directeur du service du stationnement

M. Goumaz indique concernant les bornes de la rue Chandieu, que la FdP ne les exploite que depuis une année. Il relève à ce propos que la pétition en question date d'une année avant le début de cette période d'exploitation. Il précise enfin que la FdP gère les ayants droit dans le cas des bornes de la Vieille-Ville, mais que pour celles de la rue Chandieu cette tâche ne lui est pas dévolue.

Une commissaire demande aux auditionnés s'ils ont reçu des plaintes ou eu vent d'accidents ayant eu lieu ces derniers temps avec les bornes de la rue Chandieu. M. Zuber répond qu'à la connaissance de la FdP le seul accident ayant eu lieu à la rue Chandieu depuis le début de sa reprise de l'exploitation des bornes découlait d'un non-respect du feu rouge.

La même commissaire évoque le cas de cyclistes ayant eu dit-on des mésaventures avec une borne, ainsi que le cas d'une poussette. M. Zuber répond que la FdP n'a pas connaissance de ces cas. Il indique de manière générale que les bornes sont bien signalées. Il note que si une personne passe sur la borne alors qu'elle est levée, cela découle de son manque d'attention en premier lieu, et ajoute que si une personne y passe alors qu'elle est en train de se relever, cela découle également d'un manque d'attention, étant donné que leur présence est clairement signalée. Il relève néanmoins qu'en cas de problèmes sur la borne ou d'accident c'est la Ville qui prend le relais, et que la FdP n'a pas de mandat pour ce faire.

Un commissaire demande si c'est la FdP qui installe la signalisation près des bornes. M. Zuber répond par la négative, indiquant que cela est du ressort de la Ville.

Un autre commissaire demande ensuite s'il ne serait pas judicieux de placer des miroirs à 4 m à l'approche des bornes, pour que les ayants droit puissent en avoir une bonne visibilité. Il relève à ce titre que dans les autres villes existent des systèmes de vitres pour vérifier que les bornes sont bien descendues. Il conclut que les accidents ne concernent pas que des privés, mais rappelle qu'une ambulance s'est une fois retrouvée sur les bornes. M. Zuber demande quelle serait la fonction du miroir précité. Le commissaire explique que comme dans les autres villes, ce miroir aurait pour but de vérifier que la borne est bien descendue lorsqu'on s'avance, précisant qu'à l'heure actuelle on fait confiance uniquement au feu, ce qui peut comporter des risques. M. Zuber reconnaît que ce miroir pourrait en effet constituer une aide utile. Il indique néanmoins que la FdP n'a pas été consultée pour l'infrastructure des installations, et rappelle que son mandat ne se limite qu'à la gestion des ayants droit, et à la réponse aux appels dans le cas de

la Vieille-Ville, à la seule réponse aux appels dans le cas de la rue Chandieu. Il déclare que si la FdP était consultée, elle soutiendrait peut-être l'installation de tels miroirs comme aide à la visibilité.

La présidente demande si la réunion demandée dans la pétition P-376 a eu lieu. M. Zuber répond qu'à sa connaissance, elle n'a pas eu lieu.

La présidente demande ce qu'il en est de leur tâches dans la gestion des bornes de la rue Chandieu. M. Zuber répond que pour ces bornes-ci la FdP ne s'occupe que des appels, et pas des ayants droit.

Un commissaire demande si ces bornes enregistrent le détail des passages de véhicules, à savoir leur nombre, leur type, etc. M. Zuber indique qu'il ne peut pas répondre ainsi à cette question, précisant que seul le fournisseur de la borne qui est mandaté par la Ville pourrait fournir au besoin ces statistiques. Il précise qu'il peut si la demande en est faite les consulter pour savoir.

Un commissaire demande comment et combien les services de la FdP sont facturés. M. Zuber répond tout d'abord que la FdP est chargée de deux mandats séparés. Il indique que le premier concerne les bornes de la Vieille-Ville, pour lesquelles la FdP facture directement à la Ville pour la gestion des ayants droit et la reprise vingt-quatre heures sur vingt-quatre des appels. Il ajoute que pour le second mandat concernant les bornes de la rue Chandieu, la FdP facture uniquement pour la reprise des appels. Il précise ne pas avoir en tête les sommes exactes auxquelles sont rémunérés ces mandats, mais qu'il pourrait les transmettre au besoin par écrit.

Discussion et vote

La présidente demande aux commissaires comment ils souhaitent procéder pour la suite des travaux concernant ces deux pétitions.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'il pourrait être opportun d'attendre les renseignements demandés ce soir aux auditionnés avant de procéder au vote.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que suffisamment d'éléments sont ce soir connus pour procéder au vote sans plus attendre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la pétition P-376 est obsolète, cette réunion n'ayant pas eu lieu alors que les bornes ont été mises en service. Il propose dès lors de voter ce soir le classement de la pétition P-376.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que ces deux objets (les pétitions P-375 et P-376) soulèvent des problématiques similaires. Il

Pétition: réunion sur la circulation à la rue Chandieu

observe que l'installation des bornes n'ayant pas eu l'effet escompté, il propose de renvoyer ces deux objets au Conseil administratif pour qu'il puisse au moins prendre connaissance des problèmes et des incidents soulevés par ces bornes.

La présidente, s'exprimant au nom du Parti libéral-radical, indique que la pétition P-376 est obsolète et mérite par conséquent d'être classée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que qu'il faut renvoyer la pétition P-376 au Conseil administratif pour qu'il en prenne connaissance. Elle relève que même si la réunion demandée par la pétition P-376 pour les bornes de la rue Chandieu n'a pas encore eu lieu, il serait bien qu'il y ait une consultation à ce sujet, et que le Conseil administratif soit au moins au courant des problèmes la concernant, et s'il est au courant, de voir s'il a fait quelque chose sur cette question.

Un commissaire du Parti socialiste annonce exprimer la position du groupe socialiste sur la pétition P-376. Il note que cette pétition concerne plus généralement un problème de communication d'informations à la population, et que ce type de problème apparaît de façon récurrente dans les pétitions traitées par la commission. Constatant que la pétition en question date de novembre 2017 et n'a pas fait l'objet d'une relance de la part des pétitionnaires, il note que le problème a dû par conséquent être résolu. Il conclut que plus généralement il n'est pas forcément opportun de lancer une pétition à chaque fois qu'un accident a lieu quelque part.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il soutient le renvoi au Conseil administratif de cette pétition. Il précise que ce renvoi doit être voté pour la pétition P-376 afin que l'on sache si la réunion demandée a bien eu lieu.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe soutiendra le classement de la pétition P-376, qu'elle considère caduque.

La présidente propose aux commissaires de passer au vote pour décider du classement de la pétition, ou de son renvoi au Conseil administratif. Le classement de la pétition P-376 est accepté par 10 oui (1 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 3 S, 1 Ve) contre 3 non (1 EàG, 1 MCG, 1 UDC).

Annexes:

- pétition P-376
- courriel du 15 avril 2019 relatif au coût des prestations de la Fondation des parkings pour les bornes en Ville de Genève

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: réunion sur la circulation à la rue Chandieu

REÇU le

31 OCT. 2017

P-376

Genève, octobre 2017.

**Pétition pour l'organisation d'une réunion au sujet des bornes mobiles à l'entrée de, et
la circulation dans la rue Chandieu**

Constatant des problèmes de circulation récurrents liés aux bornes mobiles posées en 2016 à l'entrée de la rue Chandieu (croisement rue de Vermont), notamment une vingtaine de voitures accidentées, des problèmes avec la présence de piétons totalement inattentifs sur la voie de circulation, ainsi que le verrouillage des bornes le weekend; les signataires de la présente -tous usagers des lieux- demandent à ce que soit organisée dans les meilleurs délais une réunion rassemblant des représentants des services compétents de la Ville, et de l'Etat de Genève et les usagers intéressés.

Le but de cette réunion sera 1) de clarifier la manière de fonctionner des bornes et de la voie de circulation menant aux parkings des immeubles de la rue Chandieu, ainsi que 2) d'identifier et tenter de solutionner les divers problèmes rencontrés par les usagers.

Enfin, les signataires proposent que la réunion se tienne dans les locaux de Procoiff Sàrl au 5 Rue Chandieu, ceux-ci pouvant accueillir plusieurs dizaines de personnes et se trouvant sur place.

NOM	Prénom	Adresse	Signature	Date
-----	--------	---------	-----------	------

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: réunion sur la circulation à la rue Chandieu

107

De : @fondation-parkings.ch>
A : commissions.scm@ville-ge.ch
Cc :
Date : 15.04.2019 08:31
Objet : Fondation des Parkings - Audition relative aux bornes en Ville de Genève

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à l'audition du 8 avril dernier, et vous communiquons, ci-après, les compléments d'informations demandés :

- Coût des prestations de la Fondation des Parkings pour les bornes de la rue Chandieu ?
CHF 18'000 + TVA (télégestion).

- Coût des prestations de la Fondation des Parkings pour les bornes de la Vieille Ville ?
CHF 63'000 + TVA (CHF 10'000 pour la gestion des ayants-droit et CHF 53'000 pour la télégestion).

Nous vous souhaitons bonne réception du présent et, tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Assistante de direction générale

T. : +41 (0) 22
F. : +41 (0) 22

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26
www.geneve-parking.ch

Absente le mercredi

P *Avant d'imprimer, pensez à l'environnement / Before printing, think about the environment.*

La présidente. Le rapporteur M. Thomas Zogg et les présidentes successives de la commission des pétitions lors de l'examen de la P-376, M^{mes} Hélène Ecuyer et Sophie Courvoisier, ne siégeant plus au Conseil municipal, je cède la parole aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux qui souhaitent la prendre.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La pétition P-376 date de novembre 2017. A cette période, deux pétitions portaient sur des difficultés suite à l'introduction de bornes mobiles à Genève, les pétitions P-375 et P-376.

La pétition P-376 concerne la rue Chandieu; elle évoque les difficultés d'accès à des commerces le week-end et plus particulièrement le samedi, ainsi que le risque d'accident possible à cet endroit; toutefois, il n'y en a plus eu récemment. Elle demande surtout une réunion de concertation. Depuis 2017, il y a eu un certain apprentissage de ce que signifient des bornes mobiles, ce qui a permis une diminution des risques liés à ces installations. Les bornes sont un outil largement utilisé dans d'autres villes, communes ou même pays pour limiter la circulation tout en permettant aux ayants droit d'accéder à leur parking ou à un commerce, par exemple.

Un problème évoqué lors de l'audition sur la pétition P-376 était que l'information donnée par les services concernés n'avait pas été très claire et qu'il n'y avait pas eu assez de concertation, mais depuis il y a eu une amélioration. Nous pouvons donc classer cette pétition, tout en retenant l'importance d'une bonne communication en cas d'introduction de ce type d'installation.

M. Didier Lyon (UDC). Madame la présidente, félicitations pour votre élection!

La pétition P-376 a été renvoyée à la commission des pétitions à la séance plénière du 14 novembre 2017. La commission a étudié cette pétition en quatre séances. Lors de la première audition, un des pétitionnaires a expliqué qu'il avait un commerce depuis quinze ans et qu'il était embêté, car il disposait de trois places pour ses clients sur le parking – or les bornes en empêchent l'accès, car elles sont bloquées les samedis et dimanches. Les commerçants ont donc un problème avec ces bornes. Il a ajouté qu'il subissait un préjudice, car il payait ces places de parking pour les clients, alors qu'elles ne sont pas accessibles les samedis et dimanches. Il a signalé aussi que les bornes étaient souvent en panne. Un autre pétitionnaire a eu une amende en faisant une livraison en scooter, parce que c'est une zone piétonne. Les bornes ne descendent que si elles connaissent les plaques.

Pétition: réunion sur la circulation à la rue Chandieu

M. Pagani a expliqué, lors de son audition, qu'en ce qui concernait Chandieu le régime de circulation était celui de la zone de rencontre. Son département a eu de nombreuses discussions avec une clinique afin d'aménager l'entrée du parking et l'accès à la clinique. Il a souligné également que la situation était différente avant, où il y avait des voitures qui empruntaient la route et remontaient la piste cyclable élargie. Aujourd'hui, il y a beaucoup moins de problèmes à la rue Chandieu que dans la Vieille-Ville.

La Fondation des parkings n'exploite les bornes de la rue Chandieu que depuis une année. Elle gère les ayants droit dans le cas des bornes de la Vieille-Ville mais, pour celles de la rue Chandieu, cette tâche ne lui est pas dévolue. A la connaissance des responsables de la Fondation des parkings, le seul accident ayant eu lieu à la rue Chandieu depuis la reprise de l'exploitation des bornes par ladite fondation découlait d'un non-respect du feu rouge. Les bornes sont bien signalées. En cas de problème sur les bornes ou d'accident, c'est la Ville qui prend le relais, la Fondation des parkings n'ayant pas de mandat pour ce faire.

Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre vous invite à renvoyer la pétition P-376 au Conseil administratif. Ce renvoi doit être voté, afin que l'on sache si la réunion demandée dans cette pétition a bien eu lieu et que le Conseil administratif soit au moins au courant des problèmes.

La présidente. Merci, Monsieur Lyon. Je précise que cette demande de renvoi émise par l'Union démocratique du centre revient en fait à voter le refus des conclusions de la commission des pétitions, laquelle a voté le classement de la pétition P-376.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la pétition P-376 part d'un bon mouvement. Toutes ces bornes qui ont été installées un peu partout en ville de Genève créent un certain nombre de difficultés – et je ne vous parle pas des bornes de la Vieille-Ville, où il y a très régulièrement des accidents, parfois même graves. Lors du dernier que j'ai vu, la voiture était sur le toit et la personne à l'intérieur blessée! Par conséquent, il est clair que la demande des pétitionnaires est tout à fait louable. Ils ne disent pas qu'il faut supprimer ces bornes, mais qu'ils veulent une information; ils veulent vraiment être mieux informés sur le fonctionnement des bornes.

Il y a encore un autre problème: ces bornes finissent par empêcher les gens d'approcher des commerces pour venir y consommer. D'ailleurs, cette pétition émane d'un commerçant. Par les temps qui courent – avec la crise économique qui se dessine, en plus – je pense qu'il serait souhaitable de vérifier ce qu'il en est,

afin de faire en sorte que toutes les parties s'entendent, que les ayants droit soient bien informés et sachent quand les bornes sont levées ou baissées. Il y a des gens qui passent dessus au moment où la borne remonte... Je pense qu'il est primordial de privilégier l'information aux citoyens et aux commerçants.

En ce qui concerne le Mouvement citoyens genevois, nous refuserons donc les conclusions de la commission et souhaitons que la pétition P-376 soit acceptée et renvoyée au Conseil administratif pour action!

M. Arnaud Moreillon (S). En fait, ce qui a amené les pétitionnaires à déposer la pétition P-376, c'est qu'il y avait des accidents à la rue Chandieu et qu'ils n'arrivaient pas à en trouver les responsables. On avait d'un côté la Fondation des parkings qui était potentiellement responsable et, de l'autre, les régies. Bref, les pétitionnaires étaient un peu perdus. Ils ont déposé leur pétition en 2017, en raison de problèmes de communication. De fait, comme il n'y a pas eu de relance, la pétition P-376 perd son sens et nous sommes donc pour son classement. Nous voterons oui aux conclusions de la commission des pétitions.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est, lui aussi, favorable au classement de la pétition P-376 car, pour nous, après les auditions, il semblerait qu'il s'agissait plutôt d'un problème de communication que d'un problème vraiment politique. Nous voterons donc les conclusions de la commission des pétitions. Nous pensons que depuis le dépôt de cette pétition le problème a été résolu, qu'une communication a été établie et que chaque partie a pu être informée.

M. Omar Azzabi (Ve). En ce qui concerne le groupe des Vertes et des Verts, nous voterons évidemment les conclusions de la commission des pétitions pour deux raisons simples. Premièrement, comme cela a été dit précédemment, il s'agissait de problèmes de communication qui ont été réglés. Deuxièmement, les Vertes et les Verts sont très satisfaits de l'aménagement et des bornes à la rue Chandieu, qui pacifient amplement la mobilité et, en l'occurrence, la circulation des élèves de l'école avoisinante. Pour ces deux raisons, les Vertes et les Verts voteront donc le classement de la pétition P-376.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 62 oui contre 14 non (1 abstention).

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Pour la création de parcs à chiens situés à la Jonction et dans les quartiers bordant le Rhône et l'Arve» (P-384 A)¹.

Rapport de M. Stefan Gisselbaek.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 16 mai 2018. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier les 26 novembre 2018 et 8 avril 2019. Les notes de séance ont été prises par MM. Nicolas Rey et Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 26 novembre 2018

Audition de M^{me} Chiara Del Papa, pétitionnaire

M^{me} Del Papa expose, en tant qu'habitante de la Jonction, que les seuls endroits disponibles pour se promener avec son chien dans ce quartier sont le bois de la Bâtie et les bords de l'Arve ou du Rhône. Or, le bois de la Bâtie est situé à près de vingt minutes de marche de la Jonction, ce qui signifie que le lieu ne saurait être considéré comme proche de son quartier.

S'agissant des bords de l'Arve et du Rhône, ceux-ci posent d'importants problèmes de sécurité. Le niveau de l'Arve peut varier énormément. De plus, les bords de chacun des deux cours d'eau ne sont pas suffisamment sécurisés pour éviter les chutes dans l'eau, or les courants peuvent se montrer extrêmement violents. De plus, M^{me} Del Papa explique que les rives du Rhône sont particulièrement insalubres et qu'il n'est pas rare de tomber sur beaucoup de déchets et d'excréments humains.

M^{me} Del Papa estime que la Ville de Genève adopte un comportement «anti-chiens» malgré les taxes sur les chiens qui sont élevées.

La pétitionnaire expose que les espaces pour les chiens ont tous disparu du quartier de la Jonction où elle vit, ainsi que des environs, et estime que cela va s'aggraver avec le développement des infrastructures des bords du Rhône et avec le projet urbanistique Praille-Acacias-Vernets.

¹ «Mémorial 175^e année»: Commission, 7183.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Elle regrette que les propriétaires de chiens ne soient pas considérés comme des acteurs de la cohésion sociale à part entière, et notamment en matière de liens intergénérationnels et interculturels, et affirme ressentir un profond sentiment de rejet de la part de la municipalité genevoise qui ferait en sorte que les chiens soient détestés.

M^{me} Del Papa estime que certaines personnes d'origine étrangère mal intégrées ne cachent pas leur hostilité envers les canidés, même en pleine rue. Or, les chiens pourraient aider à l'intégration de ces personnes, notamment en leur faisant comprendre que notre culture laisse une grande place aux animaux et notamment aux animaux de compagnie.

La pétitionnaire explique que le contact avec les chiens permet de développer l'empathie, le sens du partage et des responsabilités, c'est-à-dire de principes qui ont tendance à se faire de plus en plus rares dans notre société. Cela serait lié à la problématique plus large de la non-considération de chacun dans un espace public partagé. Ainsi, le fossé intergénérationnel se creuserait et on constaterait de plus en plus d'incivilités, comme en témoigne l'augmentation du nombre de déchets dans les lieux publics. Or, les chiens peuvent s'avérer très utiles pour permettre d'inculquer des principes fondamentaux pour la vie en communauté et jouer un rôle véritablement éducatif en la matière.

M^{me} Del Papa poursuit qu'elle constate une augmentation du nombre de chiens dans son quartier, populaire, de la Jonction, mais qu'il y a de moins en moins d'infrastructures dédiées aux canidés qui soient disponibles. Si cela s'explique non seulement par un manque de place, c'est également la résultante d'un manque de volonté politique. Les espaces publics sont aseptisés, barricadés pour protéger les enfants, mais rien n'est fait pour protéger les chiens, alors qu'il s'agit d'êtres vivants.

La pétitionnaire remarque que les quartiers plus fortunés comme Champel sont très bien dotés en matière d'infrastructures dédiées aux chiens, contrairement aux quartiers populaires comme la Jonction ou Plainpalais, dont les habitants sont contraints de se déplacer pour atteindre de telles infrastructures, ce qui peut prendre un temps important, alors que les chiens doivent pouvoir se mouvoir une heure par jour au minimum sans laisse.

M^{me} Del Papa conclut son exposé en insistant sur le fait que les chiens servent à la cohésion sociale et à l'intégration, et jouent ainsi un rôle bénéfique pour la Ville de Genève.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les excréments humains retrouvés au bord de l'Arve et dont a parlé M^{me} Del Papa sont le fait de Roms.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

M^{me} Del Papa le confirme et ajoute qu'il y a aussi des déchets laissés par les dealers qui utilisent les bords de l'Arve comme caches.

Un commissaire demande si la police municipale intervient pour mettre fin à ce genre d'agissements.

M^{me} Del Papa répond qu'à sa connaissance cela n'est pas le cas.

Un commissaire demande à la pétitionnaire si elle a discuté de ses doléances avec la police ou avec le conseiller administratif Guillaume Barazzone.

M^{me} Del Papa explique qu'elle a effectivement discuté avec le conseiller administratif qui semble cependant ne pas aimer les chiens.

A la question posée par un commissaire du nombre de signataires de la pétition, M^{me} Del Papa l'estime à deux cents.

Un commissaire demande si la pétitionnaire a une idée d'un lieu qui pourrait se prêter à l'accueil d'un parc à chiens.

M^{me} Del Papa répond que des propositions sont formulées dans la pétition, notamment le parc des Bastions.

Un commissaire demande si la plaine de Plainpalais pourrait être un lieu adéquat.

M^{me} Del Papa répond que cela est compliqué car la plaine est régulièrement occupée par différentes manifestations et qu'il y a des voitures qui roulent tout autour, sans compter la présence permanente de dealers le soir. Néanmoins, en adaptant et sécurisant l'espace, cela pourrait être une bonne idée.

Un commissaire demande si la pétitionnaire a des propositions visant à sécuriser les bords de l'Arve ou du Rhône.

M^{me} Del Papa souligne que le problème n'est pas l'eau en tant que telle, mais le courant.

Un commissaire demande si la création sur la plaine de Plainpalais d'un carré permettant aux chiens de faire leurs besoins est envisageable.

M^{me} Del Papa précise qu'il ne s'agit pas seulement de permettre aux chiens de faire leurs besoins: il faut qu'ils puissent aussi courir librement. Par ailleurs, elle signale que le revêtement de la plaine de Plainpalais pose problème, car il ne permet pas d'identifier clairement les nombreux bris de verre qui jonchent le sol et qui peuvent blesser les animaux.

Un commissaire demande s'il existe en Ville de Genève un bon modèle à suivre en matière de parcs à chiens dont serait doté un quartier en particulier.

M^{me} Del Papa répond que le parc Bertrand représente un bon exemple, car il y a une grande fontaine, quelques bancs, et surtout des arbres qui permettent

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

de profiter d'un peu d'ombre. Elle ajoute qu'il serait préférable que les parcs à chiens soient clôturés pour des raisons de sécurité. Enfin, le clos Belmont est un autre bon exemple.

Un commissaire déclare ne pas comprendre le concept «d'espace de liberté réservé aux chiens». Il souligne que l'avantage du parc à chiens est qu'il y a une délimitation claire de l'espace et permet davantage de sécurité, car le chien peut représenter un danger, même involontaire, en particulier avec les enfants. Il demande à la pétitionnaire si des petits «carrés» pour chiens pourraient faire l'affaire.

M^{me} Del Papa rappelle que les carrés servent prioritairement aux déjections canines. Elle note à cet égard que si l'on constate de nombreuses déjections canines sur les trottoirs, ce ne sont cependant pas les chiens qu'il convient de blâmer, mais leurs maîtres. Or, elle a pu constater que des espaces partagés avec d'autres utilisateurs rendent les propriétaires de chiens plus respectueux.

Une commissaire demande sous quelle forme et à quelle fréquence se sont déroulés les contacts entre la pétitionnaire et le conseiller administratif Guillaume Barazzone.

M^{me} Del Papa répond que ces contacts ont eu lieu par courriel et que le magistrat lui a sobrement répondu qu'aucun espace n'était disponible et qu'il y avait d'autres priorités. Elle regrette ce manque de considération et le fait que sa demande n'ait pas été transmise par le magistrat à ses chefs de service. La pétitionnaire précise qu'elle a également écrit au conseiller administratif Rémy Pagani lorsqu'il était maire de Genève et que ce dernier lui a répondu beaucoup plus aimablement.

Discussion et vote

Après discussion, l'audition du conseiller administratif Guillaume Barazzone est soumise au vote, laquelle est acceptée à l'unanimité des membres présents par 12 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Séance du 8 avril 2019

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de MM. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE), et Lucien Scherly, collaborateur personnel

Le conseiller administratif note en préambule que le quartier de la Jonction est déjà très dense et qu'il existe en son sein peu d'espaces verts. Il indique que ses deux seuls parcs sont le parc Gourgas et le parc Baud-Bovy, très fréquentés et exigus. Un parc à chiens fermé à la Jonction n'est ainsi pas envisageable.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Le magistrat rappelle que les chiens peuvent actuellement être lâchés sur quasiment toutes les rives du Rhône et de l'Arve, et dans une partie du bois de la Bâtie, ainsi que sur l'ensemble de la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone précise que la Ville de Genève n'envisage pas en l'état de créer un espace fermé dévolu aux chiens à la Jonction, ceci par manque de place et non pas par manque de volonté, ce d'autant plus au vu des espaces de liberté précités.

Toutefois, il suggère aux pétitionnaires de relayer cette proposition au conseiller administratif Rémy Pagani, indiquant que la création future d'un parc sur la pointe de la Jonction pourrait en faire un des seuls lieux où un parc à chiens fermé serait éventuellement envisageable. Il ajoute que pour ce qui est du bois de la Bâtie, de même que des rives de l'Arve, il s'agit de zones forêt qu'il n'est pas envisageable de clôturer.

M. Oertli relève à cet égard qu'il conviendrait que les pétitionnaires présentent rapidement leur souhait dans le cadre du projet de nouveau parc à la pointe de la Jonction.

M. Barazzone indique que la création d'un parc à chiens se ferait nécessairement au détriment de l'intérêt des habitants du quartier, notamment des enfants et des familles.

M. Oertli ajoute que la densité des chiens a eu tendance à baisser sur le canton, et l'on ne se situe pas à un pic de la population canine, alors que la population a, elle, beaucoup augmenté.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir comment se passe la cohabitation avec la population dans le périmètre du parc à chiens clôturé des Acacias.

Le magistrat répond que la cohabitation se passe bien, tout comme au parc Bertrand qui dispose également d'une zone clôturée destinée aux chiens. Il relève que s'agissant des parcs Baud-Bovy et Gourgas, plus petits, l'installation d'une zone clôturée ne pourrait se faire qu'au détriment du reste des usagers.

Un commissaire souhaite savoir s'il existerait un espace disponible permettant l'installation d'un parc à chiens fermé dans l'espace vert qui longe le quai Ansermet.

M. Oertli répond que les chiens sont déjà autorisés dans cet espace et que ce dernier étant exigü, il serait inopportun de le fermer.

Un commissaire demande s'il n'y avait pas eu par le passé un espace canin sur ce périmètre, ce à quoi M. Oertli répond par la négative.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Un commissaire demande pourquoi les bords de l'Arve ne sont pas utilisés pour installer un parc à chiens dans la mesure où l'espace le permettrait.

Le conseiller administratif répond que s'il est exact que l'espace est disponible, une pesée des intérêts permet d'arriver à la conclusion que telle n'est pas une solution adéquate dans la mesure où le quartier de la Jonction manque d'espaces verts et qu'il convient donc de privilégier les habitants aux chiens. Il rappelle que les chiens peuvent courir librement sur les bords de l'Arve et du Rhône, ainsi que dans certaines parties du bois de la Bâtie.

Un commissaire demande si des statistiques sur la population canine par quartier existent.

Le magistrat explique que les statistiques n'existent que pour l'ensemble du canton. Il indique toutefois qu'il y a moins de chiens à Genève en valeur absolue qu'il y a dix ans, alors que la population augmente.

Un commissaire demande s'il ne serait pas opportun de créer sur les bords de l'Arve un lieu destiné aux chiens, dans le style du parc Chateaubriand, soit disposant d'arbres et de mobilier urbain. Plus généralement, il demande s'il ne serait pas intéressant de végétaliser les abords de l'Arve au lieu de les laisser dans leur état actuel de toilettes à ciel ouvert. Le commissaire interpelle le magistrat pour savoir si un compromis ne pourrait pas être trouvé permettant de répondre à l'objectif poursuivi par la pétition.

Le conseiller administratif rappelle que la pétition parle d'espaces fermés uniquement réservés aux chiens. Un parc du type Chateaubriand serait difficile à réaliser sans place supplémentaire. La pointe de la Jonction pourrait être une piste, mais il faudrait procéder à une pesée des intérêts, car un tel espace ne pourrait être créé qu'au détriment des autres usagers.

Un commissaire relève qu'un parc à chiens aménagé sur les bords de l'Arve permettrait d'améliorer l'hygiène des lieux pour tout le monde, et rappelle que certaines personnes les utilisent actuellement comme toilettes publiques.

Le magistrat répond entendre ces remarques, mais précise qu'il faut également tenir compte des autres usagers dans la répartition de l'espace, dont notamment les joggers, les promeneurs ou encore les familles. Il note que clôturer un parc à destination exclusive des chiens serait, en cela, compliqué.

Un commissaire demande en quoi il serait compliqué de clôturer une zone verte.

M. Oertli explique qu'il est impossible de clôturer les bords de l'Arve, ce lieu ayant un statut de forêt. Etant donné que la loi sur les forêts interdit les clôtures, un parc à chiens fermé n'est dès lors pas envisageable à cet endroit.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Un commissaire demande s'il pourrait être envisageable de créer un petit parc fermé au sein du parc des Bastions.

Le conseiller administratif répond que cela n'est pas possible, dans la mesure où le parc des Bastions étant extrêmement utilisé à Genève, se partageant des publics divers, des manifestations et des événements, il ne se prête pas à la création d'un parc à chiens.

Un commissaire fait référence à des photographies transmises par la pétitionnaire des bords de l'Arve et demande s'ils sont régulièrement nettoyés.

Le magistrat répond que tel est le cas, mais indique néanmoins que ces endroits sont compliqués d'accès. Il précise que la police y déloge les personnes qui s'y installent, et qu'il appartient ensuite à la Ville d'enlever les matelas installés et de nettoyer ces zones. Il déclare que la Ville cherche à renforcer ses moyens à cet égard.

M. Oertli ajoute que le nettoyage a lieu une fois par semaine en hiver et quotidiennement en été. Il souligne ainsi le suivi intensif et l'effort important fourni par la Ville pour maintenir ces lieux propres.

Il note pour conclure que l'application «Parcs Genève» permet aux propriétaires de chiens de trouver les endroits où ils peuvent librement laisser courir leurs chiens.

Discussion et vote

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son parti soutiendra le classement de la pétition, relevant que tout le monde doit pouvoir se déplacer librement au sein de l'espace urbain, et qu'il serait absurde de commencer à morceler la ville selon qu'on entre dans une catégorie ou une autre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois évoque l'exemple du parc pour chiens clôturé de la place Chateaubriand qui lui semble être un bon modèle à suivre. Il considère l'installation d'une petite clôture aux abords de l'Arve ou du Rhône opportune, et ajoute que cela serait également pratique pour les gens qui craignent les chiens. Il considère que la position adoptée par le conseiller administratif et ses services, qui consisterait uniquement à dire qu'il n'y a pas de place et qu'on ne peut rien faire, n'est pas la bonne réponse à apporter à la pétition. Aussi, il soutient le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime qu'il conviendrait d'informer les partisans d'un nouveau parc à chiens qu'ils peuvent militer pour l'installation d'un tel parc à chiens au futur parc de la pointe de la Jonction, dans la mesure où il lui semble difficile d'imaginer un autre endroit que celui-ci au vu du manque de place.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe votera pour le classement de la pétition, en se basant notamment sur le fait que l'audition du magistrat a permis d'apprendre que de nombreux endroits dans le quartier de la Jonction permettent de promener les chiens sans laisse. Il note de plus qu'outre les bords de l'Arve qui peuvent peut-être s'avérer parfois dangereux, des espaces existent où il est possible de promener son chien sans risque. Il observe enfin qu'une concertation pourrait permettre de créer un espace pour chiens fermé dans le parc de la pointe de la Jonction. Il conclut enfin sur l'importance essentielle de bien informer la population sur ce qui existe déjà dans le quartier.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son parti soutiendra la pétition, étant donné qu'il s'agit là d'une demande légitime de la population du quartier, et qu'une solution semble être envisageable à la pointe de la Jonction.

Aucun autre groupe ne souhaitant présenter une prise de position, il est procédé au vote.

La commission propose le renvoi au Conseil administratif de la pétition par 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 non (2 EàG, 3 S, 1 Ve) et 1 abstention (MCG).

Annexe: pétition P-384

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

REÇU

- 4 MAI 2018

Pétition pour « création d'un parc à chien à la Jonction » et les quartiers Environs de la Jonction et de l'Arve

REÇU le

7 MAI 2018

P-384

Chiara Del Papa, rue du village suisse 6, 1205 Genève

Il est important de rappeler les rôles et fonctions que remplissent « la possession d'un chien » au sein de la société et que cela peut pallier à biens des services publics plus chers. Notamment concernant les personnes âgées, les personnes en situation d'handicapé, personnes seules ou souffrants de troubles psychologiques (dépression, etc.), en les ouvrant à une vie sociale. Il y a aussi les chiens policiers, chiens d'aveugles, chiens de sauvetage, chiens de garde etc. Ils ont donc aussi un rôle thérapeutique très important, sans oublier, la participation financière des propriétaires de chiens en matière d'impôt et taxes. Celle-ci contribuant à la collectivité.

Les quartiers de la Jonction et de Plainpalais ont beaucoup d'espaces de jeux protégés et d'espaces communs où les chiens ont l'obligation d'être tenus en laisse, voir interdits. Dans cette zone géographique, il n'y a pas d'espace de liberté **uniquement réservé aux chiens**. Certes, il y a le long de l'Arve ou du Rhône et une partie du bois de la Bâtie, mais ils ne sont pas sécurisés et ils ont pleins d'embûches. Il y a donc un manque de conscience sociale et non-respect de la loi cantonale sur les chiens.

Explications:

1. Accessibilité :

Les lieux susmentionnés ne sont pas **accessibles aux personnes à mobilité réduite** et/ou sans voiture avec de grandes distances à parcourir (les plages et les sentiers du Rhône et l'Arve, la Bâtie).

1. Insécurité :

Par exemple, sur des lieux comme la plaine de Plainpalais, **il manque des barrières de sécurité** pour protéger les chiens des routes. De plus, il y a un skate parc et des places de jeu à proximité.

Le long du Rhône ou l'Arve, les chiens peuvent être emporter par le courant s'ils sautent dans l'eau.

Il faut du temps pour éduquer un chien et qu'ils ont des instincts qui ne sont pas toujours prévisibles, et parfois, cela, malgré un travail de dressage. Libérer des chiens dans des zones proches des routes, de courts d'eaux, de terrains de jeu, etc. n'est pas possible pour tout le monde. Chaque chien est différent.

2. Zones insalubres :

Des zones comme la promenade le long du Rhône ou certaines plages le long de l'Arve sont **envahies par toutes sortes de déchets** tels que : des restes alimentaires, du verre cassé, des emballages en en plastique et en aluminium, des excréments humains, de la drogue et des déchets venant des égouts.

Tous ces déchets sont dangereux pour les chiens et ne répondent pas à l'Art 19 al 4 de la loi sur les chiens qui exige que « *Le département veille à une répartition équitable entre les lieux dont l'accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens* »

Les chiens comme leurs maîtres ont **droit à la sécurité**. Or, nous sommes contraints de nous promener dans des endroits insalubres et où les dealers vivent et vendent stupéfiants.

De plus, il est important de rappeler que de tels endroits mettent en danger nos chiens, car ils ont tendance à manger ce qui a une odeur de nourriture, ce qui peut les rendre malades.

Des lieux comme le bord du Rhône ou de l'Arve ne leurs sont pas exclusivement réservés, ils peuvent donc être parfois surpeuplé ou exploités de manière sauvage. Ce qui prive les propriétaires de chiens de « satisfaire le bien-être [de leurs] chiens » (Art 19, al 4), lors de leurs sorties.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Pétition pour « création d'un parc à chien à la Jonction » et les quartiers Environnants le Rhône et l'Arve

Chiara Del Papa, rue du village suisse 6, 1205 Genève

Ramasser les déchets : Il nous est légalement demandé de ramasser les selles et de laisser les lieux publics propres pour le bien de la population. Les chiens méritent la même chose. Nous risquons une amende de CHF 350.- si nous ne ramassons pas leurs déjections dans lieux publics, il faudrait alors punir d'avantage les gens qui laissent des déchets derrière eux et mettre davantage de surveillance. Que ce soit l'un ou l'autre, ce sont des incivilités et un manque de responsabilité civile. Ce ne sont pas les chiens les fautifs mais les Hommes. Le bien-être et la liberté des chiens ne doivent pas en pâtir.

3. Obscurité et insécurité :

Ces lieux isolés ne sont pas éclairés la nuit. En fonction des saisons et des heures, ils sont donc impraticables par les propriétaires travaillant à plein temps.

Ils peuvent donc être dangereux (dealers, SDF, etc.). En plus du danger encouru par le citoyen, ce point va à l'encontre l'Art 19 al 3 de la loi sur les chiens (Canton de Genève) qui spécifie que « **par espaces de liberté, on entend les lieux où les chiens peuvent s'ébattre toute l'année sans laisse** ». Or, le long du Rhône, certaines parcelle du long de l'Arve et de la Bâtie sont clairement moins accessibles en hivers pour les raisons mentionnées ci-dessus.

4. Isolement:

Le manque d'installations démontre bien de la discrimination envers les propriétaires de chiens. Il est déloyal d'obliger ces dernières de s'éloigner de la société et de leurs habitations pour libérer leurs chiens. C'est comme si les autorités voulais nous mettre à l'écart et que les chiens les dérangent. Il y a un clairement un manque d'espaces conformes (propres et sûrs) pour les chiens en ville par rapports au reste de la population. Il n'y pas d'espace qui réponde clairement à la législation genevoise et au bien-être des propriétaires de chiens. **La sécurité et la vie sociale des citoyens (propriétaires de chien sou non) et des chiens est négligées et peut être donc une source de conflits et de potentiels accidents avec le reste de la populations (dans quelques cas).**

Demande

Pour toutes ces raisons, des questions se posent et une réponse est demandée.

Quel espace est réservé aux chiens dans les quartier Jonctions/Plainpalaïs ?

Est-ce que la loi et la sécurité des citoyens sont respectés ?

La pétition demande au Grand Conseil de la ville de Genève et au groupe de planification de l'équipement public, que les propriétaires des chiens aient droit à leur place dans l'espace public.

Pour que la loi sur les chiens soit respectée, nous demandons la **création de parcs** entre la jonction et Plainpalaïs (Acacias) **pour que les propriétaires de chiens puissent laisser ces derniers libres dans un lieu adéquat : un espace non isolé, facile d'accès, clôtures, propres, éclairés et sécurisés pour les citoyens et leurs chiens afin que ces derniers puissent évoluer dans un lieu propice à leur bien-être toute l'année.**

Encore une fois, conformément à la loi, art.19 alinéa 4 « **[Il faut] une répartition équitable entre les lieux dont l'accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens** » et art. 19 alinéa 3 « **par des espaces de liberté, on entend les lieux où les chiens peuvent s'ébattre toute l'année sans laisse** »

Il est important de prendre en compte les besoins de tous : « La terre n'appartient pas seulement aux Hommes mais à tout être vivant » comme dit Emmanuelle Pouydebat.

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Page 1

PROJET POUR UN PARC A CHIEN à la Jonction

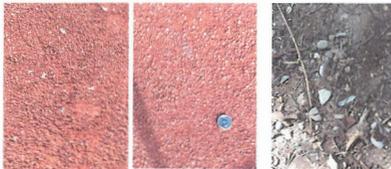
Demande au Grand Conseil pour Créer des zones plus adéquates pour libérer nos chiens.

POURQUOI CREER UN PARC POUR LA PARTIE DE LA POPULATION AIMANT LES CHIENS ?

1. Tout d'abord pour LA SECURITE DES CHIENS

Les lieux de liberté pour les chiens sont limités et ceux existants peuvent être dangereux pour les chiens. Car il y a le manque de respect de ces lieux par une partie des usagers et qu'il y a un manque d'infrastructures qui permettent de sécuriser ces endroits.
Quelques exemples:

1.1. Les débris parsemés aux sols



Par conséquent, les chiens peuvent se blesser

La plaine de Plainpalais, les sentiers et les plages le long du Rhône ou de l'Arve et la bâtie ont régulièrement pleins d'éclats de verre, de métal, etc. ...

1.2. Aucunes délimitations aux routes et aux courants

Il n'y a **aucunes barrières de sécurité** entre la route ou les courants et l'espace de liberté pour les chiens.



Page 2

Donc, l'accès aux routes et aux courants est trop facile.

Il n'est pas toujours possible de lâcher les chiens, tout en sécurité, près des cours d'eau. Les propriétaires de chiens devraient avoir le choix, en connaissant leurs chiens, s'il est possible de promener leurs chiens ou si c'est trop dangereux pour eux. Chaque chien est différent.

2. PLUS DE SECURITE POUR LES PROPRIETAIRES ET LES CHIENS CAR:

Si certains propriétaires ne respectent pas leurs obligations, notamment sur les excréments de leurs chiens, il se trouve être incorrect de mettre tout le monde dans le même panier. Les espaces de liberté pour les chiens sont tous hors du centre ville, et cela est injuste pour les propriétaires de chiens et inconforme à loi art. 19, alinéa 4. Ils se retrouvent donc face à quelques difficultés:

2.1. Ce sont des lieux sans lumières, isolés, difficiles d'accès et mal fréquentés



2.2. Le sentiment d'insécurité règne, une fois la nuit tombée.

Donc, en fonction des saisons ces endroits deviennent parfois inutilisables pour certains ou à certaines heures.

On peut également faire face de mauvaises rencontres (dealers, roms, etc) et en cas de problèmes, personne ne vous entends!



Page 3

3. POUR PLUS DE DROITS ET DE RESPECT

Les propriétaires de chiens se retrouvent très régulièrement à devoir se promener dans des lieux ou jonchent toutes sortes de déchets (seringues, excréments humains, aliment avariés etc.).



Les chiens ont la la tendance à manger les excréments humains, ce qui les rend malades et peut être dangereux.

Les lieux où les chiens peuvent être libres sont régulièrement sales, il y a un manque de respect ces endroits. Il est donc injuste de reprocher aux chiens de salir les trottoirs.

Apparemment, comme dit Emmanuelle Pouydebat « l'humain ne possède pas le monopole de l'intelligence ».

Tous ceux qui dégradent des lieux publics devraient être punis de la-même manière. Les propriétaires honnêtes et respectueux ont droit au même respect que n'importe quels citoyens et à un lieu propre et accessible à tout moment de l'année.



Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

Page 4

PROPOSITIONS:

Il y a de plus en plus de propriétaires de chiens, il serait donc juste de les prendre en considération en mettant en place des zones appropriées aux chiens pour qu'ils aient des moments de partages, et leurs chiens soient en sécurité. Il faut:

- des barrières pour éviter que les chiens aient facilement accès à la route
- des barrières (ou autre) pour éviter que le courant emporte quelqu'un
- des lumières pour plus de visibilité afin d'être utilisable toute l'année après le travail, tout en se sentant en sécurité et éviter des accidents
- Si besoin de l'eau et des poubelles
- Et évidemment, des infrastructures pour permettre l'accès à ces lieux aux personnes à mobilité réduite

Pour la Jonction:

1. **Au bord de l'Arve**, un espace où les chiens peuvent déjà être libres mais il faut prendre des mesures pour leur sécurité et celle des propriétaires



ou en face, à côté de l'ancienne caserne des Vernets



Page 5

2. La Plaine de Plainpalais

La plaine est bien placée au centre ville, elle serait donc utilisable par les habitants de Plainpalais, la jonction, les Acacias et le quartier des Banques



3. Boulevard d'Ivoy 1



Cette espace est facile d'accès, près des foyers des habitants de la jonction.



Pour Plainpalais:

1. Parc des bastions



Page 6

2. bord de l'Arve, au niveau du pont des Acacias



Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

La présidente. Le rapporteur M. Stefan Gisselbaek et la présidente de la commission des pétitions lors de l'examen de la pétition P-384, M^{me} Sophie Courvoisier, ne siégeant plus au Conseil municipal, je donne tout de suite la parole aux conseillères et aux conseillers municipaux qui la souhaitent pour trois minutes par groupe.

M. Arnaud Moreillon (S). Le Parti socialiste est opposé au renvoi de la pétition P-384 au Conseil administratif et refusera donc les conclusions de la commission des pétitions qui figurent dans le rapport P-384 A. En effet, le problème de la pétitionnaire et des signataires de cette pétition était qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace pour se balader avec des chiens dans le quartier de la Jonction. La commission a auditionné le magistrat de l'époque, M. Barazzone, qui a démontré le contraire, à savoir qu'il y avait de nombreux endroits pour cela. Du coup, les raisons de la pétition nous paraissent invalides et nous nous opposons à son renvoi au Conseil administratif.

M. Didier Lyon (UDC). Lors des séances de commission consacrées à la pétition P-384, déposée par une habitante de la Jonction, on nous a expliqué que les seuls endroits disponibles pour se promener avec son chien dans ce quartier étaient le bois de la Bâtie et les bords de l'Arve ou du Rhône. Or le bois de la Bâtie est situé à près de vingt minutes de marche de la Jonction, ce qui signifie que ce lieu ne saurait être considéré comme proche dudit quartier.

S'agissant des bords de l'Arve et du Rhône, d'importants problèmes de sécurité s'y posent. Le niveau de l'Arve peut varier énormément. De plus, les bords de chacun des deux cours d'eau ne sont pas suffisamment sécurisés pour éviter les chutes dans l'eau, or les courants peuvent se montrer extrêmement violents. La pétitionnaire nous a signalé que les rives du Rhône étaient particulièrement insalubres et qu'il n'était pas rare de tomber sur beaucoup de déchets et d'excréments humains. Elle estime que la Ville de Genève a adopté un comportement «antichiens», malgré les taxes élevées sur les chiens. Selon elle, les espaces pour chiens ont tous disparu du quartier de la Jonction, où elle vit, ainsi que de ses environs. Elle pense que cela va s'aggraver avec le développement des infrastructures sur les bords du Rhône et le projet urbanistique Praille-Acacias-Vernets (PAV). La pétitionnaire nous a dit aussi que certaines personnes d'origine étrangère, mal intégrées, ne cachaient pas leur hostilité envers les canidés, même en pleine rue. Or les chiens pourraient aider à l'intégration de ces personnes en leur faisant comprendre que notre culture laisse une grande place aux animaux, notamment aux animaux de compagnie.

Lors de son audition, le conseiller administratif Barazzone a fait remarquer, en préambule, que le quartier de la Jonction était très dense et qu'il existait peu

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

d'espaces verts en son sein. Il a signalé que ses deux seuls parcs étaient le parc Gourgas et le parc Baud-Bovy, très fréquentés et exigus. Selon lui, un parc à chiens fermé à la Jonction n'est donc pas envisageable. Le magistrat a rappelé qu'actuellement les chiens pouvaient être lâchés sur quasiment toutes les rives du Rhône et de l'Arve et dans une partie du bois de la Bâtie, ainsi que sur l'ensemble de la plaine de Plainpalais.

Nous pourrions évoquer ici l'exemple du parc à chiens clôturé à l'angle de la rue De-Chateaubriand, qui semble être un bon modèle à suivre. La position adoptée par le Conseil administratif et ses services, qui consiste uniquement à dire qu'il n'y a pas de place pour des parcs à chiens et que l'on ne peut rien faire, n'est pas la bonne réponse à apporter à cette pétition. Le parc Baud-Bovy pourrait très bien accueillir une zone protégée pour les chiens, compte tenu du fait que des dealers y sont souvent présents et que le parc à chiens ne gênerait personne. Ce ne sont pas les chiens qui gênent, mais bien les dealers! Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre soutient le renvoi de la pétition P-384 au Conseil administratif.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Les Verts ne soutiennent pas la pétition P-384 et demandent son classement, car l'espace restreint du quartier de la Jonction n'y permet pas la création d'un parc à chiens aujourd'hui. Il est important d'informer les propriétaires de chiens du fait qu'ils pourront s'investir, s'ils le souhaitent, dans le futur projet de la pointe de la Jonction. C'est là que cet aménagement serait envisageable dans un futur proche. Mais si un parc à chiens était construit à la Jonction maintenant, ce serait au détriment des intérêts des enfants et des habitants, car l'espace dédié à leur bien-être serait diminué. Il existe déjà de nombreux endroits pour se promener avec son chien près de ce quartier, notamment sur les rives de l'Arve, qui ne sont pas dangereuses, et au bois de la Bâtie, qui n'est pas si loin que ça de la Jonction – ce serait d'ailleurs l'occasion d'un bon déplacement à pied pour les personnes âgées et cela favoriserait la mobilité douce. A ces endroits-là, les chiens peuvent être lâchés sans danger.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous avons bien compris, lors de l'audition de la pétitionnaire, sa demande qu'il y ait un parc à chiens – c'est-à-dire un espace sécurisé pour lâcher les chiens – dans le secteur Jonction-Plainpalais, comme il en existe dans d'autres quartiers. Les auditions sur la pétition P-384 ont cependant montré la difficulté de réaliser un espace de ce type dans le quartier de la Jonction, qui est bien trop dense pour ce faire. Nous encourageons très vivement la pétitionnaire, comme d'autres l'ont fait avant moi, à proposer la création d'un tel parc dans le nouvel aménagement du périmètre situé à la pointe de la Jonction, où

Pétition: parcs à chiens à la Jonction, au bord du Rhône et de l'Arve

il pourrait y avoir de la place pour réaliser ce projet. Pour ces raisons, Ensemble à gauche propose de classer la pétition P-384.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien votera le renvoi de la pétition P-384 au Conseil administratif, car la demande qu'elle exprime semble légitime. En effet, elle émane de la population d'un quartier et une solution semble possible à cet endroit, avec le nouvel aménagement du parc de la pointe de la Jonction.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le Mouvement citoyens genevois considère lui aussi qu'il faut être bienveillants avec les demandes de la population, parce que c'est notre rôle, la proximité. Par conséquent, nous acceptons la pétition P-384 et demandons son renvoi au Conseil administratif.

M. Pierre de Boccard (PLR). Le Parti libéral-radical demandera lui aussi le renvoi de la pétition P-384 au Conseil administratif. Nous pensons qu'il s'agit ici d'une réflexion légitime des propriétaires de chiens. Il est légitime, en effet, d'avoir un espace sécurisé de ce type à la Jonction. Ce serait favorable à la fois pour la population qui n'a pas de chien et pour ceux qui voudraient se promener avec leur chien, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite qui pourraient profiter d'un tel aménagement pas trop loin de leur habitation. Dans le quartier de Saint-Jean, par exemple, on peut voir plein de chiens qui se baladent. Or l'espace y est assez restreint, sauf au bord du Rhône qui est quand même à une certaine distance. Et puis, certains promeneurs peuvent avoir peur au bord du Rhône! Il y a peut-être des aménagements à prévoir dans ce sens. Nous devons avoir une oreille attentive aux demandes des habitants de la ville de Genève – et donc aussi des habitants des bords du Rhône et de l'Arve et de la Jonction, si possible.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 42 non contre 31 oui (1 abstention).

La présidente. La pétition P-384 est donc refusée.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Sécurité routière sur la zone de rencontre de la rue Camille-Martin, à proximité de l'école des Ouches» (P-383 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La pétition a été renvoyée en commission des pétitions lors de la séance plénière du 16 mai 2018. La commission s'est réunie le 3 décembre 2018 et le 11 février 2019 sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey et Daniel Zaugg que je remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 décembre 2018

Audition de M. Massimo De Giorgi, membre de l'Association des habitants de la Concorde, accompagné de M^{me} Sigrid Jimenez, coprésidente de l'Association des parents d'élèves (APE) de l'école des Ouches, et de M. Zoltan Horvath, membre du comité de l'association «Forum 1203 – Démocratie participative»

M. De Giorgi expose l'historique de cette pétition et explique que lorsqu'il s'est installé en 2011 à côté de la rue Camille-Martin, il a constaté la nature dangereuse de cet axe de rencontre. En 2013, le plan de quartier de la Concorde a été accepté, plan qui prévoyait, en contrepartie de l'augmentation de la densité urbaine, l'installation d'aménagements publics de qualité, aussi bien que des concepts de mobilité au sein de ce triangle constituant ce quartier. Il estime que, parallèlement aux grues qui construisent de nouveaux logements, il faut sécuriser cette route qui est l'épine dorsale du quartier, sur laquelle se trouve l'école des Ouches, et qui absorbe une grande partie du trafic de transit. En effet, c'est une alternative à l'avenue de Châtelaine et à l'avenue d'Aire régulièrement engorgées.

M. Horvath ajoute que la philosophie de la rue en zone 20, zone de rencontre où les enfants sont susceptibles de pouvoir jouer au ballon à proximité sans être mis en danger par les véhicules qui y circulent, n'est pas respectée. En effet, d'une part, les voitures qui passent ne roulent que très rarement à 20 km/h, mais sont régulièrement au-dessus de la limitation et il s'agit d'un trafic de transit,

¹ «Mémorial 175^e année»: Commission, 7182.

c'est-à-dire des véhicules qui y circulent pour éviter les feux des grandes avenues voisines. Il poursuit en déclarant que l'aménagement de cette rue laisse à désirer et n'est pas à même d'endiguer ce phénomène. M. Horvath demande de ne pas attendre la fin des travaux pour réaliser ces aménagements. Il précise que dans un second temps il espère que ces aménagements seront améliorés suite aux travaux à réaliser sur l'avenue Henri-Golay, qui devrait être réhabilitée.

M^{me} Jimenez précise que l'étude sur les espaces publics réalisée ce printemps a permis de constater de visu l'augmentation du trafic de transit sur la rue Camille-Martin, et en particulier aux abords de l'école des Ouches, ce, dès 16 h. Ce constat a été corroboré par les nombreux témoignages de parents, d'élèves mais aussi par les membres du personnel de l'école, du parascolaire et de la crèche, qui soutiennent aussi cette démarche. Elle souligne que les enfants ne sont pas très visibles sur cet axe en raison de haies qui la bordent et qui bloquent la visibilité des véhicules. Il faut donc être constamment très attentif, en particulier aux endroits où les gens traversent. Ainsi, une différence est constatée entre la réalité et ce qui a été imaginé et il paraît nécessaire de pouvoir fermer cette rue, par exemple avec des potelets.

M. De Giorgi souligne qu'ils n'inventent rien: ils aimeraient juste qu'une priorité soit mise sur cette disposition, pour laquelle la Ville de Genève dispose d'un avant-projet prévoyant la pose de trois potelets, ce qui représente un investissement modique de 900 francs. Il conclut en déclarant que tout le monde semble d'accord, de l'Etat jusqu'à la Ville, mais qu'il ne semble cependant pas que cela soit encore une priorité.

M^{me} Jimenez précise qu'il s'agit d'un tout petit bout d'une grande rue toute droite, mais dont l'aménagement faciliterait grandement la vie des enfants et des parents.

M. Horvath explique qu'il y a beaucoup de nuisances consécutives aux travaux et qu'ainsi, il serait bénéfique de pouvoir annoncer une bonne nouvelle aux habitants du quartier.

Questions-réponses

Un commissaire demande aux auditionnés de lui décrire ce bout de route.

M. De Giorgi explique qu'il s'agit d'un aménagement datant d'une quinzaine d'années et composé de peintures vertes au sol et de plusieurs potelets. Il ajoute qu'il est lui-même automobiliste et qu'il a pu expérimenter le fait qu'il est difficile de respecter cette fameuse vitesse de 20 km/h, qui permettrait pourtant de garantir une certaine qualité de vie à tous.

M. Horvath souligne que cette rue est un vrai couloir et que la tentation est grande de ne pas faire attention.

Pétition: sécurité routière à la rue Camille-Martin

Le commissaire rétorque qu'il emprunte cette route tous les jours en voiture et que, contrairement aux auditionnés, il ne peut pas s'imaginer rouler à plus que 20 km/h. Il ne se retrouve pas du tout dans la description que les pétitionnaires font de cette rue, qui oblige, selon lui, les automobilistes à rouler doucement. Il ajoute que le trottoir situé du côté de l'école des Ouches est très large. Il reconnaît que le trafic de transit passe plutôt par l'avenue Henri-Golay et que le flux provient de derrière le chemin du Croissant, si on ne veut pas être refoulé jusqu'à l'avenue de Châtelaine ou d'Aïre où l'attente est très longue avant de pouvoir s'engager.

M. De Giorgi, qui habite à côté de cette rue, l'invite à venir boire le café chez lui, pour constater par lui-même la dangerosité de cette rue, notamment pour les piétons mais aussi pour les automobilistes qui ne respectent pas les nombreuses priorités de droite de cet axe.

Ce commissaire aimerait savoir sur quelles bases ils peuvent affirmer que la vitesse n'est pas respectée.

M. De Giorgi répond qu'ils se basent sur de nombreuses constatations et estimations visuelles.

Le commissaire remarque que cette rue n'est pas si longue que ça contrairement à ce qu'affirment les auditionnés; il estime que l'autre côté de la rue est beaucoup plus dangereux, notamment en raison de la présence d'entrées de parkings souterrains et de surface.

M^{me} Jimenez confirme que les automobilistes vont beaucoup plus vite que 20 km/h, mais ce n'est pas le seul problème; elle pense que ces véhicules ne devraient pas circuler dans cette zone, qui devrait être réservée aux habitants. Ce phénomène complique le bien vivre ensemble.

Un commissaire remarque que ce problème de circulation est plus global, ne concerne pas que ce bout de la rue Camille-Martin et que dans ce quartier très urbanisé, il est impossible d'interdire aux gens de prendre leur voiture.

M. Horvath rétorque qu'ils demandent simplement à ce que le plan directeur de quartier (PDQ) soit appliqué.

M. De Giorgi ajoute qu'ils se réfèrent aux prescriptions du PDQ et qu'ils ne comprennent pas pourquoi il ne faudrait pas agir aujourd'hui, afin de faire prendre des bonnes habitudes tout de suite. Il rappelle en effet qu'un doublement de la population, qui passerait de 3000 à 5000 habitants, est attendu dans ce quartier et les quartiers voisins. Il souligne que ce que prévoit le PDQ est le fruit d'une décision prise par des ingénieurs compétents, validé par tous les services concernés. Il conclut en déclarant que cela vise à favoriser le bien vivre ensemble.

Une commissaire, comprenant le souci relatif à la sécurité des enfants et adolescents, demande si l'APE des Ouches organise un Pédibus à l'instar de ce qui se fait dans d'autres quartiers.

M^{me} Jimenez signale qu'il n'y en a plus, les limites du périmètre de l'école des Ouches et de celui des Jardins-du-Rhône ont beaucoup fluctué ces dernières années, surtout pour les petits degrés; le problème est accentué par les travaux actuels dans le quartier. Heureusement, les parents s'entraident pour accompagner leurs enfants et ceux de leurs voisins.

Cette même commissaire aimerait savoir ce que demandent concrètement les pétitionnaires, et si des ralentisseurs pourraient être une solution.

M. De Giorgi et M^{me} Jimenez précisent qu'ils demandent la fermeture, plan à l'appui, d'un tronçon de la rue Camille-Martin, situé entre l'avenue Henri-Bordier et le chemin de l'Essor. Ils estiment qu'ainsi le trafic automobile de transit serait détourné et les riverains, moins stressés par la circulation, respecteraient la limitation de vitesse. Ils espèrent que cette solution, proposée par la Ville de Genève, sera suffisante pour ne pas devoir mettre des gendarmes couchés.

Une commissaire demande si cette solution a déjà été étudiée.

M. De Giorgi confirme que cela a été fait dans le cadre du PDQ et que l'efficacité de ce «système de boucle» a été vérifiée.

Une commissaire demande s'il est bien vrai qu'en général il n'est pas obligatoire d'avoir des passages piétons dans les zones 20, hormis devant les écoles.

M. De Giorgi souligne qu'en zone 20, contrairement aux zones 30, les passages piétons ne sont pas autorisés, même devant les écoles. Devant l'école des Ouches, il est donc possible de traverser partout en théorie, sans pour autant qu'il y ait d'indications relatives à la priorité des piétons. M^{me} Jimenez explique que les enfants traversent à différents endroits, en fonction de leur provenance.

Une commissaire demande s'il y a des patrouilleuses scolaires.

M. De Giorgi répond que non, les patrouilleuses scolaires se trouvant uniquement sur les passages piétons.

Elle aimerait savoir si les pétitionnaires ont eu des contacts avec le Canton et la Ville de Genève et s'ils ont pu leur présenter leur solution.

M. De Giorgi confirme que c'est le cas depuis plusieurs années. Même si M. Dal Busco et M. Pagani sont d'accord sur le principe du PDQ, ce n'est pas une priorité à ce stade. Il signale que l'aménagement de ce genre d'espace permettra d'améliorer grandement l'attrait du quartier.

M. Horvath ajoute qu'ils ont assisté à une sorte de ping-pong entre l'Etat et la Ville de Genève. Le projet serait à bout touchant, malgré une certaine stagnation.

Une commissaire constate que le PDQ date et demande si ce document incluait déjà la future densification du quartier.

M^{me} Jimenez confirme que cette densification est prévue de longue date.

M. De Giorgi ajoute que le principal promoteur est une fondation de droit public qui prévoit la construction de logements HBM (habitats bon marché), ce qui modifiera la configuration du quartier.

M^{me} Jimenez ajoute que l'école entrera en zone de réseau d'enseignement prioritaire (REP) et que les infrastructures resteront telles quelles, malgré le nombre plus important d'habitants, et donc d'enfants, qui seront ainsi davantage dans la rue.

Le commissaire demande s'il faut dès lors repenser la configuration de tout le quartier.

M^{me} Jimenez confirme que plusieurs aménagements non prévus ont été ajoutés après coup, comme le passage piéton au chemin des Sports.

Selon M. Horvath la grande faiblesse du PDQ est qu'il n'intègre pas les grandes densifications des secteurs au-delà de l'avenue d'Aire, comme celui de l'avenue des Eidgenots.

M. De Giorgi souligne que la zone dont il est question dans cette pétition représente le point névralgique du quartier, dont l'aménagement bénéficiera à l'ensemble de ses habitants.

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les pétitionnaires et les libère.

Discussion et vote éventuel

Les socialistes proposent l'audition de M. Pagani.

Un commissaire constate que c'est une situation de surdensification. Pour lui, il serait judicieux de recevoir l'ingénieur circulation du Canton, afin qu'il explique ce qui a motivé sa décision et comment tout cela va se passer avec la densification prévue.

Une commissaire aurait été favorable à un vote immédiat. Cependant, les commentaires émis lors de cette audition démontrent bien que la situation n'est pas aussi simple. Elle rappelle que ce PDQ a été étudié par les commissions de l'aménagement de la Ville de Genève et de la commune de Vernier.

Une autre commissaire propose l'audition de M. Dal Busco.

La présidente procède ensuite aux votes des auditions.

La proposition d'auditionner M. Pagani est acceptée à l'unanimité des membres de la commission présents, soit par 13 oui (2 ÈàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC).

La proposition d'entendre une personne de référence du Canton dans le cadre de cette pétition est acceptée par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (S, PLR).

Séance du 11 février 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction (AGCM), et de M. Bernard Widmer, ingénieur en transports (AGCM)

M. Bouthinon rapporte que la pétition demande la fermeture partielle de la rue Camille-Martin aux véhicules motorisés. La zone concernée se situe à proximité de l'école des Ouches, entre le chemin de l'Essor et l'avenue Henri-Bordier. Actuellement, il s'agit d'une zone de rencontre priorisant la circulation piétonne et limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h. Or, plusieurs habitants du quartier ont constaté des excès de vitesse à cet endroit. La pétition, relayée par plusieurs associations, émane de ce constat. Les signataires souhaitent que la sécurité des passants soit renforcée. Il faut savoir que la pétition est conforme au PDQ Concorde approuvé par la Ville en 2013. Dans ce cadre, l'AGCM a demandé au bureau d'ingénieurs en transports mandaté pour ce PDQ de réaliser une étude spécifique à ce sujet. Pour l'instant, il prévoit de répondre à la demande des pétitionnaires par une mise à l'essai. Cette solution présente plusieurs avantages. Tout d'abord, elle reste légère en termes de travaux (aménagement de potelets et déplacement de bacs à fleurs). Ensuite, elle permettra à l'AGCM de faire un bilan de la situation et de voir dans quelle mesure la solution apportée est pertinente. En termes de procédure, cette mise à l'essai offre un gain de temps à l'administration. D'une part, elle évite de passer par une demande d'autorisation de construire et, d'autre part, elle anticipe le PDQ Concorde dont la réalisation est prévue pour 2025 et enfin, elle apporte une réponse simple et rapide aux demandes des pétitionnaires.

En ce qui concerne le trafic, le bureau d'ingénieurs en transports a réalisé différents pointages directionnels. Les analyses sur la rue Camille-Martin font état de 130 véhicules par heure durant les heures de pointe du soir. A titre de comparaison, l'avenue d'Aire accueille environ 1300 véhicules dans ce même créneau horaire. Relativement faibles, les charges de la rue Camille-Martin peuvent être reportées sur la voirie environnante. Les reports du trafic sont estimés à 20 véhicules par heure depuis l'avenue de Châtelaine et 45 véhicules par heure depuis l'avenue Edmond-Vaucher. Ce report total de 45 véhicules par heure est tout à fait acceptable. En termes de communication, la fermeture partielle de la rue Camille-Martin devra être annoncée le plus en amont possible. En fonction des usages, le

Pétition: sécurité routière à la rue Camille-Martin

début de la rue pourra faire l'objet d'un réaménagement. Enfin, l'administration devra se pencher d'ici quatre à cinq ans sur les itinéraires de report de l'avenue de la Concorde. Cette dernière sera fermée à la circulation motorisée dans le cadre du PDQ Concorde.

Questions des commissaires

Un commissaire s'étonne du contenu de cette présentation. Alors que l'étude de cette pétition vient à peine de démarrer, il semble que le magistrat ait déjà prévu de fermer partiellement la rue Camille-Martin. Cette façon de procéder est d'autant plus étrange que le projet de piétonisation d'une cinquantaine de rues en ville de Genève a été refusé par le peuple en 2012.

M. Pagani répond qu'il essaye d'anticiper la demande des pétitionnaires. La configuration de cette rue pose des problèmes. Ainsi, la plupart des parents ont émis le souhait de fermer une partie de la rue afin d'assurer la sécurité des enfants. C'est le Conseil municipal qui décidera de la suite à donner à cette pétition.

Ce commissaire note que la priorité est déjà accordée aux piétons puisque la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Les personnes qui ne respectent pas cette limitation sont amendables. Il suffirait d'envoyer deux APM dans le secteur pour régler le problème. Encore une fois, il est surprenant que le magistrat ait fait ce travail en amont de l'étude de la pétition.

Un autre commissaire aimerait savoir comment les excès de vitesse ont été mesurés. Il lui paraît peu probable que la Ville ait placé un radar dans une zone limitée à 20 km/h et il aimerait connaître le nombre d'accidents à cet endroit.

M. Betty lui répond que les mesures n'ont pas été prises par un radar. Les excès de vitesse ont été évalués par des collaborateurs qui se sont rendus sur place. Cela étant précisé, l'administration s'est permis d'étudier la pétition en amont dans la mesure où la fermeture de la rue est prévue dans le PDQ Concorde. La démarche anticipée consiste à mettre à l'essai une fermeture pour apprécier ses effets sur le trafic et la sécurité des enfants. Concernant les accidents, il n'a pas d'information à ce sujet.

Discussion et votes

Une commissaire propose de voter la pétition P-383 ce soir.

La présidente met au vote cette proposition, qui est acceptée par 15 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC), soit à l'unanimité des membres de la commission.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois constate que les contrôles de vitesse ont été réalisés de manière approximative et que le nombre d'accidents n'est pas connu. De plus, le magistrat s'est saisi de la pétition avant le travail de la commission. Cette façon de procéder est surprenante.

La présidente rappelle que la fermeture partielle de la rue Camille-Martin est déjà prévue dans le PDQ Concorde.

Une commissaire d'Ensemble à gauche précise que M. Pagani a eu connaissance de la pétition puisque la commission en avait démarré l'étude. D'autre part, il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour renforcer la sécurité des piétons. Comme la présentation l'a révélé, la rue est fréquentée par des écoliers. Un enfant de moins de 1m40 n'a pas la même visibilité qu'un adulte. Il est important de rappeler que la pétition est soutenue notamment par les parents du quartier. Ces éléments amènent le groupe Ensemble à gauche à soutenir la pétition P-383. Sa collègue relève que la Ville a rencontré les habitants et les associations du quartier durant l'élaboration du PDQ. Il est logique que la Ville prenne en compte une demande soutenue par les riverains.

Une commissaire socialiste annonce que son groupe votera en faveur de la pétition. La gestion du territoire est importante. D'autre part, les magistrats doivent anticiper et respecter la volonté populaire. Des citoyens se sont mobilisés pour demander de renforcer la sécurité d'une rue.

Le représentant de l'Union démocratique du centre estime que la situation actuelle permet d'éviter les accidents. La rue est assez étroite pour empêcher les excès de vitesse. Ces derniers ont d'ailleurs été évalués de manière grotesque. La fermeture de cette rue démontre la volonté de M. Pagani de nuire au trafic automobile. L'Union démocratique du centre ne soutiendra donc pas la pétition P-383.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que le PDQ Concorde prévoit cette fermeture. Les autorités se doivent de respecter les plans qu'elles adoptent. Il s'agit d'une question de cohérence. Le Parti libéral-radical appuiera donc la pétition P-383.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe soutiendra la pétition. Les habitants du quartier souhaitent fermer cette rue depuis longtemps.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien affirme que son groupe votera en faveur de cette pétition. Il estime que la sécurité des enfants mérite tous les efforts.

Un membre du Mouvement citoyens genevois précise que les quartiers généraux de son parti se trouvent à la rue Camille-Martin. Le fait de voir arriver une voiture en ligne droite dans une rue aussi étroite peut donner l'impression

Pétition: sécurité routière à la rue Camille-Martin

d'un excès de vitesse. Or, ce n'est pas forcément le cas. Par ailleurs, il semble qu'aucun accident n'ait été déploré à cet endroit. Ainsi, le Mouvement citoyens genevois refusera la pétition.

La présidente met au vote le renvoi de la pétition P-383 au Conseil administratif et c'est par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 non (1 UDC, 2 MCG) que celui-ci est accepté.

Annexe: pétition P-383

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: sécurité routière à la rue Camille-Martin

Maison de Quartier
La Concorde
Association des Habitants
du Quartier de la Concorde



P-383

- BUR + Rouzi

REÇU le
- 2 MAI 2018

A la présidence du Conseil Municipal
de la Ville de Genève

Genève, le 25 avril 2018

Concerne : Pétition circulation rue Camille-Martin

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint la pétition collective au sujet de la rue Camille-Martin, lancée conjointement par des habitants du quartier de la Concorde (AHQC), le Forum1203, l'association des parents d'élèves de l'école des Ouches et l'ATE Genève.

Nous vous en souhaitant bonne réception.

Dans l'attente de vos nouvelles quant à la suite que vous en donnez, recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour l'Association des Habitants de la Concorde :

Massimo De Giorgi

**Pétition, adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève
concernant la sécurité routière sur la zone de rencontre de la rue
Camille-Martin, à proximité de l'école des Ouches**

L'utilisation de la zone de rencontre 20km/h de la rue Camille-Martin ne correspond pas à la situation actuelle de vie du quartier. En effet, cette rue à proximité de l'école des Ouches est fortement utilisée par des véhicules à des vitesses trop élevées. Cette situation constitue un danger certain pour les piétons et ne favorise pas la vie de quartier souhaitée.

En effet, dans le cadre de la densification du Quartier de la Concorde, le plan directeur de quartier approuvé en 2013 indique que cette rue doit faire l'objet d'une fermeture à tout véhicule motorisé afin de garantir un trafic résidentiel pour le quartier, et éviter un trafic de transit actuellement constaté.

Face à cette situation ingérable, les sous-signés demandent que le passage situé entre le chemin de l'Essor et l'avenue Henri-Bordier soit autorisé uniquement à la mobilité douce, ceci par un aménagement simple de déplacement de bacs de plantes existant sur place. Cet aménagement peut se faire indépendamment et sans impact sur le reste de l'aménagement général du quartier.

Nom et Prénom	Adresse	Signature
---------------	---------	-----------

Pour obtenir des formulaires supplémentaires :	A renvoyer jusqu'au 15 mars 2018 à :
Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC) info@ahqc.ch www.ahqc.ch	Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC) Chemin des Sports 4 1203 Genève info@ahqc.ch

Pétition lancée conjointement par l'Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC), le Forum1203, l'Association des Parents d'élèves des Ouches (APE) et l'Association Transport et Environnement (ATE).

La présidente. M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse, et M^{me} Sophie Courvoisier, présidente de la commission des pétitions lors de l'examen de la pétition P-383, ne siégeant plus au Conseil municipal, je donne la parole aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux qui souhaitent la prendre sur cet objet.

M. Didier Lyon (UDC). La pétition P-383 a été renvoyée en commission des pétitions à la séance plénière du 16 mai 2018. Lors de son audition, un des pétitionnaires nous en a fait l'historique. Il a expliqué que, lorsqu'il s'était installé en 2011 à côté de la rue Camille-Martin, il avait constaté la nature dangereuse de cet axe de rencontre. Les pétitionnaires veulent sécuriser cette route où se trouve l'école des Ouches, car elle est l'épine dorsale du quartier et absorbe une grande partie du trafic de transit. Un autre pétitionnaire a ajouté que la philosophie de la rue placée en zone 20 km/h, celle d'une zone de rencontre où les enfants peuvent jouer au ballon à proximité sans être mis en danger par les véhicules qui y circulent, n'était pas respectée.

Ils nous ont exposé par ailleurs les arguments suivants. Les voitures qui passent par la rue Camille-Martin ne roulent que très rarement à 20 km/h, mais régulièrement au-dessus de cette limitation de vitesse. Il s'agit par ailleurs d'un trafic de transit, c'est-à-dire de véhicules qui circulent pour éviter les feux des grandes avenues voisines.

Lors de son audition, M. Pagani nous a rappelé qu'un bureau d'ingénieurs en transports avait réalisé différents pointages directionnels. Les analyses effectuées sur la rue Camille-Martin font état de 130 véhicules par heure durant les heures de pointe du soir. A titre de comparaison, l'avenue d'Aire accueille environ 1300 véhicules dans ce même créneau horaire. Relativement faibles, les charges de la rue Camille-Martin peuvent être reportées sur la voirie environnante. Les reports de trafic sont estimés à 20 véhicules par heure depuis l'avenue de Châtelaine et 45 véhicules par heure depuis l'avenue Edmond-Vaucher. Ce report total de 65 véhicules par heure est tout à fait acceptable.

L'Union démocratique du centre estime que la situation actuelle permet d'éviter les accidents, la rue Camille-Martin étant assez étroite pour empêcher les excès de vitesse; ces derniers ont d'ailleurs été évalués de manière grotesque. La fermeture de cette rue démontre la volonté de M. Pagani de nuire au trafic automobile. L'Union démocratique du centre ne soutiendra donc pas la pétition P-383 et vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser son renvoi au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La pétition P-383 se situe dans le contexte de la Concorde, qui connaît actuellement une très forte densification. Un plan directeur de quartier (PDQ) accepté par les conseils municipaux des Villes de Genève

Pétition: sécurité routière à la rue Camille-Martin

et de Vernier prévoit un aménagement important de l'espace public de ce quartier. Cette pétition a été lancée par Forum 1203, par l'Association des parents d'élèves de l'école des Ouches et par l'Association des habitant-e-s du quartier de la Concorde. Elle constate le non-respect de la zone 20 km/h située devant l'école des Ouches, problème lié au fait que cet espace est traversé par du trafic de transit. Il s'agit seulement d'un tout petit bout de rue, mais il est très utilisé par les enfants qui se rendent à l'école; leur sécurité y est donc menacée.

La pétition demande la piétonnisation de cet espace, afin d'éviter le passage du trafic de transit. Cette mesure, il faut le savoir, est déjà prévue dans le cadre du futur aménagement du quartier. Les responsables du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité ont confirmé qu'un aménagement à l'essai avec établissement d'un bilan était tout à fait envisageable.

Ensemble à gauche vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter la pétition P-383 et à la renvoyer au Conseil administratif. Il s'agit d'améliorer la sécurité des enfants dans ce secteur!

M^{me} Delphine Wuest (Ve). La pétition P-383 s'insère effectivement dans un PDQ, celui de la Concorde, approuvé par la Ville de Genève en 2013 et dont les travaux sont prévus pour 2025. Il reste donc encore cinq ans jusqu'à leur réalisation. Les pétitionnaires savent que ces travaux sont prévus et comportent la fermeture de ce bout de la rue Camille-Martin. Ils estiment cependant que, même si les travaux vont se faire, c'est maintenant qu'il faut agir. Attendre encore cinq ans, c'est compromettre la sécurité des piétons – et des enfants en particulier – durant les cinq prochaines années. On est ici en zone 20 km/h, mais c'est vraiment théorique puisque, dans les faits, les modalités de la zone 20 km/h sont très peu respectées, on l'a dit.

Il y a aussi beaucoup de trafic de transit dans la rue Camille-Martin. Cela signifie que les automobilistes sont pressés, car ils veulent éviter les embouteillages des avenues d'Aire et de Châtelaine. Du coup, ils n'ont pas forcément envie de respecter la zone 20 km/h – ou alors, ils essaient de le faire seulement quand ils le veulent... Résultat: dans les faits, la zone 20 km/h n'est pas très respectée. Arrêtons-nous à ce qu'est une zone 20 km/h: la priorité y est donnée aux piétons, c'est-à-dire que les enfants peuvent jouer dans la rue et les piétons marcher au milieu, les voitures devant rouler au pas. Bien sûr, le but n'est pas de bloquer la circulation, mais les piétons ont quand même la rue pour eux, c'est leur espace. Voilà ce que dit la loi. Or ici, ce n'est pas respecté.

La loi dit aussi qu'en zone 20 km/h on ne met pas de passages pour piétons, même pas devant une école. Cela ne sert à rien puisque, comme je l'ai dit avant, le piéton est roi dans une telle zone. Dans le cas présent, le problème est le suivant:

la zone 20 km/h de la rue Camille-Martin n'étant pas bien respectée, les habitants auraient peut-être voulu avoir des passages pour piétons pour desservir la crèche et l'école des Ouches, ou encore des patrouilleuses scolaires. Mais à nouveau, on est en zone 20 km/h, donc il ne peut y avoir ni patrouilleuses scolaires ni passages pour piétons.

Voilà pourquoi les pétitionnaires demandent de fermer à la circulation déjà maintenant, au plus vite, ce bout de la rue Camille-Martin. Une telle disposition sur ce petit tronçon permettrait d'éviter le passage de transit. Les habitants du quartier pourraient continuer à circuler d'un côté ou de l'autre de la rue Camille-Martin, mais sans la traverser, et l'effet serait assuré.

Comme on nous l'a expliqué lors des auditions, la Ville et le Canton sont prêts à fermer ce bout de rue pour une mise à l'essai, en attendant que les travaux démarrent vraiment. On nous a signalé aussi que le report de trafic ne serait pas si important que ça. C'est donc tout à fait envisageable. Je le répète, cela se fera de toute façon, à terme. Alors, autant le faire tout de suite!

Les Verts voteront bien sûr les conclusions de la commission des pétitions figurant dans le rapport PR-383 A. Nous aimerions vraiment que cette rue soit fermée à la circulation rapidement!

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Qu'ajouter aux explications de M^{me} Wuest? Le Parti démocrate-chrétien demandera le renvoi de la pétition P-383 au Conseil administratif. Nous rappelons l'existence du nouveau PDQ, qui devrait être appliqué d'ici 2025. On espère que le Conseil administratif prendra une bonne décision pour faciliter la situation et protéger la sécurité et la vie de nos enfants, merci!

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Alors, qu'est-ce que je pourrais dire de plus que tout ce qui a déjà été dit?

Des voix. Rien!

M. Daniel-Dany Pastore. Moi, Mesdames et Messieurs, je vous dirai: «Ah, la belle vie qu'on avait dans les années quatre-vingt...» (*L'orateur chante cette phrase.*) Actuellement, vous êtes en train de condamner littéralement, quartier par quartier, toute la ville de Genève. J'habite pas loin de la rue Camille-Martin et j'ai participé, à l'époque, à la construction de l'école des Ouches. Vous n'allez donc rien m'apprendre! Il y a des petits commerces, dans cette rue. Vous allez les ruiner, avec votre fermeture à la circulation! Déjà maintenant, les voitures en

Pétition: sécurité routière à la rue Camille-Martin

stationnement et les bouts de trottoir qui s'avancent sur la chaussée constituent un ralentisseur naturel. Mais vous voulez encore aller plus loin, faire plus fort! Vous bouchez déjà Genève, Messieurs Mesdames de la gauche et des Verts! Et maintenant que vous ne savez plus quoi faire de cette ville, vous allez fermer les rues à la circulation partout – ou quasiment partout – avec vos pistes à vélos intempestives! Et voilà que vous vous attaquez encore au périphérique! Ah, ben tiens! C'est extraordinaire!

On va faire quoi, avec cette ville? On va tous s'en aller! ça fera une ville comme Detroit, aux Etats-Unis, avec des quartiers vides où il n'y aura plus personne. Voilà ce que vous aurez fait! Vous ruinez littéralement notre ville! Alors, soyez pragmatiques, soyez pratiques, trouvez un bon équilibre. Je vous rappelle quand même que la rue est à tout le monde! C'est démocratique: il y a des voitures, des vélos, des motos, des camions, etc. Or on voit très bien dans vos projets que votre idée, c'est d'étouffer la ville pour pouvoir ensuite régner en maîtres cyclistes. Je me rends bien compte de la «crise vélocipède» qui s'annonce pour les cinq ans à venir...

Je termine, Madame la présidente. Je pense qu'il faut gentiment freiner un peu sur la roue avant – ou sur la roue arrière en même temps, ce ne serait pas mal – pour voir quelle est la situation à l'heure actuelle. Après, on verra si on ferme encore des zones à la circulation ou si on met des zones 20 km/h. Vous savez, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui à Genève, 20 km/h, c'est à peu près la vitesse à laquelle on roule déjà dans les rues – et pas seulement à vélo. D'accord, il y a aussi les vélos électriques qui vont plus vite dans les montées et les scooters... Mais avec les embouteillages, quand on arrive à faire du 20 km/h en voiture, on est drôlement content, je vous prie de le croire!

S'il vous plaît, renvoyons la pétition P-383 au Conseil administratif pour réétudier la question de près. Et ne refaisons pas la même bêtise qu'à la rue de Berne, où on a construit pour les deux écoles des rues de Berne et de Neuchâtel une passerelle qui a coûté plusieurs dizaines de millions de francs, tout ça pour fermer la rue dessous alors qu'il n'y avait pas de raison de le faire, puisqu'elle était limitée à 20 km/h! Bon, ça va comme ça, mais calmons le jeu! Stop, avec votre «crise vélocipède»!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Qui vivra verra... Pour l'heure, nous allons voter sur les conclusions de la commission qui a demandé le renvoi de la pétition P-383 au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 68 oui contre 7 non.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2019: «Pour des places de parking de dépose-minute» (P-402 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 24 juin 2019. La commission a traité cet objet les 2 et 23 septembre 2019 sous la présidence de M. Thomas Zogg. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Camelia Benelkaid. La rapporteuse les remercie pour la qualité des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 2 septembre 2019

Audition de M^{me} Nadège Rudant, pétitionnaire

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Rudant, et lui passe la parole.

M^{me} Rudant indique être directrice d'un établissement de la petite enfance à Genève. Elle relève que cela fait des années que la question abordée par la pétition existe pour de nombreuses crèches situées en ville de Genève. Elle relève que pour le petit quartier des Tulipiers, où se trouve la crèche qu'elle dirige, l'absence de places de dépose-minute est particulièrement problématique, et explique que les enfants étant déposés très vite devant la crèche, leur sécurité physique et affective est mise en danger chaque jour. Elle dit savoir la complexité de sa demande, mais souhaite savoir par une pétition s'il serait possible de faire quelque chose, aussi pour éviter aux parents des amendes plutôt élevées, notant que la situation actuelle est stressante à vivre au quotidien. Elle indique s'être lancée dans la voie de la pétition, étant donné qu'elle ne sait plus quoi répondre aux remarques des parents à ce sujet. Elle dit savoir que la commune de Chêne-Bougeries a lancé un système de macarons pour les parents allant chercher leurs enfants, et se demande si cela pourrait être une piste pour répondre à la situation actuelle.

Une commissaire, rappelant que la pétitionnaire a essayé de mobiliser autant au niveau communal que cantonal, souhaite savoir où cela en est.

M^{me} Rudant indique avoir écrit en 2013 à la Direction générale de la mobilité (DGM), qui avait répondu par la négative à sa demande après concertation. Elle

¹ «Mémorial 177^e année»: Commission, 362.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

rappelle qu'elle avait précisé l'endroit où les parents ont l'habitude de s'arrêter pour déposer leurs enfants, et demandé alors s'il était possible d'officialiser cet endroit afin d'y créer des places dépose-minute. Elle indique que la non-entrée en matière provenait du fait qu'à l'endroit en question deux camions ne pourraient pas se croiser et que les pompiers ne pouvaient pas sortir. Elle déclare qu'en 2017, M^{me} Casares et elle-même avaient tenté de relancer ce dossier, en se voyant opposer une nouvelle fois une fin de non-recevoir. Elle déclare que ces places dépose-minute ne devraient pas nécessairement se trouver à l'endroit où les parents déposent maintenant leurs enfants, mais qu'elles pourraient aussi se trouver à quatre ou cinq minutes à pied. Elle estime ensuite qu'il est utopique de penser résoudre ce problème uniquement via la mobilité douce, observant qu'il est compliqué pour certains parents habitant loin de transporter leurs enfants à vélo. Elle présente ensuite un plan où sont indiquées les zones à privilégier pour y établir d'éventuelles places de dépose-minute (voir le plan en annexe).

Un commissaire demande si l'école Montessori située en face connaît le même problème.

M^{me} Rudant répond par la positive, précisant même les avoir vainement approchés pour les associer à la démarche.

Une commissaire souhaite savoir combien d'enfants sont accueillis dans la crèche.

M^{me} Rudant répond que 33 enfants sont accueillis du lundi au mardi, puis du jeudi au vendredi selon un horaire restreint, autrement dit sept heures par jour au maximum. Il en est de même pour l'école Montessori.

Ladite commissaire indique que la crèche Scoubidou dispose précisément de 33 places de parcs, relevant que cela constitue un avantage indéniable. Elle souhaite ensuite connaître la tranche d'âge des enfants accueillis dans la crèche.

M^{me} Rudant répond qu'ils ont entre 2 et 4 ans.

Elle demande si des accidents liés à la dépose des enfants ont déjà eu lieu.

M^{me} Rudant répond par la négative, indiquant néanmoins que la crainte d'un accident est bien présente.

Une commissaire indique avoir contacté avec M^{me} Rudant les autorités cantonales et communales, précisant que celles-ci se renvoient la balle.

Un commissaire demande à la pétitionnaire s'il elle connaît d'autres institutions pour enfants qui disposent de places dépose-minute.

M^{me} Rudant répond que de nombreuses crèches n'en ont pas besoin, car elles sont souvent situées dans des lieux qui disposent déjà de places de parc fixes.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

Ledit commissaire demande à M^{me} Rudant si elle ne craint pas que les places dépose-minute, une fois installées, connaissent le même sort que les places bleues du quartier.

M^{me} Rudant répond que l'idée d'un macaron permettant aux seuls parents d'utiliser ces places permettrait justement d'éviter cela. Elle dit trouver grave la situation actuelle, consistant à déposer les enfants en urgence, en ayant peur à chaque fois de se faire amender.

Le président relève le cas intéressant de la crèche de la Madeleine, où la barrière barrant l'entrée de la zone de l'établissement était ponctuellement ouverte pour permettre aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité. Il demande ensuite à M^{me} Rudant où elle souhaiterait installer ces places dépose-minute.

M^{me} Rudant, présentant le plan du quartier, indique qu'en rose apparaît la boucle où les parents déposent actuellement leurs enfants, relevant que deux voitures peuvent s'y croiser sans problème mais que le passage d'un camion de pompiers serait moins aisé. Elle déclare que dans l'idéal c'est la zone orangée sur le plan qu'elle choisirait, en ce qu'elle ne présente pas les inconvénients cités pour la zone actuelle (voir le plan en annexe). Abordant ensuite la question du temps, elle indique qu'il suffirait de laisser la possibilité pour chaque voiture de se garer dix minutes maximum sur ces places entre 8 h 30 et 9 h 30 pour amener les enfants à la crèche, puis dix minutes maximum entre 15 h et 15 h 30 pour venir les y rechercher.

Le président, constatant que la parole n'est plus demandée, remercie M^{me} Rudant pour ses explications, et lui indique qu'elle sera informée de la suite des travaux de la commission.

Il demande aux commissaires la suite qu'ils entendent donner à cette pétition.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste, observant qu'on a affaire ici à une problématique très semblable mais inversée par rapport à celle abordée dans la pétition P-403, estime qu'il serait pertinent d'auditionner aussi M. Pagani pour la pétition P-402.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans ce sens.

Le président propose dès lors de procéder au vote concernant la proposition d'audition de M. Pagani.

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

Séance du 23 septembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Pagani s'adresse au président en lui rappelant que celui-ci leur avait demandé de se prononcer sur la problématique de sécurité pour les quartiers avec des véhicules mal garés, ce qui est un stress pour les parents. Le débat durant cette séance se fera autour de la pétition pour la création de places dépose-minute au chemin des Tulipiers et sur l'autre pétition qu'on traitera au fur et à mesure, concernant le traitement des zones de rencontres.

En ce qui concerne la problématique du dépose-minute, c'est pour eux un problème lancinant qu'ils rencontrent. En principe, les parents devaient aller à pied avec leurs enfants à l'école, dans la mesure où ils veulent lutter contre la dégradation du climat, et dans la mesure aussi où les enfants sont en principe logés à proximité des écoles enfantines. Cela étant, ils restent ouverts à des solutions ponctuelles et concrètes sur des problématiques soulevées par les parents, et par Actif-traffic en particulier pour ce qui est de la deuxième pétition.

M. Morand rappelle qu'ils ont regardé rapidement la faisabilité technique, dans la mesure d'une première approche, afin de pouvoir répondre à cette pétition. Il ajoute aussi que pour la problématique de pose-dépose, il avait travaillé sur l'école Dumas, et l'Office cantonal des transports (OCT) n'était pas favorable à créer ces aires de pose-dépose, pensant que ça incitait parfois à utiliser davantage l'automobile. Néanmoins, il pense que l'instance cantonale validerait cette aire, eux ont juste regardé si c'était possible de le faire ou pas. Ils ont été avertis il y a quelques jours donc ils se sont bornés à regarder la faisabilité du projet.

M. Morand lance les diapositives.

On se trouve dans un endroit familier, un endroit piétonnier et assez fabuleux puisqu'on se croirait en Italie avec ces terrasses. On a ensuite une fermeture au niveau du chemin des Tulipiers se trouvant à la route de Chêne, le chemin de Grange-Canal se trouvant à proximité avec une aire où on peut encore stationner. A partir de là, on a une chaîne qui rend cet espace piétonnier. Et tout cela toujours du côté du chemin de Grange-Canal.

Du chemin des Tulipiers et derrière la route de Chêne, avec à gauche l'avenue Rosemont, et tout droit en face, on devine le début de la grande esplanade de Frisco qui se trouve derrière. On a ici du stationnement de deux-roues, et sur le plan on a la circulation possible comme montré sur la diapositive. On a finalement la fameuse chaîne qui ferme la boucle et qui empêche les véhicules sauf déménagement et opérations d'urgence d'accéder à la grande esplanade piétonne.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

Au niveau de la domanialité, tout ce qui se trouve ici relève du domaine privé. A l'intérieur de cette emprise, on est sur un territoire de la Ville avec la possibilité de faire quelque chose dans ce périmètre. (M. Morand montre une diapositive.) Sur la banquette herbeuse à la diapositive 8, il y a la possibilité de faire une place dépose-minute pour répondre favorablement à la pétition déposée. Rapidement, c'est l'examen d'une situation déjà testée, la chose la plus rapide serait d'éventuellement réorganiser les deux-roues. Voilà ce qu'il pouvait dire sur la faisabilité de ce projet, étant donné que dans le domaine privé cela reste impossible sauf s'il y a négociation avec certains propriétaires.

Une commissaire demande si c'est le seul endroit pour faire un dépose-minute.

M. Morand répond que oui compte tenu du fait que ce serait l'endroit le plus proche qui permettrait de le faire. Après, cela veut dire que la personne doit venir à cet endroit et s'y garer, prendre son enfant, l'amener à l'école enfantine, soulevant par la même occasion qu'il y a très peu de trafic, et libérer au plus vite la place de manière à éviter des problèmes. Il n'a malheureusement pas de garantie, car il a des exemples comme celui de Champ-Dollon ou des déposes-minutes étaient réglés à trente minutes mais étaient souvent occupés par des gens qui allaient dans des commerces. La gestion de ces déposes-minutes est assez compliquée selon lui.

Une commissaire ne manque pas de faire remarquer que cela ne règle pas le problème au fond, s'il y a plusieurs parents qui arrivent en même temps pour déposer leurs enfants, une place ne servirait pas à grand-chose finalement.

M. Pagani prend la parole en demandant si quelqu'un s'est déjà renseigné sur le nombre de parents qui vont encore chercher leurs enfants en voiture.

Selon lui, il faut faire une étude qui confirme cette nécessité car il rappelle qu'on est tous à cran sur le décapage du bitume pour mettre de la pelouse, ici on devrait mettre deux, voire trois places. Il trouve qu'on reste dans la minéralité et que cela vaut la peine d'évaluer la nécessité de mettre en place ces déposes-minutes.

Une commissaire pose ensuite une question de coût: en admettant qu'on fasse une place dépose-minute, elle demande combien coûterait l'aménagement de pierres et le retrait du gazon.

Selon M. Morand, cela se chiffrerait autour de milliers de francs, mais il ne peut pas lui dire exactement.

Le président prend ensuite la parole, il fait remarquer que M. Pagani n'a pas l'air trop emballé par le projet, il propose de couper la poire en deux en créant

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

deux places de quinze minutes et, si c'est possible, il demande dans combien de temps la réalisation serait possible afin de passer aux travaux.

M. Pagani dit qu'il y a des autorisations à demander, selon lui on ne peut pas décider du jour au lendemain d'instaurer des déposes-minutes, et de surcroît ce serait sous le contrôle de M. Morand. Il faut que ce soit respecté, c'est-à-dire que le matin, le dépose doit être libre pour pouvoir réellement déposer les enfants, et comme généralement la nuit dans ce type de quartier il n'y a pas beaucoup de contrôle, les places sont occupées très rapidement par des gens qui ne se réveillent pas le matin afin de libérer la place. Il faut selon lui un policier pour faire respecter l'ordre, c'est tout de même un vrai problème, et M. Morand ne voit pas où on peut en mettre d'autres. A échéance d'une année selon M. Pagani, on peut vraiment faire un dépose-minute, en se dépêchant et n'étant pas sûr que ce soit efficace. Si on fait un dépose-minute devant l'école du Mail c'est surveillé tout le temps donc personne ne se mettra sur le dépose-minute. Mais ici, il n'y a pas beaucoup de municipaux qui passent.

Le président corrige M. Pagani en l'informant qu'il y a un poste de police juste à côté, raison pour laquelle les pétitionnaires ont fait cette pétition.

Une commissaire demande ensuite s'ils ont déjà reçu des demandes par rapport à cette situation.

M. Morand répond qu'il n'a pas fait d'archéologie mais il n'a en tout cas pas en mémoire une quelconque demande récente sur le sujet. Ces prédécesseurs ont sûrement reçu des demandes à ce sujet en répondant qu'il n'était malheureusement pas possible d'y donner suite. On voit cependant que la faisabilité est un peu compliquée et que ce peut être ce qui explique les réponses négatives de ses prédécesseurs.

Selon la commissaire, on lui avait expliqué que vu que c'était une crèche et non une école, les parents déposaient leurs enfants avant de se rendre au travail, les déposant donc en voiture. Sa question consiste à savoir si ça ferait sens d'avoir un contact avec la directrice de cette crèche pour voir quelle solution proposer.

M. Morand dit qu'effectivement la position de la crèche serait de dire qu'ils en veulent un maximum et qu'ils ont de nombreux parents qui viennent en voiture, mais ce qui lui manque est d'avoir un contact avec l'autorité cantonale. Cette autorité cantonale va lui demander ce que M. Pagani a dit, c'est-à-dire quels sont les besoins, et si ce besoin est avéré, combien il y a d'enfants, etc. La question sera de connaître la nécessité de devoir réaliser cet ouvrage. Selon lui ce serait vraiment important de pouvoir dire si oui ou non l'office cantonal rentre en matière et s'il y a suffisamment d'enfants et de parents qui le veulent.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe aime les arbres, il est exclu de supprimer un espace de verdure qui ne réglera en aucun cas le problème. Ils encouragent donc les parents à venir avec des vélos ou des transports publics pour déposer leurs enfants. Il est donc pour le classement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se demandait s'il était possible d'obtenir un contact avec la crèche pour voir vraiment les besoins adéquats. Elle a l'impression qu'il y a une étape qui n'a pas été franchie et que cela vaudrait la peine de la franchir. Elle émet donc une recommandation.

Une commissaire d'Ensemble à gauche serait pour soutenir cette proposition car ce sont des petits enfants entre 2 et 4 ans, les transports publics ne sont pas à côté et il faudrait aller à la route de Chêne. Ce serait ici une exception et évidemment ce serait possible de le faire sans couper d'arbres.

Le président est de l'avis de la commissaire d'Ensemble à gauche.

Une commissaire du Parti socialiste demande le classement. Parlant de son expérience vu qu'elle travaille dans une crèche, son établissement détient aussi des places dépose-minute mais les ouvriers du quartier se les approprient. Elle n'est donc pas d'accord avec le compromis fait ce soir compte tenu de son expérience.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande le classement de l'affaire, selon elle il ne serait pas très opportun de faire des déposes-minutes dans cette zone au vu de l'appropriation de certains habitants ou autre. Faire perdurer les arbres serait donc plus judicieux.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre demande un renvoi au Conseil administratif, comme cela a été dit auparavant il n'y aura pas de coupe d'arbres, il y aura en plus un poste d'agents de ville et un poste des agents du stationnement à proximité comme dit par la pétitionnaire. Il n'y a donc pas de crainte que les places déposes-minutes soient utilisées. C'est aussi prioritairement une sécurité pour les enfants.

La commissaire Verte demande aussi le classement, surtout qu'elle voit bien au travers d'autres crèches que cela ne résout pas du tout le problème des parents. On enlève de l'herbe pour mettre du béton pour finalement n'avoir aucun résultat.

Vote pour la proposition de recommandation de la commissaire d'Ensemble à gauche: «Une visite doit être organisée entre les services de M. Pagani et la pétitionnaire.»

Par 13 non (4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 oui (EàG), la proposition de recommandation est refusée.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

Vote de la pétition P-402 en l'état sans recommandation.

Par 10 non (4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 2 abs-
tentions (EàG), la commission propose le classement.

Annexes:

- pétition P-402
- plan

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

Les Tulipiers - Espace de vie infantine



RECUEIL
24 JUIN 2019

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Service du Conseil Municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 24 juin 2019

Madame la Présidente du Conseil Municipal,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Par ce courrier, nous aimerions mettre en lumière une problématique de sécurité quotidienne rencontrée par les parents utilisateurs de notre lieu.

En effet, nous exploitons un jardin d'enfants privé, sur la commune de Genève, au chemin Frisco 7. Nous accueillons 33 enfants par jour, âgés de deux à quatre ans. Certains parents sont obligés d'utiliser leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail et déposer les enfants en chemin.

Il n'existe aucune place de dépose minute autour de cette zone piétonne où est implanté notre institution. Les quelques places en zone bleue ne sont jamais disponibles. De ce fait les parents sont régulièrement obligés de se garer de façon inappropriée. Ceci pose plusieurs problèmes :

- Une problématique de sécurité pour le quartier avec des véhicules mal garés.
- Pour les parents un budget amendes régulier d'environ 150 à 200 Fr. par mois.
- Ceci entraîne aussi un stress pour les parents et des déposes expresses de leurs enfants ou des récupérations rapides ce qui empêche toute communication avec le personnel éducatif du lieu (cela au détriment des enfants).

Dans cette zone piétonne du chemin Frisco, il y a aussi d'autres commerces : pharmacie, tabac épicerie, pressing, école Montessori.

A plusieurs reprises, nous avons tenté de demander de l'intérêt et du changement à la direction générale de la mobilité et à la direction de l'aménagement urbain en ville de Genève mais en vain.

Pour un fonctionnement serein entre notre institution, les parents et les enfants, pour la sécurité du quartier, nous demandons à travers cette pétition, que nous joignons en annexe, la création de quelques places dépose minute, ou que des places en zone bleue soient remplacées ou transformées en dépose minute.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette problématique, veuillez agréer, Madame la Présidente du Conseil Municipal, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Rudant Nadège
Directrice

Annexe ment.

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

PETITION A LA VILLE DE GENEVE

POUR DES PLACES DE PARKING DE « DEPOSE MINUTE »

Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous n'acceptons plus de mettre en danger les enfants et d'être systématiquement amendé. Tous les matins, les parents amènent leurs enfants à l'espace de vie infantine et ceci depuis plus de dix ans.

Nous avons reçu de très nombreuses plaintes des parents qui sont amendés lorsqu'ils déposent leurs enfants. Le faible nombre de places de parking à la rue des Tulipiers et la configuration du chemin Frisco rend la vie impossible aux parents. Sans compter la dangerosité des lieux lorsque, malgré tout, ils se garent, tant bien que mal, pour amener les enfants à la crèche.

Nous demandons la création de places de « dépose minute » au chemin des Tulipiers pour garantir la sécurité des enfants.

Signez la pétition si vous aussi vous en avez marre et que vous voulez du changement.

Plusieurs tentatives ont déjà été entreprises à la Direction Générale de la mobilité et à la Direction de l'aménagement urbain en Ville de Genève pour du changement mais en vain.

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	SIGNATURE
-----	--------	---------	----------------	-----------

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

La présidente. Le président de la commission, M. Thomas Zogg, ne siégeant plus au Conseil municipal, je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Fabienne Beaud.

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Je ferai juste un résumé succinct du rapport P-402 A que j'ai rédigé et dont je suppose que tout le monde a pris connaissance par une lecture assidue.

La pétition P-402 émane d'une personne qui est directrice d'un établissement de la petite enfance dans le quartier des Tulipiers. Les parents des enfants qui fréquentent la crèche rencontrent des difficultés pour se parquer dans les environs et se voient souvent infliger des contraventions. La pétitionnaire accueille en moyenne 33 enfants par jour dans sa crèche, située en face de l'école Montessori. La rue en question est partagée par un parterre d'arbres, si bien qu'il n'y a pas de places de parking pour les parents qui, comme tous les parents, sont pressés le matin lorsqu'ils amènent leurs enfants à la crèche. Cette personne n'a pas trouvé d'autre solution, pour se faire entendre et, surtout, pour répondre à la demande des parents, que de déposer une pétition. Elle nous a expliqué que, quant à elle, elle souhaiterait que l'on aménage des places de dépose-minute, quand bien même on devrait déraciner des arbres.

Suite à sa demande, nous avons décidé d'auditionner M. Pagani, qui nous a fait part de la difficulté de créer des places de dépose-minute à cet endroit, car il faudrait une autorisation cantonale. Vu la configuration des lieux, il serait très difficile d'obtenir cette autorisation, d'autant plus qu'il y a là des arbres datant de quelques années et qu'il serait également difficile d'obtenir une autorisation pour les enlever. Nous avons donc voté en commission pour le classement de la pétition P-402, ce que demande le Parti démocrate-chrétien ce soir.

M. Didier Lyon (UDC). La pétition P-402 a été renvoyée à la commission des pétitions à la séance plénière du Conseil municipal du 24 juin 2019. Lors de son audition, la pétitionnaire, directrice d'un établissement de la petite enfance, a relevé que cela faisait des années que la question abordée par la pétition se posait pour de nombreuses crèches situées en ville de Genève. Elle a signalé que, dans le petit quartier des Tulipiers où se trouve l'établissement qu'elle dirige, l'absence de places de dépose-minute est particulièrement problématique. Les enfants étant déposés très vite devant la crèche, leur sécurité physique et affective est mise en danger chaque jour.

La pétitionnaire a rappelé qu'elle avait précisé à la Direction générale de la mobilité (DGM) le lieu où les parents avaient l'habitude de s'arrêter pour déposer leurs enfants et demandé s'il était possible d'y créer officiellement des

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

places de dépose-minute. Elle a ajouté que la non-entrée en matière des autorités était due au fait que, à cet endroit, deux camions ne pouvaient pas se croiser et que les pompiers ne pouvaient pas circuler. L'idée d'un macaron destiné aux seuls parents désireux d'utiliser ces places permettrait justement d'éviter cela. La situation actuelle est grave et dangereuse, puisque les parents déposent leurs enfants en urgence, en ayant peur à chaque fois de se faire amender. La pétitionnaire nous a dit savoir que la commune de Chêne-Bougeries avait lancé un système de macarons pour les parents allant chercher leurs enfants. Elle se demandait si cela pourrait être une piste pour répondre à la situation actuelle concernant sa crèche.

La pétitionnaire nous a indiqué que 33 enfants étaient accueillis dans son établissement du lundi au mardi, puis du jeudi au vendredi, selon un horaire restreint – autrement dit, sept heures par jour au maximum. Il en va de même pour l'école Montessori. Ces places de dépose-minute ne devraient pas nécessairement être aménagées à l'endroit où les parents laissent maintenant leurs enfants; elles pourraient se trouver à quatre ou cinq minutes à pied. Il est utopique de penser résoudre ce problème uniquement via la mobilité douce, car il est compliqué pour certains parents habitant loin de transporter leurs enfants sur des vélos.

Le 23 septembre 2019, lors de l'audition de M. Pagani, le chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité a signalé qu'ils avaient examiné rapidement, en une première approche, la faisabilité technique de la demande afin de pouvoir répondre à cette pétition. Il a ajouté qu'il avait travaillé sur la problématique du dépose-minute pour l'école Dumas; or l'Office cantonal des transports (OCT) n'était pas favorable à la création d'aires de dépose-minute, estimant que ça inciterait parfois les parents à utiliser davantage l'automobile. Néanmoins, ce chef de service pensait que l'instance cantonale validerait peut-être cette aire-là. Ayant été averti de la problématique il y a quelques jours seulement, son service s'est borné à examiner la faisabilité du projet.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous invite à refuser le classement de la pétition P-402. Nous soutenons donc son renvoi au Conseil administratif, car il n'y aura pas de coupe d'arbres. De plus, un poste d'agents de la police municipale (APM) et un poste d'agents du stationnement se trouvent à proximité, comme indiqué par la pétitionnaire. Il n'y a donc pas de crainte que les places de dépose-minute soient utilisées à mauvais escient. Elles seront un plus pour la sécurité des enfants.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La pétition P-402 nous a été présentée par la directrice d'un jardin d'enfants privé qui accueille chaque jour 33 enfants, dont plusieurs sont amenés en voiture. Les quelques places bleues du quartier sont souvent occupées et ne permettent donc pas aux parents de déposer leurs enfants

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

dans de bonnes conditions au niveau de la sécurité. De plus, ils reçoivent souvent des amendes. Ils ont donc fait appel pour obtenir des places de dépose-minute qui, à ce jour, n'ont pas été acceptées. L'audition du département des constructions et de l'aménagement a montré que la gestion d'un parking de dépose-minute s'avérait en fait difficile, parce que les gens ne le laisseraient pas libre. Dès qu'il y aurait une place, quelqu'un la prendrait – et ce ne serait pas forcément les parents! De plus, ces derniers arrivent en général en même temps; une seule place ne résoudrait donc pas vraiment le problème.

Dans le cas concret, il faudrait utiliser un périmètre qui est aujourd'hui un espace de verdure pour créer des places de dépose-minute. Il faudrait également obtenir l'accord du Canton pour réaliser cet aménagement et, ensuite, surveiller les lieux pour contrôler que ces places soient réellement occupées par les parents, qui n'en ont d'ailleurs besoin qu'à certains moments de la journée.

Pour ces raisons, nous n'avons pas été convaincus de l'utilité d'installer un tel emplacement de dépose-minute dans ce quartier. Nous regrettons un peu le manque de communication entre le jardin d'enfants et le département concerné. Nous nous sommes abstenus lors du vote de commission sur la pétition P-402, mais nous nous prononcerons ce soir pour son classement – c'est-à-dire en faveur des conclusions de la commission.

M. Philippe de Rougemont (Ve). On comprend la difficulté de déposer ses enfants en voiture à la crèche ou à l'école, mais on connaît aussi le danger occasionné par le trafic automobile pour les petits. A quoi est due cette mise en danger? Précisément à la présence des voitures autour des crèches ou des écoles, alors même que tous les enfants arrivent en même temps – certains avec le Pédibus, d'autres avec leurs parents qui sont parfois à vélo.

On observe un changement d'habitudes des habitants du canton en matière de déplacement. De nombreuses personnes n'amènent plus leurs enfants à la crèche ou à l'école en voiture, non pas parce que l'enfant aurait grandi et se déplacerait désormais seul, mais parce que les parents font usage des offres développées par les collectivités publiques – je parle d'investissements qui atteignent des centaines de millions de francs, grâce à nos impôts – ou par des associations. Nouvelles lignes de trams et de bus, pistes cyclables, Pédibus... Toutes ces possibilités ont contribué à réduire le danger pour les petits. Ainsi, ce n'est pas à la collectivité de favoriser aujourd'hui, en 2020, l'usage de la voiture pour la dépose d'enfants à la crèche.

Sur la forme, les auditions, les discussions et les idées des commissaires ont amené une large majorité de la commission des pétitions à déclarer la demande des pétitionnaires comme étant impraticable. On ne peut notamment pas placer

Pétition: places de dépose-minute devant une crèche
dans le quartier des Tulipiers

des APM devant des places de dépose-minute en permanence. Or si on ne le fait pas, ces places seront utilisées la nuit et devront souvent être évacuées, au besoin. C'est pourquoi le groupe des Verts reprend la position de la commission et se prononce pour le classement de la pétition P-402.

M. Daniel Sormanni (MCG). Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, on est de nouveau face à une pétition logique qui concerne une situation à laquelle il faudrait trouver une solution. Mais ce n'est pas au Conseil municipal de la trouver, cette solution! C'est au Conseil administratif! Il est facile de dire: «C'est trop compliqué, on doit couper des arbres...» Non! On ne va pas couper d'arbres, on va trouver une solution pour que l'aménagement de ces places de dépose-minute soit possible. Je pense, en effet, qu'il faut faciliter la vie des gens. Il y a d'autres endroits où le même problème se pose avec les crèches et les jardins d'enfants, et je pense que la pétition P-402 a tout son sens.

Tout le monde ne peut pas aller à vélo et tout le monde ne peut pas amener ses enfants à la crèche sur un vélo ou... peut-être qu'il faudrait prévoir des ânes! C'est tellement sympathique, un âne! Ça a une bonne bouille, une belle couleur... Mais je ne pense pas que ce soit par ce moyen qu'on puisse amener ses enfants tous les jours à la crèche ou au jardin d'enfants – d'autant plus qu'il y a peut-être des parents qui ont deux ou trois enfants dont l'un va à la crèche, l'autre à l'école à l'autre bout du quartier... C'est quand même assez compliqué! Par conséquent, dans certains cas, la voiture est absolument nécessaire. Et puis, parfois, il pleut à Genève... ou il neige! Il peut même y avoir de la grêle, à Genève! C'est bien la preuve par A+B que tout ne peut pas être fait à vélo ou avec un autre mode alternatif de transport, dans notre ville.

Je le répète, je pense qu'il faut faciliter la vie des gens. Des solutions peuvent être trouvées et c'est à l'exécutif et à ses services de les trouver, non pas au Conseil municipal de se dire: «Mais il y a des arbres dans le coin, on ne peut pas les couper...» Non, il ne faudra pas les couper! Vous avez intérêt à ne pas les couper, sinon vous aurez affaire à moi!

C'est marrant de s'entendre dire: «Ouh, mais c'est compliqué, parce qu'il va falloir demander une autorisation au Canton.» Quelle brillante intervention! Eh bien, alors, faisons la liste de tous les aménagements réalisés sans qu'aucune autorisation n'ait été demandée au Canton ou en lui forçant la main! L'épaisseur de notre ordre du jour avec tous ses objets n'y suffirait pas. Suivez mon regard: je parle des pistes d'atterrissage cyclables! Ici, on fait une montagne juste pour la création de quelques places de dépose-minute... Non! C'est au Conseil administratif de faire son travail, il est payé pour ça! Nous voulons que la pétition P-402, qui est parfaitement justifiée, soit renvoyée au Conseil administratif pour qu'il y réponde.

La présidente. Je mets aux voix les conclusions de la commission, à savoir le classement de la pétition P-402. Si ce classement est refusé, je précise que la pétition sera renvoyée au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 45 oui contre 25 non.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2019: «La population veut profiter des deux terrasses de l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève!» (P-407 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 30 septembre 2019. Elle a été traitée sous la présidence de M. Thomas Zogg les 28 octobre et 9 décembre 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 octobre 2019

Audition de M^{mes} Dournow, Dubutte et Zimmermann, pétitionnaires

M^{me} Dournow remercie tout d'abord les commissaires de donner l'occasion aux pétitionnaires de présenter leurs demandes. Elle explique tout d'abord que la pétition en question émane principalement du club de marche SATUS, elle déclare ensuite que la pétition a pour but principal de permettre à la population de la Ville de Genève de profiter de son patrimoine. Elle précise que cela fait des années que le club de marche existe et explique que ses membres ont pour habitude de prendre le café à la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives, ce qui n'est plus possible depuis deux ans, car la terrasse est fermée au public. Elle ajoute que le café des Abstinents situé au parc La Grange n'ouvrant lui qu'à 11 h, les membres du club doivent par conséquent sortir du parc s'ils souhaitent

¹ «Mémorial 177^e année»: Commission, 1311.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

se réunir ensemble un moment, mais qu'il est souvent compliqué de trouver dans un café de la place pour une vingtaine de personnes pour ce faire. Elle dit avoir pu constater que les membres du club de marche ne sont pas les seuls à qui cet endroit manque, et déplore la transformation du restaurant du parc des Eaux-Vives, qui à l'heure actuelle n'est ouvert qu'entre 12 h et 14 h, et sert des filets de perche médiocrement préparés pour une cinquantaine de francs, et le reste du temps est limité dans son usage pour la location de soirées privées. Elle ajoute que les membres du club ont décidé de ne pas se contenter de râler dans leur coin, et ont voulu se servir des beaux instruments mis à la disposition des citoyens par la démocratie directe à un niveau local. Elle dit regretter, de même que ses cosignataires, le fait que les citoyens lambda ne soient plus en mesure de fréquenter le restaurant en question, et dit son souhait à ce que les commissaires entendent cette demande de faire de ce lieu un espace plus populaire, rappelant qui plus est que la vente de cafés est nettement plus rentable que celle des seuls plats du jour.

M^{me} Dubutte précise que cette pétition n'a pas pour unique but de défendre les intérêts des petites gens, dit ne pas voir d'opposition entre le fait que des gens puissent faire dans ce restaurant des soirées privées le soir et que tout un chacun puisse venir y prendre son café le matin, et souhaite qu'on trouve une solution pour concilier les deux. Abordant ensuite la question de la gestion de l'établissement, elle rappelle qu'il est passé récemment d'un système de fermage à un système de gestion libre, et estime qu'il serait intéressant de disposer des résultats de ce changement de statut, notamment pour savoir si les citoyens ne font qu'amortir par le biais de leurs impôts les crédits du gérant libre qui encaisse lui les bénéfices. Elle dit également son souhait de savoir qui fixe les horaires de l'établissement, et s'il existe un règlement ou un cahier des charges sur le sujet. Elle s'interroge enfin sur le dégât d'image qui pourrait en résulter pour la Ville, qui accepte que ce lieu soit ouvert à des soirées privées, et qui refuse que des personnes viennent y prendre leur café la journée.

M^{me} Zimmermann relève le grand succès de ces cours de marche, qui réunissent à chaque séance entre 10 et 20 personnes, que cela soit dans la session du matin ou du soir. Elle explique que l'accès au restaurant manque vraiment aux participants de ces cours, car le café constituait après les séances du matin un moment de partage et de discussion, qui donnait de la cohésion au groupe par le biais de la convivialité. Elle remarque que depuis que la terrasse du restaurant n'est plus accessible, l'échange entre les participants a diminué, car faute de place où se réunir à proximité, le groupe se disperse vite.

Questions des commissaires

Une commissaire propose une réponse partielle aux interrogations de M^{me} Dubutte concernant le volet financier de la gestion du restaurant, et indique

que la Ville ne gagne d'argent que sur les revenus du bail, depuis que l'on est passé d'un système de fermage à un système de gestion libre. Elle indique qu'étant elle-même habitante des Eaux-Vives, elle se dit contente que cette pétition ait été déposée, déclarant avoir elle-même pu vivre cette diminution d'accès à la terrasse du restaurant.

Une commissaire demande aux auditionnées si elles ont déjà parlé directement au gérant de la problématique abordée par la pétition.

M^{me} Dournow répond que certaines membres du club sont allées au restaurant, trouvant l'horaire très peu étendu et la prestation d'une qualité plutôt basse. Elle relève néanmoins que l'entente avec le gérant est bonne. Elle déclare enfin que les attentes des pétitionnaires sont celles de citoyens du quartier qui voudraient pouvoir profiter du patrimoine de la Ville, autrement dit de leur patrimoine.

Un commissaire demande aux auditionnées si elles ont pris des initiatives en vue d'expliquer leurs demandes au gérant ou au magistrat.

M^{me} Dournow répond que si le gérant est sympathique, il leur a expliqué qu'il ne peut rien faire pour changer la situation actuelle. Elle ajoute que pour ce qui est du magistrat, aucun contact n'a été cherché avec lui, les pétitionnaires s'étant dit qu'ils allaient plutôt utiliser les outils mis à la disposition des citoyens par la démocratie directe.

Une commissaire déclare que la gestion de l'établissement dépend toujours de l'hôtel Métropole, mais explique que ce dernier mène une réflexion en vue de repenser tout cela, car il a de la peine à rentabiliser l'endroit, et indique que parmi les pistes explorées figure celle de le transformer en boutique-hôtel. Elle note enfin que la pétition tombe en ce sens au bon moment, car la magistrate devra être auditionnée pour savoir quels sont les différents projets envisagés à ce sujet.

Un commissaire indique qu'à la page 135 de la brochure présentant les comptes 2018 de la Ville de Genève figurent le détail du compte de résultats, de même que des informations sur la gestion du restaurant du parc des Eaux-Vives. Il relève qu'il y est notamment fait mention que l'activité du restaurant «continue à générer des pertes», et que celles-ci s'élèvent à 225 000 francs pour l'exercice, observant que ce montant est notamment justifié par le fait que l'établissement est trop saisonnier.

M^{me} Dournow estime que cet argument n'est pas sérieux, précisant qu'elle-même et ses collègues du club fréquentent le parc par tous les temps, et indique qu'à son sens le restaurant n'est pas rentable car il ne correspond pas à la demande des habitants du quartier et des gens qui fréquentent le parc. Elle dit par ailleurs déplorer le fait que la gestion ait été reconduite pour les douze prochaines années, regrettant qu'il faille attendre aussi longtemps pour que les choses changent.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Dubutte relève qu'une solution pour rééquilibrer les comptes serait pour la Ville de vendre ce bien, et s'étonne du fait que le contrat de gestion ne prévoit pas une participation de la Ville aux bénéfices, le jour où le restaurant en produira.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cette pétition.

Une commissaire estime qu'il serait opportun d'auditionner M^{me} Salerno sur cette question.

Le président prend note de cette demande, et propose de la soumettre au vote de la commission.

Vote

Par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) la commission accepte à l'unanimité l'audition de M^{me} Salerno.

Séance du 9 décembre 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire, en charge du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département

M^{me} Böhler déclare tout d'abord avoir pu prendre connaissance de la pétition en question. Entrant dans le vif du sujet, elle rappelle que la Ville avait lancé un appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du parc des Eaux-Vives, et indique que l'offre retenue, aujourd'hui en vigueur, consistait à faire du lieu une maison de séminaires dans la journée et un endroit pour les banquets en soirée. Elle note que depuis la signature du contrat d'exploitation avec IHA, un travail important a eu lieu pour réduire les coûts, notamment en utilisant sur place les équipes de l'hôtel Métropole. Elle relève qu'un des événements phares pour l'établissement est le Geneva Open de tennis, dont elle accueille les hôtes avec un service de catering. Elle ajoute que l'exploitation du restaurant sous forme de brasserie n'avait auparavant pas permis de dégager des revenus satisfaisants, ce qui explique la proposition de l'exploitant, actuellement en vigueur, de le transformer en café perches en semaine, et en brasserie uniquement le week-end. Elle précise que malgré cela, les résultats ne sont à l'heure actuelle toujours pas très satisfaisants, et indique que le gestionnaire propose maintenant de transformer l'établissement en salon de thé, tout en continuant à exploiter le lieu pour y accueillir des banquets. Elle précise qu'il conviendra d'évaluer cette proposition sur le plan financier, mais que le salon de thé envisagé permettrait de répondre à la demande des pétitionnaires. Elle conclut que le bâtiment étant vieillissant il faudra bientôt songer à sa remise en état, constatant que cet élément financier est aussi à prendre en compte pour l'avenir.

Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

Une commissaire indique être allée récemment à l'hôtel Métropole, dont la société exploite aussi le restaurant du parc des Eaux-Vives, et avoir été surprise en recevant une facture de 20 francs pour deux cafés. Elle note comprendre qu'avec des tarifs semblables des problèmes de rentabilité puissent survenir dans l'exploitation du restaurant du parc, déclarant qu'un touriste qui passe la semaine à Genève pourra tout à fait trouver moins cher à un meilleur tarif. Elle relève que pour ce qui est du restaurant en question, un commissaire y était allé et avait constaté que des éléments du décor ne rendaient pas justice à un établissement qui pourrait être doté de quatre ou cinq étoiles.

La commissaire demande quel délai a été fixé pour étudier les nouvelles propositions de l'exploitant précitées.

M^{me} Böhler répond qu'une présentation détaillée du business plan aura lieu bientôt. Elle précise qu'elle peut d'ores et déjà indiquer que le projet prévoit de continuer à réserver le rez, y compris sa terrasse, pour les banquets, tandis que l'étage et sa terrasse seraient accessibles sept jours sur sept comme salon de thé. Elle rappelle enfin que si le lieu marche bien l'été, sa fréquentation diminue fortement en hiver, ce qui engendre un problème de surcoût étant donné que du personnel doit tout de même être mis à disposition.

Ladite commissaire estime que ce qui compte c'est que tout le monde puisse avoir accès au lieu, précisant que tel est aussi le désir des pétitionnaires. Elle demande s'il est possible aux auditionnées de faire un retour à la commission pour leur signifier si ce nouveau business plan est accepté ou non.

M^{me} Böhler précise qu'il fera le cas échéant l'objet d'une période-test, d'où sera tiré un bilan après six mois. Elle rappelle que malgré cela l'exploitation hivernale d'un tel lieu est toujours compliquée.

M^{me} Salerno indique que le problème de l'établissement est qu'il n'a jamais été rentable. Elle note que le coût de la main-d'œuvre et la variabilité de la météo en rendent l'exploitation compliquée. Elle ajoute que le business plan en question sera néanmoins analysé, comme l'ont été les précédents. Elle déclare enfin qu'il est embêtant pour une collectivité publique de mettre de l'argent de la collectivité pour faire vivre un tel espace.

La commissaire rétorque que le nouveau business plan pourrait pourtant constituer une réponse satisfaisante.

M^{me} Salerno confirme qu'il pourrait être une réponse, mais note que beaucoup de choses ont été essayées pour faire fonctionner le lieu, et que beaucoup de business plans ont déjà été vus et étudiés. Elle précise que sa non-rentabilité n'a pas de rapport avec le fait que la Ville ne saurait pas gérer de tels établissements. Elle fait remarquer en ce sens que même les privés qui s'y étaient intéressés au début se sont tous retirés en voyant les contraintes inhérentes à l'établissement.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

Le président souhaite savoir quelles sont précisément ces contraintes.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit en premier lieu de sa situation, loin du centre-ville, de son espace qui est grand mais dont l'agencement ne lui permet d'accueillir que peu de tables, au fait qu'il soit difficilement accessible à tous en soirée, et enfin au fait que le personnel est cher.

La commissaire indique rapporter les vœux des pétitionnaires qui disent souhaiter qu'enfin la Ville de Genève permette à la population de jouir sept jours sur sept de cet espace, notamment de ces deux terrasses. Elle précise avoir été satisfaite par cette pétition, notamment en tant qu'habitante des Eaux-Vives, relevant que chaque fois qu'elle voulait aller boire un café dans l'établissement celui-ci avait été privatisé. Elle dit pouvoir comprendre les exigences financières liées à son exploitation, mais relevant qu'il n'a de toute façon jamais été rentable, elle se demande s'il ne conviendrait pas dès lors d'au moins faire en sorte qu'il soit comme avant ouvert à tout le monde. Elle demande enfin si une clause ne pourrait pas exiger de l'exploitant qu'il doive maintenir en permanence une partie de l'établissement ouverte à toutes et tous.

M^{me} Salerno répond que si l'on change le concept, ce ne sont pas 10 000 francs qui seront mis dedans mais 500 000, précisant que le Conseil municipal est néanmoins libre de faire cet arbitrage financier s'il l'entend ainsi. Elle fait remarquer ensuite qu'à l'occasion d'un mariage ou d'une communion il est normal que les intéressés n'aient pas envie que des gens extérieurs à l'événement y passent, et relève que le problème reste que l'espace est restreint. Elle note à ce titre que si on ouvrait une partie à toutes et tous en permanence apparaîtrait par conséquent une pétition d'une autre partie de la population qui souhaite utiliser cet endroit pour des événements privés uniquement. Elle ajoute que ce problème se pose aussi dans le cadre du Geneva Open, et déclare qu'on ne peut dire aux organisateurs que tout le monde peut se rendre dans l'établissement à ce moment-là. Elle relève que si ce tournoi n'a pas ce lieu à disposition, sa tenue même serait rendue compliquée. Elle déclare à ce titre que si ce tournoi est relativement récent il contribue tout de même à la renommée de Genève. Elle indique ensuite ne pas bien voir comment le lieu pourrait en même temps continuer à accueillir de tels événements et ouvrir à tout le monde tout le temps. Elle ajoute que la faible fréquentation de l'établissement, s'il était ouvert en permanence à toutes et tous, serait aussi problématique pour le personnel.

La commissaire rétorque que s'il fait sens de privatiser entièrement le lieu pour le Geneva Open, c'est moins le cas pour des événements d'entreprise. Elle regrette le fait que par exemple en sortant après les concerts au parc on ne puisse pas y aller. Si elle explique une nouvelle fois comprendre le problème de la rentabilité, elle indique que cette privatisation à outrance n'y répond pas car l'établissement n'est toujours pas rentable.

Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Salerno le confirme, mais précise que le niveau du déficit peut tout de même beaucoup changer, selon le type d'exploitation proposé. Elle indique que dans le cadre des concerts auxquels la commissaire a fait mention, la buvette de l'Orangerie ou celle installée en bas de la scène peuvent tout aussi bien servir.

M^{me} Böhler explique que le nouveau business plan prévoit d'ouvrir l'établissement sept jours sur sept au printemps et en été, et d'y organiser des brunches à thèmes les dimanches, qui pourraient être susceptibles de ramener des clients banquets. Elle relève que si la demande consiste à ouvrir le lieu toute l'année, cela sera compliqué.

Elle explique que les personnes qui viennent faire du sport toute l'année dans le parc le fréquenteraient.

M^{me} Salerno dit bien entendre cette remarque mais indique qu'il coûte parfois moins cher de fermer un établissement, car on n'a pas alors à payer des charges de personnel, que d'ouvrir pour 10 personnes. Elle explique qu'il s'agit là d'une question d'allocation des ressources.

Une commissaire s'étonne qu'un si bel endroit ne soit pas accessible à tous, et rappelle que c'est ce qu'avait demandé le Conseil municipal il y a une vingtaine d'années. Elle estime que si l'établissement est fermé à chaque occasion de mariage, baptême, fête d'entreprise etc., il est peu utile que la Ville paye sans faire bénéficier les habitants de Genève de cet espace. Elle demande ensuite à combien s'élèvent le déficit et les bénéfices de l'établissement.

M^{me} Salerno lui répond que tous les chiffres apparaissent dans les comptes de la Ville.

Une commissaire indique qu'elle avait perçu un problème au niveau de la qualité des modalités de l'exploitation actuelle, qui n'est pas en adéquation avec le lieu. Elle demande ensuite comment les offres ont été évaluées pour savoir laquelle était la plus rentable.

M^{me} Salerno répond qu'elle a désormais douze ans de recul sur ce dossier pour savoir si un projet d'exploitation est susceptible de fonctionner ou pas. Elle relève ensuite que l'amortissement qui grevait les états financiers de la Ville est arrivé à son terme, ce dont il convient tout de même de se réjouir.

Ladite commissaire estime que la cuisine de l'établissement étant d'une qualité assez faible, il est logique, vu son éloignement, que les gens ne s'y déplacent pas.

M^{me} Salerno rétorque que les usagers du club de tennis sont les principaux clients du lieu.

Le président rapporte que les pétitionnaires trouvaient les prix de l'établissement élevés, et demande comment la Ville pourrait faire en sorte de les baisser.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Salerno répond qu'il est normal qu'une assiette de filets de perche du lac Léman coûte 45 francs, et qu'il ne serait pas souhaitable d'y vendre des filets provenant d'Estonie, que cela soit au niveau de l'empreinte carbone qui en découlerait ou de la manière déplorable dont sont nourris ces poissons. Elle cite à ce titre le cas des Bains des Pâquis où la viande séchée est peu chère, mais est de la viande séchée de cheval en fait. Elle dit sa préférence en l'occurrence de ne pas se moquer des gens et de leur servir un produit de qualité.

Le président dit bien entendre cet argument, mais demande si une démarche visant à faire baisser les prix sur les autres plats serait tout de même possible.

M^{me} Salerno répond par la négative, expliquant que la Ville ne peut pas influencer les tarifs pratiqués par l'exploitant.

La commissaire rapporte que ce qui avait surpris particulièrement un commissaire lors de sa visite à l'établissement était le set imprimé avec le prix des consommations, et relève que cela manquait d'élégance pour un restaurant de ce genre. Elle dit en revanche bien entendre l'argument en faveur de la qualité des perches du Léman.

Le président demande s'il serait possible d'avoir une gestion multiple du lieu pour répondre aux différentes demandes dont il fait l'objet.

M^{me} Salerno répond que cela a été testé, mais que ça ne marche pas. Elle explique avoir essayé d'approcher le restaurant des Voiles, qui trouvait l'idée intéressante, mais note que son business plan exigeait la mise à disposition gratuite du lieu, et note que le Conseil municipal n'en aurait certainement pas été satisfait. Elle ajoute que des analyses ont été faites avec de multiples partenaires potentiels, mais que le lieu, exigu et aux possibilités limitées, était toujours le problème principal, quand bien même l'endroit est magnifique. Elle explique que deux écoles hôtelières ont même été approchées, et n'en ont finalement pas voulu. Elle note que l'exploitation du lieu ne fonctionne pas quelles que soient les modalités, sauf à y investir beaucoup d'argent. Elle observe que si l'endroit est certes magique, il est très excentré, et ne dispose donc pas d'une clientèle captive dont les consommations seraient à même de salarier les employés. Elle conclut qu'en matière de restauration la réalité des chiffres est souvent plus compliquée à appréhender que celle empirique, et que même un restaurant qui est plein tous les jours peut ne pas réussir à couvrir le coût de toutes ses contingences.

Discussion et votes

Le président demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent apporter au traitement de cette pétition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que la seule solution serait de fermer l'établissement, au vu de ce qui a été dit aujourd'hui.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de demander à M^{me} Böhler de faire un retour auprès de la commission une fois que le nouveau business plan actuellement en cours d'analyse et qui prévoit un salon de thé aura été accepté. Elle note que cela permettrait d'inclure une information dans le rapport, expliquant qu'un salon de thé serait ouvert sept jours sur sept à partir de telle date, et permettrait ainsi de répondre en partie à la demande des pétitionnaires.

Le président lui demande si elle souhaite dès lors proposer de voter sur une proposition de report du vote.

La commissaire du Parti libéral-radical répond par l'affirmative.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose également de voter cette pétition.

Une commissaire du Parti socialiste estime que l'objectif de la pétition est tout de même relativement modeste et raisonnable en demandant d'ouvrir le lieu aux habitants. Si elle explique avoir bien compris la nécessité de maintenir ce lieu fermé pour quelques événements exceptionnels comme le tournoi de tennis et avoir bien entendu que l'exploitation du lieu est déficitaire, elle relève qu'ouvert à tous ou non ce lieu reste déficitaire quoi qu'il en soit, et qu'il conviendrait par conséquent de soutenir cette pétition pour envoyer un signal respectueux aux personnes venues présenter leurs doléances légitimes.

Le président propose de voter tout d'abord sur la proposition de report du vote, puis de voter sur le renvoi éventuel de cette pétition si ce report est refusé.

Par 8 non (4 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (1 EàG, 1 PDC, 3 PLR), la commission refuse le report du vote de la pétition P-407.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 3 non (PLR), la commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-407.

Annexe: pétition P-407

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

p.a. Nicole Dournow
Pictet-de-Rochemont 27
1207 Genève

12 SEP. 2019

P-407

Commission des pétitions
du Conseil municipal de la
Ville de Genève
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, 9 septembre 2019

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La pétition étant déposée devant le Grand Conseil, nous avons dû, selon la règle en usage, lui réserver les feuilles de signatures manuscrites originales. Nous vous remercions toutefois, par anticipation, d'accorder votre attention à ce qui suit.

La population veut profiter de son patrimoine !

Motif : à quelques minutes du centre-ville, surplombant le lac, sise dans l'un des plus beaux sites de la ville de Genève, un joyau, une belle maison de maître pleine d'élégance et d'histoire, construite vers 1750, restaurée au fil du temps, abrite un lieu magique, l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève.

Ce superbe édifice comporte deux terrasses l'une au rez-de-chaussée et la seconde au premier étage lesquelles offrent une vue panoramique imprenable sur le lac Léman et la chaîne du Jura; la population est actuellement privée de la jouissance de ce patrimoine.

Selon les publicités, l'occupation de ce lieu est :

- LA VERANDA : La tente-véranda du Parc des Eaux-Vives, un nouvel écrin pour vos événements. Surplombant le lac, transparente, élégante et chauffée, la nouvelle tente-véranda du Parc des Eaux-Vives offre de nouvelles perspectives événementielles à Genève. De novembre à mai, créez la sensation pour 300 convives assis ou 500 debout dans un lieu spectaculaire. Et jusqu'à 500 places assises et 900 debout en y ajoutant le bâtiment principal. Réservez dès maintenant une expérience unique ! Jusqu'au 13 mai 2018, et de retour de novembre 2018 à fin avril 2019.
- Restaurant privatisable (70 personnes max.); Le parking de l'hôtel est mis à votre disposition gratuitement.
- Le 3 juin 2019, le « Café perche » s'est ouvert au 1er étage. Son horaire : lun - sam : 12 h - 14 h et 19 h - 21 h + dim 12 h - 21 h. (!)

c.d. /

La population est privée de la jouissance d'un lieu magique !

C'est pourquoi, la présente pétition vous est adressée.

Comme l'expose le site officiel : "Lancer une pétition est un moyen de formuler une demande, une plainte ou un vœu à l'intention de l'autorité cantonale ou communale de votre choix (p. ex... Conseil municipal).

Toute personne peut signer une pétition, même si elle ne bénéficie pas des droits politiques. L'autorité est tenue d'examiner la pétition et peut :

- y donner suite dans les limites de ses compétences
- la renvoyer à l'autorité compétente en la matière
- la classer. »

Vœu

**Qu'enfin la Ville de Genève permette à tous de jouir
en permanence, 7 jours sur 7, de ce patrimoine, notamment de ses
deux terrasses.**

Certains que cette pétition retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Pour la population, les habitants

et les « marcheuses » des Eaux-Vives



Cette pétition sera remise aux commissions des pétitions du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Ville de Genève.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Nous avons auditionné les pétitionnaires, qui font partie d'un club de marche nommé Satus. Ce club regroupe environ une cinquantaine de membres qui ont l'habitude de se réunir au parc des Eaux-Vives. La pétition P-407 a pour but de permettre à la population genevoise de profiter du patrimoine de la Ville.

Comme l'a précisé l'une des pétitionnaires, cela fait des années que ce club de marche existe. Ses membres avaient pour habitude de boire le café à la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives, ce qui n'est plus possible depuis deux ans, car la terrasse est fermée au public. La pétitionnaire a ajouté que le café Les Abstinentes, situé au parc La Grange, n'ouvrait qu'à 11h, à un moment où les membres du club ne sont généralement plus là.

Les pétitionnaires ont souligné que cette pétition avait également pour but de défendre les intérêts des petites gens qui ne peuvent pas aller au restaurant pour manger, mais juste pour boire un verre et profiter de la magnifique vue qu'on a sur le lac depuis cet endroit. Elles ont relevé le fait que leur association sportive avait un grand succès et incitait de plus en plus de gens à marcher dans le parc des Eaux-Vives, avant de profiter d'un moment de réflexion et de discussion autour d'un café – ce qui n'est plus possible à l'heure actuelle, je le répète.

Suite aux déclarations des pétitionnaires, la commission a auditionné M^{me} Sandrine Salerno, qui nous a confirmé que le parc des Eaux-Vives était sous la responsabilité de la Ville de Genève et que la gestion et l'exploitation du restaurant étaient aujourd'hui confiées à l'Hôtel Métropole. M^{me} Salerno nous a rappelé que la Ville avait lancé plusieurs appels d'offres pour trouver un mode de fonctionnement de l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives et qu'on en était arrivé à la conclusion que la forme la plus adéquate était de favoriser le concept de séminaires et de soirées privées. La magistrate nous a signalé que l'établissement n'avait jamais été rentable, le coût de la main-d'œuvre et la variabilité de la météo rendant son exploitation compliquée. Elle a ajouté que le business plan en question serait néanmoins analysé, comme l'ont été les précédents, mais que le restaurant était toujours déficitaire.

M^{me} Salerno nous a expliqué que, si l'on changeait de concept, ce ne seraient plus 10 000 francs qu'il faudrait mettre dans le projet, mais 50 000 francs. Elle a précisé que le Conseil municipal était néanmoins libre de choisir cet arbitrage financier, s'il l'entendait.

Suite à l'audition de M^{me} Salerno, la commission des pétitions a voté par 10 voix contre 3 le renvoi de la pétition P-407 au Conseil administratif, afin qu'il trouve une solution pour rendre la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives accessible à toute heure à la population genevoise.

Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Nous, les Verts, nous soutenons les pétitionnaires qui demandent de favoriser l'accès de la population aux terrasses de l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève. Nous soutenons leur souhait de changer les modalités d'exploitation de cet établissement pour en maintenir une partie ouverte à toutes et à tous en permanence. Nous avons analysé les arguments des pétitionnaires. Selon eux, si le restaurant n'est pas rentable, c'est parce qu'il ne correspond pas à la demande des habitants du quartier et des gens qui fréquentent le parc. Par conséquent, nous sommes favorables au renvoi de la pétition P-407 au Conseil administratif, pour qu'il la traite dans les meilleurs délais.

M. Didier Lyon (UDC). La pétition P-407 a été renvoyée à la commission des pétitions le 30 septembre 2019. Une des pétitionnaires nous a expliqué tout d'abord qu'elle émanait principalement du club de marche Satus. Cette personne a déclaré ensuite que la pétition avait pour but principal de permettre à la population de la Ville de Genève de profiter de son patrimoine. Elle a précisé que cela faisait des années que le club de marche Satus existait et que ses membres avaient pour habitude de prendre le café à la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives, ce qui n'est plus possible depuis deux ans, car cette terrasse est maintenant fermée au public. Elle a ajouté que le café Les Abstinentes, situé au parc La Grange, n'ouvrirait quant à lui qu'à 11 h. Par conséquent, les membres du club doivent sortir du parc s'ils souhaitent se réunir un moment, or il est souvent compliqué, pour ce faire, de trouver dans un café de la place pouvant accueillir une vingtaine de personnes.

La pétitionnaire nous a dit avoir pu constater que les membres du club de marche n'étaient pas les seuls à qui cet endroit manquait. Elle a déploré la transformation du restaurant du parc des Eaux-Vives qui, à l'heure actuelle, n'est ouvert qu'entre 12 h et 14 h et sert des filets de perche médiocrement préparés pour une cinquantaine de francs. Le reste du temps, son usage est limité à la location pour des soirées privées.

Le 9 décembre 2019, la commission a auditionné M^{me} Salerno, accompagnée de la directrice de son département. M^{me} Salerno a rappelé que la Ville avait lancé un appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du parc des Eaux-Vives et que l'offre retenue, aujourd'hui en vigueur, consistait à faire de ce lieu une maison de séminaires dans la journée et un endroit pour les banquets en soirée. M^{me} Salerno a souligné que, depuis la signature du contrat d'exploitation avec IHA, un travail important avait été fait pour réduire les coûts d'exploitation, notamment en utilisant sur place les équipes de l'Hôtel Métropole. L'un des événements phares de l'établissement est le Geneva Open de tennis, dont les hôtes sont accueillis sur place avec un service de traiteur.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M^{me} Salerno a ajouté que l'exploitation du restaurant sous forme de brasserie n'avait auparavant pas permis de dégager des revenus suffisants, ce qui expliquait la proposition de l'exploitant, actuellement en vigueur, de le transformer en café servant des filets de perches en semaine, et en brasserie uniquement le week-end. Une commissaire a indiqué être allée récemment à l'Hôtel Métropole, dont la société exploite aussi le restaurant du parc des Eaux-Vives, et avoir été surprise en recevant une facture de 20 francs pour deux cafés. M^{me} Salerno a répondu qu'une présentation détaillée du business plan aurait lieu bientôt.

Le président de la commission a signalé que les pétitionnaires trouvaient les prix de l'établissement élevés et a demandé comment la Ville pourrait faire en sorte de les baisser. M^{me} Salerno a répondu qu'il était normal qu'une assiette de filets de perche du lac Léman coûte 45 francs et qu'il ne serait pas souhaitable de servir des filets de perche provenant d'Estonie, tant au niveau de l'empreinte carbone qui découlerait de leur importation que de la manière déplorable dont sont nourris les poissons dans ce pays.

L'Union démocratique du centre estime que l'objectif de la pétition P-407, c'est-à-dire l'ouverture du lieu aux habitants, est tout de même relativement modeste et raisonnable. Nous avons compris la nécessité de maintenir cet établissement fermé pour quelques événements exceptionnels comme le tournoi de tennis, et nous avons bien entendu que l'exploitation du restaurant était déficitaire. Nous relevons...

La présidente. Je vous demande de conclure, Monsieur Lyon. Vous avez dépassé les trois minutes d'intervention.

M. Didier Lyon. Oui. Nous relevons qu'ouvert à tous ou non, le restaurant du parc des Eaux-Vives reste déficitaire quoi qu'il en soit. Par conséquent, il conviendrait de soutenir cette pétition pour envoyer un signal respectueux aux personnes venues présenter leurs doléances légitimes. L'Union démocratique du centre est donc favorable au renvoi de la pétition P-407 au Conseil administratif.

La présidente. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Excusez-moi, Madame la présidente, mais je cède la parole à M. Sormanni, qui se fera un plaisir de dénoncer le scandale de la société qui gère l'Hôtel Métropole et le restaurant du parc des Eaux-Vives!

Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous accepterons la pétition P-407 et demanderons son renvoi au Conseil administratif, cela va de soi. Cela dit, la gestion du restaurant du parc des Eaux-Vives, jointe à celle de l'Hôtel Métropole et confiée à la société IHA, pose de très nombreux problèmes, comme cela a été relevé précédemment. Je pense qu'il serait souhaitable que le Conseil administratif se penche sur cette gestion.

D'abord, ça fait des années qu'on essaie de comprendre ce qui se passe. On voit bien que cette affaire coûte beaucoup d'argent à la Ville de Genève et ne rapporte pas grand-chose. Je rappelle que tous les investissements consentis aussi bien pour le restaurant du parc des Eaux-Vives que pour l'Hôtel Métropole sont loin d'être amortis aux comptes – et ce n'est pas de 2,75 francs qu'il s'agit, mais de millions des francs, de dizaines de millions de francs! Les comptes – dénoncés chaque année par le Contrôle financier et notamment par son directeur M. Chrétien – ne sont d'ailleurs pas à jour, puisqu'ils ne respectent pas les dispositions du nouveau logiciel comptable, le modèle comptable harmonisé MCH2. En effet, nous n'avons que le résultat inscrit dans les comptes de la Ville de Genève. Même si on nous met le détail en annexe, ce type de comptabilisation est faux, je le répète une fois de plus, et M. Chrétien l'a déploré. Voilà pourquoi les comptes ne sont acceptés que sous cette réserve. Par conséquent, il serait grand temps de revoir tout cela.

La gestion de l'Hôtel Métropole a été dénoncée, un certain nombre d'articles ont paru dans les journaux à ce sujet, notamment dans le *Genève Home Informations* (GHI), car il y a des problèmes de mobbing.

Nous saisissons l'occasion du renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour l'inviter fermement à prendre des mesures et à venir avec un rapport circonstancié devant le Conseil municipal, de façon à régler une fois pour toutes les problèmes – ce n'est jamais définitif, mais enfin... – et à faire en sorte que ces biens qui appartiennent à la Ville deviennent rentables, qu'on puisse amortir les travaux réalisés. Cela d'autant plus qu'on vient de décider d'en faire d'autres, qui sont nécessaires! Il s'agit notamment des façades de l'Hôtel Métropole. Mais surtout, il faut faire en sorte que le personnel de cet établissement soit bien traité, contrairement à ce qui se passe actuellement où il y a de nombreux licenciements et des plaintes pour mobbing. Par conséquent, je crois qu'on ne peut qu'inviter le Conseil administratif à se saisir de cette problématique – mais on aura certainement l'occasion d'y revenir. En tout cas, en ce qui concerne le Mouvement citoyens genevois, nous ne lâcherons pas l'affaire, comme on dit! Nous renverrons ce soir la pétition P-407 au Conseil administratif.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). J'ai découvert avec grande joie la pétition P-407 et je voulais soutenir les pétitionnaires, étant comme elles une des nombreuses personnes qui pratiquent la marche dans les magnifiques parcs des Eaux-Vives

SÉANCE DU 3 JUIN 2020 (soir)
Pétition: ouverture au public des terrasses
du restaurant du parc des Eaux-Vives

et La Grange. Personnellement, c'est sous l'égide de Gym Seniors que je le fais. Nous sommes beaucoup dans le même cas – sans parler des nombreuses familles qui se détendent sur les pelouses. Par cette privatisation des terrasses, nous sommes privés depuis plusieurs années d'un lieu de rencontre au restaurant du parc des Eaux-Vives, alors qu'il s'agit d'un bien public. Nous nous en indignons chaque semaine! La formule proposée du salon de thé ouvert toute l'année, avec des soirées réservées aux événements familiaux et amicaux, serait une très bonne solution pour que le plus grand nombre puisse profiter des lieux. J'espère que le Conseil administratif pourra nous rendre la jouissance de cet endroit.

La présidente. Je donne la parole brièvement à M^{me} Fabienne Beaud pour la position du Parti démocrate-chrétien.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien votera le renvoi de la pétition P-407 au Conseil administratif, afin qu'une solution des plus favorables à la population soit trouvée.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 61 oui contre 11 non.

La présidente. Cette pétition est donc envoyée au Conseil administratif. Je vois qu'on commence à fatiguer... et on a eu beaucoup de soucis, ce soir! Mesdames et Messieurs, je vous propose de continuer demain le traitement des rapports de commission sur des pétitions. A présent, j'ai une série de réponses du Conseil administratif à traiter et je vais vous en lire les énoncés. Vous les avez reçues avec l'ordre du jour, vous pouvez donc vous y référer, si vous en avez envie.

- 11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 17 avril 2019 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, François Mireval, Régis de Battista, Ahmed Jama, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini et Laurence Corpataux: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» (R-242)¹.**

TEXTE DE LA RÉOLUTION

Considérant:

- que l'année 2018, sans surprise, s'est révélée la quatrième plus chaude depuis que l'on mesure la température à la surface du globe, après 2016, 2015 et 2017;
- que nous avons atteint 1 degré de température moyenne de plus qu'avant l'époque préindustrielle et qu'avec la trajectoire actuelle, nous nous dirigeons vers une élévation de 3 à 4 degrés en moyenne globale, et de 5 à 6 degrés en Suisse, si aucune action décisive n'est entreprise;
- que d'ici à 2050, 2 milliards de personnes seront exposées à des températures extrêmement élevées, ce qui reviendra à vivre la canicule de 2003 chaque été, avec son lot de morts;
- que plus de 800 millions de personnes seront vulnérables à l'élévation du niveau des eaux et aux inondations, et que nous compterons des centaines de millions de réfugiés climatiques à travers la planète;
- que plus de 650 millions de personnes seront à court d'eau potable et qu'ici en Suisse, certains glaciers auront totalement disparu d'ici à vingt ans, ce qui rendra notre approvisionnement plus incertain;
- que les tentatives d'accords internationaux, comme les «COP», ont tout juste servi à se mettre d'accord sur la manière de mesurer les gaz à effet de serre (GES), et que, même au niveau national, une loi CO₂, déjà largement insuffisante, a été dénuée de tout sens et de ce fait a été récemment refusée;
- que cette évolution ne menace pas seulement l'environnement, mais aussi la justice sociale en renforçant de manière massive les inégalités et donc la cohésion;
- qu'il apparaît donc que c'est aux Villes de s'organiser pour agir, avec des mesures fermes, drastiques et surtout rapides de réduction des GES pour

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 8268.

atteindre le scénario n°1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique;

- que des milliers de jeunes s'engagent en Suisse et dans le monde pour alerter l'opinion publique et plus particulièrement les autorités politiques sur l'urgence climatique et qu'il convient de les prendre au sérieux et de les soutenir;
- que la Ville de Genève s'engage activement en faveur du développement durable depuis 2001 dans différents domaines comme la politique énergétique, la végétalisation, la gestion de déchets, l'action pour une mobilité plus écologique, une évolution de l'administration vers une gestion plus économique et écologique des ressources, l'incitation des comportements individuels et collectifs éco-responsables, le soutien à des initiatives économiques locales compatibles avec le développement durable et l'agriculture de proximité, etc.;
- que l'action des Villes en général et de Genève en particulier peut s'inscrire dans la mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable des Nations unies (ODD),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier l'opportunité et la faisabilité de déclarer rapidement l'urgence climatique et reconnaître la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences sur l'environnement, la justice sociale, l'emploi, la santé et l'économie comme une des tâches les plus prioritaires;
- examiner l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique, y compris les objets soumis au Conseil municipal, et, dans la mesure du possible, traiter de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences environnementales, sociales et autres;
- présenter dans les six mois à venir un rapport au Conseil municipal sur les actions déjà entreprises dans les différentes politiques publiques et les actions devant être entreprises ces prochaines années afin d'intensifier la contribution municipale à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences;
- contribuer à informer de manière détaillée la population sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour le combattre.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette note répond aux quatre invites du Conseil municipal adressées au Conseil administratif dans la résolution citée ci-dessus et confirme que nous nous

trouvons en situation d'urgence climatique. Le rapport demandé dans la troisième invite figure en annexe de la présente réponse.

Urgence climatique et neutralité carbone

S'agissant de l'opportunité et de la faisabilité de déclarer rapidement «l'urgence climatique», plusieurs éléments permettent d'affirmer que les enjeux climatiques sont extrêmement préoccupants et doivent dès aujourd'hui être pris en considération de manière prioritaire.

La température annuelle moyenne en Suisse a augmenté de près de 2°C au cours des 150 dernières années (contre +1°C à l'échelle mondiale), l'augmentation au sud des Alpes étant un peu moins prononcée qu'au nord. Notre pays se réchauffe donc deux fois plus vite que la moyenne mondiale. La température moyenne du mois de juillet 2015 a été de 24,2°C à Genève. Cela représente un écart de +4°C par rapport à la norme et constitue le record pour un mois de juillet depuis le début des mesures systématiques de températures. En 2019, Genève a souffert de la vague de chaleur la plus intense sur sept jours (30°C ou plus) jamais enregistrée. Ces vagues de chaleur sont de plus en plus rapprochées et le signe d'un effet direct du changement climatique¹.

Afin de limiter l'augmentation moyenne de la température terrestre à +1,5°C, tel que recommandé par le dernier rapport GIEC, les émissions globales nettes de gaz à effet de serre (GES, dont le CO₂ est le principal en termes de quantité) doivent à terme être égales à zéro (neutralité carbone) et ce en 2050 au plus tard. Pour ce faire, une personne devrait émettre moins d'une tonne de CO₂ par année. Or un-e habitant-e de Genève émet actuellement chaque année environ 10 tonnes de CO₂ (cela inclut les produits importés et le trafic aérien)². Concrètement, qu'est-ce que cela signifie?

S'il est trop tôt pour donner des chiffres précis, la réduction de 60% des émissions de GES d'ici à 2030 implique, par exemple dans le secteur de la mobilité, une réduction drastique du nombre de véhicules à moteur thermique, voire une interdiction de leur usage en centre urbain. Cela signifie également réduire de moitié nos trajets en voiture personnelle, généraliser le télétravail à partir d'une certaine distance domicile-travail, supprimer les vols intérieurs disposant d'une alternative par la route ou le chemin de fer en moins de quatre heures, etc. Dans le secteur résidentiel, cela se traduit par exemple par une interdiction du chauffage au fioul sur tout le territoire. Concernant l'alimentation, cela nécessite de diviser

¹ Site web de MeteoSuisse, <https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/infos.subpage.html/fr/data/news/2019/8/a-nouveau-une-forte-chaleur-en-juillet.html>, consulté le 20 octobre 2019.

² Service cantonal du développement durable (2015). «Plan climat cantonal - volet 1: Etat des lieux, objectifs globaux et axes stratégiques», disponible sur www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1

par quatre la consommation de viande par personne (en moyenne), de multiplier les parcelles en bio et de limiter l'importation de produits exotiques. Au niveau des biens et des services, cela implique par exemple d'interdire la publicité en ligne intégrée aux sites internet, de diviser le flux vidéo consommé par trois, de limiter l'achat de vêtements neufs à 1kg par personne par an et de relocaliser davantage la production¹.

La neutralité carbone signifie que les émissions de CO₂ produites par les activités humaines doivent être équivalentes à la capacité d'absorption de CO₂ de la biosphère, notamment grâce aux «puits de carbone» naturels (océans, forêts, sols). Aujourd'hui, ces puits sont menacés par le réchauffement climatique et les nombreuses pollutions. Leur capacité à absorber du CO₂ a déjà diminué. L'objectif de neutralité carbone, qui s'impose au regard des données scientifiques actuelles, est néanmoins extrêmement ambitieux. Seul un consensus politique fort permettra de réussir une transition aussi importante dans les délais requis.

Comment atteindre la neutralité carbone?

S'il n'existe pas encore de scénarios de référence construits spécifiquement pour atteindre la neutralité carbone², certains paramètres de mise en œuvre sont indispensables, quel que soit le territoire:

- une stratégie climatique globale, permettant d'attester la diminution des émissions de CO₂ du territoire défini, l'augmentation de sa capacité d'absorption de CO₂ (puits de carbone) et l'augmentation de sa résilience (adaptation);
- un portage politique fort, assurant la mise en place et le suivi de la stratégie climatique;
- des moyens financiers et humains permettant une mise en œuvre rapide de la stratégie climatique.

A travers son plan climat cantonal (PCC) adopté en 2015, l'Etat de Genève offre le cadre d'une stratégie climatique globale afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En décembre 2019, en réponse à une motion du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a pris la décision de renforcer les objectifs climatiques cantonaux en déclarant l'urgence climatique et en renforçant les objectifs initialement fixés pour viser une réduction de 60% des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport à leur niveau en 1990.

¹ Mesures tirées d'une étude de B&L évolution (2018). «Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5°C?».

² Le Service cantonal du développement durable a confié un mandat d'étude au Centre de durabilité de l'Université de Lausanne pour montrer quelle trajectoire il faudrait prendre pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Les résultats sont prévus pour la fin de l'année 2019. D'autres études à l'échelle suisse (Stratégie climat de la Confédération, cantons de Zurich, Lucerne,) sont actuellement en cours et/ou prévues en 2020.

Considérant:

- l'importance et l'urgence de lutter contre le changement climatique;
- que la Suisse, et en particulier Genève, émet davantage de GES que la moyenne mondiale;
- les objectifs de l'Etat de Genève,

le Conseil administratif propose d'adopter et de décliner les objectifs du PCC au niveau de la Ville de Genève, à savoir la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Examen de l'impact climat des objets soumis au Conseil municipal et priorisation

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est impératif que tous les projets menés par la Ville de Genève soient développés de manière à limiter leur impact sur le climat et sur l'environnement, eu égard aux graves conséquences du changement climatique sur la justice sociale, l'emploi, la santé et l'économie. En effet, il s'agit de relever le difficile défi de maintenir et de développer des prestations pour les citoyen-ne-s, tout en diminuant l'impact sur le climat de nos activités.

De nombreux outils existent pour mesurer l'impact climatique d'un objet. A l'échelle d'une ville ou d'un territoire, le plus complet et le plus utilisé est le Bilan carbone® selon la méthodologie de l'Agence française pour l'environnement (ADEME). Afin de répondre à la demande d'examen de l'impact sur le climat des objets à traiter par le Conseil municipal, l'outil d'évaluation devra répondre aux objectifs suivants:

- identifier, le plus en amont possible, dès leur conception, les projets devant être soumis à une analyse climatique approfondie;
- effectuer ces analyses et estimer l'impact climatique des projets municipaux, notamment selon une approche coûts (financiers) vs bénéfiques (en termes de réduction ou de minimisation des émissions);
- proposer des mesures pour en réduire l'impact et/ou développer des compensations;
- informer le Conseil municipal des résultats d'analyse et des mesures prévues.

Le Conseil administratif s'engage à évaluer ces différents outils et à tester de manière provisoire un processus d'examen permettant d'analyser l'impact climat des objets concernés par cette problématique, y compris les objets soumis au Conseil municipal ainsi que, dans la mesure du possible, traiter de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences.

Etat des lieux des actions de lutte contre le changement climatique et ses conséquences en Ville de Genève

Le rapport en annexe présente la synthèse des actions réalisées et/ou planifiées par la Ville en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique.

La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont au cœur des stratégies de développement durable. Depuis 1995, la Ville a intégré le développement durable dans ses politiques municipales, sous des formes variées et qui ont évolué au fil des législatures.

En matière d'environnement et de climat, elle s'est dotée de plusieurs politiques publiques, stratégies et plans d'action permettant de réduire les émissions de GES: elle rénove son patrimoine bâti et baisse sa consommation d'énergie, développe des énergies renouvelables, participe au développement des transports collectifs tels que le Léman Express, promeut l'agriculture locale et soutient les circuits courts, fixe des critères de durabilité dans ses procédures d'achats, s'engage dans une démarche de réduction des déchets, etc.

Concernant l'adaptation au changement climatique, la Ville veille à ce que l'obligation légale de mettre en place des toitures végétalisées soit respectée dans le cadre des plans de quartiers de la couronne urbaine, initie la création de chemins ou places en revêtement perméable, travaille à la remise à ciel ouvert de rivières, protège la biodiversité en ayant une gestion 100% biodégradable des espaces verts, se confronte aux problèmes des îlots de chaleur, a adopté un plan canicule, etc. Aujourd'hui, il s'agit d'amplifier ces mesures et de veiller à ce que tous les projets soient développés de manière à limiter leur impact sur le climat et l'environnement. Il s'agit également de savoir renoncer à des projets dont l'analyse «coûts/bénéfices» se montrerait clairement défavorable au climat.

S'agissant de l'information et la sensibilisation de la population aux enjeux du changement climatique, la Ville communique de manière continue, par le biais de ses différents canaux (magazine *Vivre à Genève*, site internet, réseaux sociaux, campagnes), sur les causes et les effets du changement climatique, sur les projets soutenus qui répondent à ces défis et les mesures développées par la Ville. Elle communique auprès de tous les publics: à travers des projets dans les écoles, des appels à projets destinés aux jeunes, des vidéos sur les réseaux sociaux, des cycles de conférences, des expositions grand public, etc. Un nouvel espace de rencontres et de documentation est en cours d'élaboration au Muséum d'histoire naturelle afin de traiter le sujet de la crise climatique et l'érosion de la biodiversité, en partenariat avec la société civile.

Le rapport met en exergue les enjeux prioritaires suivants:

- intégrer les objectifs en matière de réduction de GES et les mesures d’adaptation au changement climatique à toutes les politiques publiques municipales, en particulier dans le prochain plan directeur communal (PDCOM);
- poursuivre l’assainissement des immeubles/ensembles dits «grands consommateurs» (thermique, électrique et eau);
- mener de concert avec l’Office cantonal de l’énergie (OCEN) et les Services industriels de Genève (SIG) une politique énergétique afin de donner les conditions indispensables pour sortir des énergies fossiles;
- renforcer les actions d’économies d’énergie dans les bâtiments par la mise en œuvre de programmes d’optimisation;
- en partenariat avec l’Etat, élaborer un plan d’action en direction des entreprises, des propriétaires de bâtiments, des régies, des usagers-ères et des habitant-e-s de la Ville pour encourager, voire imposer la transition énergétique de l’ensemble du parc immobilier;
- veiller à ce que les projets engagés soient dans la mesure du possible adaptés au regard des objectifs de réduction des émissions de GES;
- encourager le report modal vers les mobilités douces, à la fois par des mesures de planifications et d’aménagements sans omettre les mesures dissuasives;
- définir un plan de mobilité s’appliquant à l’ensemble des personnes relevant de l’institution municipale (personnel, élu-e-s), incluant les déplacements domicile-travail et définissant les conditions qui autorisent les déplacements en avion;
- intégrer les objectifs climatiques (réduction des émissions de GES et mesures d’adaptation) aux activités subventionnées (y compris les manifestations autorisées sur le domaine public), aux activités des institutions subventionnées ainsi qu’aux fournisseurs de la Ville de Genève (y compris les marchés publics);
- soumettre les comptes, les budgets et les plans d’investissements à une analyse d’impacts climatiques, afin de permettre une priorisation et un pilotage efficace en faveur du climat;
- réaliser un bilan carbone des achats de l’administration, en priorité les secteurs les plus émetteurs de GES.

Recommandations stratégiques

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'Etat de Genève a d'ores et déjà posé les grands jalons d'une stratégie climatique pour Genève à travers le PCC. Celui-ci présente un état des lieux fondé sur deux études scientifiques¹ et fixe les orientations stratégiques de la politique climatique cantonale autour de six axes:

- réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables;
- favoriser une mobilité sobre en carbone;
- promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres;
- prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial;
- protéger la population des effets néfastes des changements climatiques;
- protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques.

Pour chacun de ces six axes, le PCC répertorie les mesures engagées et détaille celles à mettre en œuvre ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation. Il met également en exergue le fait que l'Etat de Genève n'est pas en mesure, seul, de réduire les émissions de GES du canton et de maîtriser les conséquences des changements climatiques, reconnaissant ainsi la nécessité de l'implication de tous les acteurs et actrices du territoire, dont les communes.

Il importe donc que la Ville puisse s'aligner sur les objectifs et les axes stratégiques du PCC et s'adapter le cas échéant aux mesures de renforcement qui y seront ajoutées dans les prochains mois pour répondre à l'urgence climatique.

L'objectif de la neutralité carbone en 2050 impose à la Ville de réduire drastiquement ses émissions de GES de 60% d'ici à 2030 et de prendre des mesures d'adaptation au changement climatique dans tout le périmètre d'influence de ses politiques publiques, mais également au niveau de son organisation et fonctionnement.

C'est pourquoi, en ce qui concerne les actions devant être entreprises ces prochaines années afin d'intensifier la contribution municipale à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences, le Conseil administratif propose d'agir de la façon suivante:

¹ Etat de Genève & Maneco (2015). «Bilan carbone territorial du canton de Genève» & Etude mandatée par l'OFEV (2015). «Analyse des risques et opportunités liés aux changements climatiques en Suisse: étude de cas Canton de Genève et Grand Genève».

Développer d'ici à 2021 une stratégie climatique municipale, coordonnée et transversale, fondée sur les objectifs et les axes stratégiques du PCC

Pour ce faire, les mesures climatiques à incidences territoriales seront intégrées dans le prochain PDCOM, ainsi que dans tous les plans stratégiques liés à l'énergie, aux bâtiments, à la mobilité et à l'espace public.

Les mesures climatiques sans incidence territoriale et faisant partie du périmètre des compétences et d'influence de la Ville (par exemple achats, culture et sport, solidarité internationale, déchets, alimentation, modes de production et consommation, santé/prévention) seront également partie intégrante de la stratégie climatique municipale et pourront faire l'objet d'un plan d'actions spécifiques.

Par ailleurs, le monitoring et le reporting de toutes les mesures devront être pris en compte dans le suivi et la communication de la stratégie climatique de manière globale.

Enfin, à l'instar de l'Etat de Genève, la Ville de Genève ne peut atteindre seule l'objectif de neutralité carbone en 2050. De ce fait, parallèlement à l'intensification des mesures dans ses domaines de compétences, elle devra notamment:

- identifier, en concertation avec l'Etat, les leviers législatifs, opérationnels et financiers aux niveaux cantonal et fédéral, car des mesures fortes pour le climat dépendent de lois et de moyens qui dépassent les seules compétences de la Ville;
- obtenir des données, via des études, sur les conséquences environnementales, économiques et sociales des mesures à prendre et/ou à renforcer;
- définir le type et le périmètre des compensations carbone admises¹;
- stimuler la participation de tous les acteurs et actrices du territoire, en renforçant notamment l'information, la sensibilisation et la communication et les mesures permettant des changements de pratiques.

Définir rapidement une gouvernance politique et administrative forte

Afin de répondre aux objectifs climatiques tout en assurant la cohérence des politiques publiques et le maintien de prestations de qualité, le Conseil administratif s'engage à mettre en place cette gouvernance rapidement et à créer au minimum un poste fixe pour l'élaboration et la coordination de la stratégie climatique municipale. Il souligne sa volonté de pouvoir travailler de manière transversale et sans silo sur l'enjeu climatique.

¹ Les seules forêts, les sols et l'eau du lac situés sur le territoire de la Ville ne suffiront pas à absorber les émissions de CO₂ restantes en 2050. De ce fait, des mesures de compensation carbone devront compléter les démarches de réduction entreprises sur le territoire genevois. Il s'agira de définir si ces mesures seront uniquement admises au sein du canton, en Suisse et/ou à l'étranger et sous quelle forme (type de projet, coût de la tonne de carbone, etc.).

Assurer les moyens financiers nécessaires à la transition écologique

Une stratégie et une gouvernance adaptées ne seront pas suffisantes pour faire face au défi climatique, des ressources humaines supplémentaires sont à prévoir afin d'accélérer les mesures actuelles et développer de nouveaux programmes. Investissements supplémentaires, nouvelles sources de revenus (taxes écologiques), obligations vertes: une analyse des différentes possibilités, des besoins, ainsi que des dépenses municipales en lien avec le climat (climato-budget), doit être menée afin de définir d'ici à 2021 une stratégie pour financer la transition écologique. Nous soulignons dès lors l'importance d'une forte détermination politique, y compris au Conseil municipal qui sera appelé à voter les budgets et investissements nécessaires.

Pour conclure, au-delà d'une reconnaissance partagée du problème et de la nécessité d'agir, le défi climatique ne pourra être relevé que si des objectifs chiffrés, des mesures efficaces, un calendrier soutenu et des moyens suffisants sont accordés. Des choix politiques difficiles se profilent et les élu-e-s seront davantage amené-e-s à faire des arbitrages entre les différents besoins et prestations de la Ville, d'où l'importance de disposer d'outils et de processus efficaces pour faire les choix qui s'imposent. Il s'agit de limiter les activités qui aggravent les enjeux climatiques et de soutenir les changements indispensables vers une société sobre en carbone. Cette transition doit être accompagnée en démontrant, par l'action, les opportunités et bienfaits d'une société éthique, solidaire et respectueuse de l'environnement.

En résumé, le Conseil administratif s'engage à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Genève de 60% d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour ce faire, il développera d'ici à 2021 une stratégie climatique municipale coordonnée et transversale. Il s'engage à ce qu'une gouvernance politique et administrative forte soit mise en place afin de répondre à ces objectifs tout en garantissant la cohérence et qualité des prestations municipales. Il initie dès à présent une analyse des différents mécanismes financiers permettant d'assurer les investissements nécessaires à la transition écologique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

Annexe: Rapport: Ville de Genève, 2020. «Synthèse de l'état des lieux de la Ville de Genève en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique et recommandations»



État des lieux des actions de la Ville de Genève et recommandations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. CONTEXTE ET ENJEUX

Genève face aux changements climatiques

Genève et ses émissions de gaz à effet de serre

Renforcement du cadre législatif et normatif

II. SYNTHÈSE ÉTAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

1.1 : Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

1.2 : Favoriser une mobilité sobre en carbone

1.3 : Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 : Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial

2.2 : Protéger la population des effets néfastes des changements climatiques

2.3 : Protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques

3. SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

III. CONCLUSION

GLOSSAIRE

INTRODUCTION

L'objectif de ce document est de répondre à la troisième invite de la Résolution 242. Il présente ce que la Ville a réalisé et est en train de développer en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation au changement climatique.

Ce document présente un état des lieux puis formule des recommandations pour orienter les axes de travail de la prochaine législature.

L'état des lieux a été structuré selon les deux grands objectifs du Plan climat cantonal¹, répartis chacun en trois axes stratégiques, ainsi qu'un objectif de sensibilisation et d'implication des acteurs du territoire.

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

1.1 : Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

1.2 : Favoriser une mobilité sobre en carbone

1.3 : Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres

2. Adaptation au changement climatique

2.1 : Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial

2.2 : Protéger la population des effets néfastes des changements climatiques

2.3 : Protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques

3. Sensibilisation et implication des acteurs du territoire

Ce rapport reprend les éléments principaux de l'état des lieux et formule des recommandations par axes stratégiques. Une liste plus détaillée des actions réalisées par thème figure aux pages 24 et suivantes du présent rapport.

Ce document a été rédigé par les services d'urbanisme et Agenda 21 – Ville durable, en collaboration avec l'ensemble des Départements de la Ville de Genève².

¹ Service Cantonal du Développement Durable (2015). « Plan climat cantonal - volet 1: Etat des lieux, objectifs globaux et axes stratégiques », disponible sur www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1

² En particulier les services de l'énergie, de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, des espaces verts, des relations extérieures, d'incendie et de secours, le service social, le service culturel, le service logistique et manifestations, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Muséum d'histoire naturelle et la Délégation Genève Ville Solidaire, la Centrale municipale d'achat et d'impression.

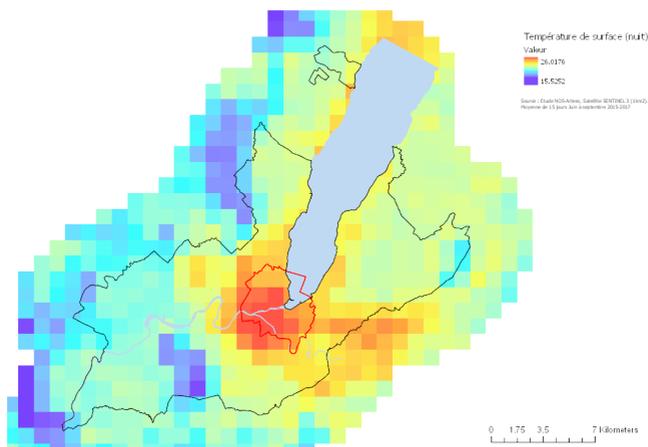
I. CONTEXTE ET ENJEUX

Genève face aux changements climatiques

La température annuelle moyenne en Suisse a augmenté de près de 2°C au cours des 150 dernières années, l'augmentation au sud des Alpes étant un peu moins prononcée qu'au nord. Notre pays se réchauffe donc deux fois plus vite que la moyenne mondiale.

En 2019, Genève a souffert de la vague de chaleur la plus intense sur 7 jours (30°C ou plus) depuis le début des mesures. Ces vagues de chaleur sont de plus en plus rapprochées et le signe d'un effet direct du changement climatique³. Les nuits dites « tropicales » (température supérieure à 20°C) sont plus fréquentes. En moyenne, entre juin et septembre 2015 et 2017, la température nocturne en ville a été supérieure à 20°C pendant 15 jours. Or c'est en grande partie pendant la nuit, lorsque la température baisse, que les organismes vivants - flore, faune et donc aussi les êtres humains - récupèrent de l'épuisement de la chaleur.

Température de surface (nuit)



Moyenne de 15 jours, juin à septembre 2015-2017. En rouge : plus de 26°C.

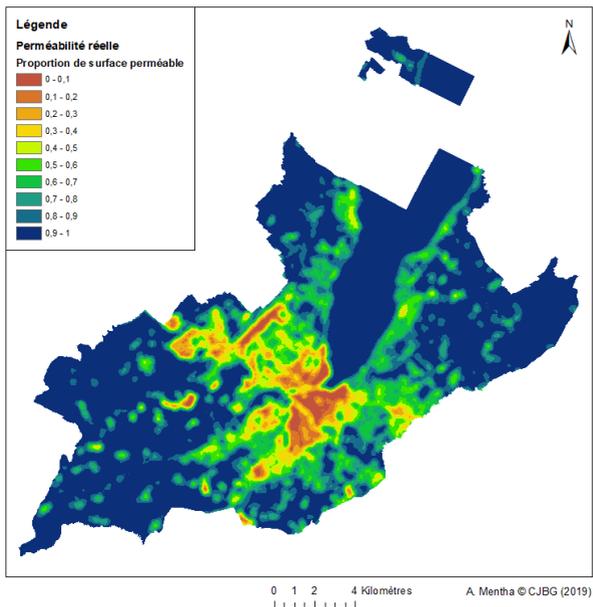
Source : Etude NOS ARBRES, Satellite SENTINEL 3 (1km2)

³ Site web de MeteoSuisse, <https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/infos.subpage.html/fr/data/news/2019/8/a-nouveau-une-forte-chaaleur-en-juillet.html>, consulté le 20 octobre 2019

La hausse des températures comporte une série de risques identifiés pour Genève : augmentation des jours de sécheresse, dépérissement accéléré des arbres, de l'intensité d'aléas tels que les crues, du ruissellement de surface, de la grêle et des tempêtes, des inondations et déversements d'eaux usées dans les cours d'eau⁴. De nouvelles espèces florales invasives apparaissent. La santé humaine est également impactée, tout comme la baisse de la productivité, le dysfonctionnement des infrastructures ainsi qu'une augmentation des besoins de refroidissement des bâtiments.

Face à l'intensité grandissante d'aléas climatiques violents, la très faible proportion de sols perméables en Ville ne permettra pas une rétention d'eau efficace, ce qui favorisera le ruissellement et les inondations. De plus, les sols imperméables et sombres favorisent l'augmentation des températures et diminuent le refroidissement nocturne.

Perméabilité du sol du canton de Genève



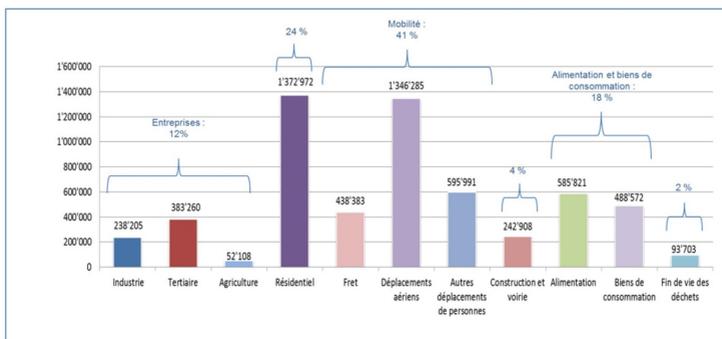
En rouge : les zones imperméables. En bleu : les zones perméables.

Source : Conservatoires et jardin botanique de Genève, 2019

⁴ Office fédéral de l'environnement (2015). « Analyse des Risques et Opportunités liés aux changements climatiques en Suisse : Etude de cas Canton Genève et Grand-Genève », disponible sur <https://sofiesgroup.com/news/risques-et-opportunités-lies-aux-changements-climatiques-le-cas-genevois/>

Genève et ses émissions de gaz à effet de serre (GES)⁵

En 2015, l'État de Genève a publié le Plan climat cantonal, qui contient les résultats d'un bilan carbone⁶ effectué à l'échelle du canton, sur la base d'une méthodologie développée par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Cette approche prend en compte les émissions directes émises sur le territoire ainsi que les émissions indirectes aussi appelées « énergie grise », à savoir les émissions générées hors de Genève pour produire des biens achetés et consommés par les habitant-e-s de Genève. Celles-ci représentent environ 50% des émissions de GES globales. Actuellement, il n'existe pas de bilan carbone pour le territoire de la Ville de Genève uniquement. Des discussions sont en cours avec l'Etat de Genève et l'Office cantonal de la statistique afin de pouvoir obtenir des données plus précises.

Répartition par secteurs et par postes des émissions totales du bilan carbone, en tCO₂e.

Source : Plan climat cantonal, 2015, volet 1. Disponible sur www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1

Le secteur le plus émissif est celui de la mobilité. Il représente 41% des GES du canton, dont 23% est imputé au trafic aérien, 10% aux déplacements motorisés (voitures, motos, transports publics) et 8% au fret (aérien, ferroviaire et routier). L'impact du trafic aérien est équivalent, en termes d'émission de GES, à celui du secteur résidentiel (24%) qui comptabilise les émissions liées au chauffage des logements, à la production d'eau chaude et à l'utilisation de l'électricité. Cela signifie que si rien n'est fait par rapport au trafic aérien, des efforts encore plus importants de réduction d'émissions de GES seront à réaliser dans les autres secteurs. L'alimentation et les biens de consommation représentent 18% du bilan carbone et ainsi le troisième secteur le plus émissif.

⁵ Voir définition dans la partie Glossaire

⁶ Service cantonal du développement durable, (2015). « Bilan carbone territorial du canton de Genève », disponible sur www.ge.ch/document/bilan-carbone-territorial-du-canton-geneve

Renforcement du cadre législatif et normatif

Le cadre normatif et législatif se renforce tant au niveau international que de la Confédération et du Canton.

L'Accord de Paris

L'Accord de Paris propose une réponse globale aux enjeux climatiques et doit être compris comme un texte qui représente le socle pour des lois, ordonnances et règlements⁷. Il a été approuvé par l'Assemblée fédérale le 16 juin 2017 et est entré en vigueur pour la Suisse le 5 novembre 2017.

Il repose sur 3 piliers :

- la réduction des émissions de GES ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion des pertes et dommages.

Cet accord vise la **neutralité carbone** c'est-à-dire la réduction à zéro des émissions globales nettes de gaz à effet de serre en 2050 au plus tard. **Pour atteindre la neutralité carbone, une personne devrait émettre moins d'1 tonne de CO₂ par année⁸ contre environ 10 tonnes aujourd'hui** (cela inclut les produits importés et le trafic aérien)⁹.

La Confédération

La principale base légale pour guider les actions du gouvernement suisse est la Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂. Son but est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2°C.

Cette loi, pour être en phase avec l'Accord de Paris, a été revue en août 2019. Le Conseil fédéral a décidé de viser la neutralité carbone à partir de 2050. Cet objectif est le point d'ancrage pour une stratégie climatique à long terme que la Suisse doit déposer auprès du Secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques d'ici à fin 2020.

Le Canton de Genève

En 2015, le Conseil d'État a adopté le Plan climat cantonal, volet 1¹⁰ et approuvé une stratégie pour « maîtriser les conséquences du changement climatique » sur le territoire cantonal. Les objectifs sont de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre (GES)

⁷ Alliance climatique suisse (2016). « Masterplan climat Suisse : mettre en œuvre l'Accord de Paris ! », disponible sur www.alliance-climatique.ch/blog/masterplan-climat

⁸ Idem

⁹ Service Cantonal du Développement Durable, 2015. « Plan climat cantonal - volet 1: Etat des lieux, objectifs globaux et axes stratégiques », disponible sur www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1

¹⁰ Service Cantonal du Développement Durable, 2015. « Plan climat cantonal - volet 1: Etat des lieux, objectifs globaux et axes stratégiques », disponible sur www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-1

d'ici 2030 par rapport à 1990. Cela revient à diminuer de plus de la moitié les GES à Genève en 10 ans.

En 2018, le Conseil d'État a adopté le volet 2 du Plan climat qui présente, pour la période de 2018 à 2022, 25 mesures à réaliser afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2030¹¹, telles que par exemple « Interdire le chauffage à combustibles fossiles dans les bâtiments neufs et dans les bâtiments faisant l'objet de transformations importantes », « Renforcer le transfert modal vers la mobilité douce » ou « Promouvoir des régimes alimentaires bas carbone auprès des ménages et des acteurs de la restauration collective ».

Les villes en Suisse

Depuis février 2019, de nombreuses villes et cantons, tels que Bâle, Berne, Lausanne, Lucerne ou Thounne ont proclamé un "état d'urgence climatique" en réaction aux mobilisations dans la rue, et/ou annoncé la mise en place d'un plan climat. La Ville de Lausanne a fixé l'objectif de neutralité des émissions carbone à l'horizon 2030¹². Pour l'atteindre, la Municipalité propose, d'ici 2021, l'élaboration d'un plan climat conçu comme un instrument stratégique et transversal, comprenant des mesures tant de réduction des émissions que d'adaptation aux changements climatiques. La Ville de Berne a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ municipales et territoriales à une tonne de CO₂ par habitant-e et par an d'ici 2035¹³.

La Ville de Genève

La Ville s'est dotée de plusieurs politiques publiques, stratégies et plans d'action afin de réduire les émissions de GES, notamment la politique énergétique, la stratégie « 100% renouvelable en 2050 », le plan stratégique de végétalisation¹⁴, la démarche climat et environnement du Département de la culture et du sport, les actions de promotion de la mobilité douce, etc.

Concernant l'adaptation au changement climatique, cette thématique est progressivement intégrée depuis plusieurs années aux différentes actions au sein de la Ville telles que la mise en place de toitures végétalisées, la création de chemins ou places en revêtement perméable, la remise à ciel ouvert de rivières, l'étude de projets d'îlots de fraîcheur, l'adoption d'un plan canicule, etc. Ci-après se trouve une synthèse de l'état des lieux et des recommandations, effectué de janvier à décembre 2019 avec l'ensemble des départements de la Ville.

¹¹ Service Cantonal du Développement Durable, 2015. « Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques 2018-2022 », disponible sur <https://www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-volet-2>

¹² Ville de Lausanne, août 2019. « Un plan climat et des mesures renforcées pour viser la neutralité carbone d'ici à 2030 », Communiqué de presse disponible sur http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites/actualites-municipales.html?actu_id=52330

¹³ Stadt Bern, mai 2019. « Position des Gemeinderates zur Klimadebatte in Bern », disponible sur https://www.bern.ch/mediencenter/medienmitteilungen/aktuell_ptk/s-vor-12-fuer-den-klimaschutz-bern-schreit-zueig-voran

¹⁴ https://www.urbanature.ch/sites/default/files/2019-07/PSV_2019.pdf

II. SYNTHÈSE ÉTAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1. 1 : Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

Synthèse de l'état des lieux :

- La politique énergétique de la Ville¹⁵ vise simultanément à réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments ainsi qu'à modifier les sources d'approvisionnement afin de ne plus recourir à des énergies fossiles ;
- Les émissions de CO₂ nettes du patrimoine immobilier sont réduites de 25% par rapport à 2005 (l'objectif était de -20% en 2020), grâce aux actions de rénovation ou de remplacement des installations de chauffage, en abandonnant progressivement le mazout pour des énergies renouvelables ou pour le gaz. Un programme spécifique est en cours et sur la bonne voie pour désengager la Ville du mazout d'ici 2022 (18 chaufferies sur 37 ont été rénovées). Dans la stratégie générale, le gaz est considéré comme une énergie de transition lorsque les énergies renouvelables ne sont pas encore disponibles (réseaux urbains), trop difficiles ou coûteuses à mettre en œuvre ;
- Les consommations de chauffage ont diminué de 10% par rapport à 2005. L'objectif 2020 (-20%) sera partiellement atteint. 85 sites (sur 400) ou bâtiments répondants aux exigences de haute performance énergétique ont été rénovés depuis 2005. Cependant, à partir de 2020, plusieurs grands consommateurs seront également traités et feront rapidement évoluer ce chiffre, le premier étant le site des Minoteries, en cours de finalisation ;
- Les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville sont couverts à 5% par des énergies renouvelables, l'objectif est d'atteindre le 100% en 2050. La transition massive vers les énergies renouvelables dépend, en partie, du déploiement de réseaux urbains de chauffage. Certains, comme GéniLAc, sont en cours de construction par les SIG, d'autres sont déjà planifiés par le Canton. Toutefois, certaines zones échappent à cette planification cantonale et devront être planifiées par la Ville dans le cadre du Plan directeur communal de l'Énergie (en cours) ;
- Les besoins en électricité du patrimoine immobilier de la Ville sont couverts à 100% par des énergies renouvelables et ont été stabilisés à 40 GWh par an. Les consommations ont diminué de 5% depuis 2005, notamment par la mise en œuvre du Plan Lumière et la stratégie spécifique sur les communs d'immeubles. Cette diminution est importante alors même que les besoins du patrimoine ont augmenté (rénovations ou constructions de musées qui demandent de nouvelles technologies, par exemple) ;

¹⁵ Disponible sur <https://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-energie/energie/politique-energetique/>

- La production d'électricité des centrales photovoltaïques de la Ville a triplé de 2015 (315 MWh) à 2019 (890 MWh), grâce à la construction de 13 nouvelles centrales, pour un total de 26 centrales en production actuellement.

Recommandations :

Patrimoine immobilier de la Ville

- Intégrer de manière prioritaire dans la planification des investissements (PFI) et dans la stratégie « 100% renouvelable en 2050 » les rénovations des bâtiments grands consommateurs d'énergie ;
- Renforcer les actions d'économies d'énergie dans les bâtiments par la mise en œuvre de programmes d'optimisation. Certaines de ces actions peuvent conduire jusqu'à des réductions de 20% de la consommation énergétique, sans forcément passer par des travaux de rénovation lourds ;
- Végétaliser les façades et les toitures des bâtiments du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Territoire municipal

- Élaborer un Plan directeur communal de l'énergie pour planifier les infrastructures énergétiques hors réseau structurant cantonal puis ensuite une stratégie formulant des actions à entreprendre en direction des entreprises, des propriétaires de bâtiments, des régies, des usagers-ères et des habitant-e-s de la Ville¹⁶ ;
- Elaborer une stratégie ambitieuse de financement et de stimulation de l'économie locale pour développer un savoir-faire nécessaire à la mise en œuvre rapide de la transition énergétique du territoire ;
- Mettre en place un monitoring énergétique du territoire en collaboration avec le canton ;
- Mettre en œuvre de nouvelles technologies, qui impliquent d'une part l'exploitation de nouvelles sources d'énergie renouvelables et locales, d'autre part des principes constructifs alternatifs¹⁷ pour limiter l'impact environnemental et climatique des constructions.

¹⁶ Par exemple, l'agglomération grenobloise a lancé le programme « Mur|Mur », un dispositif de soutien à la rénovation thermique des copropriétés et des maisons individuelles, sur les plans technique, financier, réglementaire, organisationnel et administratif. Près de 5'000 logements ont ainsi été rénovés entre 2010 et 2016. Le programme est en cours et a été élargi. Plus d'informations sur <http://www.alec-grenoble.org/4262-mur-mur-campagne-isolation.htm>

¹⁷ Tels que par exemple le bois, la paille, la brique.

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.2 : Favoriser une mobilité sobre en carbone

Synthèse de l'état des lieux :

- En matière d'aménagements routiers, la Ville est force de proposition et doit soumettre ses stratégies et projets au canton qui est l'organe décisionnel ;
- Sur le territoire communal, les habitant-e-s se déplacent majoritairement en mode doux : 47% à pied, 20% en transports publics et 7% à vélo¹⁸ ;
- La Ville est dotée d'un Plan directeur des chemins pour piétons et a planifié dans son Plan directeur communal le développement de ses aménagements cyclables. Les mesures de ces deux plans sont réalisées à plus de 60%¹⁹. Ainsi des places publiques ont pu être récupérées au profit de piétons, des zones à modération de trafic ont vu le jour dans tous les quartiers de la Ville et enfin les négociations sur le domaine privé dans le cadre des projets de construction ont permis l'ouverture de nouveaux chemins publics. Les réalisations les plus délicates restent à faire aujourd'hui sur les axes primaires et secondaires du réseau routier ;
- 60% des voies de circulation ouvertes au trafic sont considérées comme adaptées à la circulation des vélos²⁰. Cela inclut l'ensemble des zones 30Km/h qui ne sont pas équipées d'aménagements spécifiques ;
- Un sentiment d'insécurité, objectif et subjectif, persiste vis-à-vis des déplacements à vélo avec notamment des points noirs non assainis et des axes à fort trafic non aménagés ;
- La Ville participe au développement des transports collectifs. Pour le rail, l'accompagnement du Léman-Express avec l'aménagement des espaces publics, ainsi que l'extension de la gare de Cornavin sont des projets d'aménagement majeurs. Pour le tram, il s'agit de l'accompagnement du tram Nations Grand-Saconnex (TNGS) et pour les bus, de la participation à la mise en place de trois Bus à haut niveau de service (BHNS) ;
- Des subventions sont octroyées à des associations actives dans la promotion de la mobilité douce (telles que, par exemple, PRO VELO, Genève-roule, Caddie Service, etc.). La Ville facilite l'octroi de la subvention cantonale « mobilité douce » qui incite les habitant-e-s à acquérir des vélos adaptés au transport d'enfants et de marchandises ;

¹⁸ Selon les résultats d'une étude réalisée par 6t-bureau de recherche, 2015. « Analyse du micro recensement mobilité et transports 2015 et comparaison avec les années 2000, 2005, 2010 », commanditée par l'État de Genève et l'État de Vaud.

¹⁹ Selon les résultats du monitoring 2018

²⁰ Ces 60% ne représentent pas forcément les axes du réseau primaire qui ne sont pas toujours aménagés mais que les cyclistes empruntent beaucoup.

- La Ville subventionne le service de Noctambus (transport public de nuit) et l'acquisition d'abonnements unireso annuels « Tout Genève » pour les Juniors.

Recommandations :

Déterminer de nouveaux objectifs

- Réduire de 50% le trafic individuel motorisé d'ici 2030, en collaboration avec les différentes parties prenantes de l'agglomération²¹ ;
- Augmenter la part modale du vélo à 20% d'ici 2030 (contre 7% actuellement)²², en collaboration avec les différentes parties prenantes de l'agglomération ;
- Augmenter le nombre de zone de rencontre (limitation de la vitesse à 20 Km/h, priorité aux piétons) pour augmenter la sécurité, la convivialité, la qualité paysagère et maintenir l'accessibilité aux véhicules ;
- Faciliter l'accès aux équipements culturels et de loisirs à pied, vélo ou transports publics, pour éviter les trajets en véhicules motorisés;
- Instaurer une limitation générale à 30km/h de la vitesse de circulation sur l'ensemble du territoire municipal afin de diminuer le bruit routier et la pollution atmosphérique.

Planification et stratégie

- Mettre à jour la planification des modes doux (vélo et piéton) par la révision du Plan directeur des chemins qui date de 2009 et de l'image directrice vélo (PDcom) qui date de 2004 ;
- Définir un plan de mobilité s'appliquant à l'ensemble des personnes relevant de l'institution municipale (personnel, élu-e-s), incluant les déplacements domicile – travail et définissant les conditions qui autorisent les déplacements en avion ;
- Développer une stratégie ferme en matière de stationnement pour les voitures, les motocycles et les vélos en collaboration avec le Canton.

²¹ Selon l'Art. 5 du projet de loi sur l'action publique face à l'urgence climatique (LAPUC, en suspens devant la commission: Environnement et de l'agriculture), disponible sur <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12542.pdf>

²² Idem

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.3 : Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres

Synthèse de l'état des lieux :

Production

- *Constructions* : la Direction du patrimoine bâti (DPBA) se réfère généralement aux recommandations Ecobau pour le choix des matériaux en regard des objectifs de durabilité donnés. Chaque projet fait l'objet d'une réflexion sur la réduction des interventions nécessaires. Cela passe par la notion de réparation (rénovation et entretien) avant celle du remplacement (nouvelle construction) ;
- *Agriculture* : réalisation d'événements de promotion de l'agriculture locale ;
- *Biens de consommation* : projet de manufacture collaborative à la Zone industrielle des Charmilles (en cours).

Consommation

- *Véhicules et engins de travail de l'administration municipale* : la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) analyse les demandes des services pour savoir s'il existe des alternatives ayant moins d'impact environnemental, principalement sous l'angle du climat, de la pollution de l'air et du bruit. Concernant les énergies (motorisations), elles sont privilégiées dans l'ordre suivant, pour autant que les conditions d'utilisation opérationnelles et d'approvisionnement en énergie le permettent : 1) 100% électrique ou gaz naturel / biogaz comprimé (GNC), 2) hybride essence, 3) essence, 4) hybride diesel, 5) diesel ;
- *Alimentation* : Le thème de l'alimentation et de son impact est traité notamment via le programme Nourrir la Ville²³, ainsi que celui du bien-manger, des régimes alimentaires plus écologiques, de la restauration collective ainsi que la restauration commerciale indépendante. La Ville favorise également la mise en place de circuits-courts ;
- *Achats de biens et mobilier, fournitures et services (administration municipale)* : 100% des appels d'offre incluent des critères de développement durable à respecter pour pouvoir soumissionner. Ces critères évoluent en fonction des biens et services demandés.
- *Biens de consommation* : La Ville développe des projets de promotion des modes de consommation énergétiquement plus sobres, tel que la mise en place du répertoire « Réparer plutôt que Jeter ». De plus, des subventions sont attribuées à des projets

²³ A consulter sur <https://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville/>

externes et/ou en collaboration avec la Ville, qui participent à la production et consommation responsable, notamment via le prix IDDEA, le programme G'innove ou le soutien à la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire ;

- *Institutions subventionnées & manifestations* : Le système des gobelets réutilisables a été généralisé dans toutes les grandes manifestations de la Ville. Des essais de vaisselles réutilisables sont en train d'être effectués, notamment le principe du « zéro consignes » pour ne pas prélever les revenus modestes. Des réflexions plus globales sont en cours sur l'impact environnemental des institutions et manifestations de la Ville, notamment au niveau du transport de personnes et de matériel, des déchets ou de l'alimentation. Plusieurs services sensibilisent les organismes subventionnés aux bonnes pratiques (environnementales, sociales, économiques). Cependant, ces actions ne sont pas encore harmonisées ni systématisées ;
- *Déchets* : Au 1^{er} janvier 2020, l'utilisation des produits plastiques à usage unique sur le domaine public et dans l'administration communale sera interdite. Une prochaine campagne publique est prévue sur le « zéro déchet ». Celle-ci inclura des actions de valorisation des acteurs économiques dont l'action et les bonnes pratiques contribuent à réduire les déchets à la source ainsi que des projets pilotes tant au sein de l'administration municipale qu'à l'extérieur.
- *Numérique* : La Ville a signé la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Celle-ci contient un chapitre sur l'écologie, soulignant que les villes signataires s'engagent pour une transition numérique respectueuse des personnes et de l'environnement, qui favorise les énergies renouvelables et qui respecte les 17 ODD. Les Villes signataires visent une consommation électrique moindre, des solutions de réparation plutôt que de renouvellement et une approche contre l'obsolescence programmée. Concernant le matériel informatique, lorsqu'il est destiné à la destruction il est transporté par Planzer chez Swico. Lorsqu'il est encore fonctionnel, il est régulièrement donné à des associations partenaires de la Ville.

Recommandations :

Production

- *Constructions* : Intégrer davantage l'objectif de réduction des GES dans les domaines de la construction et de la gestion de chantiers. Utiliser les outils d'évaluation de l'État (Brochure ECOMAT-GE et « bilan carbone de chantier ») ;

Consommation

- Réaliser un bilan carbone de l'administration en termes d'achats et de prestations, complet ou par secteur d'activité, afin de pouvoir déterminer une stratégie de diminution des émissions de CO₂ et en mesurer l'évolution²⁴ ;
- *Véhicules* : Poursuivre la rationalisation et l'optimisation du parc de véhicules et engins. Étudier et mettre à disposition des options d'énergies alternatives (faibles en émissions de CO₂) pour les véhicules légers, les engins, les utilitaires et les camions en fonction des évolutions du marché. Affiner l'indicateur de mesure des émissions de CO₂ du parc des véhicules et engins de l'administration municipale ;
- *Alimentation* : Poursuivre la promotion des régimes alimentaires bas carbone, notamment auprès de la restauration collective ;
- *Institutions & manifestations* : Inclure dans les contrats de gestion ou dans les conventions de subventionnement des critères précis de développement durable (énergie, transport, matériaux, alimentation, déchets, etc.). Concernant les manifestations d'envergure, réaliser si nécessaire, en amont de la décision d'autorisation, une évaluation de l'impact environnemental de la manifestation ;
- *Économie locale* : Soutenir les jeunes entreprises de la transition écologique à consolider leur activité. Encourager les petites entreprises existantes à analyser leur fonctionnement sous l'angle de la durabilité (chèques-durabilité). Promouvoir le développement de monnaies complémentaires locales. Soutenir des espaces de débats sur la durabilité dans l'économie locale. Développer des partenariats publics – privés afin de diffuser et d'ancrer les bonnes pratiques en matière de production et consommation responsable sur l'ensemble du territoire.
- *Numérique* : La problématique de l'impact écologique de la digitalisation et de l'évolution numérique doit faire l'objet d'études d'impact, de formations et de décisions. Cela concerne autant l'achat de matériel que la consommation énergétique, la pollution et les engagements financiers.

²⁴ Cela permettrait de répondre en détails à différentes motions déposées, notamment la M-1296

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**2.1 : Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial****Synthèse de l'état des lieux :**

- La Ville dispose d'une politique énergétique, initiée en 2008, qui comporte un objectif sur l'adaptation au changement climatique ;
- Dans le Plan directeur communal, le Plan stratégique de végétalisation²⁵ évoque l'adaptation au changement climatique et planifie des mesures susceptibles de contribuer à la limitation des températures;
- La Ville dispose d'un dispositif de gestion des eaux et prend en compte le risque accru de précipitations exceptionnelles. Elle adapte le réseau/schéma de collecte pour l'évacuation des eaux. Ce risque est intégré dans les nouvelles infrastructures importantes ;
- La Ville a défini son infrastructure écologique²⁶ garantissant une biodiversité résiliente et des services écosystémiques durables ;
- La Ville dispose d'un Plan de protection des biens culturels. Une attention particulière est portée aux mesures limitant les risques en cas de catastrophe naturelle, mais aussi pour lutter contre les déprédations quotidiennes et répondre aux conditions météorologiques ;
- Au gré des opportunités, des projets intègrent des mesures favorables à l'adaptation au changement climatique (remise à ciel ouvert de ruisseaux et de noues tel qu'au Bois de la Bâtie ainsi qu'au PAV, développement de toitures et façades végétalisées, perméabilisation de 3'500 m² de surfaces bétonnées en surfaces végétales, végétalisation de 260 pieds d'arbres, projets d'îlots de fraîcheur, récoltes de données sur le ressenti des piétons lors des canicules, horloge fleurie sans produits phytosanitaires, etc.) ;
- Suppression de l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts.

Recommandations :

- Renforcer les mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation dans le Plan directeur communal, ainsi que toutes les planifications thématiques (sport, espaces verts, culture...) en tenant compte en priorité des problématiques propres au territoire genevois (canicule, intempéries périodiques) et en travaillant

²⁵ Adopté par le Conseil administratif en 2019, disponible sur <https://www.urbanature.ch/projet/presentation-du-premier-plan-strategique-de-vegetalisation-de-la-ville-psv>

²⁶ Voir définition dans la partie Glossaire

notamment sur la végétalisation, morphologie urbaine et circulation d'air, perméabilisation des sols et rétention des eaux météoriques ;

- Mieux prendre en compte l'infrastructure écologique²⁷ en amont de toutes les planifications territoriales ;
- Veiller à ce que les projets engagés soient dans la mesure du possible adaptés au regard des objectifs de réduction des émissions de GES ;
- Végétaliser davantage les projets d'aménagements de la Ville de Genève conformément au Plan stratégique de végétalisation²⁸.

²⁷ Voir définition dans la partie Glossaire

²⁸ https://www.urbanature.ch/sites/default/files/2019-07/PSV_2019.pdf

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**2.2 : Protéger la population des effets néfastes des changements climatiques****Synthèse de l'état des lieux :**

- La Ville dispose d'un Plan canicule géré par le Service social. Ce Plan concerne principalement les seniors de plus de 75 ans. Il semble efficace puisqu'aucune surmortalité n'a été observée en août 2019, contrairement à l'été 2003. Au sein de l'administration, des mesures sont prises pour adapter les conditions de travail (lieux, horaires) ;
- Le Service d'intervention et de secours (SIS) de la Ville est en train d'acquérir du matériel supplémentaire pour pouvoir répondre aux intempéries et canicules et éviter certains dommages. Il participe à différents groupes de travail sur l'adaptation au changement climatique, notamment en ce qui concerne les crues de l'Arve ;
- La Ville dispose de 4 points de baignade emblématiques au bord du Lac ou du Rhône (Plage des Eaux-Vives, Bain des Pâquis, Baby-plage, Sentier des Saules). A cela il faut ajouter Genève-Plage qui se situe aux portes de la Ville et qui profite largement à sa population. Enfin, dans chaque grand parc, la Ville dispose d'une patageoire pour les enfants ainsi que de 274 fontaines d'eau potable (sur 375 au total) réparties sur son territoire ;
- Le canton (OCAN) est actuellement chargé de la veille sur le moustique tigre. Le MHN et Faune Genève sont des relais auprès du grand public pour l'information ou la réception/détermination de spécimens de moustiques ;
- Le canton a mandaté une étude pour identifier les îlots de chaleur urbains.

Recommandations :

- Mettre en place des mesures temporaires de réduction de la circulation en cas de canicule et/ou d'épisode de pollution atmosphérique, en collaboration avec le canton ;
- Mettre en place des mesures temporaires permettant à la population de se rafraîchir, telles que piétonner des espaces le soir, ouvrir certains parcs plus tard, favoriser l'accès à l'eau, etc. ;
- Mettre en place des mesures pérennes afin de diminuer le phénomène d'îlots de chaleur (végétalisation, accès à l'eau, perméabilisation du sol, etc.) ;
- Effectuer des analyses de risque par type d'activité (travail en plein air, dans des serres, exigeant des efforts physiques, etc.) ;
- Informer la population sur les effets du changement climatique en termes de santé, d'environnement et d'infrastructures.

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.3 : Protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques

Synthèse état des lieux :

- La Ville dispose d'une « Carte des milieux naturels », de différentes « Listes Rouges de plantes menacées ». En collaboration avec l'OCAN, l'HEPIA, l'UniGE et GE-21, la Ville développe une infrastructure écologique – identification des zones prioritaires porteuses d'une biodiversité résiliente et de services écosystémiques importants ;
- Des plans d'actions sont élaborés par les Conservatoires et Jardin botaniques afin de sauvegarder les espèces les plus menacées ;
- Le Service des espaces verts (SEVE) poursuit la mise en œuvre du principe de gestion différenciée des espaces verts ;
- Depuis plus de 10 ans, le SEVE collabore avec les réseaux professionnels afin d'identifier les essences les mieux adaptées aux futures conditions climatiques. Celles-ci sont testées en pépinière puis utilisées lors de renouvellement en ville ;
- Le changement climatique induit une hausse des températures propice au déplacement des espèces en altitude et en latitude. Parmi les néophytes (nouvelles arrivées), les espèces dites invasives ont une plasticité supérieure, qui leur permet d'être très compétitives et ainsi menacer la biodiversité locale ;
- Les Conservatoire et jardin botaniques étudient la distribution actuelle des végétaux et modélise leur distribution futur en tenant compte des changements climatiques ;
- Le Muséum d'histoire naturelle (MHN) conduit des recherches sur les conséquences des changements climatiques sur différentes espèces animales. Un projet de monitoring sur les effets du changement climatique sur la faune à long terme, est également en cours ;
- Le SEVE a intégré des projets de promotion de la biodiversité dans l'entretien du patrimoine vert de la Ville de Genève tels que la pose de nichoirs, la mise en place de la gestion différenciée, l'usage de la tonte naturelle par les animaux et le développement de ruches dans les parcs ;
- Le site internet www.urbanature.ch informe la population sur les actions entreprises par la Ville de Genève en faveur de la végétalisation et l'intégration de la biodiversité en milieu urbain.

Recommandations :

- Intégrer l'infrastructure écologique²⁹ au prochain Plan directeur communal ;
- Choisir des essences d'arbres résistantes et inciter les privés à planter des arbres sur leur terrain ;
- Utiliser de manière systématique les informations sur la végétation fournies par le SITG dans le cadre de préavis sur l'aménagement du territoire ;
- Assurer le suivi de l'évolution de la végétation et de la faune de la Ville et du canton ;
- Soutenir les projets de conservation in situ et ex situ (banque de semences des CJB par exemple).

²⁹ Voir définition dans la partie Glossaire

3. SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Informer la population sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises/à prendre pour le limiter.

Synthèse état des lieux :

- La Ville de Genève communique régulièrement et de différentes manières des informations sur le changement climatique : dossier d'information, vidéos de sensibilisation (www.ville-geneve.ch/climat), lettre d'information du service Agenda 21, articles dans le magazine tous ménages « Vivre à Genève », publications sur les réseaux sociaux, campagnes, etc. Ces informations expliquent les causes du problème et proposent également des solutions concrètes pour stimuler le changement des comportements ;
- Afin de sensibiliser la population aux multiples enjeux du changement climatique, la Ville organise de nombreux événements, des conférences, expositions, activités sur le terrain, et soutient des associations et institutions qui font de même ;
- Ces actions de sensibilisation touchent également le milieu scolaire, grâce notamment aux projets Robin des Watts, eCO2profil (bilans carbone par élève, classe et établissement), ainsi que des ateliers animés par le Muséum d'histoire naturelle (MHN) sur des thèmes comme la pollution lumineuse ou les économies d'énergie ;
- Le MHN ouvrira prochainement un nouvel espace de documentation et de rencontres avec les publics, afin de communiquer et échanger sur la crise climatique et l'érosion de la biodiversité ;
- La Ville n'agit pas seule et s'appuie sur les bonnes pratiques d'autres municipalités. Elle est présente dans une trentaine de réseaux de villes, tant au niveau national que cantonal et international. Parmi ces réseaux, sont spécifiquement liés au climat : Energy Cities, Convention des Maires pour le climat et l'énergie, World Mayors Council on Climate Change. La Ville fait également partie de l'association Cité de l'énergie (CH) et l'association European Energy Award (EU). D'autres réseaux traitent régulièrement des questions climatiques sans en faire une thématique principale (Association des communes genevoises, Union des villes suisses, Union des villes genevoises, etc.).

Recommandations :

- Développer des campagnes de sensibilisation sur les trois secteurs les plus émetteurs de CO₂ (bâtiments, mobilité, alimentation & biens de consommation) ;
- Promouvoir les loisirs à proximité, les vacances locales et sensibiliser à l'impact important des trajets en avion ;

- Augmenter la diffusion des connaissances, ressources, initiatives et bonnes pratiques existantes dans le domaine du climat, auprès du grand public mais également de tous les services de la Ville, des institutions et organisations partenaires ;
- Augmenter le soutien et la formation de la société civile active dans le domaine du climat, afin de stimuler de la diffusion de nouvelles normes et nouveaux comportements, et d'informer sur des problématiques émergentes ;
- Améliorer l'articulation des compétences Ville/Canton dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Evaluer la pertinence de rejoindre de nouveaux réseaux de villes sur le climat tels que C40 et/ou d'être plus actifs dans d'autres réseaux qui traitent des questions climatiques.

III. CONCLUSIONS

Engagement de la Ville de Genève

Le développement durable fait partie des actions et politiques municipales depuis 1995, sous des formes variées et qui ont évolué au fil des législatures. Qu'il s'agisse de la politique énergétique, de la mobilité, d'aménagement du territoire ou de la nature en ville, la Ville a pris des engagements et suit le développement de ses actions grâce à de nombreux indicateurs.

Si le bilan des mesures prises est positif et évolue dans la bonne direction, il est nécessaire d'accélérer le rythme et de renforcer les moyens de façon très significative afin d'atteindre les objectifs qui s'imposent au regard des données scientifiques actuelles et de répondre aux attentes de la population genevoise.

Plan d'action, gouvernance et ressources

Il est important de souligner que la Ville ne peut espérer atteindre la neutralité carbone à elle seule. De ce fait, elle doit accélérer les mesures en cours dans ses domaines de compétences et, parallèlement, identifier les mesures à moyen/long-terme qui nécessitent des ressources complémentaires, un changement de législation ou des collaborations avec différentes entités en Suisse ou à l'international. Pour ce faire, une stratégie climatique municipale, coordonnée et transversale, doit être mise en place. Une gouvernance politique et administrative forte doit permettre son pilotage. Finalement, des moyens financiers additionnels sont indispensables. Investissements supplémentaires, nouvelles sources de revenus, obligations vertes : une analyse des différentes possibilités doit être menée afin de définir une stratégie pour financer la transition écologique.

GLOSSAIRE

Les gaz à effet de serre (GES)

« Les gaz à effet de serre [vapeur d'eau (H₂O), gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (NH₄), ozone (O₃)] agissent comme une surface vitrée: ils laissent le soleil rayonner sans encombre sur la surface terrestre, mais empêchent le renvoi de la chaleur. Quand il est naturel, cet effet de serre assure des températures clémentes, compatibles avec la vie. Mais les gaz produits par l'homme entraînent une importante accumulation de chaleur, et notre planète se réchauffe excessivement³⁰. »

Les GES sont généralement produits lorsque nous brûlons du pétrole, du charbon ou du gaz naturel, appelés énergies fossiles. Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, en quantité, produit par l'activité humaine et reste environ 100 ans dans l'atmosphère. Le méthane a un potentiel de réchauffement global beaucoup plus élevé que le CO₂, mais il ne persiste que 12 ans dans l'atmosphère.

Adaptation au changement climatique

Les mesures de réduction des émissions de GES visent à limiter le changement climatique autant que possible. Les mesures d'adaptation visent à répondre au changement climatique déjà effectif (canicules, événements climatiques extrêmes, etc.). Il s'agit par exemple de la perméabilisation des sols, des démarches de végétalisation, du renforcement des infrastructures, etc. Les villes suisses, ainsi que nos modes de vie, n'ont pas été pensés ni organisés en fonction de ce nouveau climat. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre rapidement des mesures pour s'y adapter.

Neutralité carbone

La neutralité carbone signifie que les émissions de CO₂ produites par les activités humaines doivent être équivalentes à la capacité d'absorption de CO₂ de la biosphère, notamment grâce aux « puits de carbones » naturels (océans, forêts, sols). Aujourd'hui, ces puits sont menacés par le réchauffement climatique et les nombreuses pollutions, leur capacité à absorber du CO₂ est limitée. Le concept de neutralité carbone tel que présenté par le GIEC inclut également le recours à des technologies d'émission négative (NETs, *negative emission technologies*), dont le but serait d'extraire du CO₂ de l'atmosphère. Cependant, ces technologies sont loin d'être fonctionnelles et sont très discutées en termes de risques et d'impact concret.

Le but de ce concept est de réduire au maximum les émissions de CO₂, pour que les émissions restantes, incompressibles, ne soient pas supérieures aux capacités d'absorption de la biosphère. Cela pose plusieurs questions : quelles seront les émissions incompressibles ? Comment faire lorsque les puits de carbone sont limités sur un territoire défini ? Cela amène au concept de « compensation carbone ».

³⁰ Définition du WWF Suisse, disponible sur <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/effet-de-serre>

Compensation carbone

La compensation carbone est un mécanisme. Si les émissions de CO₂ ne peuvent être absorbées par la biosphère sur un territoire délimité, alors elles pourraient être compensées par le fait de réduire les émissions de CO₂ à l'extérieur de ce territoire (et ainsi, en théorie, arriver à un résultat nul d'émissions de CO₂). Cela pose plusieurs questions : comment s'assurer que les émissions produites sont équivalentes aux émissions « évitées » ou réduites ailleurs ? Quel est le périmètre au sein duquel ce mécanisme est pertinent (local, régional, national, mondial) ? Les projets de compensation carbone ont un coût : cela crée-t-il une inégalité ? Quid de la responsabilité des pays riches qui paient pour compenser leurs émissions à l'étranger plutôt que de les réduire à la source ?

Infrastructure écologique

L'infrastructure écologique un outil dynamique et itératif de l'aménagement du territoire, sous la forme d'une carte, qui synthétise les questions liées à la nature. Elle représente les zones prioritaires pour la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes (régulation du climat, qualité de l'air, cycle de l'eau, pollinisation, formation des sols, loisirs, bien-être, production O₂, stockage CO₂, ressources alimentaires, ressources médicinales, matériaux construction, etc.). Ces périmètres sont organisés en réseaux connectés afin de garantir une biodiversité fonctionnelle et résiliente, ainsi que des services écosystémiques durables. Inscrite dans les Stratégies Biodiversité nationale et cantonale, elle doit assurer le déplacement des espèces sauvages dans l'ensemble du bassin genevois. En outre, elle doit être prise en compte en amont de tout projet de planification, afin d'éviter ou de compenser systématiquement leurs impacts négatifs.

ÉTATS DES LIEUX

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.1 Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
Politique énergétique et climatique de la Ville de Genève	Bilan plan d'actions 2009-2013: 86% des objectifs atteints. Le bilan 2014-2018 doit être réalisé par le service de l'énergie. Le plan d'actions comprend 34 actions qui seront détaillées dans le bilan. Le label touche 6 domaines d'actions municipales : Développement et planification urbaine et régionale; Bâtiments de la collectivité et équipements; Approvisionnement (en énergie) et dépollution; Mobilité; Organisation interne; Communication, coopération. Le résultat du dernier audit est de 82% des mesures engagées.	Politique publique validée par le CA en 2008. Plan d'actions 2009-2013. Plan d'actions 2014-2018. Obtention du label en 2009 et 2014. Prochain réaudit en 2020.
Label Cité de l'énergie - eea Gold	Une trentaine de bâtiments ou sites propriétés Ville sont passés aux énergies renouvelables, mais pas les plus gros consommateurs. 85 immeubles sont soit réalisés, soit en chantier, soit avec des crédits de transformation votés. 16 sont en projet (inscription au PFI). Mais depuis 2005, la part des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments n'est que de 4% (2017) contre les 20% visés en 2020. Le déploiement de Génilac (onction dès 2020 devrait voir cette part augmenter rapidement.	Résultats 2017 (monitoring Pdcom): - Objectif de diminution des émissions de CO2 : <u>atteint</u> (-25%, objectif 20%) - Objectif de développement des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments : <u>non atteint</u> pour le moment (4%, objectif 20%) - Objectif de diminution de la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments : <u>partiellement atteint</u> (10%, objectif 20%)

<p>Stratégie Consommer moins ET produire mieux (électricité)</p>	<p>La Ville a réduit ses consommations d'électricité de 5% depuis 2005. La part majoritaire des économies a été effectuée sur l'éclairage public (-40%, via le plan lumière). Les autres consommations ont été contenues, mais avec une augmentation des prestations des bâtiments (ex. Musée d'ethnographie). La mise en œuvre de la stratégie d'assainissement de l'éclairage public "éclairer mieux, consommer moins" sera terminée fin 2019.</p>	<p>En cours.</p>
<p>Prises de positions politiques en lien avec la politique énergétique et climatique</p>	<p>Durant les dernières années, le Conseil administratif s'est positionné sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Position ferme anti-nucléaire (oppositions, plaintes, surveillance des radiations); - Gaz de schiste (opposition ferme et refus); - Constructions écologiques (applications des normes environnementales sur les matériaux de construction); 	<p>Via réponses à des interpellations du CM (motions, résolutions, QE) ou via des prises de positions lors de consultations fédérales.</p>
<p>Signature de la Convention des maires en 2010.</p>	<p>Engagement de la Ville sur les objectifs 3x20 à l'échelle du territoire municipal. Réalisation et suivi du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, selon la méthodologie propre à la Convention.</p>	<p>Le bilan 2018 doit encore être réalisé par le service de l'énergie.</p>
<p>Financement des actions d'efficacité énergétique et climatique</p>	<p>Un Fonds énergie et climat crée en 2012 a été dissout le 31.12.2017 (entrée en vigueur comptabilité MCH2). Le Fonds était alimenté par l'exonération de la Ville pour la taxe CO2 (convention d'objectifs de réduction de ses émissions avec l'OFEV). A sa dissolution, le Fonds représentait la somme de 2.18 millions de francs. La Ville fait régulièrement appel au Fonds énergie des collectivités publiques (institué selon la loi L2.40), auprès duquel elle bénéficie d'une enveloppe propre pour le financement des projets répondeants aux objectifs du Fonds.</p>	<p>En place</p>

Programme de sortie du mazout pour le patrimoine bâti de la Ville	Adoption en 2017 d'une stratégie et d'un plan d'action afin de désengager la ville de Genève du mazout d'ici 2022. Au total 37 chaufferies seront rénovées, la première étape, qui concerne 19 chaufferies sera achevée en 2020.	En cours
Stratégie Grands consommateurs	La stratégie est élaborée avec la direction DCA et la DPBA. Elle planifie les interventions sur les bâtiments grands consommateurs et planifie les investissements à intégrer au PFI. Un partenariat spécifique avec l'OCEN est passé.	En cours d'élaboration
Production solaire photovoltaïque	La production d'électricité des centrales photovoltaïques de la Ville de Genève a quasiment triplé, passant de 315 MWh fin 2015 à 890 MWh fin 2019. Ceci grâce à la construction 13 nouvelles centrales, ce qui porte le nombre total à 26.	En continue. La tendance aujourd'hui est de favoriser l'autoconsommation directement dans les bâtiments VdG.
Programme Eco21 d'assainissement des éclairages de communs d'immeubles de la Ville	Optimisation et assainissement des éclairages de communs d'immeubles locatifs (GIM).	En cours de réalisation
Programme EcoSociale - Nouvelle Lumière	Opération en direction des locataires de la GIM pour les sensibiliser aux éco-gestes et leur fournir du matériel électrique efficace (lampes, bouilloire, etc.). Le programme est mené en partenariat avec les SIG. Les quatre opérations réalisées jusqu'en 2019 concernent plus de 1'000 logements.	Déjà réalisé : Ensemble de la rue des Rois; Ensemble Michel-Simon Prévus en 2019 : Cité Jonction; Ensemble du Quai du Seujet Envisagés 2020: Ensemble des Schtroumpfs; Louis-Favre

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.1 Favoriser une mobilité sobre en carbone

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
Plan directeur des chemins pour piétons	Planification adoptée en 2004 et intégrée Pdcom (2010). Les habitants se déplacent majoritairement en mode doux (en 2015, 47,6% à pied et 6,8% à vélo, selon OCT). Diminution du nombre de véhicules par ménage en ville de Genève (taux de motorisation).	60% de réalisation. Révision prévue en 2020.
Marchabilité de la Ville	Marchabilité : la Ville participe à une étude à l'échelle de la Suisse visant à appliquer une méthodologie commune et homogène dans le diagnostic des infrastructures piétonnes. Le but est de mettre en avant les bonnes pratiques pour favoriser la marche et identifier les faiblesses à assainir. Mandat à Mobilité Piétonne Suisse et Actif-traffic, avec le soutien de l'OFROU.	En cours. Etude sur 3 ans. Initié en 2018. Rapport final attendu fin 2020.
Aménagements cyclables	Planification faite dans le Pdcom (2010). La part modale des vélos a encore une importante marge de progression. Sentiment d'insécurité fort. Planification cantonale existante et prioritaire.	65% de réalisation. Révision prévue en 2020.
Promotion du vélo	Création d'une "task force vélo" entre CE M, dal Busco et CA M. Pagani afin de définir des objectifs communs et un plan d'action pour réaliser des aménagements cyclables. Subvention annuelle à l'association Genève-roule -vélo & insertion - d'un montant de CHF 300'000.- : mise à disposition de vélo pour le public (35'000 prêts) et de location de vélo (15'000). Participation à divers événements culturels.	Groupe de travail créé en 2018, suit son cours. Soutien effectif depuis 2002 (création de l'association) à ce jour.

Promotion de la Mobilité douce	<p>Mise en place d'une procédure visant à permettre aux habitant-e-s de bénéficier de la subvention cantonale (OCEN) sur les vélo-cargos, vélos extensibles, prêts VAE longue durée et cours de conduite.</p> <p>Subvention annuelle à l'association Pro Vélo Genève d'un montant de CHF 85'000.- : organisation de manifestation promotionnelles autour du vélo, cours de conduite, visites guidées à vélo, sensibilisation à la sécurité.</p>	<p>Lancement en 2019 (a remplacé la subvention cantonale pour les VAE)</p> <p>soutien à l'association depuis 2006, reconduit chaque année.</p>
Transports collectifs	<p>La Ville participe au développement des transports collectifs. Pour le rail, accompagnement du Léman-Express avec l'aménagement des espaces publics, extension de la gare de Cornavin et projet d'aménagement majeur. Pour le tram, accompagnement du TNGS (tram Nations Grand-Saconnex). Pour les bus, participation à la mise en place de trois BHNS (Bus à haut niveau de service).</p>	<p>En cours</p>
Transports collectifs : promotion	<p>Noctambus (desserte nocturne durant le w-e). Subvention à l'association Noctambus CHF 11'500.-/an et TPG - CHF 470'000.-/an.</p>	<p>En place depuis plusieurs années, reconduit.</p>
Transports collectifs : promotion auprès des juniors	<p>Promotion de la mobilité TC auprès des employés avec abonnement annuel à tarif préférentiel.</p> <p>Subvention TPG d'un montant de CHF 500'000.- visant à faciliter l'acquisition d'abonnements annuels juniors avec un rabais de CHF 100.-.</p>	<p>En place</p> <p>En place depuis 2019, en cours.</p>
Parc de véhicules de la Ville de Genève	<p>- Calcul des émissions CO2 annuelles du parc de véhicules de la VdG sur la base des consommations de carburant - Cf. Politique des achats</p> <p>Mise en place d'un parc de vélos électriques pour les déplacements professionnels des employé-e-s VdG.</p> <p>Acquisition de vélos-cargos pour diminuer les trajets effectués par des véhicules utilitaires (SEVE).</p>	<p>Suivi des émissions de CO2 depuis 2010 (Objectif 3 du PSDD)</p> <p>En place</p> <p>En place (mesure pilote)</p>
Suivi du parc de véhicules VVP	<p>Calcul des émissions de CO2 (GES) des véhicules de collecte des déchets du service VVP</p>	<p>Suivi des émissions de CO2 depuis 2017 (658 to de GES en 2019)</p>

Optimisation de la levée des déchets
Réduction du nombre de véhicules circulant en ville

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.3 Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
Politique des achats	<p>Pour les domaines gérés actuellement par la CMAI, 100% des appels d'offre ont des critères de développement durable à respecter pour pouvoir soumissionner. Ces critères évoluent en fonction des biens/services demandés. 95% des marchés sont donnés à des entreprises suisses, dont 75% à des genevoises. La CMAI gère les appels d'offre pour les entreprises de nettoyage, les services comme les assurances, les biens et mobilier, fournitures, etc.</p> <p>La DPBA se réfère systématiquement aux recommandations Ecobau pour le bon choix des matériaux en regard des objectifs de durabilité donnés. Les critères d'économie d'énergie sont mis en avant dans les principes de développement des projets. Par contre le moment du concours n'est pas celui des choix des matériaux à priori; les concurrents sont libres de proposer leurs intentions sur ce sujet et le jury appréciera. Chaque projet fait l'objet d'une réflexion axée sur la réduction au minimum des interventions nécessaires. Cela passe par exemple par la notion de réparation avant celle du remplacement.</p> <p>Pour les besoins en véhicules et engins de travail, la COGEVE analyse les demandes des services pour savoir s'il existe des alternatives ayant moins d'impact environnemental et s'il existe des alternatives à l'achat qui permettent de répondre au besoin (ex : mutualisation des ressources / autopartage, location durant une période de l'année, etc.). Concernant les énergies (motorisations), elles sont privilégiées dans l'ordre suivant, pour autant que les conditions d'utilisation opérationnelles et d'approvisionnement en énergie le permettent : 1) 100% électrique ou gaz naturel / biogaz comprimé (GNC), 2) hybride essence, 3) essence, 4) hybride diesel, 5) diesel.</p>	<p>Politique validée par le CA.</p> <p>Politique en train d'être appliquée dans les directives. Le Conseil administratif a décidé de renforcer le rôle de la CMAI sur tous les achats (informatique, véhicules, construction).</p> <p>COGEVE : en place (continu)</p>

Programme Nourrir la Ville	Promotion des produits locaux, de l'agriculture urbaine et du "bien manger" (sain, local, écologique, diversifié).	En place depuis 2014. En cours.
Produits agricoles locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un répertoire des adresses pour consommer local. Réalisation de différents événements de promotion de l'agriculture locale, tels que Fest'terroir (Automne du Goût) - Promotion du bien-manger auprès de la restauration commerciale indépendante, lors de la Semaine du Goût (Automne du Goût) - Soutien à différentes initiatives d'agricultures innovantes: mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), Moulin des Verpillières, etc. 	<p>Depuis 2017 Fest'terroir depuis 2019</p> <p>Depuis 2010</p> <p>Depuis 2009</p>
Potagers urbains	Promotion des potagers urbains collectifs et partagés	Près de 45 projets soutenus par la Ville, recensés sur la carte Genève Cultive, depuis environ 10 ans.
Promotion des circuits-courts et d'une alimentation ayant un impact environnemental réduit auprès de la restauration collective	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement GRTA dans les restaurants scolaires et institutions de la petite enfance. Démarrage d'un audit environnemental et de recommandations pour les restaurants scolaires (avec l'entreprise Beelong) 	<p>Depuis 2010, minimum 3 produits GRTA par jour dans les 35 réfectoires de la Ville (environ 1 million de repas par an.</p> <p>Depuis 2019, démarrage d'un audit environnemental sur les fournisseurs, également pour les 35 réfectoires de la Ville (8 cuisines de production)</p>
Promotion du bien-manger et des régimes plus écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du Forum pour une alimentation durable (Automne du Goût) - Tenue d'une page Facebook relayant toutes les informations autour d'une alimentation plus durable et favorable au climat - Participation active dans la construction de la Maison de l'alimentation MA-Terre, en collaboration avec le canton 	<p>Depuis 2019, en cours</p> <p>Depuis 2016</p> <p>Depuis 2017, lancement en 2018</p>

Promotion de l'agriculture urbaine	Soutien à la production et conservation de semences anciennes (Semences de pays) Soutien à la production de plantons bio en milieu urbain, et d'autres associations actives dans ce domaine (Artichauts,...)	Depuis 2009, en cours
Répertoire "réparer plutôt que jeter"	Projet lancé en 2014 par la Ville de Genève et la FRC-Genève pour encourager la population à prolonger la durée de vie de ses objets en les faisant réparer. Un site web www.ge-repare.ch avec un moteur de recherche permet de trouver et valoriser les entreprises, commerces, artisan-e-s actifs dans la réparation à Genève. La FRC-Genève sélectionne et met à jour les adresses des réparateur-trice-s.	Plus de 200 réparateur-trice-s répertorié-e-s. Plus de 66'000 utilisateur-trice-s du site pour 120'000 recherches (données 2014 - 2018). Projet étendu aux communes de Bernex, Carouge, Grand-Sacconex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates. Projet repris et développé par les villes de Lausanne et Neuchâtel.
Prix IDDEA	Prix créé en 2012 et porté par la Jeune Chambre Internationale, Ville de Genève, FER, Genilem, Fondétec, APRES-GE, SIG. Le prix encourage les idées et la création d'entreprises locales durables (écologiquement et socialement utiles), via l'accompagnement et la formation des candidat-e-s sélectionné-e-s puis la remise de prix à 4 lauréat-e-s.	8 ^e édition du prix en 2019. Depuis 2012, près de 100 porteur-e-s de projets d'entreprise accompagné-e-s. 30 microentreprises (<10 EPT) créées.
G'innove	Programme de subventions et de collaborations pour des projets externes qui font la promotion de modes de production et de consommation plus sobres.	En cours. Par rapport à cette thématique: 360'000 Frs. dépensés et/ou engagés au total depuis 2016, répartis entre 14 projets.
Soutien au développement de l'économie sociale et solidaire	Soutien à divers projets d'APRES-GE, la chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire, pour développer une économie locale à forte durabilité. Projets soutenus: guide de l'entrepreneur social et solidaire (2012), incubateur Essaim (2009-2015), journée de l'économie sociale et solidaire (2015), Café des bonnes pratiques (2018-2019).	Création, développement, renforcement d'entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire actives dans divers secteurs d'activité (agriculture, alimentation, immobilier, informatique, services financiers, etc.).

<p>Projet de manufacture collaborative</p>	<p>Depuis 2016, un projet de valorisation et de transformation de la Zone industrielle des Charmilles (ZIC) est mené par la Ville de Genève, pour ouvrir la zone sur le quartier et y accueillir de nouvelles activités s'inscrivant dans une dynamique d'urgence et de créativité. Soutien à un projet de manufacture collaborative, grand pôle d'environ 9000m² autour du réemploi et de l'économie circulaire, réunissant notamment une ressourcerie, un fablab (atelier de fabrication numérique), des ateliers de production mutualisés (bois, métal, couture, vélo, etc.), une bibliothèque d'objets, etc.</p>	<p>En juin 2019, le projet de manufacture collaborative reçoit la validation du CA. En attente du diagnostic concernant la faisabilité technique du projet au sein des locaux envisagés (travaux de mise aux normes). Le projet sera soumis à diverses autorisations cantonales. Lancement envisagé : 2020</p>
<p>Plan de gestion des déchets de l'administration municipale</p>	<p>Le service Voirie Ville Propre fait une étude des pratiques actuelles en matière de tri et de gestion des déchets auprès de l'ensemble des bâtiments de l'administration municipale; VVP va mettre en places 2 sites pilotes, puis en fonction des résultats fera un plan de gestion des déchets pour toute l'administration. Le Musée Ariana est inscrit à Easytri (qui collecte, trie et valorise nos déchets d'entreprise). Il collabore aussi avec la ressourcerie MATERIUM pour la récupération, le recyclage des éléments muséographiques, matériaux et mobiliers d'exposition.</p>	<p>En cours.</p>
<p>Interdiction des déchets plastiques</p>	<p>Interdiction, dès le 1er janvier 2020, d'utilisation de produits plastiques à usage unique pour les activités soumises à autorisation sur le domaine public de la Ville de Genève. (extrait CA 17.04.2019) Interdiction étendue à l'ensemble des services municipaux et des institutions municipales dès le 1er janvier 2020. Les Départements doivent mettre en conformité leurs directives et leurs pratiques avec cette interdiction, y compris en ce qui concerne les services et institutions dont ils ont la responsabilité. (extrait CA 19.06.2019)</p>	<p>A venir</p>

Réduction des déchets à la source (zéro déchets)	<p>Le service Agenda 21 est chargé de mener des actions de sensibilisation auprès de la population et des collaborateurs de la Ville pour réduire les déchets à la source ; mener des actions de valorisation des acteurs économiques de la Ville dont l'action et les bonnes pratiques contribuent à réduire les déchets à la source ; mener des projets pilotes contribuant à la réduction des déchets, tant au sein de l'administration municipale qu'à l'extérieur. Il est aussi chargé, en collaboration avec les différents services et départements concernés, de revenir vers le CA avec un plan d'action commun pour la réduction des déchets à la source. (extrait CA 19.06.2019)</p> <p>Le MEG s'oriente vers un zéro support papier dès décembre 2020.</p>	<p>A faire (informations, conseils, accompagnement, etc.). Première série de 12 ateliers zéros déchets destinés à la population de septembre 2019 à avril 2020.</p>
Projets culturels & institutions culturelles	<p>Événement "Couleurs!" qui s'est déroulé au Musée Ariana pendant les JEP 2019 (week-end du 14-15 septembre), mis en place d'un café céramique où toutes les boissons étaient servies dans des tasses et gobelets faits par les artistes céramistes genevois. Pour re-sensibiliser le public à l'importance de boire dans un récipient durable et non pas jetable et également aux métiers d'art et savoir-faire.</p>	Réalisé
	<p>Réflexion sur l'impact des événements culturels, notamment par rapport au transport/voyage des personnes, y compris le matériel.</p>	Déclinaison en cours d'élaboration, pour tout le Département
	<p>Le SEC sensibilise les acteurs et actrices culturel-le-s sur la question environnementale dans les conventions de subventionnement, les contrats de mise à disposition de salles et les conditions de prestation de construction de décors.</p>	En cours

	<p>La boutique-librairie du Musée Ariana est dédiée au local. Elle présente des artistes locaux avant tout et des produits de fabrication locale, régionale ou suisse. Le café du musée propose une petite restauration de produits locaux, faits maison avec des produits saisonniers.</p> <p>Le SEC travaille conjointement avec A21 sur la durabilité de la fête de la musique, pionnière dans le tri des déchets, l'utilisation de l'énergie Vitale Vert SIG, les consignes pour les gobelets, l'interdiction des pailles, la promotion des fournisseurs locaux et l'information et la sensibilisation du public (200'000 pers.) visant à réduire notre empreinte négative sur le climat. Des essais de vaisselles réutilisables ont également été menés en 2019 (Fest"Terroir).</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p>Manifestations responsables</p>		
<p>Numérique</p>	<p>La Ville a signé la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises. Celle-ci contient un chapitre sur l'écologie, soulignant que les villes signataires s'engagent pour une transition numérique respectueuse des personnes et de l'environnement, qui favorise les énergies renouvelables et qui respecte les 17 ODD. Les Villes signataires visent une consommation électrique moindre, des solutions de réparation plutôt que de renouvellement et une approche contre l'obsolescence programmée. Concernant le matériel informatique, lorsqu'il est destiné à la destruction il est transporté par Planzer chez Swico. Lorsqu'il est encore fonctionnel, il est régulièrement donné à des associations partenaires de la Ville.</p>	<p>En cours</p>

Réduire la production de déchets incinérés	<p>Poursuite des actions visant à réduire la production de kilogramme de déchets incinérés par habitant-e.</p> <p>Suppression des tolérances communales accordées aux entreprises.</p>	<p>2015 : 209 kg/hab. 2019 : 187.1 kg/hab.</p> <p>Mise en oeuvre de la feuille de route Canton/Ville ; Diminuer la production de déchets incinérés des entreprises (objectif cantonal) ; Réduction du nombre de véhicules circulant en ville.</p>
Programme ECO21 déchets	<p>Participation au programme ECO21 déchets des SIG pour la promotion, la sensibilisation et l'accompagnement des ménages dans la réduction de leurs productions de déchets.</p>	<p>Début automne 2020</p>

<p>Favoriser le tri des déchets auprès des ménages</p>	<p>Faciliter l'accès aux infrastructures de tri pour les habitants. Informer et sensibiliser</p>	<p>2017 : campagne Petite poubelle verte en partenariat avec le canton et les communes genevoises. Poursuite de l'implantation d'écopoints en ville de Genève (2019 : 128 écopoints en service)</p>
---	--	---

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1 Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
Plan directeur communal	Intégration de la question de l'adaptation au changement climatique dans le prochain PDCom 2030, qui sera validé par le canton.	En cours
Plan stratégique de végétalisation	Le Plan stratégique de végétalisation (PSV) a été adopté par le Conseil administratif en 2019. Il vise le développement de la végétalisation sous toutes ses formes en Ville en accompagnement de la politique de développement urbain. Il se compose d'objectifs chiffrés et d'un plan de mesures. Il est intégré dans le Plan directeur communal et son monitoring.	En cours de mise en œuvre.
Arbres vs stationnement	Lancé en 2015 sur constat/diagnostic SEVE concernant le dépérissement d'arbres dû à l'écrasement des racines par le stationnement de véhicules. Identification de sites concernés et possibles mesures d'aménagement à mettre en place pour créer de meilleures conditions pour les arbres.	en cours depuis 2015 SAM/SEVE: Arbitrages politiques à faire car lié à la compensation du stationnement. Pas de plan d'action validé.
Gestion des eaux	La Ville dispose d'un dispositif de gestion des eaux intégré au PDCom. Prise en compte d'un risque accru de précipitations exceptionnelles et adaptation du réseau/schéma de collecte pour l'évacuation (ex. CEVA Champel).	risque intégré dans les nouvelles infrastructures importantes
Perméabilité et couleur des sols	Intégration de sols poreux ou semi-poreux dans la réalisation d'aménagements urbains: places et certains cheminements piétons en site propre (ex. Chandieu, quai des Vernets, etc.). Pas de directive quant à la couleur des revêtements en lien avec l'albédo.	En cours: Rédaction d'un guide d'entretien pour l'entretien de sols poreux et semi-poreux en cours de validation. AGCM et concertation avec VVP/SEVE.

<p>Dispositif de protection des biens culturels appartenant à la Ville de Genève</p>	<p>La protection des biens culturels est régie par des lois fédérales et cantonales. A Genève, elle est assurée notamment par la protection civile. Pour répondre à sa responsabilité légale de propriétaire de biens culturels, la Ville de Genève a mis en place un Comité PBC piloté par le DCS et dont l'objectif est de s'assurer que chaque institution patrimoniale mette en place un organigramme et un plan d'intervention, une priorisation des collections et leur documentation, des exercices réguliers PBC, des formations PBC, etc.). Une attention particulière est dédiée et encouragée quant aux mesures nécessaires pour limiter les risques de sinistre en cas de catastrophe naturelle ou technique, mais aussi pour lutter contre les dégradations quotidiennes et répondre aux conditions météorologiques.</p>	<p>En cours depuis 2009</p>
<p>Ilots de fraîcheur</p>	<p>Projet pédagogique de l'hepia visant à proposer aux étudiant-e-s en filière architecture et génie civil, de développer des projets d'aménagement de "Micro-Oasis" ou ilots de fraîcheur : constructions légères, mobiles et saisonnières, visant à créer des espaces de pause-fraîcheur sur l'espace public. Collaboration avec AGCM - expertise aménagement- et SOC - politique en faveur des aimé-e-s- en lien avec Cité-Senior. (la démarche ne vise pas à réaliser les propositions d'étudiants).</p>	<p>les projets ont été rendus et présentés à Cité-Senior le 12.06.19.</p>
<p>City feel</p>	<p>Projet hepia en collaboration avec UniGE. Climamètre : un outil de mesure multi-sensoriel à l'échelle du piéton. Récolte de données environnementales (chaleur, pollution, air, etc.) sur des parcours représentatifs d'un usage quotidien. Subvention G'innove dans le but de mesurer le "confort" des piétons cheminant en milieu urbain lors de chaleur extrême (canicule). Travail suivi par SOC et AGCM.</p>	<p>En cours. Récoltes de données été 2019. Rendu rapport fin 2019.</p>

Gestion écologique des espaces verts (abandon des produits phytosanitaires)	Les espaces verts offrent des leviers important pour la gestion du climat en ville. Il est toutefois nécessaire que le potentiel écologique de ceux-ci soit assuré par un entretien le plus respectueux possible de la nature. L'abandon des produits phytosanitaires de synthèse évite la présence de substances toxiques et l'entretien différencié favorise, aux endroits appropriés, des massifs végétaux plus importants (arbustes, prairies, ...) et limite les interventions humaines au stricte nécessaire.	En cours, terminé en 2020
--	--	---------------------------

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.2. Protéger la population des effets néfastes du changement climatique

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
<p>Plan canicule et fortes chaleurs</p>	<p>A l'externe: Plan déclenché à chaque canicule, déclarée par Médecin cantonal. Mesures à la charge des communes, pas de mesures types. La Ville recourt à des mesures simples, comme promotion des lieux frais déjà existants. Depuis 5 ans, le Service social développe un dispositif de surveillance téléphonique des aîné-e-s de la commune sur inscription. Adaptation en cours s'agissant des mesures de températures pour être plus précis. Canton en charge.</p> <p>A l'interne: En VdG, l'alerte canicule est activée par le Médecin cantonal et relayée par la DRH qui informe les départements. Diffusion du document « Fortes chaleurs – Mesures de prévention ». Depuis 2019, un avis de pollution à l'ozone est également émis par le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) de l'office cantonal de l'environnement et relayé en VdG. Durant une période d'alerte canicule, il est notamment préconisé de déplacer le personnel dans des locaux moins chauds, d'aménager les horaires de travail ou lever l'obligation de travailler. Des mesures particulières sont prévues pour les femmes enceintes, lorsque la température dépasse +28°C.</p>	<p>En cours</p>

<p>Service d'incendie et de secours</p>	<p>Service d'intervention auprès de la population en cas d'inondation, chutes d'arbres, incendies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vont acquérir en 2019 des barrages anti-inondations, ce sont des éléments de plastique à emboîter pour former une digue. Vont acheter 50 éléments pour 200 mètres de digue. Coût CHF 20'000.-. L'endroit visé est le Quai Ansermet (hauteur RTS) lors des crues de l'Arve. - Vont acquérir davantage de pompes d'épouïsement (pour drainer les zones inondées) et aspirateurs à eau. - Vont acquérir un grand "dashboard" (sorte d'écran/super application) pour pouvoir suivre les évolutions météo en temps réel. - Mise en place d'un véhicule de soutien opérationnel sanitaire (ex: pour la fête des écoles, avec des ventilos etc.) - Participent à un groupe de travail mis en place par la Confédération sur les eaux de ruissellement en environnement urbain et leurs conséquences. Il y a eu 1 réunion pour l'instant. - Participent à un groupe de travail en lien avec les crues de l'Arve est en cours et géré par le SECOE. Le but du groupe est d'établir un dossier d'intervention utile à tous les services : Qui fait quoi à partir de quelle hauteur et débit de l'Arve. (Alarme, barrage des ponts, évacuation des populations précaire de sous les ponts et des berges de la rivière, etc.) 	<p>En cours et à venir</p>
--	---	----------------------------

Accès à l'eau	La Ville dispose de 4 points de baignade emblématiques au bord du Lac ou du Rhône (Plage des Eaux-Vives, Bain des Pâquis, Baby-plage, Sentier des Saules). A cela il faut ajouter Genève-Plage qui se situe aux portes de la Ville et qui profite largement à sa population. Enfin, dans chaque grand parc, la Ville dispose d'une pataugeoire pour les très jeunes enfants ainsi que de 274 Fontaines d'eau potable (sur 375 au total) réparties sur son territoire.	En place
Santé	Le canton (OCAN) est actuellement chargé de la veille sur le moustique tigre. Le MHN et Faune Genève sont des relais auprès du grand public pour l'information ou la réception/détermination de spécimens de moustiques.	En cours

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.3 Protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux effets du changement climatique

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
Infrastructure Ecologique	La Ville est en train de définir son Infrastructure écologique (SBG-2030) avec OCAN, HEPIA, UniGE, CIB, GE-21. Identification sur le territoire des zones prioritaires fonctionnant en réseaux pour une biodiversité résiliente et des services écosystémiques durables	En cours (fin 2019 v1)
Gestion différenciée des espaces verts	Le SEVE réalise une cartographie de l'ensemble des espaces verts sous sa responsabilité et, sur cette base, rédige des cahiers des charges différenciés pour chacune des surfaces en tenant compte de la valeur écologique, d'usage et patrimoniale.	En cours; terminé courant 2020
Types d'essences d'arbres plantés	Le réchauffement climatique provoque un dépérissement prématuré de certaines essences d'arbres. Depuis plus de 10 ans, le SEVE collabore avec les réseaux professionnels afin d'identifier les essences mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques, notamment les longues périodes de sécheresse en été. Celles-ci sont testées en pépinière puis utilisées lors de renouvellement en ville.	En cours; jamais terminé Le SEVE identifie un risque d'accélération des dépérissements dans les années à venir
Label BioSuisse attribué aux Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)	Les CJB ont obtenu le label BioSuisse en 2017, devenant le premier Jardin botanique suisse publique à exploiter le site au moyen de la lutte biologique.	Les CJB sont contrôlés très régulièrement.

<p>Cartographie des milieux du canton de Genève</p>	<p>Tout le canton a été cartographié par les CIB et les données sont disponibles sur le site du SITG (www.etat.ge.ch/geoportail/proo/?mapresources=NATURE, sélectionner "Carte des milieux naturels"). Ces données sont utilisées dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la protection de la biodiversité (p. ex. couloirs biologiques)</p>	<p>Mise à jour permanente.</p>
<p>Etablissement des Listes Rouges du canton</p>	<p>La protection des plantes nécessite de connaître le degré de menace qui pèse sur elles. Les CIB, en collaboration avec les services de l'Etat, assurent l'élaboration et la mise à jour des Listes Rouges : Plantes vasculaires en 2006, les mousses en 2012, les lichens en 2015. Par ailleurs des sites prioritaires ont été identifiés sur la base de ces Listes Rouges, conduisant à la publication de l'ouvrage "Conservation des plantes vasculaires" du canton de Genève, Espèces et sites prioritaires en 2011.</p>	<p>Mise à jour de la Liste Rouge des plantes vasculaires prévue en fin 2019</p>
<p>Connaissance de la flore de la Ville de Genève</p>	<p>Publication en 2013 de la "Flore en Ville, Sites et espèces d'intérêt en Ville de Genève".</p>	<p>Ouvrage publié.</p>
<p>Protection des espèces menacées in situ</p>	<p>Les CIB élaborent des Plans d'action afin de définir les mesures à prendre dans le terrain afin de sauvegarder des espèces menacées.</p>	<p>Actions continues.</p>
<p>Protection des espèces menacées ex situ</p>	<p>Récouter des graines de plantes menacées pour les placer en banque de semences afin d'assurer leur conservation à long terme. Dans certains cas, les espèces menacées sont multipliées aux CIB afin d'être réintroduites en nombre.</p>	<p>40% des espèces menacées du canton sont en banque de semences. Pour les multiplications, programmes réguliers.</p>

Participation au Conseil de fondation d'Info Flora	La Ville de Genève représentée par les CIB est membre fondateur de la fondation Info Flora (www.infoflora.ch), subventionnée par la Confédération pour récolter toutes les données floristiques de Suisse. Ces données sont ensuite mises à disposition des cantons et des bureaux professionnels afin de les utiliser dans le cadre de la prise en compte de la végétation dans les mesures de protection et d'aménagement du territoire. Info Flora a ses bureaux à ses bureaux à Genève, dans les locaux des CIB, et à Berne.	En cours. Le directeur et un collaborateur des CIB sont respectivement président et trésorier du conseil de fondation.
Protection des espèces domestiques menacées	Les CIB accueillent dans leurs locaux l'antenne romande de Pro Specie Rara (www.prospecierara.ch), et conduisent des projets de sauvegardes de plantes et d'animaux domestiques menacés.	En continu
Recherche scientifique	Projet MHN de recherche sur les conséquences des changements climatiques depuis le dernier âge glaciaire, et des changements d'utilisation des terres depuis le début du 20ème siècle, sur différentes espèces animales	En cours
	Projet MHN de monitoring de la faune sur le long terme, avec des implications sur le suivi de l'effet du climat	En cours

3. SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Titre de l'action	Description de l'action	Avancement de l'action
Communication permanente	<p>Décision prise en 2018 de concentrer et d'étoffer la communication spécifique sur le thème du climat qui jusqu'alors était disséminée sur le site web de la ville (pages développement durable, énergie, mobilité, etc.). Publication en 2018 d'un dossier d'information sur le site web de la ville, dédié au changement climatique et à la promotion des éco-gestes, avec des vidéos de sensibilisation (collaboration avec l'humoriste Marina Rollman en avril 2019). En ligne sur www.ville-geneve.ch/climat</p>	<p>Mise à jour continue du site. Environ 5000 visites de sept. 2018 à sept. 2019. Impact des vidéos (somme des vues YouTube +FB avril-août 2019): 125 800 Mise à jour continue</p>
Communication régulière	<p>Le thème du climat est régulièrement abordé dans nos publications grand public: Lettre d'information "Genève, ville durable" qui paraît 6x par an avec plus de 3'500 abonnés-e-s, page Facebook "Genève, ville durable" avec 1700 fans, articles dans le tout-ménage Vivre à Genève distribué à 100'000 exemplaires, etc.</p>	<p>En continu</p>
Projets ponctuels de sensibilisation	<p>Aventure 21 est un événement qui met en valeur les initiatives locales qui font la promotion de modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres. 1ère édition réalisée en 2018.</p> <p>Cycle de conférences et ateliers sur le climat à Cité Seniors avec interventions de la Ville et de nombreux autres acteurs institutionnels, académiques et de la société civile</p> <p>Cycle de conférences sur le désinvestissement</p>	<p>2018 : 600 personnes ont participé à l'événement. 2019 : 1'500 personnes ont participé à l'événement.</p> <p>Organisé par Cité-Seniors en sept.-dec.2019</p>
	<p>Publication en 2018 d'un dépliant sur le développement durable en Ville de Genève qui inclut la thématique climatique (parmi d'autres).</p>	<p>Réalisé en 2015, trois soirées réunissant environ 100 personnes par soirée + série d'articles dans la Revue durable</p> <p>1'500 exemplaires imprimés en novembre 2018, environ la moitié a été diffusée.</p>

	<p>Appel à projets pour les jeunes sur l'urgence climatique et la cohésion sociale</p> <p>Cycle de conférences sur l'urgence climatique</p> <p>Petit manuel genevois du climat</p> <p>Différentes campagnes publiques sur les 5 gestes les plus impactant sur le climat</p> <p>Soutien par le SEC de projets culturels qui questionne cette thématique, comme la saison du Théâtre à l'Orangerie ou l'exposition d'Utopiana au Commun</p>	<p>L'appel à projet sortira en novembre 2019 sur le web ainsi qu'au travers des réseaux de jeunes</p> <p>A venir en 2020</p> <p>A venir</p> <p>A venir</p> <p>En continu</p> <p>En cours</p>
<p>Soutien financier & organisationnel à la société civile, ainsi que participation, à divers événements (festivals, conférences, ateliers, etc.)</p>	<p>Festival du Film Vert, Festival International du Film sur les Glaciers, Festival des Films pour la Terre, Campagne "Baisse les gaz", Net'Léman, Cyclotrain, Festival Nature & Terroir, ateliers Zero déchet, expo Genève 2037 sans voitures, conférence de Green community project, participation à un cycle de conférences universitaires sur la consommation responsable, participation aux Assises européennes de la transition énergétique en 2018, etc.</p>	
<p>Festival Altermatiba Léman</p>	<p>Soutien et subvention pour l'organisation du Festival Altermatiba Léman: conférences, stands, ateliers par diverses initiatives locales (y compris économiques) contribuant à la réduction du changement climatique.</p>	<p>Festival lancé en 2015. 5e édition en 2019.</p> <p>Fortes fréquentations des ateliers, conférences et stands (près de 10'000 personnes). Plus de 150 stands d'initiatives concrètes pour réduire le changement climatique.</p>
<p>Sensibilisation au sein des écoles primaires et secondaires et dans le cadre parascolaire</p>	<p>Niveau primaire: projet Robin des Watts soutenu de 2010-2019 à raison d'une école par année; au niveau du parascolaire primaire: divers ateliers mobiles proposés par le service des écoles avec des associations (TerrAgir, Animuse, La Libellule), avec animations sur la biodiversité, l'énergie, etc.; niveau secondaire post-obligatoire: projet eCO2 profil (bilans carbone par élève, par classe et par établissement).</p>	<p>En cours</p>

	<p>Cycles d'ateliers pédagogiques pour les classes genevoises au MHN sur des thèmes comme la pollution lumineuse et les économies d'énergies ou la biodiversité.</p> <p>Activités de médiation et accueil des classes aux CIB permettant de sensibiliser aux problèmes environnementaux</p>	<p>En cours</p> <p>En continu</p>
<p>Pollution lumineuse (santé, biodiversité, astronomie, société et transition énergétique)</p>	<p>Expositions, cycles de conférences nomades auprès de la population du Grand Genève, animations pédagogiques et conception de l'événement transfrontalier inédit en Europe "La nuit est belle" par le MHN et la Société astronomique de Genève, concernant la pollution lumineuse et la transition énergétique.</p>	<p>En cours</p>
<p>Espace de documentation et de rencontres MHN</p>	<p>Élaboration d'un nouvel espace de documentation et de rencontres avec les publics au MHN (on s'bouge - titre de travail) pour traiter tout au long de l'année du bicentenaire de l'institution (2020), et les années suivantes, de la crise climatique et de l'érosion de la biodiversité, en associant la société civile, et en publiant régulièrement à la manière d'un magazine, des informations pour mieux décrypter l'actualité afin de pouvoir mieux agir face à l'urgence.</p>	<p>En cours</p>
<p>Cycles Réconciliations et Connexions du Bicentenaire du MHN</p>	<p>Organisation d'un cycle de conférences Réconciliations au MHN, pour asseoir une réflexion concernant les grands défis de la planète : Edition d'un cycle hors-les-murs pluridisciplinaire Connexions, qui a vocation à se dérouler dans la nature, en association avec les partenaires du territoire du Grand Genève, combinant découverte des écosystèmes locaux et des espèces afin de mieux les protéger, ainsi que découverte du ciel à partir de la thématique de la pollution lumineuse.</p>	<p>En cours</p>

Expositions	<p>Organisation d'expositions temporaires au MHN, abordant la problématique climatique (le questionnement des changements climatiques avec des alertes claires sur le rôle des activités humaines a été évoqué dans des expositions au MHN dès l'année 1991). L'objectif de faire passer le message auprès des 300 000 visiteurs -euses annuel-le-s du MHN est poursuivi sur le long terme.</p>	En cours
	<p>MEG : Exposition temporaire 2021 porte sur les perspectives locales, sur le réchauffement climatique, l'apport des communautés autochtones, la réflexion sur le changement climatique.</p>	A venir
	<p>Les expositions temporaires du Musée Ariana ont exposé des artistes qui ont soulevé des questions de nature et société, de cohésion sociale, d'environnement</p>	En continu
	<p>CJB : Exposition sur l'évolution de la vie, l'apparition des espèces et l'influence de l'Être humain sur la disparition de la biodiversité en 2020.</p>	En cours de réalisation
	<p>CJB : Exposition sur les objectifs du développement durable des Nations Unies (Agenda 2030) aux CJB en 2021</p>	Début de la conception
Sensibilisation au sein de l'administration	<p>Page écogestes sur intranet. Midis du DD (notamment en novembre 2019), formation "Les apprenti-e-s s'engage pour le climat", articles dans le VGMag</p>	En cours
	<p>Publication en octobre 2019 par le MEG d'un plan stratégique 2019-2024 dont l'un des cinq axes stratégiques consiste à s'engager résolument dans le développement durable.</p>	En cours
Participation aux réseaux de villes	<p>Ville présente dans une trentaine de réseaux de villes, tant au niveau national que cantonal et international. Parmi ces réseaux, sont spécifiquement liés au climat : Energy Cities, Convention des Maires pour le climat et l'énergie, World Mayors Council on Climate Change. La Ville fait également partie de l'association Cité de l'énergie (CH) et l'association European Energy Award (EU). D'autres réseaux traitent régulièrement des questions climatiques sans</p>	En cours

	en faire une thématique principale (Association des communes genevoises, Union des villes suisses, Union des villes genevoises, etc.).	
--	--	--

RECOMMANDATIONS

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.1 Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
<p>Renforcer la Politique énergétique et climatique en introduisant des objectifs spécifiques et en inscrivant la politique et son plan d'actions dans le Plan financier d'investissements.</p> <p>Notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Grands consommateurs à intégrer de manière prioritaire dans la planification des investissements - Programme d'optimisation des bâtiments existants (thermique et électricité) - Stratégie de rénovation des bâtiments VdG - Renforcement de la stratégie "100% renouvelable en 2050" et mise à jour des objectifs à l'horizon 2030 / 2035 - Etablissement de bilan CO₂, y compris énergies grises - Publier les performances énergétiques des bâtiments 	<p>Groupe de travail interdépartemental. Réaudit Label Cité de l'énergie. Mandat.</p>	ENE	URB, DPBA, A21, AGCM
<p>Elaborer un plan directeur communal de l'énergie. Territorialiser la politique énergétique et climatique.</p> <p>Développer et déployer des réseaux de chauffage et de refroidissement à distance (CAD et FAD).</p> <p>Coordination entre les réseaux structurels (SIG) et les réseaux secondaires dans les quartiers.</p> <p>Recherche de partenaires industriels.</p>	<p>Projet hotmaps H2020 (financement européen) en cours. Mandat. PDER et planification énergétique territoriale (Plan directeur communal de l'énergie)</p>	URB / ENE ENE / URB	ENE, DPBA DCA
<p>Développer massivement la production solaire photovoltaïque (PV) et solaire hybride (PV + thermique). Inscrire la mesure dans le PFI. Promouvoir l'autoconsommation et les communautés de consommateurs.</p>	<p>Demandes de crédits.</p>	ENE	DCA

Intégrer la protection du climat dans les documents d'appel d'offres (y compris les impacts des énergies grises). Favoriser les circuits courts et les matériaux à faible impact carbone.	Bases juridiques Changement culturel	Services adjudicateurs	DCA
Favoriser les innovations en matière énergétique en facilitant l'installation d'équipements techniques ou de technologies innovantes dans les bâtiments VdG. Et le faire savoir.	ENE	ENE	
Consolider et renforcer les programmes d'économies d'eau et d'eau chaude sanitaire.			
Mise en place d'un monitoring des émissions de gaz à effet de serre du territoire municipal, en cohérence avec les méthodes cantonales.	Set d'indicateurs et partenariat avec les fournisseurs de données (OCStat, SAN, OCEN, etc.)		
<p>Volet financier des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer l'information pour suivre les moyens financiers alloués à des programmes de politique énergétique et climatique. - Intégrer la dimension économique globale dans les projets. - Intégrer des outils d'ingénierie financière dans l'élaboration des projets de performance énergétique. 			

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.1.2 Favoriser une mobilité sobre en carbone

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
Réviser la planification des modes doux (planification commune vélo et piéton) et adapter les objectifs afin d'atteindre les nouveaux objectifs climatiques		AGCM	
Faciliter la circulation des vélos dans les deux sens (selon normes VSS, par défaut une voie à sens unique est ouverte aux vélos dans les deux sens sauf si le gabarit ne le permet pas.		AGCM	OCT
Mettre en œuvre des plans localisés de cheminements pédestres et créer des conditions de cheminement incitatives pour les piétons; sécurité, confort, accessibilité pour tous et qualité paysagère	Selon résultats de l'étude <i>Marchabilité et santé</i>	AGCM	
Définir un plan de mobilité pour les employés de la Ville (tous déplacements, y compris directive pour les vols)	Mandat	AGCM	A21/COGEVE
Inciter les entreprises à adopter un plan de mobilité	Mandat	AGCM	URB/A21
Favoriser fiscalement les personnes sans véhicules thermiques			
Inciter les habitant-e-s et pendulaires à l'échelle de l'agglomération à acquérir des abonnements TC	Mandat	AGCM	URB/A21
Promouvoir activement les déplacements à pied (appel à projet G'innove ?)		AGCM	A21
Demander au Canton une modification du règlement cantonal sur le stationnement sur fond privé pour réduire le nombre de places à construire dans les nouvelles constructions cf. normes.	Demande auprès de l'OCT, du Conseil d'Etat	URB	AGCM
Demander au Canton un assouplissement du principe de compensation du stationnement si la suppression de places est rendue nécessaire pour mettre en place une mesure favorable à l'adaptation au changement climatique.	Demande auprès de l'OCT, du Conseil d'Etat	AGCM	URB

Généraliser la zone 30 km/h en ville la nuit, instaurer des zones 20km/h dans le secteur 1 de la LMVCE dès entrée en vigueur de l'assouplissement voté récemment.	Discussion avec OCT	AGCM	OCT, URB
Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande des places macaron (en regard de la vacance des places situées dans les parkings privés en ouvrage)	Mandat	AGCM/URB	AGCM/URB/OCT
Déployer en priorité une offre de stationnement vélos d'envergure avec couverts à proximité des pôles générateurs de trafic vélo	Discussion avec OCT	AGCM	OCT
Supprimer le stationnement 2RM sur les trottoirs, en contrepartie crée une quantité définie de places de stationnement 2RM (dont une partie en sous-sol).	Discussion avec OCT	AGCM	OCT, Police cantonale
Faciliter l'accès aux activités extra-scolaires (sports, loisirs) pour les jeunes sans utiliser de TIM	Offre en infrastructures cyclables sécurisées, TC	AGCM/URB	
Informeur sur la problématique de l'aviation / Mettre en avant les vacances locales, les loisirs à proximité	Mobiliser différents partenaires (Suisse Tourisme, Genève tourisme, CFF...) Mandat.	A21	URB, AGCM
Réduire la circulation en lien avec plan canicule (alerte rouge)	Demande auprès de l'OCT, du Conseil d'Etat	AGCM	URB
Faciliter le déploiement de l'électromobilité sur le domaine public			
Augmenter la mutualisation des véhicules au sein de l'administration	Disposer d'un système de gestion et de réservation (projet armoire à clés pour le site de François-Dussaud)	COGEVE	services utilisateurs
Étudier et mettre à disposition des options d'énergies alternatives (faibles en émissions de CO2) pour : - les véhicules légers et les engins (électricité) - les utilitaires et les camions (GNC / biogaz, hydrogène?) Revoir l'indicateur de mesure des émissions de CO2 du parc des véhicules de la Ville.	Coordination avec la DPBA et l'ENE (infrastructures électriques sur les sites de la Ville). Discussion avec les SIG et éventuellement DPBA (solution à proximité du PAV, à définir en fonction du/des futurs sites pour la voirie)	COGEVE (général) DPBA/ENE (électricité)	DPBA/ENE, SIG

1. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

1.3 Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
Revoir lorsque nécessaire les politiques d'approvisionnements de biens et services de l'administration sous l'angle d'une intensité faible en carbone (définir l'échelle pertinente d'approvisionnement en produits locaux (canton, agglomération, Suisse romande), donner la priorité à la réutilisation et la réparation, etc.).	Mandats pour bilans carbone. Atelier de réflexion pour les services, expérience de living lab, définition commune, mise en place de bonnes pratiques	Tous les services concernés	Avec canton de Genève
Intégrer dans la construction-rénovation des bâtiments du patrimoine municipal et dans la planification territoriale l'objectif du plan climat cantonal : "favoriser le bois dans la construction car, par rapport à d'autres matériaux (béton, ciment, aluminium, etc.), le gain est double, puisque le bois permet de soustraire 1 tonne de CO2e par m3 de bois et évite d'en générer" (PCC). Ce sujet devrait être développé dans les prochains programmes de concours.	/	DPBA	
Evaluer les émissions de gaz à effet de serre liées aux chantiers. Les limiter.	Brochure ECOMAT-GE. Outil Bilan carbone (Etat de Genève) pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre des chantiers.	DPBA, AGCM, SEVE	
Véhicules : étudier et mettre à disposition des options d'énergies alternatives (faibles en émissions de CO2) pour les véhicules légers et les engins (électricité), utilitaires et camions (GNC / biogaz, hydrogène). Revoir l'indicateur de mesure des émissions de CO2 du parc des véhicules.		COGEVE	
Promouvoir des régimes alimentaires bas carbone auprès des ménages.	Campagnes informatives avec différents partenaires, RH, budget.	A21	

<p>Continuer à promouvoir des régimes alimentaires bas carbone auprès des acteurs de la restauration collective (en particulier restauration scolaire et crèches) : établir une charte, des lignes directrices et des recommandations</p>	<p>Sur la base du diagnostic réalisé par Beelong auprès des cuisines scolaires en 2019 et 2020</p>	<p>ECO / A21</p>	
<p>Définir une charte d'alimentation durable, plus favorable au climat, pour les différentes institutions de la Ville de Genève: réceptions, restaurants scolaires, manifestations publiques, salles communales, appels d'offres, établissements publics propriétés de la Ville, restaurants des centres sportifs, etc.</p>	<p>Elaboration participative d'une charte ou d'une convention, avec les différents services concernés</p>	<p>A21 ?</p>	
<p>Intégrer davantage la dimension santé et accès (économique-culturel) de l'alimentation, de telle manière qu'elle soit plus démocratique. Questionner la question de l'équité dans la production agricole</p>	<p>Multiplication des ateliers de proximité, travail avec les écoles, organisation de débats, travail avec les services concernés (ASP,...)</p>	<p>A21, ASP, ECO ?</p>	
<p>Réduire l'inutilisation et le gaspillage d'objets (meubles, vêtements, informatiques, électroménager, etc.) en promouvant auprès de la population la réutilisation (2e main, location, troc, etc.).</p>	<p>Campagnes informatives avec plusieurs partenaires pour promouvoir la 2e main et la location d'objet et faire connaître les acteurs locaux du secteur.</p>	<p>A21</p>	
<p>Favoriser le recyclage à l'interne de la VaG. Concernant les fournitures (par exemple les institutions du DCS peuvent parfois avoir de grandes quantités de papier, de conditionnements à recycler), favoriser la circulation de l'information auprès des écoles, des crèches par exemple.</p>	<p>Développer les moyens d'annonce des équipements à recycler (actuellement la CMAI se charge de faire suivre ces informations mais le mode de diffusion reste peu attractif).</p>	<p>Commentaire BGE</p>	
<p>Institutions & manifestations Ville de Genève: Inclure dans les contrats de gestion des critères précis de développement durable, pour toutes les institutions subventionnées par la Ville, ainsi que pour les manifestations d'envergure. Réaliser en amont de la décision d'autorisation, si nécessaire, une étude d'impact de la manifestation.</p>	<p>Modification des contrats de gestion, des conventions de subventionnement, des directives, etc.</p>	<p>CODIR</p>	

Soutenir les jeunes entreprises de la transition écologique en démarrage à consolider leur activité (après le lancement; avant la capacité à supporter un prêt de la Fondetec).	Créer un mécanisme permettant aux entreprises durables en démarrage de consolider leurs activités (financement, mise à disposition temporaire d'espace, soutien promotionnel, accompagnement, etc.)	A21 avec partenaires du prix IDDEA	
Encourager les micro et petites entreprises (<50 EPT) en Ville de Genève à analyser et revoir leur fonctionnement sous l'angle de la durabilité, via un accompagnement gratuit et personnalisé définissant avec elles leurs besoins prioritaires.	Mettre sur pied des chèques-durabilité pour les micros et petites entreprises de la Ville de Genève, donnant droit à des heures d'accompagnement gratuite par des mentor-e-s en durabilité.	A21	
Promouvoir le développement de monnaies complémentaires locales, qui renforcent les échanges et les filières locales de biens et services durables.	Soutenir le développement de la monnaie Léman à Genève (promotion, soutien financier, possibilité de paiement en Léman pour des prestations municipales, possibilité de versement en Léman de partie de salaires/émoluments).	A21 avec Monnaie Léman	
Soutenir l'émergence de l'économie circulaire en Ville de Genève	Travailler avec le canton à identifier et renforcer les dynamiques d'économies circulaires sur le territoire communal et cantonal	A21 avec canton de GE, "Circular Economy Switzerland"	
Développer des partenariats publics - privés afin de diffuser et ancrer les bonnes pratiques en matière de production et consommation responsable sur l'ensemble du territoire.			
Soutenir des espaces de débats et de réflexion sur la durabilité dans l'économie locale (défis de la transition, révision des modèles économiques, impact des activités en Suisse et à l'étranger, etc.)	Organisation de débats, conférences, présentations autour de la durabilité dans l'économie	A21	

Numérique : veiller à ce que la Charte des valeurs du numérique des villes genevoises soit respectée.
Réaliser une étude sur l'empreinte carbone du parc informatique.

DSIC

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1. Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
Décliner des objectifs de réduction des émissions de CO2 et des mesures d'adaptation dans le Plan directeur communal en tenant compte en priorité des problématiques propres au territoire genevois (canicule, intempéries périodiques) et en travaillant notamment sur la végétalisation, morphologie urbaine et circulation d'air, reperméabilisation des sols et rétention des eaux météorologiques	Groupe de travail interdépartemental. Mandat.	URB	AGCM, DPBASEVE, A21
Intégrer de manière systématique, dans tous les plans directeurs (sport, culture, etc.), les projets de développement urbain et d'aménagement du domaine public en cours, les mesures favorisant l'atteinte des objectifs climatiques (réduction de CO2 et adaptation)	Groupe de travail interdépartemental. Mandat.		
Intégrer l'infrastructure écologique en amont de toutes planifications territoriales	Groupe de travail / Formations	CIB	
Passer en revue toutes les PR sous l'angle climatique, selon critères prédéfinis. Explorer la possibilité de modifier certains projets d'aménagement validés il y a plus de 5 ans, qui ne correspondent pas aux objectifs de réductions des émissions de CO2 et/ou ne prennent pas en compte les mesures d'adaptation au changement climatique. En l'absence d'une base légale pour le faire, la reconsidération de projets validés nécessite la sensibilisation des acteurs concernés.	Groupe de travail / Formations		
Intégrer la réflexion sur l'accessibilité par les mobilités douces sur la localisation des futurs équipements dédiés à l'évènementiel	Groupe de travail	URB	SPO / AGCM

<p>Effectuer un bilan carbone des infrastructures et aménagements afin de déterminer les mesures à prendre pour en limiter l'impact et les adapter aux nouvelles conditions climatiques (disposition, végétalisation, matériaux, circulation de l'air, perméabilisation des sols, accès à l'eau, etc.)</p>	<p>Mandats</p>		
<p>Faire une analyse comparée de cycle de vie terrains en gazon naturel / terrains synthétiques, afin de choisir les sites adéquats (en fonction des îlots de chaleurs, de la densification urbaine,...)</p>	<p>Mandat extérieur</p>	<p>SPO / DPBA</p>	
<p>Protection des biens culturels : consolidation du réseau Ville de Genève, homogénéisation des procédures et développement des formations, mutualisation des ressources, priorisation des collections notamment dans le cadre des dépôts patrimoniaux qui centralisent une partie des collections municipales de plusieurs institutions (en service depuis peu).</p>	<p>financiers (formations, matériels fournitures), spatiaux (espaces de stockage adaptés)</p>		

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.2. Protéger la population des effets néfastes du changement climatique

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
Mettre en place des mesures pérennes afin de diminuer le phénomène d'îlots de chaleur (végétalisation, accès à l'eau, perméabilisation du sol, etc.)	Groupe de travail interdépartemental / Etat		
Mettre en place des mesures temporaires de réduction de la circulation en cas de canicule et/ou d'épisode de pollution atmosphérique, en collaboration avec le canton ;		AGCM	
Mettre en place des mesures temporaires permettant à la population de se rafraîchir telle que piétonniser temporairement des espaces le soir, ouvrir certains parcs plus tard pour permettre aux gens de sortir de chez eux.	Groupe de travail interdépartemental / Etat	AGCM	DCSS (4 services concernés : social, jeunesse, petite enfance, écoles).
Fortes chaleurs : il serait pertinent d'effectuer des analyses de risques par type d'activités (travail en plein air, dans des serres, travail exigeant des efforts physiques, prestations destinées au public) en tenant compte également de certaines caractéristiques (type de locaux (sous les toits, mal isolés), type de population (âge, état de santé)) et de formuler des mesures de prévention efficaces et adaptées à ces différentes situations.	RH, éventuellement mandat?		DRH
Informar la population sur les effets du changement climatique en termes de santé, d'environnement et d'infrastructures			
Impliquer les assurances sur le financement des infrastructures limitant les dégâts en milieu urbain (débitumisation, technosol, etc.).	Négociations		

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.3 Protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux effets du changement climatique

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
Intégrer l'infrastructure écologique au prochain Pdcom	Mandat GE21	URB	CIB, SEVE
Intégrer les conséquences du réchauffement climatique dans le développement urbain: - choisir des essences d'arbres résistantes; - inciter les privés à planter des arbres sur leur terrain; - augmenter les surfaces d'espaces verts en ville, notamment arborées.	Groupe de travail interdépartemental	SEVE	URB, AGCM
Utiliser de manière systématique les informations sur la végétation fournies par le SITG dans le cadre de préavis sur l'aménagement du territoire	Analyse des autorisations de construire	URB (?)	DPBA, URB (?)
Assurer le suivi de l'évolution de la végétation et de la faune de la Ville et du canton	Collaboration Etat-CIB	CIB	CIB
Soutenir les projets de conservation in situ et ex situ	Participation du personnel des CIB, dans le cadre de la convention avec l'OCAN, ainsi que dans les projets internationaux (par ex. World Flora Online)	CIB	CIB

3. SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Pistes de travail	Moyens	Responsable	Coordination
Communication permanente et régulière: Maintenir et améliorer le dossier d'information web sur le climat et l'utilisation régulière des canaux de communication de la Ville pour parler du climat au grand public. Mieux faire connaître les ressources existantes en particulier auprès des autres services de la Ville et auprès des organisations/associations partenaires, et plus généralement auprès du grand public en général.	Budget ordinaire Agenda 21 - Ville durable, budget ordinaire direction DFL, budget ordinaire Info-Comm VdG	A21	Direction DFL, Info-Comm, responsables Comm des autres départements
Projets ponctuels de sensibilisation: Développer en particulier des campagnes de sensibilisation sur les trois secteurs les plus émetteurs de CO2 (bâtiments, mobilité, alimentation & biens de consommation).	Budget projets climat, mandats et/ou subventions aux partenaires, Ressources RH, Partenariats avec organes externes (Canton, SIG, etc.). Subventions fédérales ou autres programmes	A21	Autres services, partenaires externes
Utiliser le sport comme un instrument de rapprochement pour fédérer et créer de la solidarité entre les citoyens en faveur de l'action climatique. (Sports for climate action - ONU)	Stands sur manifestations	SPO	SPO/A21
Soutien financier & organisationnel à la société civile, ainsi que participation, à divers événements (festivals, conférences, ateliers, etc.): Continuer à soutenir et à former la société civile active dans le domaine du climat, afin de gagner en impact, stimuler la diffusion de nouvelles pratiques et informer sur des problématiques émergentes.	Budget subventions Agenda 21 et G'innove renforcés dans le PB2020	A21	Autres services, partenaires externes
Sensibilisation au sein des écoles primaires et secondaires et dans le cadre parascolaire: Améliorer l'articulation des compétences Ville/Canton dans le domaine de l'éducation au développement durable; continuer à soutenir des actions de sensibilisation dans le cadre scolaire et parascolaire, en s'assurant que toutes les écoles de la Ville soient touchées (d'une façon ou d'une autre) dans les 5 ans à venir.	Budget subventions Agenda 21 et G'innove renforcés dans le PB2020	A21	ECO

<p>Sensibilisation au sein de l'administration: Développer une communication spécifique sur le thème du climat et de l'empreinte carbone au sein de l'administration, qui fournisse des outils simples aux collaborateurs et collaboratrices souhaitant réduire leur empreinte.</p> <p>Evaluer la pertinence de rester dans les réseaux suivants : Energy Cities, Convention des Maires pour le climat et l'énergie, World Mayors Council on Climate Change</p> <p>Evaluer la pertinence de rejoindre de nouveaux réseaux de villes sur le climat tels que C40 et/ou d'être plus actifs dans d'autres réseaux qui traitent des questions climatiques.</p> <p>Numérique : La problématique de l'impact écologique de la digitalisation et de l'évolution numérique doit faire l'objet d'études d'impact, de formations et de décisions. Cela concerne autant l'achat de matériel que la consommation énergétique, la pollution et les engagements financiers.</p>	<p>Budget ordinaire Agenda 21 - Ville durable, Correspondant-e-s A21 et soutiens spécifiques des directions</p> <p>Selon critères validés par le CA en Juin 2019 Selon réponse à la R-242 Selon futurs objectifs climatiques de la Ville</p> <p>Mandats, ressources RH</p>	<p>A21</p> <p>SRE, ENE, A21</p> <p>Groupe de travail numérique</p>	<p>toute l'administration</p> <p>SRE</p> <p>Groupe de travail numérique</p>
--	--	--	---

Question écrite: gratuité des TPG pour les enfants et les jeunes

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M^{me} Patricia Richard: «Concernant la motion M-1487 intitulée «Donnons la gratuité des TPG aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en Ville de Genève» (QE-543)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

- Combien y a-t-il de jeunes de 12 à 25 ans résidant sur le territoire de la Ville de Genève?
- Combien cela représenterait d’abonnements et pour quel montant (sans compter les 100 francs que nous offrons actuellement)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond de la manière suivante à la question posée.

Au 31 décembre 2019, la Ville de Genève comptait 25 400 jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Le prix de l’abonnement annuel TPG Unireso Junior s’élève à 400 francs.

Si la Ville de Genève offrait la gratuité à l’ensemble des jeunes (12-25 ans) domiciliés en ville, cela représenterait potentiellement 25 400 demandes d’abonnement TPG, soit un montant de 10 160 000 francs par an.

Par ailleurs, nous vous informons qu’en 2019, la Ville de Genève a octroyé 5474 chèques de 100 francs qui ont été utilisés pour l’achat d’abonnements TPG Unireso Junior.

Enfin, la Ville de Genève a décidé de reconduire cette action en 2020.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 4367.

Question écrite: aménagement du trottoir à l'avenue de Sainte-Clotilde

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M. Pierre Gauthier: «Aménagement du trottoir devant l'église Sainte-Clotilde, située au 11, av. de Sainte-Clotilde» (QE-545)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Plusieurs habitantes et habitants du quartier m'ont rapporté que le trottoir cité en titre est:

- en été, une fournaise, car les arbres y ont été coupés et aucun n'a été replanté;
- en hiver, une patinoire, car selon le département des constructions de la Ville, le revêtement du trottoir a été mal réalisé et de l'eau y stagne en permanence, ce qui représente un danger pour les enfants et les personnes âgées en période de gel. Ce trottoir est situé sur le chemin de l'école pour de nombreux enfants.

Quand et comment le service adéquat de la Ville va-t-il résoudre ce problème de danger pour la population?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Effectivement, il y a eu de lourds travaux sur l'avenue de Sainte-Clotilde car les Services industriels de Genève (SIG) ont implanté le réseau du chauffage à distance (CAD) qui permettra de chauffer une grande partie du quartier de la Jonction.

Lors de ces travaux, des platanes ont été coupés sur l'avenue de Sainte-Clotilde et replantés à l'identique par les SIG en 2019. En 2020, la Ville va compléter l'alignement en plantant deux arbres supplémentaires, en compensation de deux arbres abattus antérieurement.

La Ville de Genève a, de son côté, aménagé en 2019 les espaces publics de l'îlot Sainte-Clotilde situés autour de l'église et a planté, dans ce cadre, huit nouveaux arbres en compensation de huit arbres abattus.

Dès lors, le bilan global végétal de cette avenue est identique à celui qui pré-existait avant les travaux.

Quant au trottoir, situé devant le passage piéton, il y a effectivement un léger défaut et de l'eau peut stagner sur une surface inférieure à 1 m². Ce trottoir sera

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4367.

Interpellation écrite: report de l'audit de gouvernance du Grand Théâtre

modifié au printemps 2020, ce qui n'engendrera aucune dépense pour la Ville de Genève, les travaux étant encore sous garantie.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 4 décembre 2019 de M^{me} Ariane Arlotti: «Pourquoi l'audit de gouvernance du Grand Théâtre, qui avait été prévu par le Contrôle financier de la Ville de Genève pour la saison 2019-2020, a-t-il été reporté par M. Sami Kanaan à la saison 2020-2021?» (IE-92)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Suite aux nombreuses questions liées aux différentes difficultés financières rencontrées par le Grand Théâtre ces trois dernières années, un audit de gouvernance avait été prévu par le Contrôle financier pour la saison 2019-2020. Bien qu'il s'agisse de l'institution la mieux dotée à Genève, les surcoûts liés au retard de chantier, à la vente de l'Opéra des Nations et aux déficits budgétaires à répétition avaient motivé ce contrôle. Cependant, alors qu'il nous sollicite depuis deux ans afin de voter en urgence des budgets supplémentaires, M. Kanaan a différé l'audit à la saison 2020-2021. Quelles en sont les raisons?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de sa séance du 6 novembre 2019, le Conseil administratif a approuvé l'ajustement du plan d'audit 2019-2020 du Service du Contrôle financier (CFI) convenu avec le CFI. Il a décidé de reporter à la période 2020/2021 la revue de la gouvernance du Grand Théâtre de Genève (GTG).

En effet, d'entente avec le directeur du CFI, la délégation du Conseil administratif en charge de la gouvernance, des risques et des audits, dans le cadre d'un ajustement plus large du plan d'audit 2019, a proposé le report de cette revue. Sous l'égide de la nouvelle direction générale, en place depuis juillet 2019, le GTG a décidé de recruter un responsable du contrôle interne (poste auxiliaire) au

¹ «Mémoires 177^e année»: Annoncée, 2968.

Question écrite: impact environnemental des eaux usées

GTG pour concrétiser la mise à niveau du Système de contrôle interne (SCI). Par ailleurs, la convention d'exploitation révisée à l'issue du chantier et une nouvelle convention de subventionnement sont en voie de finalisation. Il paraissait donc pertinent de mener cette revue une fois ces éléments mis en place.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 février 2019 de M. Morten Gisselbaek: «Quel est l'impact environnemental en ce qui concerne les eaux usées des grosses institutions et des complexes urbains de la Ville de Genève?» (QE-521)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que les plus grands complexes et institutions publiques de la Ville sont, par leur utilisation (par des milliers et des milliers d'usagers et d'usagères et d'employé-e-s), des producteurs importants d'eaux usées, quel en est l'impact pour l'environnement?

Prenons deux cas; le premier: les piscines publiques.

Sachant que, pour leurs nettoyages hebdomadaires ou quotidiens, les piscines et les centres sportifs de la Ville n'utilisent pas que des produits 100% biodégradables. Sachant également qu'une fois par année, lors de grands travaux de nettoyage et de réparations annuels, la piscine des Vernets déverse directement dans l'Arve le contenu de trois bassins (piscine olympique de 50 m + piscine de 25 m + pataugeoire), à savoir que plusieurs milliers de mètres cubes d'eau chlorée finissent dans l'Arve.

Prenons le deuxième cas: les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Sachant que les villes qui ont des hôpitaux universitaires sont réputées pour avoir beaucoup plus de micropolluants dans les eaux que les autres villes, entre autres à cause des quantités de traitements et de médicaments utilisés quotidiennement. Est-ce que les HUG sont équipés de filtres particuliers pour les eaux usées ou laisse-t-on cette gestion aux stations d'épuration?

¹ «Mémorial 176^e année»: Annonce, 5618.

Concernant cette problématique,

- quels sont les efforts faits par la Ville?
- quels sont les efforts faits auprès des employés et des usagers?
- et ce, pour quel impact environnemental?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Piscine intérieure des Vernets

La vidange annuelle des bassins s'effectue par le Service des sports entre fin août et début septembre, durant la période des grands nettoyages et réparations.

L'eau, provenant de tous les bassins (2500 m³), est effectivement déversée dans l'Arve. Cette opération se fait après un minimum de vingt-quatre heures de repos, sans aucun traitement et permet la disparition des substances oxydantes et agents désinfectants présents dans les produits de traitement utiles aux eaux de baignade. Dès lors, celles-ci sont considérées comme non polluées et sans risque d'atteinte au milieu naturel.

Techniquement, il n'est pas possible de vider un tel volume d'eau dans le réseau des eaux usées en raison des limites de capacités de la station d'épuration (STEP). Avant de procéder à la vidange dans l'Arve, le Service des sports procède à une dernière analyse de l'eau et avise le technicien des Services industriels de Genève.

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Actuellement, les STEP dégradent essentiellement les polluants (carbonés, phosphorés et azotés) présents dans les eaux usées. Elles n'éliminent que partiellement les substances chimiques réunies sous le terme de «micropolluants» tels que les médicaments, cosmétiques, biocides, additifs alimentaires et substances entrant dans la composition de détergents, de produits d'imprégnation, de peintures, etc. Les HUG ne traitent pas les micropolluants à la source. Ces derniers transitent dans le réseau des eaux usées de la ville jusqu'aux STEP, de la même manière que les micropolluants liés aux médicaments consommés par la population en mode ambulatoire qui représentent une fraction conséquente de la pollution globale.

La STEP d'Aire, qui traite 85% des eaux du canton, va subir une importante extension de sa capacité de traitement sur le plan quantitatif à l'horizon 2025. En effet, elle augmentera ses capacités, permettant le traitement maximum des eaux usées de 1 million d'équivalents habitants (vs 600 000 aujourd'hui). Elle procédera également à une augmentation de la qualité des traitements de ses installations en intégrant dans ce cadre le traitement des micropolluants. Ceci par traitement séparé

Question écrite: relogement des artisans de l'ancienne usine Hispano-Suiza

du carbone, de l'azote, suivi d'un traitement des micropolluants par oxydation à l'ozone et filtration sur sable.

La STEP de Villette, qui traite une partie du solde des eaux usées du canton, sera quant à elle adaptée pour le traitement des micropolluants déjà en 2022 au moyen d'un procédé d'absorption sur charbon actif.

Concernant les efforts entrepris par la Ville sur ces questions et sur les sujets relevant de sa compétence (les HUG étant cantonaux), il y a un respect strict des lois, des règlements ainsi que des consignes exigées par les différents services cantonaux, que ce soit l'Office cantonal de l'eau (OCEau) ou le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Paganì

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Artisans de l'ancienne usine Hispano-Suiza: les promesses de relogement sur place ont-elles été tenues?» (QE-536)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La cession du site de l'ancienne usine Hispano-Suiza à Swissscanto avait suscité les inquiétudes des très nombreux artisans, le nouveau propriétaire ayant résilié plusieurs baux pour y construire de nouveaux bâtiments. En 2013, le Conseil municipal relayait les préoccupations des petits artisans ainsi que leur nécessité de disposer de surfaces commerciales à prix abordable permettant d'assurer la pérennité de leur activité; il avait ainsi renvoyé la résolution R-170 intitulée «Sort des artisans et PME suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza» au Conseil administratif.

Dans sa réponse aux problèmes soulevés par la résolution, le magistrat Rémy Paganì avait assuré au délibératif que, dans le cadre de son nouveau projet de complexe immobilier de luxe, Swissscanto respecterait l'intégralité des conditions fixées par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et la Ville de Genève, soit 40% de surfaces réservées aux activités artisanales avec des loyers plafonnés entre 180 et 200 francs, 25% de surfaces réservées à des activités biotech

¹ «Mémorial 177^e année»: Annonce, 2636.

Question écrite: relogement des artisans de l'ancienne usine Hispano-Suiza

et 35% à des activités administratives et commerciales. A cette occasion, M. Pagani avait rappelé l'engagement de principe exprimé par le propriétaire Swisscanto de reloger les locataires. Enfin, M. Pagani avait aussi assuré aux locataires que la Ville de Genève les soutiendrait dans les négociations avec leur bailleur, un soutien que certains artisans disent ne pas avoir reçu.

Mes questions sont donc les suivantes:

- combien d'artisans et de PME de l'ancienne usine Hispano-Suiza ont été relogés sur place à la suite de la démolition de leurs locaux? Combien n'ont pas pu être relogés sur place?
- M. Rémy Pagani s'est-il assuré que toutes les démarches utiles ont été entreprises auprès des anciens locataires? Tous les artisans et PME présents sur le site de l'ancienne usine Hispano-Suiza ont-ils été contactés par la Ville?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond de la manière suivante aux questions posées:

Au mois de mai 2013, le Conseil administratif avait adressé une réponse à la résolution R-170 acceptée par le Conseil municipal au mois de février de la même année, qui se préoccupait du «sort des artisans et PME suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza».

Dans cette réponse le Conseil administratif avait déjà indiqué que s'agissant du relogement des locataires actuels, M. Pagani a rencontré l'Association «110 rue de Lyon» composée d'une vingtaine de petites et moyennes entreprises (PME), le 15 novembre 2012.

Lors de cette entrevue, M. Pagani avait relevé l'engagement de principe exprimé par le propriétaire, Swisscanto, de reloger les locataires. Il a, par ailleurs, assuré les artisans présents du soutien de la Ville de Genève dans les négociations des entreprises avec leur bailleur.

Il avait rappelé cet engagement dans un courrier adressé le 27 mai 2014 à Swisscanto, aux termes duquel il demandait qu'une véritable politique de soutien et d'accompagnement des entreprises du site des anciennes usines Hispano-Suiza puisse être entreprise en vue d'assurer soit le maintien sur place des entreprises, soit, dans les cas où cette solution ne serait pas possible, de les aider à déménager dans les meilleures conditions. Les différentes interventions au Conseil municipal à ce sujet montrent, en effet, que cette question est en voie de devenir politiquement sensible.

Dès lors les porteurs du projet lui ont adressé, de manière totalement transparente, un suivi régulier du relogement des locataires.

Il est apparu ainsi que la plupart d'entre eux ont déménagé et n'ont pas souhaité revenir dans les bâtiments nouveaux, principalement en raison des inconvénients causés par un deuxième déménagement.

Les représentants du maître d'ouvrage, SPG Intercity et HRS, qui ont été récemment questionnés sur les solutions de relogement mises en place pour les locataires historiquement installés avant le chantier du projet Quartet, ont confirmé que trois locataires (ZAP Audio, Fenwick et Atelier de peinture Arlettaz) ont pu être relogés sur site, dans les nouveaux bâtiments, au bénéfice d'un loyer plafonné. Ils ont en outre bénéficié d'importantes enveloppes de participation à leurs travaux d'aménagement. Il est souligné également que grâce au phasage de construction, ils ont pu rester sur site pendant toute la durée du chantier.

En outre SPG Intercity et HRS ont collaboré à la relocalisation de la société Wider Menuiserie à Satigny.

Il est à noter enfin que les clauses (montant maximum de loyer admissible, type d'activité) régissant l'installation de nouveaux locataires sont soumises à l'approbation de la Fondation des terrains industriels (FTI).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de M. Eric Bertinat: «Bilan de législation du bétonnage en Ville de Genève» (QE-526)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le plan directeur cantonal établit des «principes de densification» au nom du dogme de la «crise du logement». Ces «principes» imposent au canton et à notre commune déjà largement surdensifiés de nouvelles lignes directrices sous prétexte de construire vite et beaucoup en vue d'accueillir toujours plus d'habitants à Genève.

Le plan directeur cantonal préconise «l'extension de la ville dense par déclassement de secteurs de la zone villas». Ce principe de l'urbanisation par l'intérieur accompagne une politique ruineuse consistant à accueillir toujours plus d'habitants paupérisés en provenance de l'extérieur. Aujourd'hui, la Ville de Genève (12 628 hab./km²) connaît déjà des densités plus élevées que bien des métropoles.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée, 6814.

Si pour certains la zone villas ne représente qu'une vaste réserve de terrains disponibles permettant de réaliser la politique de la démesure et d'augmenter de manière significative la population du canton de Genève, nombreux sont les habitants dans nos quartiers qui regrettent cette vision destructrice de notre patrimoine naturel et bâti, mettant en péril nos équilibres sociaux et environnementaux. Lassés de constater la disparition du poumon de verdure que constitue la zone villas pour la substituer essentiellement par des barres d'immeubles sans âme où règne la promiscuité, des habitants s'insurgent et s'organisent contre la démesure qui leur est imposée.

Mes questions sont les suivantes:

- le Conseil administratif peut-il chiffrer le nombre de mètres carrés bétonnés sur le territoire de la Ville de Genève pour ce qui est de cette législation jusqu'à aujourd'hui?
- depuis le début de la législation jusqu'à aujourd'hui, combien d'arbres ont été abattus sur le territoire communal?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond de la manière suivante aux questions posées.

Dans son plan directeur communal Genève 2020, la Ville s'est fixé une priorité de construire des logements. L'objectif est de construire 3600 logements supplémentaires en dix ans. En effet, conscient des enjeux à venir, à savoir l'augmentation de population prévue à l'horizon 2030 (25 000 à 26 000 habitants supplémentaires) dans un territoire de plus en plus exigu, le Conseil administratif entend contribuer à la construction de logements.

Pour rappel, à l'exception du secteur du Bout-du-Monde, il n'y a pas de zones villas en Ville de Genève. Les quartiers occupés par des villas ont été affectés à la zone de développement, pour la plupart à la fin des années 1950.

En application des objectifs du plan directeur cantonal et du plan directeur communal, ce sont ces quartiers que la Ville souhaite urbaniser en priorité.

A ce titre, la Ville de Genève a initié plusieurs plans localisés de quartier (PLQ) auxquels la construction des futurs logements est subordonnée en zone de développement. Dans le cadre des études qui précèdent les PLQ, une attention toute particulière est accordée au maintien et à la valorisation des éléments importants du patrimoine arboré, tant du point de vue du paysage que de la biodiversité.

De plus, les projets de PLQ initiés par la Ville comportent en règle générale une charte des aménagements extérieurs destinée à garantir une mise en œuvre

adéquate de ces espaces rendus accessibles au public parallèlement à la construction des nouveaux logements. Notons que les projets de développement urbain ou de densification sont des opportunités pour créer davantage d'espaces végétalisés ou pour les renforcer et les ouvrir au public.

Depuis 2015, 1430 nouveaux logements ont été construits en Ville de Genève en zone de développement 3 soit l'équivalent de 23 900 m² au sol, ce qui correspond à une augmentation de seulement 1,30% des surfaces totales construites au sol pour un apport considérable en nombre de logements.

Pour le surplus, la Ville souhaite aller plus loin et mettre en place une véritable politique de végétalisation en accompagnement de la politique de construction de logements.

A ce sujet, une nouvelle fiche est en cours d'intégration dans le plan directeur communal fondé sur le Plan stratégique de végétalisation, présenté à la presse le 3 juillet 2019. Ce document fixe notamment des objectifs prévus en matière de plantation d'arbres par année, dans le but d'accompagner la densification du territoire municipal par une politique de plantation d'arbres qui permettra à la fois de consolider le maillage végétal, mais aussi d'augmenter la couverture arborée de la Ville pour mieux s'adapter au changement climatique annoncé. Ce plan vise également la création de 2 hectares supplémentaires d'espaces verts dans les quartiers centraux. De plus, il ambitionne de rendre accessibles au public et de renforcer 25 hectares d'espaces végétalisés existant en zone de développement.

A ce jour, la Ville de Genève compte en tout 40 000 arbres. Depuis le 1^{er} janvier 2015, environ 2000 arbres ont été abattus par les autorités municipales sur le domaine public de la Ville de Genève. La majorité (environ 1600) l'ont été par le Service des espaces verts (SEVE) principalement pour des raisons sanitaires (maladies) ou sécuritaires (risques de chute). A ce sujet, on peut observer que de nombreux arbres ont subi des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, tempêtes) qui ont justifié un enlèvement lorsque la sécurité des autres utilisateurs et utilisatrices du domaine public était menacée (piéton-ne-s, écoliers et écolières, cyclistes, automobilistes).

Sur les 2000 arbres enlevés, environ 400 l'ont été par des services municipaux extérieurs au SEVE, principalement pour des questions d'aménagement.

Comme l'exige la loi, l'ensemble de ces abattages a été validé par l'autorité cantonale compétente qui, à Genève, accepte ou refuse chaque demande d'abatage. A noter que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les abattages de privés sur des parcelles privées situées sur le territoire communal. Les abattages effectués par le Canton sur le territoire communal ne figurent pas non plus dans cette statistique. Aujourd'hui, seul le Canton, en tant qu'autorité décisionnelle, est en mesure de fournir ces chiffres complémentaires.

Motion: appliquons les normes comptables IPSAS!

Il n'existe pas de statistique exhaustive en matière de plantation à l'échelle de la Ville de Genève.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, 930 arbres ont été plantés par le SEVE. D'autres arbres ont été plantés par d'autres services municipaux, par exemple dans le cadre de projets d'aménagements. Ces données ne sont pas répertoriées à ce jour.

A noter que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les replantations privées sur le domaine privé situé sur le territoire communal de la Ville de Genève. Il en va de même pour les replantations effectuées par le Canton sur ses parcelles.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M^{me} Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M^{me} Patricia Richard: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!» (M-713)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la mise à disposition depuis quelques années de normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après normes IPSAS);
- la décision de l'Etat de Genève de soumettre ses comptes aux normes IPSAS à partir de l'exercice 2008 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi 8932 modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (RSG D 1 05);
- que les communes genevoises doivent appliquer les principes de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (article 4);
- les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge) établies par l'Etat de Genève, disponibles sur <http://www.geneve.ch/ipsas>;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 5026.

Motion: soutien à la campagne Fair Trade Town

- le manuel *Modèle de comptabilité harmonisé pour les cantons et les communes* (MCH2) du 19 janvier 2007, publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances, qui se base principalement sur les normes IPSAS;
- la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-188 intitulée «Normes IPSAS en ville: quo vadis?»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter les comptes de la Ville en conformité avec les normes IPSAS, dès le changement de référentiel comptable des communes genevoises sous la conduite du département cantonal compétent.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes genevoises sont soumises au plan comptable MCH2.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Sandrine Burger, Bayram Bozkurt, Julide Turgut Bandelier, Marie-Pierre Theubet, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour que la Ville de Genève soutienne la campagne Fair Trade Town pour un commerce équitable et une économie solidaire» (M-1164)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que Fair Trade Town est une campagne internationale qui vise à promouvoir le commerce équitable;
- que cette campagne remporte déjà un vif succès dans 24 pays;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 4899.

Motion: soutien à la campagne Fair Trade Town

- que l’objectif de la campagne est de distinguer environ 55 villes ou communes suisses d’ici à 2018 et de toucher ainsi plus de 1 million d’habitants dans notre pays;
- que Fair Trade Town est soutenue par le Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO);
- que, pour obtenir la distinction Fair Trade Town, la ville candidate doit satisfaire à cinq critères qui portent sur la disponibilité de produits du commerce équitable sur son territoire, ainsi que l’utilisation de ces derniers dans les entreprises, les institutions et la société civile;
- qu’elle doit également mettre en oeuvre une politique d’information et de sensibilisation auprès d’un maximum de partenaires travaillant ou en relation commerciale avec la Ville de Genève;
- que cette démarche de solidarité internationale s’intègre bien à l’engagement de la Ville de Genève en matière de solidarité locale, notamment en ce qui concerne une alimentation durable;
- que la campagne Fair Trade Town doit permettre à la Ville de Genève de valoriser tout ce qu’elle fait déjà, conformément aux principes qui sous-tendent cette campagne, et d’aller plus loin encore dans le commerce équitable et l’économie solidaire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à briguer la distinction Fair Trade Town attribuée aux villes et aux communes qui s’engagent en faveur du commerce équitable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de sa séance du 5 février 2020, le Conseil administratif a validé le principe d’une demande d’adhésion de la Ville de Genève à la campagne Fair Trade Town et adressé un courrier en ce sens à Swiss Fair Trade.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 octobre 2017 de M. Jean Rossiaud: «Pollution par le bruit: que fait la Ville de Genève en matière de voirie?» (QE-488)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

«Diminuer concrètement l'exposition des habitants au bruit généré par le trafic routier est un défi environnemental ambitieux que notre Canton a la volonté de relever!»²

1. Le bruit, notamment celui lié au trafic routier, constitue une source de nuisances majeures pour la population suisse ainsi qu'un important problème de santé publique. Les dernières évaluations dénombrent environ 1,3 million de personnes touchées sur le territoire suisse. A Genève, on estime que 120 000 personnes sont confrontées à un niveau de bruit excessif, soit un tiers de la population du canton.

Qu'en est-il sur le territoire de la Ville de Genève?

2. L'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) exige des cantons qu'ils mettent en œuvre un programme de mesures d'assainissement, lorsque les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées. Le délai d'assainissement des tronçons routiers concernés, plusieurs fois repoussé, a été fixé à 2018.

Où en est-on en Ville de Genève?

3. La Ville de Genève est propriétaire de l'intégralité du réseau routier couvrant son territoire et doit assumer l'assainissement du bruit pour protéger la population des nuisances dues au trafic routier. En 2009, elle s'est dotée d'un plan d'action stratégique, intégrant des études antérieures, dont l'objectif est d'assainir le bruit routier dans le délai imposé par la Confédération.

Quel bilan peut-on en faire en Ville de Genève?

4. Des actions pour la limitation de la pollution par le bruit s'appuient sur un document établi en 1998 déjà: le Plan de mesures d'assainissement du bruit routier, qui fixe des objectifs précis.

Quel bilan en a été fait en Ville de Genève?

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 3199.

² http://ge.ch/bruit-rayons/media/bruit-rayons/files/fichiers/documents/plan_de_mesures_dassainissement_du_bruit_routier_2016_adoptepdf

5. Une série de recommandations du Plan d'assainissement du bruit routier concerne les véhicules. Plus spécifiquement, la mesure S6 s'intitule: «Choisir des véhicules [...] et les équipements des voiries en prenant, comme l'un des critères déterminants, leur émission sonore. Modifier et insonoriser les véhicules et engins déjà en service dans la mesure où cela est techniquement possible et économiquement supportable.»

En ce qui concerne plus précisément les camions éboueurs et les camions tours – auxquels je rajouterais les balayeuses et souffleuses – elle précise ceci: «L'isolation phonique des véhicules et de leurs équipements doit être particulièrement soignée afin de permettre d'effectuer des travaux de nuit, tout en respectant les normes en vigueur. L'offre pour ces véhicules comprend un protocole de mesurages de bruit.»

Le Conseil administratif pourrait-il transmettre ces protocoles de mesurages du bruit pour la Ville de Genève et l'évolution des résultats que la mise en place de ces protocoles a produite en Ville?

6. Cependant, la question n'est pas tant de porter l'effort sur les véhicules qui, pour des raisons écologiques, pourraient être individuellement moins polluants, car ceux-ci sont toujours plus nombreux, toujours plus sophistiqués (pollution grise), et leur usage est toujours plus fréquent, ce qui a pour conséquence que la pollution d'ensemble augmente.

La question n'est en effet pas tant de porter l'effort sur le moyen que sur l'objectif: la baisse de la pollution par le bruit à chaque heure du jour et de la nuit.

La Ville de Genève progresse-t-elle dans ses objectifs de diminuer globalement cette pollution? Cette pollution est-elle même mesurée?

7. La première étape de la politique cantonale a consisté à établir un cadastre du bruit routier – véritable photographie des niveaux sonores des routes du canton.

Plus précisément, le Conseil administratif peut-il informer le Conseil municipal de l'évolution de la pollution par le bruit depuis dix ans en Ville de Genève? Le Conseil administratif peut-il fournir (en demandant par exemple à l'Office cantonal de la statistique) une évaluation, au cours de la semaine et au cours de la journée, de la pollution par le bruit dans les quartiers, et de son évolution, afin de calculer la proportion du bruit généré par les services de la voirie (et les entreprises mandatées) sur l'ensemble de la pollution par le bruit en ville de Genève?

8. Enfin: *comment faire du cadastre du bruit un instrument de politique publique? Comment le rendre public? Comment en faire un outil pour les habitants des différents quartiers leur permettant de collaborer à la lutte contre la pollution par le bruit?*

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les éléments de réponses présentés ci-après se réfèrent aux points énumérés dans la question. Les intitulés ne sont pas répétés.

Point 1

Le nombre d'habitants qui n'ont pas encore fait l'objet de mesures d'assainissement en Ville de Genève était de 50 000 en 2018. Cette valeur se base sur la situation nocturne pour laquelle les seuils limites sont les plus bas.

Les chiffres concernant 2019 ne sont pas encore disponibles.

Point 2

Comme annoncé, lors des présentations de la stratégie d'assainissement élaborée en 2009 puis révisée en 2017, le délai d'assainissement du bruit routier fixé au 31 mars 2018 ne pouvait pas être respecté.

La plupart des villes denses de la Suisse n'ont pas réussi à tenir ce délai. C'est pourquoi la Confédération a prolongé le délai d'octroi des contributions au 31 décembre 2022.

L'assainissement dans les villes denses est effectivement beaucoup plus compliqué que dans les campagnes ou les petites communes. En effet, les axes sur lesquels les VLI sont dépassées sont souvent des axes primaires comportant du trafic lourd.

Lors des travaux d'assainissement, comme la pose de revêtement phonoabsorbant, le report du trafic lourd sur d'autres axes et les perturbations de trafic engendrées limitent fortement le potentiel d'assainissement annuel.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que la Ville de Genève s'est opposée à présenter des mesures d'allègement lorsque les VLI sont dépassées. Pour mémoire, les mesures d'allègement permettent aux collectivités d'éviter les assainissements sous l'angle notamment du principe de proportionnalité.

Point 3*Révision de la stratégie d'assainissement du bruit routier*

Suite au plan d'action 2009, le département des constructions et de l'aménagement (DCA) a décidé de réviser la stratégie d'assainissement du bruit routier en 2015, dans le but d'accélérer et de simplifier les procédures d'assainissement.

Au final, la stratégie d'assainissement présente les points suivants:

- besoin d'assainir initial (état de la situation à fin 2014);
- premier train de mesures à la source mis en œuvre par la Ville de Genève;
- besoin d'assainir résiduel;
- mesures à la source complémentaires: une compétence cantonale.

Besoin d'assainir initial

Une analyse cartographique basée sur le cadastre du bruit routier de 2014 a permis d'évaluer, pour l'ensemble du territoire communal, le besoin d'assainir initial. Cette analyse prend en compte l'effet des zones 30 km/h, les revêtements phonoabsorbants en place ainsi que les projets d'assainissement du bruit déjà réalisés.

Selon ce diagnostic, à fin 2014, 68 km de routes devaient être assainis de jour et 82 km de nuit.

Premier train de mesures à la source mis en œuvre par la Ville de Genève

Les deux mesures d'assainissement du bruit routier privilégiées par la Ville de Genève sont la création de zones 30 km/h (essentiellement sur le réseau de quartier) et le recours au revêtement phonoabsorbant.

A fin 2019, 17 zones 30 km/h ont déjà été réalisées et 12 nouvelles zones restent à aménager d'ici à 2023 au plus tôt.

A fin 2018, 28 km de revêtement phonoabsorbant ont été posés et 62 km restent à réaliser. Les chiffres pour 2019 ne sont pas encore disponibles.

Besoin d'assainir résiduel

Une analyse cartographique complémentaire a permis d'évaluer l'efficacité théorique du premier train de mesures. Les dépassements persistant après réalisation des zones 30 km/h et revêtements phonoabsorbants correspondent à un besoin d'assainir résiduel pour lequel le recours à des mesures complémentaires sera nécessaire.

Selon l'analyse, à la suite de la mise en œuvre des mesures d'assainissement précitées, 37 km de routes présentent toujours des dépassements des VLI de jour et 61 km de nuit.

Mesures à la source complémentaires: une compétence cantonale

Pour assainir le bruit, la législation fédérale impose d'agir prioritairement à la source. Ces actions comprennent entre autres les prescriptions en matière de trafic ou d'exploitation comme l'abaissement des vitesses, les modifications d'exploitation du réseau, la gestion des charges de trafic, les interdictions de rouler pour les véhicules bruyants.

Actuellement, la Ville de Genève mène avec le Canton l'évaluation de certaines mesures complémentaires à la source. Dans ce cadre, plusieurs essais de diminution de la vitesse autorisée sont en cours, particulièrement de nuit comme au boulevard du Pont-d'Arve.

A la fin du processus, il appartiendra au Canton de procéder à la pesée des intérêts nécessaires et d'adopter, le cas échéant, des mesures de réduction du bruit à la source, telles que des diminutions de la vitesse autorisée.

Point 4

Le plan d'assainissement cantonal de 1998 a identifié un nombre d'axes routiers à assainir qui ne correspond pas à la totalité des axes à traiter en Ville de Genève. Les axes identifiés par le Canton, à l'époque, ont été classés selon trois niveaux de priorité évalués en fonction de plusieurs critères soit le dépassement des valeurs d'alarme (VA), le dépassement des VLI et la densité de population. Il propose également une série de mesures à mettre en œuvre dans le cadre des projets d'assainissement du bruit routier.

De nombreux axes identifiés en 1998 ont été réaménagés et ont vu leurs charges de trafic baisser avec pour conséquence une réduction des nuisances sonores. Il s'agit des axes sur lesquels des lignes de tram ont été mises en place.

L'état d'avancement des mesures d'assainissement sur les axes identifiés en 1998 est le suivant:

- Priorité 1: un axe a été traité en totalité et un autre partiellement sur les quatre identifiés. En outre, trois axes ont été réaménagés depuis 1998 avec la mise en place de lignes de tram.
- Priorité 2: un axe a été traité en totalité et deux autres partiellement sur les onze identifiés. En outre, quatre axes ont été réaménagés depuis 1998 avec la mise en place de lignes de tram.

Priorité 3: deux axes ont été traités en totalité et deux autres partiellement sur les douze identifiés. En outre, trois axes ont été réaménagés depuis 1998 avec la mise en place de lignes de tram.

Point 5

L'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative aux émissions sonores des matériels destinés à être utilisés en plein air, basée sur la Directive européenne 2000/14/CE, définit le protocole et les conditions de mesure des «machines» telles que celles utilisées par le service de la voirie.

Dans les appels d'offres de la Ville de Genève pour l'achat de ce type de véhicules et engins, l'indication de la valeur d'émission sonore selon cette ordonnance est systématiquement exigée.

Certaines catégories de véhicules et engins génèrent plus de nuisances sonores en raison de leurs émissions sonores intrinsèques et des périodes d'utilisation (nuit ou dès 4 h, dimanche et jours fériés). Pour ces catégories, en plus des valeurs selon l'ordonnance citée précédemment, un protocole de mesure spécifique dans les conditions de travail réelles est réalisé lors de la présentation des produits dans l'appel d'offres.

A titre d'exemple, lors de l'appel d'offres pour l'acquisition de 10 laveuses de voirie organisé par la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) en 2016, de telles mesures sur le terrain ont été effectuées. Pour les quatre modèles de machines proposés, après mesures sur le terrain, le modèle choisi a été celui qui présentait les émissions sonores mesurées les plus faibles.

La valeur du bruit, à l'intérieur de la cabine, est également importante pour le confort et la sécurité des utilisateurs et utilisatrices des véhicules. Cette valeur est également demandée et, le cas échéant, mesurée dans le cadre de tests.

Concernant l'évolution des résultats, il est clair que depuis que la Ville de Genève a mis en place un protocole de mesurage du bruit et que le critère du bruit est pris en compte dans les appels d'offres (fiches fabricants et mesures sur le terrain), le parc de véhicules municipal est doté de véhicules moins bruyants. A noter également que la prise en compte systématique de ce critère par les collectivités publiques contraint les fabricants à développer des modèles de véhicules plus silencieux.

Point 6

Comme mentionné au point 5, la COGEVE, en collaboration étroite avec les services bénéficiaires, accorde une grande importance à la diminution du bruit émis par les véhicules qu'elle met en service. L'effort est porté sur le choix des véhicules au moment de l'achat en privilégiant les véhicules et engins générant le moins d'émissions sonores possible.

Toutefois, la part de bruit imputable aux véhicules de l'Administration dans le bruit urbain général n'est pas mesurée (voir réponse point 7).

Point 7

Le cadastre du bruit routier est établi par le Canton. Son actualisation s'effectue par secteur et, si possible, tous les quatre ans au minimum. Des mesures de bruit de longue durée (une semaine environ) sont effectuées en quelques points le long des axes bruyants. Les immissions de bruit aux points récepteurs, c'est-à-dire les façades des bâtiments, sont ensuite modélisées. Les résultats sont cartographiés et peuvent être consultés sur le site du Système d'information du territoire genevois (SITG).

Il n'existe pas d'analyse sectorielle de l'évolution du bruit au cours des dix dernières années à Genève ou ailleurs dans le canton.

La détermination du bruit, émis par les véhicules de la voirie (y compris les entreprises mandatées), est complexe et ne peut se faire qu'à des points de mesures précis et au moyen d'observations continues. Les véhicules bruyants tels que les camions, motocycles, voitures puissantes en accélération, etc. émettent des pics de bruit qui ne peuvent pas être différenciés par des systèmes de mesures automatiques.

Point 8

Le cadastre du bruit routier est une donnée mise à disposition du public par le Canton sur le site du SITG. Des valeurs d'immission diurnes et nocturnes sont disponibles également pour chaque façade cadastrée.

Ce sont ces données qui ont permis de mettre au point la stratégie d'assainissement du bruit routier mentionnée aux points 2 et 3. Le cadastre du bruit routier est donc bien un instrument de politique publique. L'actualisation du cadastre est également le moyen de vérifier l'efficacité de l'assainissement mis en œuvre.

Le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), qui est le service cantonal compétent, souhaite faire évoluer le cadastre du bruit routier dans les prochaines années en réalisant la modélisation 3D des immersions en façade, ce qui permettra de modéliser des valeurs différenciées par étage.

Le SABRA teste un système de capteurs automatiques. Ce nouveau système pourrait permettre une actualisation plus fréquente et automatique du cadastre du bruit routier.

Dès lors, les données, mises à disposition du public, vont s'étoffer et gagner en précision.

Enfin, le SABRA nous a indiqué ne pas avoir d'autres projets relevant de la participation de la population dans la lutte contre la pollution par le bruit.

Par contre et à l'avenir, il est prévisible d'assister au développement d'applications à télécharger sur les téléphones portables, permettant d'établir une cartographie participative de l'environnement sonore. L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a développé notamment une application de ce type en 2016.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de MM. Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, M^{mes} Salika Wenger, Marie Gobits et Sylvain Thévoz: «Soutien au sport amateur» (M-1009)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que chacun peut constater que le sport amateur est le «parent pauvre» des associations subventionnées par la Ville;
- que l'essentiel des subventions attribuées à ces clubs dans le budget 2012 est rigoureusement identique à celui du budget 2011;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 4159.

- que l’effort demandé aux familles pour leurs enfants en matière de sport est considérable (cotisations, équipements, déplacements, etc.);
- que les jeunes, dans ces clubs amateurs, constituent une pépinière de sportifs de haut niveau;
- que de nombreux clubs ont de la peine à faire face à leurs charges (assurances, locations, entraîneurs, etc.) et donc à remplir leur mission et à se développer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réévaluer l’ensemble des subventions attribuées, dans le cadre du budget 2013, au sport amateur et aux jeunes en particulier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 16 janvier 2020.

Le sport en Ville de Genève

Le sport à Genève, c’est 800 clubs, 75 associations cantonales, 115 000 sportifs et sportives membres d’un club. Les adeptes pratiquant leur activité de manière individuelle ou collective sans adhésion à un club se comptent également par milliers.

Parce que le sport est un formidable vecteur de cohésion sociale, porteur de valeurs inclusives, la Ville s’engage pour proposer un accès au sport pour tous et toutes, chacun et chacune selon ses goûts, ses possibilités physiques et ses attentes. Le Service des sports (SPO) s’implique au quotidien pour que les membres des associations puissent pratiquer leurs disciplines sportives dans les meilleures conditions possible. Pour cela, il entretient et gère les diverses et multiples installations sportives dont il a la charge: les centres sportifs, les stades, les piscines et les patinoires municipales qu’il met à la disposition du public, des clubs et des associations sportives. Afin d’encourager la pratique sportive et de promouvoir l’accès au sport pour tous et toutes, il offre, tout au long de l’année, une large palette d’activités sportives pour les enfants, les adultes et les seniors. Le SPO apporte également son appui lors de manifestations d’envergure régionale, nationale et internationale. Chaque année, ce sont plus de 3000 matchs, manifestations et événements sportifs tous publics et sports confondus qui se déroulent à Genève.

Subventions sportives

En 2019, les subventions financières octroyées se sont élevées à 5 146 621 francs répartis entre 103 bénéficiaires (associations faitières cantonales, clubs de sport, organisateurs et organisatrices de manifestations sportives, etc.), représentant 39 sports différents. Les milieux sportifs genevois ont en outre bénéficié de subventions en nature pour un montant à hauteur de 6 401 962 francs, ce qui correspond à la mise à disposition d'installations sportives, de matériel, d'expertise et d'accompagnement divers, ainsi qu'au soutien des collaborateurs et collaboratrices du SPO. L'octroi de ces subventions est soumis à un certain nombre de conditions à remplir et répond à des critères prédéfinis.

Pour rappel, en 2018, la Ville de Genève a transféré, en raison de la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes et le Canton en matière de sport (troisième train), 810 000 francs (fonds soutien à la relève et fonds soutien aux sportifs-ives individuel-le-s). Par ailleurs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté, au budget 2019, une augmentation des subventions sportives de 403 000 francs.

La motion à laquelle le Conseil administratif donne réponse a été déposée en 2012. Il convient de préciser que depuis l'an dernier, un système de fonds a été mis en place pour tenir compte de la réalité actuelle et répondre de façon adaptée à la demande. Ainsi, au budget 2020, tenant compte des dernières nouveautés introduites, les subventions monétaires totalisent un montant de 5 233 400 francs à l'intention du monde sportif genevois, réparties ainsi:

- fonds soutien au sport 2 064 600 francs;
- fonds soutien aux associations cantonales 1 394 200 francs;
- fonds soutien aux manifestations 1 119 600 francs;
- fonds soutien au bénévolat 300 000 francs;
- fonds soutien prévention-intégration 150 000 francs;
- fonds spécial pour le sport féminin 200 000 francs (nouveau en 2020);
- subvention pour le développement de l'e-sport 5000 francs (nouveau en 2020).

Depuis cette année, et afin de soutenir spécifiquement le sport féminin, la Ville de Genève a créé une ligne budgétaire dédiée de 200 000 francs. Ce montant permettra de poursuivre le travail de terrain et de favoriser la pratique sportive féminine en donnant plus de moyens aux clubs et associations qui la soutiennent et la développent.

Cette volonté de faciliter la pratique du sport – indépendamment du genre ou de l'origine de l'athlète – se traduit également par un soutien actif au sport-handicap et en menant des actions de sensibilisation favorisant une meilleure inclusion et une plus grande mixité.

Infrastructures sportives

Par ailleurs, en matière d'infrastructures sportives, des rénovations importantes et de nouvelles constructions sont prévues. A l'horizon 2030, plus de 300 millions de francs seront investis pour planifier, construire, rénover, optimiser les équipements sportifs.

Ces investissements sont le fruit d'une démarche initiée en 2011 lors du regroupement du domaine du sport au sein du même département que la culture. Un vaste travail d'état des lieux a été mené en partenariat avec le Conseil municipal qui a donné les moyens financiers pour ce faire (proposition PR-971). Ce travail a été réalisé par des mandataires afin d'objectiver la situation. Il a permis de diagnostiquer l'état constructif des 24 centres sportifs et d'analyser les plannings des usagers et usagères et les pratiques des différents sports.

En outre, une enquête sociologique a permis d'établir que les usagers et usagères des Vernets sont à raison de 50% des résident-e-s des autres communes genevoises, alors que la piscine de Varembe est au contraire plutôt fréquentée à raison de 70% environ par les habitant-e-s du quartier. Alors que la région genevoise connaît une forte croissance démographique, très largement supérieure à la moyenne européenne, les conclusions de cet état des lieux sont que notre parc d'équipements est vieillissant, nos infrastructures sont saturées en raison de l'augmentation du nombre de pratiquant-e-s, et notre offre est inadaptée à des disciplines sportives en constante évolution, en particulier pour la pratique libre, et par ailleurs trop orientée sur la pratique masculine.

En sus, les manifestations ne peuvent pas être développées faute de salle dédiée, sauf à priver les usagers et usagères des entraînements et des matchs durant près de deux mois et demi par an. En 2014, par ailleurs, l'enquête nationale révèle qu'à Genève la pratique sportive est en hausse, à l'instar de cette évolution constatée partout en Suisse.

Eu égard à l'évolution démographique qui prévoit au moins 20 000 nouvelles personnes (habitat-emploi) en Ville de Genève à l'horizon 2030, un travail a été mené entre le Service d'urbanisme (URB) et le SPO pour établir un plan directeur des équipements sportifs tenant compte des différents constats de l'étude précitée et en confrontant nos données avec les normes de l'Office fédéral du sport (OFSP) et la situation vécue par d'autres villes suisses.

Dès lors, ce plan directeur prend en compte les axes suivants:

- rénover les centres sportifs;
- augmenter l'offre en équipements sportifs;
- adapter les équipements aux nouvelles pratiques;
- collaborer au développement coordonné des équipements du Grand Genève.

L'ensemble de ces travaux prévus sont présentés dans le plan directeur des équipements sportifs qui propose des mesures à court, moyen et long termes concertées avec les services municipaux concernés. Ce plan a été validé le 24 mai 2017 par le Conseil administratif. Il a ensuite été présenté publiquement le 4 juillet 2017 et remis à la commission des sports du Conseil municipal.

Soutien spécifique au sport amateur

Le soutien au sport amateur ne peut donc pas se faire de manière isolée et s'inscrit dans l'ensemble des mesures mises en place par le SPO de la Ville de Genève pour soutenir financièrement et matériellement les acteurs sportifs dans le développement de leur offre. Ainsi, la majorité des associations subventionnées met l'accent sur le sport pour tous et des activités dédiées en priorité aux jeunes. Cela représente environ 11 500 jeunes (enfants et adolescents) qui bénéficient du soutien de la Ville de Genève, et très souvent de nos infrastructures. A ce jour, les subventions de la Ville de Genève vont donc majoritairement au sport amateur et pour soutenir les mouvements juniors.

Ces subventions permettent de soutenir les associations dont le rôle est justement de détecter les futurs talents et de valoriser ce potentiel via leurs clubs et les centres de la relève sous la responsabilité du Canton. Ainsi, nous ne devons pas opposer les deux, sport amateur au sport d'élite, car l'un nourrit l'autre et inversement.

Cela étant, un soutien financier plus conséquent aux clubs serait nécessaire à terme afin, d'une part, de leur permettre de faire face à l'augmentation de leurs charges et, d'autre part, de permettre de baisser encore les frais de cotisations des membres, et en particulier des familles. Le besoin de soutien financier sera également corrélé au développement de la pratique sportive en général, à la diversification de l'offre sportive mais aussi à la nécessaire professionnalisation partielle de certaines activités (encore à l'étude).

Les subventions allouées par le SPO permettent entre autres aux clubs de maintenir leurs cotisations à un niveau raisonnable (réductions pour fratreries et matériel et/ou équipement partiellement compris). Mais la Ville de Genève ne peut porter seule le poids du développement du monde sportif. C'est pourquoi elle œuvre activement à responsabiliser et solliciter les autres acteurs publics concernés, notamment le Canton et les autres communes genevoises, pour qu'ils contribuent également à ce développement.

Enfin, comme la commission des sports du Conseil municipal en a été informée le 14 avril 2020, des moyens financiers supplémentaires seront certainement nécessaires pour soutenir les acteurs et actrices dans le domaine du sport face aux problèmes rencontrés en lien avec la pandémie du Covid-19.

A ce stade, ce montant ne peut encore être estimé. L'évaluation des besoins se fera sur la base du projet de soutien régional coordonné (Fonds cantonal d'aide au sport, Canton de Genève, Ville de Genève, Association des communes genevoises ACG) et tiendra compte des aides accordées par la Confédération, les cantons, l'ACG et les communes.

Une fois ces besoins chiffrés, le Conseil administratif ne manquera pas d'en informer le Conseil municipal, et en particulier les commissions des sports et des finances.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2016 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pascal Spuhler, Alfonso Gomez, Natacha Buffet-Desfayes et Lionel Ricou: «Zones industrielles et artisanales: état des lieux sérieux» (M-1204)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le plan directeur communal Genève 2020 (PDCom) fixe comme une de ses priorités «le maintien en ville des emplois économiquement fragiles mais socialement utiles»;
- l'objectif pour 2020 est ainsi de conserver les 368 000 m² encore existants de surfaces en zones industrielles et artisanales (ZIA);
- pour ce faire, la Ville a déclaré vouloir maintenir les activités artisanales et industrielles situées en dehors des ZIA par une application stricte de l'article 10 du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (RPUS), qui rend obligatoire la compensation d'au moins la moitié des surfaces artisanales ou industrielles perdues lors d'opérations urbanistiques;
- s'agissant des activités en ZIA, M. Rémy Pagani a évoqué, dans sa réponse à la résolution R-170 sur le sort des artisans du site de l'ancienne usine Hispano-Suiza, la zone industrielle des Charmilles, qui fait l'objet d'un projet de densification pour créer un écopôle et augmenter l'offre de surfaces artisanales (voir

¹ «Mémorial 176^e année»: Rapport, 7566.

proposition PR-886 pour l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles);

- dans la proposition PR-886 (p. 2), le Conseil administratif constatait qu'en cinquante ans, l'économie genevoise s'était fortement spécialisée dans les activités tertiaires, le secteur tertiaire représentant 235 700 emplois sur un total de 277 200, sans compter le domaine international public et l'économie domestique;
- en ville de Genève, cette tertiarisation se serait particulièrement fait ressentir puisque, entre 1995 et 2001, la Ville a perdu environ 4000 emplois secondaires, compensés par un gain supérieur d'emplois tertiaires, principalement autour d'activités à forte valeur ajoutée, comme la finance, les assurances, le négoce international et le commerce de luxe;
- le Conseil administratif expliquait encore que, dans un contexte de «monoculture des activités économiques» et de taux de chômage important, le maintien d'une économie diversifiée, tournée vers la satisfaction des besoins locaux (des personnes, des entreprises, du marché du travail), constituait un enjeu de taille pour notre commune;
- en outre, 50% de l'emploi privé se trouverait dans les petites et moyennes entreprises et que 84% du tissu économique serait composé d'entreprises de moins de dix personnes;
- enfin, Genève serait également forte d'un maillage associatif dense, qui fournit des biens et des services à forte utilité sociale;
- bien que la proposition PR-886 ait été acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2012, force est de constater que, à ce jour, la Ville de Genève ne compte que quatre ZIA, étant précisé que le secteur de Rosemont est voué à être déclassé en zone de développement 2 dans le cadre du projet CEVA, alors même que M. Rémy Pagani avait affirmé que la ZIA de Rosemont serait maintenue, voire renforcée;
- selon la fiche de l'indicateur 4.1 sur le suivi de la mise en œuvre du PDCom, nous aurions eu en 2013 un gain de 1000 m² de ZIA, alors que les quartiers des Charmilles, de Grand-Pré et de la Jonction ont perdu des surfaces avec notamment la fermeture d'Artamis et la démolition d'ateliers;
- en compensation, de nouvelles surfaces auraient été construites à Rosemont et Sécheron, alors même que le secteur de Rosemont sera déclassé;
- en outre, selon cette fiche indicateur, qui n'a pas été mise à jour depuis 2013, les pertes de surfaces en ZIA se situeraient entre 1000 et 3000 m² depuis 2009, sans autre précision;
- enfin, les surfaces vacantes ont diminué de 24%;
- pour les artisans du site de l'ancienne usine Hispano-Suiza, M. Rémy Pagani a assuré que l'intégralité des conditions fixées par la Fondation pour

les terrains industriels de Genève et la Ville de Genève, dans le cadre de la demande préalable DP 18110 pour la construction d'un important complexe immobilier, seraient respectées, à savoir que la nouvelle construction serait affectée à raison de 40% à des activités artisanales, 25% à des activités biotech, 35% à des activités administratives et commerciales, et que les loyers seraient compris entre 180 et 200 francs;

- M. Rémy Pagani a affirmé le 20 février 2013 en séance plénière du Conseil municipal: «Nous avons aussi imposé le maintien des activités sur le site durant la durée du chantier, le montant des loyers futurs qui sera compris entre 180 et 200 francs le mètre carré pour les activités artisanales»;
- il a ajouté «J'ai rencontré les responsables de Swisscanto le 31 octobre 2012. A cette occasion, j'ai confirmé à ses représentants notre volonté d'en rester aux accords passés avec les promoteurs précédents. Les responsables de Swisscanto ont accepté nos conditions, bien qu'ils aient acheté le terrain pour 61 millions de francs. J'en ai été étonné, mais toujours est-il que leur plan financier tourne!»;
- en réalité, il s'est avéré que, les travaux n'ayant même pas débuté, le Tribunal des baux et loyers a condamné, sur requête de Swisscanto, tous les locataires à évacuer les lieux de leur personne et de leurs biens d'ici au 1^{er} mai 2014;
- concrètement, au 1^{er} décembre 2015, la Ville n'avait que neuf locaux commerciaux vacants à louer (un bureau, deux arcades, quatre dépôts, deux ateliers) et que la liste de l'intégralité des locaux commerciaux de la Ville n'a pas été mise à jour depuis le 31 mars 2008!;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le détail des activités artisanales et des ZIA perdues lors d'opérations urbanistiques depuis l'entrée en vigueur du PDCOM 2020;
- un rapport précis sur la compensation effectuée et à prévoir au sens de l'article 10 RPUS;
- d'indiquer ce qu'il est advenu des anciens locataires du 110-112, rue de Lyon.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le monitoring du plan directeur communal (PDCOM) analyse depuis neuf ans l'évolution des surfaces industrielles et artisanales selon les données fournies par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

L'indicateur montre que depuis 2010 ces surfaces sont globalement stables en ville, voire légèrement en hausse. En 2019, on compte 371 824 m² de surfaces industrielles et artisanales. C'est 4824 m² de plus qu'en 2010.

Les surfaces de locaux industriels et artisanaux situées en ville représentent 22% de celles du canton. Le taux de vacance de ces surfaces est très faible (seulement 1% des surfaces affectées à l'industrie et à l'artisanat).

Il convient de rappeler que pour des raisons de confidentialité des données, l'OCSTAT ne communique pas le détail opération par opération. L'observation sur le terrain montre cependant qu'avec l'arrivée du numérique et le développement des nouvelles technologies, ce secteur est en pleine mutation. Si des surfaces ont disparu à la gare des Eaux-Vives pour laisser place au nouveau quartier, d'autres surfaces en revanche ont été créées notamment dans la zone industrielle et artisanale de Sécheron et dans l'opération Quartet, rue de Lyon.

S'agissant de l'article 10 du règlement du plan d'utilisation du sol (PUS) fixant les «Règles applicables aux bâtiments artisanaux ou industriels», il convient tout d'abord de relever que son champ d'application, précisé par plusieurs cas de jurisprudence du Tribunal administratif, est très restrictif. Cet article ne peut en effet s'appliquer qu'aux bâtiments affectés principalement aux activités industrielles ou artisanales. Les nombreux petits ateliers, situés dans les rez-de-chaussée des immeubles d'habitation, n'entrent donc pas dans le cadre de l'application de l'article 10. Le Conseil administratif ne demande pas de compensation mais veille à ce que les dispositions de l'article 9 «Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers» soient appliquées.

Par ailleurs, la Ville, qui avait contesté la transformation d'un ancien atelier de mécanique en logement dans une cour d'immeuble à la rue Alcide-Jentzer, a été contredite par le Tribunal administratif au motif principal que le lieu ne se prêterait plus à des activités compte tenu de sa situation dans un quartier essentiellement dévolu au logement. Dans ce cas particulier, le Canton ayant estimé que les critères d'habitabilité pouvaient être satisfaits, ce changement d'affectation n'a pas donné lieu à une compensation.

A l'exception de ces cas particuliers, les dispositions de l'article 10, qui prévoient qu'une surface de plancher au moins équivalente à la moitié de la surface initiale soit destinée à des activités industrielles ou artisanales, sont respectées. Dès lors que les surfaces dédiées aux activités artisanales et industrielles sont en augmentation selon les données de l'OCSTAT, il n'y a pas lieu, en l'état, de prévoir de compensation.

En ce qui concerne les cent treize locataires de l'ancienne usine Hispano-Suiza, située aux 110-112, rue de Lyon, le Conseil administratif a déjà fourni un certain nombre de précisions dans sa réponse à la question écrite QE-536. Pour mémoire, il a été confirmé que pour la plupart d'entre eux, ils ont déménagé et n'ont pas souhaité revenir dans les bâtiments nouveaux, principalement en raison des inconvénients causés par un deuxième déménagement.

Motion: pour une politique du livre numérique ambitieuse

Les représentants du maître d'ouvrage, SPG Intercity et HRS, ont été questionnés sur les solutions de relogement mises en place pour les locataires historiquement installés avant le chantier du projet Quartet et ils ont confirmé que trois locataires (ZAP Audio, Fenwick et Atelier de peinture Arlettaz) ont pu être relogés sur site, dans les nouveaux bâtiments, au bénéfice d'un loyer plafonné.

Compte tenu de ces déménagements, parfois hors du territoire communal, il n'est pas possible de disposer d'informations sur la poursuite des activités de ces entreprises.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2014 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Tobias Schnebli et Alpha Dramé: «Pour une politique du livre numérique ambitieuse» (M-1112)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Les livres numériques sur tablettes et autres supports sont promis à compléter les livres papier à l'avenir. Un nouveau public pour ce genre de support prend petit à petit place dans notre cité. Afin de répondre à la demande croissante en livres numériques, il est important que les bibliothèques de la Ville de Genève puissent être équipées avec un fonds de livres numériques à disposition. Dans un souci d'offre culturelle cohérente et pour maintenir la diversité culturelle, il est urgent de constituer un fonds d'ouvrages numériques d'éditeurs genevois et suisses romands, afin de ne pas se contenter uniquement de l'offre des grandes maisons d'édition internationales sur ce marché.

Considérant:

- la petitesse du fonds de livres numérisés actuels dans les bibliothèques de Genève;
- l'accroissement de la demande attendue pour ce genre d'ouvrage à l'avenir;
- la singularité et la spécificité des éditeurs et auteurs genevois et suisses romands;

¹ «Mémorial 176^e année»: Rapport, 5998.

Motion: pour une politique du livre numérique ambitieuse

- la qualité de l’offre culturelle en Suisse romande;
- le fait que le Centre national français du livre (CNL) apporte un soutien financier important pour la numérisation des fonds des éditeurs romands, la Suisse semblant renier sa souveraineté culturelle en comptant sur la France pour numériser ses fonds,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer une politique du livre numérique ambitieuse; de soutenir et accélérer la numérisation de livres à partir des collections des éditeurs genevois ainsi que suisses romands en veillant à une unité et à une cohérence de ce fonds. Le fonds ainsi numérisé sera mis gratuitement à la disposition du public par les bibliothèques de la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 27 mars 2019.

Historique

La croissance rapide des technologies de l’information et de la communication et l’innovation liée aux nouveaux usages numériques sont à l’origine d’une révolution qui bouleverse nos modes de pensée, de comportement, de communication, de travail ou encore de loisirs. Cette révolution numérique ouvre de nouvelles perspectives à la création de savoirs, à l’éducation et la diffusion de l’information. Elle implique des changements dans le rôle des bibliothèques et dans les méthodes de travail des bibliothécaires, dans la nature des ressources documentaires traitées et des services offerts aux usagères et usagers.

Dès 2008, le département de la culture et du sport (DCS) a initié une réflexion sur le chantier stratégique de la numérisation avec les bibliothèques de la Ville de Genève. Le projet Numérisation a été formalisé fin 2010.

Dans ce cadre, un rapport intitulé *Numérisation du patrimoine intellectuel genevois. Collections imprimées, manuscrites et iconographiques de la Ville de Genève* a été produit en juin 2014. Ce rapport recommande d’intégrer un volet en direction de la filière genevoise du livre, et notamment les éditeurs actuels.

La mise en œuvre du rapport cité ci-dessus nécessite la mise en place d’un Centre de compétence pour la numérisation au sein de la Ville de Genève ou au niveau cantonal ainsi qu’un investissement important dans la capacité de codage et de sauvegarde numérique des documents numérisés. Enfin, ce projet nécessitera des moyens financiers et humains supplémentaires pour la numérisation

Motion: pour une politique du livre numérique ambitieuse

de masse des documents, soit en interne, soit en externe auprès de partenaires spécialisés. A cette fin, le département est en train d'élaborer une proposition qui sera prochainement déposée auprès du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Ressources et livres numériques mis à disposition par les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève

En parallèle, les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève (BMU) ont adapté leur offre en proposant de nombreuses ressources numériques gratuites accessibles depuis les postes internet situés dans les espaces multimédias de chaque bibliothèque ou depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Livres, presse et magazines, BD, autoformation, musique, logiciels ont été spécialement sélectionnés afin de répondre aux besoins des usagères et usagers, dont les pratiques ne cessent d'évoluer depuis l'arrivée d'internet.

Pour compléter l'offre autour du numérique, un nouvel espace, «Le 4^e» de la Bibliothèque de la Cité, a été inauguré le 10 mars 2017. «Le 4^e» est un lieu d'échange, de familiarisation et de réflexion autour des nouvelles pratiques digitales et de leur impact sur tous les domaines de la vie quotidienne. Chaque semaine, un programme de médiation numérique, de rencontres, d'ateliers et de rendez-vous réguliers est proposé à un public de tous âges et de tous les niveaux.

Les BMU ont édité en 2018 la brochure «Le numérique aux BMU»¹ qui sert de guide pour accéder aux différentes ressources numériques mises gratuitement à disposition.

Concernant plus spécifiquement le livre numérique, en Suisse romande, une offre de lecture numérique pour les bibliothèques publiques s'est développée avec le réseau e-Bibliomedia auquel les bibliothèques municipales de Genève ont adhéré. Plus de 5000 livres numériques, roman, polar, classiques, anthologies, science-fiction, fantasy, jeunesse, documentaires (histoire, santé, sciences sociales, art, voyage, économie) ainsi que 650 livres en anglais et des livres audio sont empruntables gratuitement. L'offre e-Bibliomedia est proposée aux personnes inscrites aux bibliothèques municipales depuis avril 2017. 9209 livres numériques ont été prêtés en 2018 et 10022 en 2019. En février 2020, 1950 personnes étaient inscrites pour l'emprunt de ces livres numériques aux bibliothèques municipales.

E-Bibliomedia fonctionne sur le modèle dit prêt numérique en bibliothèque (PNB)², mis en place en France et qui respecte la chaîne du livre traditionnelle.

¹ http://institutions.ville-geneve.ch/fileadmin/user_upload/BM/document/pdf/document_officiel/Ressources_numeriques_BM.pdf

² <http://prenumeriqueenbibliotheque.fr>

Les bibliothèques doivent acquérir les livres numériques chez des libraires, qui eux-mêmes ne peuvent mettre à disposition que les ouvrages des éditeurs qui ont décidé de les mettre à disposition pour cette diffusion et selon leurs conditions. Peu d'éditeurs romands font actuellement partie du catalogue PNB¹. En ce qui concerne la librairie, seul Payot dispose en Suisse d'une plateforme de vente PNB. E-Bibliomedia effectue une partie de ses acquisitions chez ce libraire.

Il est à noter que depuis le début de la situation exceptionnelle due au Covid-19 en mars 2020, les demandes d'inscriptions aux ressources numériques ont presque triplé par rapport à la moyenne des douze mois précédents (147 demandes en mars 2020 pour 51 en moyenne entre mars 2019 et février 2020, avec un maximum de 65 en janvier 2020), ce même nombre est déjà quasiment atteint pour les sept premiers jours d'avril.

Ressources et livres numériques mis à disposition par la BGE et les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève

Suite au rapport mentionné plus haut, un projet du DCS vise à intensifier la numérisation et la mise en valeur des collections de la Bibliothèque de Genève (BGE) et des autres bibliothèques scientifiques. La BGE est fortement demandeuse d'une politique permettant d' étoffer l'offre numérique hors droit tirée de ses collections mais attend de cette opération un véritable dispositif permettant de lancer une médiation numérique des savoirs.

En attendant, la BGE a déjà entrepris un travail de numérisation de ses collections avec ses moyens propres. Par son atelier de numérisation, elle offre quelque mille livres rétro-numérisés, accessibles gratuitement, sur la plateforme suisse «e-rara.ch». Cette plateforme suisse comprend actuellement plus de 3300 livres genevois. La numérisation des livres genevois dans e-rara.ch est fondée sur une approche tournée vers la recherche et les études universitaires. Ce sont essentiellement les documents patrimoniaux les plus anciens et précieux qui ont été numérisés (XV^e au XVII^e siècle).

En outre, on trouve des numérisations de livres genevois et romands des XIX^e et XX^e siècles dans GoogleBooks (projet de la Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne), Gallica (Bibliothèque nationale de France) ou d'autres plateformes internationales (Internet Archive). La BGE veille à ne pas numériser des documents s'ils sont déjà accessibles gratuitement sur d'autres plateformes.

Concernant la presse romande, la Ville de Genève a signé en mars 2019 un accord avec les éditeurs des trois quotidiens genevois qui ne sont pas encore numérisés (*Le Courrier*, *Tribune de Genève*, *La Suisse*). L'objectif de l'accord

¹ Une rapide recherche dans la liste proposée par Payot sur son site PNB semble indiquer que seuls quelques titres des éditions Zoé sont disponibles: <https://pnb.payot.ch/list-9999/ecrivains-suissees-dans-pnb>

Motion: pour une politique du livre numérique ambitieuse

doit permettre la mise en ligne de la majeure partie de ces titres, de manière gratuite sur la plateforme gérée par la Bibliothèque nationale (e-newspapers.ch). Les éditeurs se réservent une exploitation commerciale des seules dix dernières années. Le projet est aujourd'hui en phase de recherche de fonds.

Ayant été amenée à définir ses missions, la BGE a mis en discussion une nouvelle stratégie numérique, dont une des propositions majeures est la création d'un Centre documentaire numérique genevois, à la fois dans l'espace public de l'institution et sur le web. La démarche a pour ambition d'offrir un dispositif cohérent permettant de mettre en valeur les collections et les connaissances sur Genève, au service d'une médiation numérique des savoirs.

Au niveau des autres bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève, la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJBG) a pu mettre en place ces dernières années deux projets de numérisation grâce à des soutiens financiers externes. D'une part la Flore des Dames de Genève qui est un fonds de dessins hébergé par e-codices¹. D'autre part, les CJBG ont trouvé les moyens de numériser l'ensemble de leurs revues scientifiques *Candollea* et *Boissiera* éditées ici aux CJBG. Ces deux revues seront hébergées par la plateforme de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) e-periodica².

La Bibliothèque d'art et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire (BAA) a numérisé différentes publications qui sont toutes disponibles sur la plateforme de RERO-DOC (la bibliothèque numérique):

les catalogues d'exposition du Musée d'art et d'histoire de 1835 à 1930 (à l'occasion du centenaire du musée)³;

les catalogues d'exposition et de ventes aux enchères de la galerie Moos (la bibliothèque est depositaire des archives)⁴.

De plus, le musée a fait numériser sa revue, *Genava*, hébergée par l'EPFZ sur sa plateforme e-periodica⁵. La BAA numérise également des documents pour des raisons de conservation, par exemple les inventaires⁶.

Le Musée d'ethnographie (MEG) possède un nombre significatif d'ouvrages numérisés, dont l'ensemble des publications qui concernent l'Amazonie et le *Bulletin annuel* du Musée d'ethnographie. Par ailleurs, la majorité des catalogues

¹ [https://www.e-codices.unifr.ch/fr/search/?iCurrentPage=1&sQueryString=&sSearchField=fullText&sSortField=score&aSelectedFacets\[collection_facet\]\[\]=Genève%2C+Conservatoire+et+Jardin+botaniques+de+la+Ville+de+Genève](https://www.e-codices.unifr.ch/fr/search/?iCurrentPage=1&sQueryString=&sSearchField=fullText&sSortField=score&aSelectedFacets[collection_facet][]=Genève%2C+Conservatoire+et+Jardin+botaniques+de+la+Ville+de+Genève)

² <https://www.e-periodica.ch/digbib/home?lang=fr>

³ https://doc.rero.ch/search?c=NAVCOLLSPEC.GENEVE.BAA_CATALOGUES_D_EXPOSITION_GENEVE&ln=fr

⁴ https://doc.rero.ch/search?ln=fr&keep_facet_filter=1&c=NAVCOLLSPEC.GENEVE.BAA_GALERIE_MOOS&jrec=141&so=d

⁵ <https://www.e-periodica.ch/digbib/volumes?UID=gen-001>

⁶ <http://doc.rero.ch/record/23318>

publiés (coédités) par le MEG sont numérisés et pourraient être versés à une plateforme numérique en vérifiant les clauses (droit d'auteur, droit d'images, etc.). Enfin, le MEG dispose d'une série de publications déjà numérisées qu'il pourrait valoriser, soit par l'entremise de RERO-DOC ou d'une autre plateforme du même type: journal *Totem*, bibliographies publiées à l'occasion des expositions temporaires, rapports annuels, dossiers de presse, carnets découverte, etc.

Enfin, les bibliothèques du Muséum d'histoire naturelle (MHN) et du Musée d'histoire des sciences (MHS) ont travaillé sur leurs deux revues scientifiques éditées au MHN:

- la *Revue de paléobiologie*, ses anciens numéros ont été entièrement numérisés en 2019 par le biais de l'EPFZ. L'ensemble des numéros sera disponible cette année, ou au plus tard l'année prochaine, sur la plateforme Zenodo;
- la *Revue suisse de zoologie* a également été entièrement numérisée il y a quelques années. On retrouve les numéros les plus anciens sur la Biodiversity Heritage Library et les plus récents sur Zenodo.

Les derniers numéros de chaque revue sont également disponibles sur le site internet de l'institution.

Des numérisations au cas par cas sont aussi réalisées, selon les besoins et les priorités. Par exemple, la bibliothèque a fait numériser des livres de malacologie anciens et rares très utilisés par les scientifiques. Quand des livres tombés dans le domaine public sont numérisés, la bibliothèque les partage sur RERO-DOC tout comme les publications institutionnelles (catalogues d'expositions).

Numérisation et mise à disposition de publications

Enfin, il est important de rappeler la loi sur le dépôt légal du 19 mai 1967¹ (I 236, entrée en vigueur le 1^{er} avril 1969, modifiée le 19 novembre 1999 et le 27 avril 2018) et son règlement d'application² (I 236.01) dont la régie est exercée par la BGE.

Genève se dotait alors des moyens de rassembler des collections exhaustives d'imprimés genevois, reflétant fidèlement la vie sociale et l'histoire de notre canton, sa créativité scientifique et littéraire. La BGE, chargée d'appliquer cette loi, peut ainsi constituer et enrichir un ensemble documentaire essentiel qui représente une source irremplaçable sur l'histoire de Genève et de ses habitant-e-s.

Les développements des nouvelles technologies ainsi qu'Internet ont fait apparaître une nouvelle forme de publications numériques non imprimées dont

¹ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_i2_36.html

² https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_36P01.html

Interpellation écrite: comptables mutés dans l'administration des finances

l'importance va croissant. Or, la loi genevoise et son règlement d'application ne s'appliquent encore qu'exclusivement aux imprimés. C'est pourquoi la Ville de Genève est en discussion avec le Canton afin que la loi et son règlement puissent être étendus aux versions numériques des publications. Cette extension nécessiterait des investissements importants. A ce jour, le Canton n'entre pas en matière sur une révision de la loi et de son règlement dans ce sens ni sur une augmentation de sa subvention à la BGE pour ce faire.

Dans l'attente de cette révision, et afin de montrer l'intérêt de la démarche, la BGE aurait besoin de moyens financiers complémentaires pour remplir cette mission. Ils permettront de construire, avec l'aide de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), une architecture d'archivage numérique conforme au modèle internationalement reconnu et expérimenté de l'Open archival information system (OAIS) pour recevoir, gérer et rendre accessibles les documents numériques édités à Genève et qui pourraient être collectés de manière automatique mais sur une base volontaire avec les producteurs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

24. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 4 mars 2020 de M. Manuel Alonso Unica: «Réformes et plans de réorganisation» (IE-95)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Y a-t-il actuellement une réforme ou un plan de réorganisation de la gestion des finances de la Ville de Genève? Si oui, est-ce que les différents comptables qui se voient mutés au département des finances ont pu être concertés?

Leur a-t-on donné d'autres alternatives si ces derniers ne souhaitent pas ce déplacement?

Est-ce que les syndicats ont été consultés au nom du partenariat social comme cela aurait dû être fait?

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 6347.

Motion: transférer les immeubles de logements de la Ville à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a décidé la mise en œuvre d'un projet de renforcement de la fonction comptable dont les objectifs répondent à plusieurs demandes répétées du Conseil municipal liées à une meilleure connaissance des en-cours des dépenses de l'administration, un traitement plus rigoureux et homogène des imputations comptables et une meilleure formation du personnel de l'administration.

Comme pour tout projet de ce type, les partenaires sociaux ont été dûment informés dans le respect des dispositions statutaires. De la même manière, les personnes concernées seront informées et les droits et devoirs statutaires appliqués.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée» (M-950)¹.

TEXTE DE LA MOTION

- Vu l'état de vétusté des immeubles du patrimoine de la Ville;
- vu la capacité d'une fondation à emprunter pour construire et rénover;
- vu la politisation et les problèmes de gestion qui ont caractérisé la Gérance immobilière municipale ces dernières années;
- vu le développement et la professionnalisation (à tout petits pas) de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;
- vu l'existence de fondations immobilières de droit public au niveau de l'Etat, gérées par un secrétariat commun, à la satisfaction de tous;
- vu le rapport N° 12 de la Cour des comptes du 30 juin 2008 relatif à la politique publique du logement social (http://www.ge.ch/cdc/doc/20080630_rapport_N°12.pdf);

¹ «Mémorial 173^e année»: Rapport, 6512.

Motion: remboursement et contrôle des frais
des membres du Conseil administratif

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de confier la construction des immeubles locatifs à la Fondation de la Ville de Genève et aux coopératives pour le logement social et de donner à celles-ci les moyens nécessaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis de nombreuses années, la construction d'immeubles locatifs sur des terrains appartenant à la Ville de Genève est d'ores et déjà confiée soit à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, soit à des coopératives.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti et Morten Gisselbaek: «La probité et la transparence, ça ne se négocie pas!» (M-1384)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le rapport de la Cour des comptes N° 142 de novembre 2018 pointant des remboursements de frais professionnels aussi bien excessifs que non ou insuffisamment justifiés de la part du Conseil administratif de la Ville de Genève;
- la demande du bureau du Conseil municipal à la Cour des comptes de se pencher sur les frais professionnels des différents conseillers et conseillères administratifs au cours des dix dernières années;
- le caractère potentiellement pénal que pourrait revêtir la longue pratique du Conseil administratif;
- la colère populaire que ces abus suscitent à juste titre,

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 5701.

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rembourser à la Ville de Genève l'intégralité des frais professionnels non justifiés professionnellement ou insuffisamment, identifiés comme tels par la Cour des comptes, l'Administration fiscale cantonale et/ou le Ministère public;
- d'offrir un accès permanent du logiciel comptable de la Ville de Genève à la Cour des comptes comme elle l'a sollicité, afin que la Cour puisse dorénavant effectuer des contrôles inopinés et ainsi prévenir tout risque de fraude future;
- de présenter chaque année aux comptes les différents frais engagés par chaque conseiller administratif et conseillère administrative en les justifiant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les frais professionnels considérés comme insuffisamment justifiés par une revue interne ont tous fait l'objet de remboursement. Comme le Conseil administratif s'y est engagé, les frais professionnels de ses membres figurent en tant qu'annexe aux comptes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

27. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève» (M-1446)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'article 261 bis du Code pénal suisse à propos des discriminations raciales;
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) du 12 mai 2016, ainsi que le domaine d'activité nommé «Egalité et diversité» du Service Agenda 21 – Ville durable;

¹ «Mémorial 177^e année»: Développée, 1970 et 2082.

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

- les six axes de la politique municipale en matière de diversité, soit «Une ville accueillante», «Une ville participative», «Une ville accessible», «Une ville non discriminante», «Une ville à l’écoute» et «Une ville responsable»;
- la motion M 2263 du Grand Conseil de la République et canton de Genève, intitulée «Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l’accent sur les différentes populations concernées par l’art. 261bis du Code pénal suisse»;
- le rapport commandé par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et intitulé *Colloque sur le racisme anti-Noirs en Suisse*, publié en novembre 2018, qui expose la nécessité d’associer aux mesures générales contre le racisme des mesures spécifiques contre le racisme anti-Noir.e.s;
- l’étude juridique effectuée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) sur mandat de la Commission fédérale contre le racisme, intitulée *Racisme anti-Noirs. Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre*, de fin 2017, qui expose les défis à relever;
- les subventions déjà accordées à des associations généralistes ou spécialisées dans la prévention de l’antisémitisme ou du racisme anti-arabo-musulman.e.s;
- le fait qu’aucune association luttant contre le racisme anti-Noir.e.s n’a été financée ni même auditionnée par la Ville de Genève;
- la parution du dernier rapport du Centre Ecoute contre le racisme (C-ECR) de Genève, qui met en évidence le fait que la majorité des victimes de racisme ayant contacté le centre en 2018 sont victimes de racisme anti-Noir.e.s (en 2018, le racisme anti-Noir.e.s représente 50,91% des cas, contre 10,91% pour le racisme anti-musulman.e.s, 18,18% pour le racisme anti-Arabs et 20% pour les autres types de racisme);
- le fait que, malgré ces chiffres, l’Evaluation périodique indépendante (EPI) des droits fondamentaux à Genève, effectuée par le réseau Regard en collaboration avec la Ville de Genève, et récemment rendue publique, n’a pas pu récolter des éléments permettant aux pouvoirs politiques d’avoir des informations et de se déterminer sur la question du racisme à Genève, et en Ville plus particulièrement;
- que cela touche encore plus la question du racisme anti-Noir.e.s, ce qui constitue incontestablement une lacune à laquelle il faut remédier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte l’ensemble des minorités dans le cadre de sa politique de diversité et de prévention des discriminations, dont la population noire de Genève, en tête des discriminations à caractère racial depuis plusieurs années selon l’ensemble des rapports cantonaux, nationaux et internationaux sur la question;

Question écrite: stocks de matériel en plastique
après l'interdiction d'utilisation

- d'attribuer une subvention à une ou des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s, à la hauteur de celles déjà attribuées à des associations généralistes ou spécialisées dans le racisme anti-arabo-musulman.e.s ou l'antisémitisme.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette demande a été mise en œuvre dans le cadre du vote du budget 2020 de la Ville de Genève, puisqu'une ligne ad hoc d'un montant de 50 000 francs a été créée par le Conseil municipal sur une ligne budgétaire du Service Agenda 21 – Ville durable pour subventionner des projets des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

28. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M^{me} Patricia Richard: «Le plastique c'est fantastique» (QE-544)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En avril 2019, le Conseil administratif annonçait vouloir interdire le plastique en Ville de Genève sur les terrasses, dans les manifestations et sur les marchés. Simultanément, le Grand Conseil votait la loi obligeant à facturer le plastique.

Le 11 novembre 2019, tous les exploitants du domaine public recevaient une lettre informative interdisant le plastique au 1^{er} janvier 2020. Les sacs, les couverts, les gobelets et autres emballages ne s'achetaient que par 500, 1000 ou 2000 pièces, que faire des stocks restants au 1^{er} janvier?

Les jeter, sachant que ce n'est absolument pas écologique?

Dans ce cas, la Ville va-t-elle faire cadeau du prix de l'élimination des déchets?

Ou une tolérance va-t-elle être accordée à ceux qui annonceraient des stocks?

¹ «Mémorial 177^e année»: Annoncée, 4367.

Question écrite: stocks de matériel en plastique
après l'interdiction d'utilisation

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteure de la question écrite QE-544, «Le plastique c'est fantastique», souhaite savoir si les exploitant-e-s du domaine public (marchand-e-s, organisateurs et organisatrices de manifestations) seront contraint-e-s d'éliminer l'éventuel stock de sacs en plastique qu'elles et ils ont, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de l'interdiction de la distribution d'une série de produits en plastique à usage unique. L'auteure aimerait savoir si, dans un tel cas, la Ville de Genève paiera l'élimination de ces stocks et si une tolérance pourrait être accordée à celles et ceux qui annonceraient leur stock.

Au préalable, il convient de rappeler que le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 17 avril 2019 d'interdire le plastique à usage unique des activités soumises à autorisation (manifestations, terrasses, pavillons, etc.) ayant lieu sur l'espace public de la Ville de Genève. L'action de la Ville de Genève s'est basée sur la directive européenne SUP (Single-use plastics), adoptée par le Parlement européen le 27 mars 2019. La Ville de Genève s'est inspirée de ces catégories, en interdisant les produits suivants composés en partie ou en totalité de plastique à usage unique:

- pailles et bâtonnets mélangeurs;
- gobelets;
- assiettes et bols;
- couverts;
- moyens de fermeture et couvercles;
- récipients pour aliments à consommation immédiate;
- tiges de ballon de baudruche;
- sacs et sachets.

Cette nouvelle interdiction concerne principalement cinq catégories d'acteurs:

- les organisateurs et organisatrices de manifestations;
- les installations saisonnières;
- les installations durables;
- les marchand-e-s présent-e-s sur les marchés;
- les exploitant-e-s de terrasses.

Les acteurs ci-dessus ont été informés de l'entrée en vigueur de cette interdiction de manière officielle par un courrier le 8 novembre 2019.

Une page web ad hoc par ailleurs été créée sur le site internet de la Ville de Genève en lien avec cette nouvelle norme: www.geneve.ch/zeroplastique.ch

Motion: restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire

L'interdiction du plastique à usage unique étant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, la distribution des produits évoqués ci-dessus est proscrite depuis cette date.

Pour répondre à la première question, les cinq catégories d'acteurs usagers du domaine public décrites ci-dessus n'ont ainsi plus la possibilité de distribuer ou de vendre en ville de Genève leur stock de produits en plastique dans le cadre de leurs activités. Libre à ces acteurs d'écouler leur stock de la façon qui leur convient, la Ville n'ayant pas de compétence pour intervenir dans ce domaine.

Par ailleurs, il n'est pas prévu que la Ville de Genève prenne en charge l'élimination de ces stocks.

Une période de sensibilisation a été mise en place en début d'année, dans le but d'informer et d'expliquer la nouvelle norme aux usagères et usagers de l'espace public. Etant donné la situation exceptionnelle liée au coronavirus Covid-19 et ses implications pour les exploitants du domaine public, la deuxième phase qui devait consister à amender les contrevenants est pour l'instant suspendue. Dès que la situation sera normalisée, le calendrier de mise en œuvre de la norme sera adapté en conséquence.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

29. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéphanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur un crédit de plus de 132 millions de francs pour le projet de rénovation et agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH);

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 6058.

Motion: restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire

- que le partenariat public-privé et la convention qui lieront la Ville de Genève à la Fondation Gandur pour l'art sont d'une importance capitale pour ce projet, tant sous l'aspect financier immédiat que pour la gestion du MAH et de ses annexes pour les générations futures;
- que le magistrat en charge a affirmé publiquement à plusieurs reprises que cette convention est en cours de renégociation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter la version définitive de toute convention liant la Ville de Genève à des partenaires privés avant que le projet de rénovation et agrandissement du MAH soit sur le point d'être concrétisé et, en tout cas, en temps utile pour que le Conseil municipal puisse examiner ces conventions au cours du processus délibératif, notamment lors du traitement de l'objet en commission, et en évaluer pleinement la portée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 20 mai 2015, soit le même jour que le vote du crédit de financement pour la restauration, l'agrandissement et l'équipement du MAH (proposition PR-1073).

Depuis lors, le résultat du référendum et le refus du crédit par la population le 28 février 2016 ont rendu caduque la convention de partenariat entre la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'art et ont amené le département de la culture et du sport (DCS) à lancer un nouveau projet.

A cette fin, le département a mis en place, en juin 2016, une commission d'expert-e-s composée de personnalités du monde muséal européen. Garante d'un regard neuf sur le MAH, cette commission, coprésidée par MM. Jacques Hainard et Roger Mayou, a eu pour mandat de poser les grandes lignes d'un projet culturel qui valorise la richesse et la pluralité des collections tout en inscrivant l'institution dans le XXI^e siècle. Ce projet, décrit dans le rapport final de juin 2018, a reçu un accueil unanime des milieux intéressés et du public. C'est sur lui que s'appuient la nouvelle direction du MAH, entrée en fonction fin 2019, et l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration du programme du concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement du musée.

Parallèlement, dans une démarche visant à la transparence et à l'exemplarité de l'action publique, le DCS s'est doté d'un code de déontologie en matière de partenariats public-privé. Outil de pilotage et d'aide à la décision fondé sur une ligne claire en matière de primauté des valeurs du service public, de contreparties,

Interpellation écrite: blocage du marché et des Halles
de Rive par Extinction Rebellion

de processus et de transparence, ce code de déontologie s'applique désormais à tous les partenariats public-privé conclus sous l'égide du DCS.

Le code de déontologie est publié sur le site web de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

30. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 4 mars 2020 de M. Simon Brandt: «Extinction Rebellion ou commerce local?» (IE-96)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le samedi 8 février 2020 vers midi, une trentaine d'activistes du groupe Extinction Rebellion a bloqué l'accès par la rue du Rhône au parking de Rive pendant trois quarts d'heure.

Un porte-parole de ce mouvement a indiqué à la *Tribune de Genève* que cette action avait pour but «d'alerter la population sur le réchauffement climatique.» Cette action a surtout eu pour effet de causer des pertes de gains importantes pour les maraîchers et les commerçants du marché et des Halles de Rive, mais aussi des désagréments importants pour leurs clients, dont de nombreuses familles et des personnes âgées. On sait également que l'un des cofondateurs de ce groupe, dont le titre est pour le moins inquiétant, a déclaré en novembre 2019 que «la Shoah n'était «qu'une simple connerie» de l'histoire».

Le Conseil administratif est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes:

- était-il informé de la tenue de cette action?
- Cautionne-t-il cette action?
- Considère-t-il que terroriser de la sorte des maraîchers, des commerçants et des clients est un moyen adéquat pour «alerter la population sur le réchauffement climatique»?
- A-t-il l'intention d'entamer des démarches sur le plan judiciaire pour sanctionner le groupe Extinction Rebellion et ses activistes, afin de demander des

¹ «Mémoire 177^e année»: Annoncée, 6347.

Interpellation écrite: blocage du marché et des Halles
de Rive par Extinction Rebellion

dommages-intérêts suite au préjudice causé aux maraîchers, aux commerçants et aux clients du marché des Halles de Rive? Respectivement d'indemniser ces derniers?

- A-t-il prévu des mesures pour que de telles actions inacceptables à l'égard des maraîchers, des commerçants et des clients du marché et des Halles de Rive ne se reproduisent plus?

Que le Conseil administratif soit d'avance remercié de ses promptes réponses aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les autorisations de manifester ne relèvent pas de la compétence de la Ville de Genève. De la même manière, le Conseil administratif n'est pas compétent pour demander des dommages et intérêts au nom de tiers et ne considère pas que ce soit à la Ville de payer pour un dommage qu'elle n'a pas causé.

Le Conseil administratif rappelle toutefois qu'il est soucieux des problématiques liées au réchauffement climatique dont le soutien au commerce local de proximité est un pilier. En ce sens, il travaille au quotidien pour valoriser ce secteur économique, notamment au travers de son programme «Nourrir la Ville» ou plus récemment, en lien avec la pandémie qui nous touche, en mettant à disposition de la population genevoise une page d'information afin qu'elle puisse continuer à s'approvisionner auprès des commerçant-e-s locaux: <https://www.geneve.ch/fr/actualites/faire-courses-contexte-actuel>.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

- 31. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 juin 2009 de MM. Alpha Dramé, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Florence Kraft-Babel, Anne-Marie Gisler, Maria Pérez, MM. Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Olivier Tauxe et Sylvain Clavel: «Pour un parc éco-industriel ou un écosite sur le site de Châtelaine» (M-876)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la loi sur l’action publique en vue d’un développement durable (A 2 60) (Agenda 21), notamment dans son article 7 (Agenda 21 communaux) et son article 12 (écosite), soutient les communes dans le cadre de la mise en place d’activités économiques œuvrant dans le sens du développement durable, les activités économiques sur le territoire de la Ville de Genève doivent s’inscrire dans une perspective compatible avec ces principes;
- qu’un parc industriel (écosite) permet de créer un réseau d’entreprises interdépendantes selon les principes de l’écologie industrielle, qui ont pour principe de fonctionnement l’échange de matières et d’énergies (les déchets de l’une sont les matières premières de l’autre), créant ainsi des synergies dans la perspective de produire zéro déchet;
- que, l’occasion étant donnée à la Ville de Genève de créer un projet pilote de développement durable mettant en synergie les entreprises de l’économie sociale et solidaire et les entreprises de l’économie capitaliste, le site industriel de Châtelaine (propriété à plus de 50% de la Ville de Genève) sera sujet à un développement futur d’activités économiques, puisqu’il n’existe aucun projet dans cette zone industrielle;
- que l’exemple du parc éco-industriel de Kalundburg (Danemark), aujourd’hui à la base de plusieurs politiques de création de zones industrielles dans le monde, doit son succès, entre autres facteurs, à l’implication directe des autorités municipales, exemple dont pourrait s’inspirer la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à créer un parc éco-industriel sur le site de Châtelaine;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 4112.

Pétition: le Plaza ne doit pas être démoli et doit rester un cinéma

- à présenter dans les plus brefs délais un projet d'aménagement de cette zone industrielle selon les principes de l'écologie industrielle et du développement durable;
- à intégrer ce projet d'aménagement dans le plan directeur communal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les préoccupations des motionnaires, raison pour laquelle il a créé une délégation composée des magistrat-e-s des finances et du logement, de la culture et du sport et de l'environnement urbain et de la sécurité afin de repenser les usages de la zone industrielle des Charmilles.

Les réflexions de cette délégation ont abouti à un appel à projets lancé en novembre 2019:

<https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/zone-industrielle-charmilles/appel-projets>.

Cet appel à projets a malheureusement dû être suspendu en raison de la pandémie qui sévit actuellement. De nouveaux délais devront être fixés.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

32. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 28 avril 2015: «Le Plaza ne doit pas être démoli et doit rester un cinéma» (P-335)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-335 au Conseil administratif le 9 décembre 2017.

¹ «Mémorial 175^e année»: Rapport, 4253.

Pétition: le Plaza ne doit pas être démoli et doit rester un cinéma

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le cinéma Plaza fait partie intégrante du complexe Mont-Blanc Centre, réalisé entre 1952 et 1954 par l'architecte Jean-Marc Saugey. Cet ensemble, représentatif de l'architecture moderne, a été classé par le Conseil d'Etat le 24 mars 2004.

La société propriétaire Mont-Blanc SA a recouru auprès du Tribunal administratif contre l'arrêté de classement, le 26 avril 2004. Celui-ci a confirmé l'arrêté à l'exception de la partie concernant le cinéma qui a été renvoyée au Conseil d'Etat, lequel a annulé le classement du bâtiment abritant le Plaza par arrêté le 30 novembre 2011. Un recours au Tribunal fédéral a confirmé cette annulation tout en confirmant le classement des autres bâtiments du complexe.

Le propriétaire a déposé en 2015 une requête en autorisation de construire pour la rénovation du bâtiment regroupant des activités commerciales, logements étudiants et parking public, assortie d'une demande de démolition. Ces requêtes, autorisées par le Département du territoire en 2017, ont suscité de très nombreuses réactions de la part de plusieurs associations de sauvegarde du patrimoine et d'associations professionnelles. La démolition de ce bâtiment emblématique a également heurté la sensibilité de la population genevoise. Preuve en est la pétition P-335, signée par plus de 1200 personnes.

En 2019, la Fondation Hans Wilsdorf a acquis le complexe Mont-Blanc Centre et formulé, en septembre de la même année, une demande de classement de la salle de cinéma.

Celle-ci a été acceptée par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2019 après consultation de la Ville de Genève, dont le Conseil administratif, lors de sa séance du 4 décembre, avait préavisé favorablement le classement du bâtiment précité.

Cette fondation souhaite y créer une institution dédiée au cinéma, permettant ainsi à cet objet singulier de conserver son affectation première comme souhaité par les pétitionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

33. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 juin 2016: «Un futur pour les patineurs genevois» (P-358)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-358 au Conseil administratif le 5 février 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette pétition, assortie de plus de 1500 signatures, date du mois de juin 2016 concernant l'enseignement et la pratique du patinage artistique à Genève. Elle demandait à ce que la décision d'octroi à l'Académie de patinage d'une concession de service public relative à l'école de patinage pour les patinoires du centre sportif des Vernets soit annulée.

Le Conseil municipal avait voté à l'unanimité le 28 juin 2016 la motion M-1236 «Pour une école de patinage répondant aux demandes des usagers». En réponse à cette motion, et faisant suite au dépôt de la pétition susmentionnée, la Ville de Genève avait décidé de surseoir à la mise en œuvre de la concession jusqu'au 31 décembre 2016. Le projet lauréat de l'Académie de patinage, de M^{me} Vanessa Gusmeroli, était celui qui répondait le mieux à l'appel d'offres initial établi par le Service des sports de la Ville de Genève. Mais les tensions très vives entourant la mise en place d'une école de patinage pour les patinoires du centre sportif des Vernets ne permettaient pas d'envisager une mise à disposition dans des conditions satisfaisantes, répondant aux besoins et aux attentes des élèves et de leurs parents en garantissant un accès aux différentes pédagogies et sensibilités.

Le statu quo a prévalu jusqu'au 15 décembre 2017, date à laquelle une solution partagée par toutes et tous les professeur-e-s (les cinq ayant pratiqué jusqu'alors et M. Stéphane Lambiel en plus) et par la Ville de Genève a abouti. Les discussions engagées avec les professeur-e-s de patinage artistique, à la suite de la médiation, ont également permis d'aboutir à une solution répondant aux exigences de la Ville de Genève. Parmi ces conditions figurait la mise en place de règles de sécurité plus strictes, d'une grille tarifaire validée par le Service des sports de la Ville de Genève et accessible au public, d'une clarification de la systématique de facturation et d'une redevance clarifiée établie à 10% du chiffre d'affaires annuel brut pour chaque professeur-e. Ces différentes conditions ont

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 5450.

été intégrées dans les conventions de mise à disposition individuelles valables une année.

Afin d'envisager un éventuel nouvel appel d'offres, le département de la culture et du sport (DCS) a souhaité étudier l'ensemble des possibilités en associant les professeur-e-s et le Club des patineurs de Genève (CPG) à cette réflexion. Un rapport diagnostic détaillé a été commandé en 2017 et un groupe de travail a été mis en place l'année suivante. Le groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes et deux experts externes a, à l'issue de son mandat, proposé à l'unanimité un nouveau modèle de fonctionnement instituant, via une convention, le CPG dans un rôle central de coordinateur pour la discipline.

Cette solution concertée entre tous a vu le jour fin 2018. La Ville de Genève et les milieux du patinage artistique genevois ont signé une convention au mois de juin 2019, pour une application dès le mois d'août 2019, qui établit de manière pérenne un nouveau modèle de fonctionnement pour l'enseignement et la pratique du patinage artistique à Genève. La convention signée par le DCS et le CPG concrétise ainsi la volonté de fédérer toutes les parties pour assurer le développement et la promotion du patinage genevois, tout en simplifiant l'organisation de la discipline.

Le but de cette nouvelle organisation est de rendre accessible et populaire le patinage pour tous et toutes, en garantissant des tarifs unifiés, des cours et un encadrement de qualité. La grille tarifaire des prestations, approuvée par le Service des sports, est disponible sur le site Internet de la Ville de Genève et du CPG ainsi que sur place, à la patinoire des Vernets.

En fédérant les différents acteurs du patinage artistique à Genève, le CPG devient l'interlocuteur unique du Service des sports. Cette centralisation permet une meilleure coordination entre les professeur-e-s, une meilleure planification des horaires et une utilisation optimisée de la glace et des espaces communs (vestiaires, salle d'échauffements). Désormais responsable de l'ensemble de l'offre et de la promotion du patinage artistique à Genève, le CPG dispose d'une meilleure vision des besoins et peut adapter l'offre à la demande. Cette organisation offre également l'avantage d'une plus forte légitimité et reconnaissance auprès des organismes sportifs fédérateurs nationaux. Elle correspond à la situation existant dans d'autres villes suisses.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

34. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 5 février 2019: «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy» (P-397)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-397 au Conseil administratif le 5 février 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, l'espace de vie enfantine (EVE) Baud-Bovy fait partie de la Fondation du Secteur petite enfance de l'Université de Genève, qui accueille 273 enfants au total dont 76 à Baud-Bovy (données mars 2020). La fondation est subventionnée à 50% par l'Université et à 50% par la Ville de Genève. Les places sont réparties selon cette même logique, pour un montant total d'environ 7 millions de francs. Quant aux pensions des enfants, celles-ci représentent un montant d'environ 2 millions de francs de recettes par année.

Le Conseil administratif partage les préoccupations des pétitionnaires quant à la sauvegarde du jardin attenant à cette structure d'accueil. En effet, celui-ci est menacé par les travaux d'aménagement des nouveaux locaux des Archives de l'Etat de Genève. Mis à la disposition de l'EVE, à bien plaisir, par l'Etat de Genève, ces 1300 m² d'espaces extérieurs auraient pu être réduits à 150 m², avant de revenir à 350 m², une fois les trois ans de travaux terminés. Les pétitionnaires réclament environ 700 m² sur les 1300 m² initiaux.

Concernant les espaces extérieurs, les directives du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) n'obligent pas les communes à se doter de préaux pour les enfants. Cependant, le Service de la petite enfance (SDPE) estime que les enfants doivent avoir l'opportunité d'être en extérieur, dans des espaces verts, la journée, en particulier eu égard à la densité très importante de la Ville de Genève. Dans ce sens, la Ville de Genève a interpellé les autorités cantonales.

Selon une récente correspondance du conseiller d'Etat Serge Dal Busco, une solution a été trouvée pour doubler la surface de jardin à l'issue des travaux (plus de 700 m²).

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 5416.

A noter qu'aucune concession supplémentaire ne sera faite. En effet, le courrier du conseiller d'Etat rappelle qu'il est question d'un «[...] ouvrage important pour la préservation du patrimoine écrit. Depuis des dizaines d'années, les conditions de conservation des Archives d'Etat se péjorent au point que la situation a été reconvenue comme un risque majeur pour le canton en 2014. Ce patrimoine, qui couvre plus de mille ans de ressources, parvenu jusqu'au XXI^e siècle malgré les aléas de l'Histoire, est aujourd'hui en danger. Il dépasse largement les frontières de notre République et contribue à son rayonnement international [...].»

Quant aux nuisances sonores durant les travaux, la question a également été soulevée par les pétitionnaires. Les aménagements discutés avec l'Etat prévoient qu'aucun bruit lié aux travaux ne se fasse entendre durant les heures de sieste. Un maître de chantier sera en relation constante avec l'EVE durant leur durée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

35. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Philippe Haas, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Maria Vittoria Romano, Pascal Spuhler, Lionel Ricou, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso et Simon Gaberell: «Le Marathon de Genève, une chance pour notre ville!» (M-1211)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la course à pied est devenue, ces dernières années, une activité sportive qui connaît un essor et un succès hors du commun;
- que le canton de Genève a la chance d'accueillir un marathon sur son territoire et qu'une grande partie de son tracé se situe sur le territoire de la Ville;
- que le Marathon de Genève a accueilli 16 000 participants en 2015 et que ce nombre ne cesse d'augmenter d'année en année;
- que les marathons drainent des participants et des visiteurs du monde entier;
- que les marathons valorisent les villes et les régions qui les accueillent et ce, aussi bien au niveau économique et social que culturel;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 6039.

- que la Ville de Genève s’engage au quotidien pour valoriser la pratique du sport à tout âge;
- que de très nombreux Genevois ignorent encore, malheureusement, l’existence de cette manifestation sportive d’envergure;
- que le Service des sports renseigne régulièrement ses habitants sur les différentes manifestations sportives qui ont lieu sur son territoire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de valoriser davantage, par le biais d’une information soutenue à sa population et aux commerçants qui se trouvent sur son territoire, un tel événement;
- de proposer, en partenariat avec le comité d’organisation du Marathon de Genève et les commerçants, un projet de mise en valeur de cette manifestation, par le biais, par exemple, d’activités inédites sur le territoire de la ville de Genève;
- de faire en sorte que le week-end du marathon devienne un week-end de «fête» pour les Genevois et les touristes, en se basant par exemple sur le principe de la Course de l’Escalade.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 4 mars 2020.

Le «Harmony Genève Marathon for Unicef» est l’un des plus beaux et des plus rapides marathons en Europe. La beauté du tracé, avec une première partie en campagne et une arrivée au cœur de la Ville de Genève en face du Jet d’eau, ainsi que son tracé roulant séduisent les coureurs et coureuses qui sont plus de 50% à battre leur record personnel à chaque nouvelle édition. Chaque année, huit formats de courses sont proposés:

- marathon (42,195 km);
- marathon relais (4–6 personnes);
- semi-marathon (21,095 km);
- semi fauteuil de course (21,095 km);
- 10 km, ouvert aux coureurs et aux marcheurs;
- La Genevoise #LikeAGirl by Always (course féminine de 6,5 km);
- courses juniors (1 à 5 km, pour les 6-15 ans);
- course parents-enfants (1 km).

La course à pied «Harmony Genève Marathon for Unicef» est un événement sportif qui se veut rassembleur, fédérateur et participatif. La Ville de Genève est fière d'être partenaire depuis sa première édition; elle y gagne en cohésion sociale, en santé publique et en rayonnement international, national et régional. Plus de 18 000 coureurs et coureuses, pour 138 nationalités différentes, participent chaque année aux différents formats de courses qui traversent 13 communes genevoises, encadré-e-s par plus de 1200 bénévoles. Sans oublier les milliers de supporters et supportrices qui se massent le long du parcours pour encourager et accompagner celles et ceux qui vont au bout de leurs limites.

En 2019, le «Harmony Genève Marathon for Unicef» a organisé huit entraînements gratuits au préalable pour préparer au mieux les coureurs et coureuses au challenge qui les attend. Le succès populaire est donc indéniable.

Favoriser la pratique d'un sport est aujourd'hui un véritable enjeu pour la politique de santé publique du département de la culture et du sport (DCS); soutenir une course à pied telle que le «Harmony Genève Marathon for Unicef» remplit cette mission. En effet, elle permet d'admirer des athlètes exceptionnel-le-s, mais également de se défier soi-même et de passer du rôle de spectateur ou spectatrice à celui d'acteur ou actrice.

Cette belle manifestation sportive peut compter sur le soutien précieux du Service des sports (SPO) de la Ville de Genève qui subventionne en nature l'événement (matériel, logistique, ressource humaine, soutien en communication, etc.). Il est donc indéniable qu'elle est devenue une véritable fête pour les Genevois-es au même titre que la Course de l'Escalade.

Enfin, la Ville de Genève salue l'exemplarité des démarches en matière de communication entreprises par l'équipe d'organisation, aussi bien auprès des participant-e-s, des partenaires, de la population et des différent-e-s usager-e-s et commerçant-e-s. Les mesures déployées sont notamment:

- un guide du coureur envoyé à tou-te-s les participant-e-s;
- un programme largement diffusé;
- une campagne d'affichage sur le domaine public des 13 communes traversées;
- un partenariat média avec la *Tribune de Genève* (parution d'annonces pub avant l'événement), One FM (diffusion de spots avant l'événement et bus sur place pour des directs durant le week-end), Léman bleu (diffusion de spots avant l'événement et studio sur place pour des directs durant le week-end et rediffusions);
- une importante campagne sur les réseaux sociaux;
- un site web complet et attractif, avec des newsletters régulièrement envoyées au réseau;

Motion: frais professionnels du Conseil administratif:
mettons fin aux abus

- ou encore des stands de promotion lors de la tenue des autres courses à pied régionales, nationales et internationales.

En outre, cette manifestation s'emploie également à alléger son poids sur notre environnement. Le «Harmony Genève Marathon for Unicef» a d'ailleurs reçu le Social Award AIMS 2019, un prix attribué par l'Association of International Marathons and Distance Races (AIMS), organisme représentant plus de 460 des meilleures courses au monde, aux courses qui mettent tout en œuvre pour atteindre les 17 objectifs du développement durable déterminés par l'Organisation des Nations unies (ONU).

La 16^e édition du marathon aurait dû avoir lieu les 9 et 10 mai. Malheureusement, et afin de respecter les mesures décidées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat pour endiguer la propagation du coronavirus, la tenue de cette manifestation n'est pas possible à ces dates. La Ville de Genève travaille activement aux côtés des organisateurs pour assurer la pérennité de cette manifestation qui contribue au vivre-ensemble et au rayonnement de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

36. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Nicolas Ramseier et Georges Martinoli: «Frais professionnels du Conseil administratif: mettons fin aux abus» (M-1388)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- l'audit de la Cour des comptes a ouvert une crise politique majeure en Ville de Genève;
- l'absence quasi totale de remise en question des membres du Conseil administratif laisse dubitatif sur leur volonté de mettre fin à des pratiques aussi délétères que scandaleuses;

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 5745.

Motion: frais professionnels du Conseil administratif:
mettons fin aux abus

- la faillite du système de contrôle interne à l'administration n'a pas permis de détecter les abus en matière de frais professionnels, dont le remboursement était en plus basé sur un règlement inadéquat et obsolète;
- le Ministère public a ouvert une procédure pénale où les cinq conseillers administratifs revêtent le statut de personnes appelées à donner des renseignements;
- des mesures fortes et immédiates afin de montrer que l'audit de la Cour des comptes n'est pas pris à la légère par les autorités politiques municipales sont nécessaires,

le Conseil municipal demande aux membres du Conseil administratif:

- d'accepter la totalité des recommandations de la Cour des comptes et de lui en rendre compte d'ici à la prochaine session du Conseil municipal;
- de rembourser l'ensemble des sommes indûment perçues depuis leur entrée en fonction respective (soit les dépenses surnuméraires au forfait);
- de procéder à des excuses publiques envers le Conseil municipal, la fonction publique ainsi que la population;
- de prendre l'engagement de fournir l'ensemble des documents qui leur seront demandés par la commission des finances, la Cour des comptes ou le Contrôle financier municipal;
- de renoncer à leur allocation de vie chère (6000 francs) et à l'usage de leur carte de crédit;
- de remplacer l'allocation forfaitaire (12 000 francs) par un mécanisme de remboursement des frais justifiés à hauteur de 12 000 francs.

En outre, le Conseil municipal demande à la Cour des comptes d'étendre son enquête aux notes de frais des dix dernières années et au Contrôle financier d'en faire de même.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les frais professionnels considérés comme non justifiés par un audit indépendant ont tous fait l'objet de remboursement. Comme le Conseil administratif s'y est engagé, les frais professionnels de ses membres figurent désormais en tant qu'annexe aux comptes.

Le Conseil municipal a adopté le 3 mars 2020 le règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif, confirmant la suppression des frais forfaitaires pour frais professionnels décidée en décembre 2018. Les plafonds de remboursement des frais effectifs dépendront des

Motion: développer la sécurité de l'équipement grimpe

dotations budgétaires y relatives votées chaque année par le Conseil municipal ainsi que du nouveau règlement relatif aux frais professionnels et aux revenus externes des conseillers et conseillères administratifs et administratives.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

37. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh, Jean Zahno, Ariane Arlotti et Pierre de Boccard: «Pour un développement de l'équipement grimpe qui assure!» (M-1305)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'engouement populaire des Genevois-es (berceau historique de la «varappe») pour la pratique de l'escalade;
- les constants développements techniques du domaine et le gain de sécurité apporté par les systèmes d'assurance automatique de type «true blue»;
- les possibilités de pratique simplifiée qu'ils offrent pour des publics spécifiques (débutant-e-s, familles, enfants, etc.);
- les évolutions prévues par le Service des sports de la Ville de Genève en matière d'infrastructures et d'équipements (redéploiement des murs à la Queue-d'Arve et centre sportif en construction à la gare CEVA des Eaux-Vives notamment);
- la possibilité de réutiliser le matériel acquis sur les futurs sites et le coût modeste d'achat et d'entretien de ces systèmes d'assurance automatique;
- l'utilisation éprouvée et les succès de ces systèmes d'assurance automatique (Roc Spot à Lausanne et Gecko Escalade à Sottens en Suisse romande),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'achat et l'installation à court terme d'une série d'assureurs automatiques pour les installations d'escalade du centre sportif de la Queue-d'Arve.

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 6032.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 4 mars 2020.

Le Conseil administratif partage sa préoccupation concernant l'offre en matière de grimpe. En effet, Genève bénéficie d'une tradition des sports de montagne bien enracinée, la randonnée en montagne est d'ailleurs le premier sport pratiqué par les Genevois-es. L'escalade est pratiquée par 1,6% de la population genevoise.

Depuis le 10 décembre 2019 et après sept mois de travaux, le nouvel espace omnisports du centre sportif de la Queue-d'Arve est ouvert au public. Il comprend:

- 16 terrains de pétanque entièrement rénovés et prêts à accueillir les boulistes;
- un nouveau mur d'escalade avec 47 voies praticables et 15 m de développé, ainsi qu'un espace de blocs sur une mezzanine de 4,5 m de haut pour ravir les grimpeurs et grimpeuses genevois-es;
- nouveauté en Ville de Genève: quatre terrains de squash pour étoffer notre offre sportive (les semelles noires, sales ou marquantes sont interdites pour l'usage du squash);
- six baby-foot professionnels;
- un café-restaurant (avec un nouveau gérant).

Ces nouveautés ont été réalisées suite au vote, le 5 juin 2018, de la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve (proposition PR-1260).

Cette proposition intégrait alors les demandes de la motion M-904 du Conseil municipal, votée le 18 février 2015, demandant au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

Outre le développement d'un projet de salle dédiée à la grimpe sur le site de la gare des Eaux-Vives, le Conseil administratif a souhaité développer l'offre d'accès aux sports de grimpe avec le dépôt devant le Conseil municipal de la proposition PR-1260 du 4 octobre 2017 mentionnée ci-dessus.

En effet, l'état des lieux effectué en 2013 par des mandataires extérieurs a notamment permis d'établir pour la Queue-d'Arve:

- que le boulodrome était relativement peu utilisé par rapport au nombre d'heures d'ouverture du centre sportif et seulement à certaines périodes de la semaine et de l'année;
- qu'il était recommandé de réduire la surface consacrée aux jeux de boules et d'affecter l'espace récupéré pour la pratique d'autres sports.

Motion: développer la sécurité de l'équipement grimpe

Après la réalisation de cet état des lieux, le travail des images directrices a été mené dans une vision prospective étant donné la saturation actuelle des infrastructures et le peu de parcelles disponibles en Ville de Genève, la démolition-reconstruction du centre sportif de la Queue-d'Arve ne pouvant se situer qu'à l'horizon 2030-2035, lorsque la Voirie aura quitté les lieux, permettant la réalisation du grand parc des sports reliant les Vernets à la Queue-d'Arve.

Or le bâtiment construit à titre provisoire en 1990 se trouvait à mi-parcours de vie, d'où la nécessité d'intervenir sur les installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité) et d'améliorer les conditions eu égard à la loi sur l'énergie, avec comme objectif de porter la durée de vie du bâtiment à quarante ans. Ainsi, il a été décidé d'optimiser le site et pour ce faire, d'y installer des murs de grimpe au rez-de-chaussée et sur la mezzanine (escalade Bloc) et des cabines de squash, tout en maintenant les équipements nécessaires à la pétanque. Cette optimisation de l'espace du boulodrome permet la pratique de nouvelles activités comme le squash tout en offrant des murs de grimpe remis à jour. Cette opération permet aussi la transformation de la salle omnisports, dans laquelle se trouve aujourd'hui le mur de grimpe, en salle dédiée aux manifestations avec une capacité de 3500 personnes (gradins fixes).

Concernant l'acquisition d'assureurs automatiques pour les installations d'escalade du centre sportif de la Queue-d'Arve, elle n'est pas envisageable à ce jour dans ce centre. Elle requiert une surveillance permanente sur cet espace par du personnel qualifié. En effet, un des retours de l'équipe de référence en la matière, grimper.ch, sur ce type d'espace, est qu'il est identifié comme potentiellement très accidentogène s'il est occupé par des grimpeurs et grimpeuses non qualifié-e-s et débutant-e-s.

De plus ce type de grimpe (solo) est considéré comme plus dangereux car l'assurance du grimpeur ou de la grimpeuse en escalade est en théorie confié à une personne (l'assureur). La pratique de l'activité d'escalade à deux personnes (ou plus) permet de réaliser des autocontrôles sur l'encordement et la progression. C'est d'ailleurs une recommandation fédérale: autocontrôle obligatoire du nœud d'encordement et du dispositif d'assurance, du harnais avant de s'engager dans une voie.

Or avec ce type de matériel le grimpeur ou la grimpeuse est seul-e. Il doit donc y avoir un contrôle extérieur assuré par du personnel formé présent en permanence. Ce qui n'est pas envisageable sur le site de la Queue-d'Arve.

Néanmoins, pour le site de la gare des Eaux-Vives, ce type d'assurance est prévu, mais nécessitera du personnel formé et présent pour toute utilisation. Le développement du nouveau quartier prévoit de nouveaux équipements sportifs. Avec le projet de salle d'escalade aux Eaux-Vives, il est prévu de faire un choix de type d'infrastructure répondant à la segmentation des utilisateurs et

utilisatrices dépourvu-e-s d'équipements sur le territoire de la Ville de Genève, notamment les débutant-e-s ou grimpeurs et grimpeuses occasionnel-le-s et le public familial. Avec une surface au sol d'environ 600 m² dédiée à l'escalade et de 1100 m² de voies, à laquelle s'ajoutent environ 150 m² de locaux annexes (vestiaires, locaux techniques), la salle d'escalade projetée correspond à une salle d'envergure cantonale en termes de zone d'attractivité. La variante de mur retenue possède des surfaces propices aux activités encadrées ainsi que des espaces pour les grimpeurs et grimpeuses autonomes et expérimenté-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

38. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Mettons fin aux frais professionnels abusifs des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève» (M-1385)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

La prise en compte et le remboursement des frais professionnels appliqués jusqu'à présent aux membres du Conseil administratif de la Ville de Genève s'effectuaient de la manière suivante:

1. Le versement d'une allocation forfaitaire dont les magistrats disposent librement.
2. Le remboursement des frais effectifs.

L'allocation forfaitaire annuelle pour les frais professionnels est de 13 200 francs. Le maire en fonction perçoit une allocation complémentaire de 6500 francs.

D'après l'audit de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève, les

¹ «Mémorial 177^e année»: Rapport, 5724.

frais remboursés en 2017 de manière effective se sont élevés à 120 764 francs, variant de 11 000 francs à plus de 42 000 francs, d'un conseiller administratif à l'autre. Pour la période allant de 2007 à 2017, les dépenses moyennes annuelles par magistrat oscillent entre 14 240 francs et 41 671 francs, et sont de loin supérieures aux dépenses des magistrats des autres villes romandes.

Dans son rapport d'audit rendu public le 1^{er} novembre 2018, la Cour des comptes rappelle que des «règles claires, une transparence adéquate et une exemplarité en matière de frais professionnels» sont à la base d'une «saine gestion d'une administration moderne» et qu'elle a constaté l'absence de ces principes fondamentaux dans la gestion des dépenses en matière de frais professionnels des conseillers administratifs de la Ville.

Suite à l'audit, le Conseil administratif a accepté huit recommandations sur les onze émises par la Cour des comptes et les a mises en œuvre par de nouvelles mesures juridiques et organisationnelles. Ainsi, le Conseil administratif a édicté un nouveau règlement régissant le remboursement des frais professionnels des membres du Conseil administratif dans l'exercice de leur fonction (LC 21 123.1) qui prévoit notamment «un contrôle impartial du bien-fondé de chaque dépense». Ce contrôle devrait désormais être effectué de façon systématique avant tout remboursement par la personne en charge du département des finances, à savoir le ou la maire, voire le vice-président ou la vice-présidente. Pour rappel, un système «coutumier et réglementaire» était en vigueur depuis des décennies (source: communiqué du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2018)¹.

Quand bien même les membres du Conseil administratif de la Ville de Genève sont appelés à remplir de nombreuses obligations de représentation dans le cadre de leurs fonctions, le Parti démocrate-chrétien estime que les montants publiés à ce sujet sont exorbitants et qu'il est nécessaire de reconsidérer le volume de ces dépenses, notamment pour répondre à une utilisation parcimonieuse des deniers publics et à une meilleure transparence. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien propose de supprimer l'allocation forfaitaire pour les frais professionnels octroyée annuellement aux membres du Conseil administratif et de maintenir le seul remboursement des frais effectifs plafonnés à 15 000 francs. Ce montant correspond à la dépense moyenne annuelle la plus basse par magistrat au cours des dix dernières années.

Considérant:

- que la Cour des comptes a publié le 1^{er} novembre 2018 un rapport mettant en lumière le fait que des «règles claires, une transparence adéquate et une exemplarité en matière de frais professionnels» faisaient défaut s'agissant des frais professionnels des membres de l'exécutif de la Ville de Genève;

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualités/détail/article/1541067604-audit-cour-comptes-prise-position-conseil-administratif>

- que l'utilisation parcimonieuse et à bon escient des deniers publics est une règle fondamentale en matière de gestion des finances publiques;
- que ce même principe répond à une attente des citoyens qui contribuent par l'impôt à la bonne marche du ménage de la Ville de Genève;
- que le cumul du versement d'une allocation forfaitaire et du remboursement des frais effectifs est un système opaque et injustifiable auprès de la population, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- supprimer l'allocation forfaitaire pour les frais professionnels octroyée annuellement aux membres du Conseil administratif pour un montant de 13 200 francs;
- maintenir le remboursement des frais effectifs selon le nouveau règlement du 31 octobre 2018 avec un plafond fixé à 15 000 francs pour les conseillers administratifs, et à 20 000 francs pour le maire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a adopté le 3 mars 2020 le règlement concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil administratif. A cette occasion, il a confirmé la suppression des allocations forfaitaires pour frais professionnels décidée en décembre 2018. Ce même 3 mars 2020, le Conseil municipal a voté un règlement plafonnant le remboursement des frais effectifs à 15 000 francs par année et par membre du Conseil administratif, 20 000 francs pour le ou la maire. Les dotations budgétaires y relatives votées chaque année par le Conseil municipal pourront être plus restrictives.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno

39. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Steven Francisco, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Dalya Mitri Davidshofer, Maria Casares, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ariane Arlotti et Jean-Pascal Cattin: «Pour des logements relais supplémentaires» (M-1483)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l’urgence sociale existe à Genève et qu’elle est malheureusement toujours en augmentation;
 - que les personnes en difficulté ainsi que leurs familles ont besoin d’un espace pour se reconstruire;
 - que les violences domestiques sont en augmentation;
 - qu’il a fallu plus de huit ans pour construire les premiers logements relais à Genève, dont l’inauguration a eu lieu en octobre dernier;
 - que ces logements relais sont déjà entièrement occupés avec succès et répondent aux attentes fixées;
 - qu’il y a plus de 8000 dossiers en attente d’une solution,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’étudier rapidement la mise en place de logements relais supplémentaires en tenant compte des espaces constructibles disponibles en ville de Genève;
 - d’obtenir rapidement ou de faire rapidement la liste des espaces disponibles pour ce genre de constructions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif fait sienne la volonté des motionnaires.

Les premiers logements relais sis à la rue du Fort-Barreau 9a sont une réussite. Depuis leur mise en service en juin 2019, ils ont déjà vu deux bénéficiaires sortir du dispositif pour retrouver un logement sur le marché du logement. Une troisième personne est également sortie du dispositif, sans laisser d’indication quant aux suites qu’elle entendait donner à son parcours.

¹ «Mémorial 177^e année»: Développée, 5529.

Motion: pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire

Il appartiendra au Conseil administratif qui entrera en fonction le 1^{er} juin 2020 de mandater le cas échéant la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le Service social (SOC) afin d'aller de l'avant.

Revenant sur l'un des considérants de cette motion, le Conseil administratif tient à préciser que les logements relais ne sont pas destinés aux personnes qui subissent des violences domestiques. Celles-ci ont besoin d'un accompagnement social plus encadrant et d'un lieu de vie mieux sécurisé. La Ville de Genève soutient pour ce faire la fondation Au Cœur des Grottes ou encore Aide aux victimes de violences en couple (AVVEC).

En outre, les 8000 dossiers en attente d'une solution le sont au niveau des Fondations immobilières de droit public (FIDP) de l'Etat de Genève. Les personnes qui ont fait des demandes ne se trouvent pas dans la même précarité que celles logées à Fort-Barreau. Les logements relais visent un public plus restreint: 300 places seraient nécessaires en Ville de Genève, selon les études qui avaient été produites en 2012 suite au dépôt de la pétition P-274: «Pour des logements d'urgence».

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Esther Alder

40. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 avril 2017 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Pour un meilleur pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire» (M-1524)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, en Ville de Genève, les principales institutions culturelles sont organisées en fondations d'intérêt public (Fondation d'art dramatique (FAD), Fondation du Grand Théâtre de Genève, Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires);
- que les conseils de fondation sont composés de divers représentants notamment désignés par l'exécutif et le Conseil municipal (ainsi que par l'Etat de Genève pour la FAD);

¹ Ancien projet de délibération PRD-141 transformé en motion M-1524. «Mémorial 177^e année»: Rapport PRD-141 A, 6086.

Motion: pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire

- que les Musées d'art et d'histoire de Genève (MAH) forment un ensemble muséal composé du Musée d'art et d'histoire, du Cabinet d'arts graphiques, de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, de la Maison Tavel et du Musée Rath;
- que le budget des MAH s'élève chaque année à 34 millions de francs;
- que cet important ensemble muséal n'est chapeauté que par le conseiller administratif en charge de la culture et du sport et un directeur dont la nomination a été largement critiquée;
- que cette organisation n'inclut ainsi aucun élu des partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, ni aucun représentant des associations de protection du patrimoine et des importants partenaires du MAH, comme la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (SAMAH), qui compte quelque 1400 membres, ou encore Hellas et Roma;
- que cette situation a eu pour conséquence que le projet porté par M. Sami Kanaan de rénovation/agrandissement du bâtiment sis 2, rue Charles-Galland/9, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, classé à l'inventaire fédéral, a essuyé un refus populaire en février 2016;
- que, en effet, ce projet était voué à l'échec, ab ovo, dès lors qu'il a été initié en collaboration avec les seuls responsables du musée, sans tenir compte de toutes les parties intéressées;
- que, malgré le message pourtant clair du résultat de la votation de février 2016, M. Sami Kanaan persiste à écarter les parties intéressées avec la mise sur pieds d'une commission externe, composée de membres venus de l'étranger et d'autres cantons, pour élaborer le projet culturel pour l'avenir du MAH;
- que le bâtiment Camoletti attend sa rénovation depuis 1998 alors que la Ville a une obligation légale de l'entretenir;
- que de nombreux textes (motions, questions, interpellations) ont été déposés au sujet de la gestion de ce musée (transparence, recrutements, etc.);
- que, en novembre 2016, la commission des finances a émis des soupçons quant à la régularité du processus d'attribution du mandat au bureau d'architectes Jucker-Nouvel et a exigé de l'exécutif tous documents utiles, en vain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de produire une étude sur les avantages et les inconvénients d'un pilotage par une fondation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 4 mars 2020. Cette motion a été déposée durant le processus d'élaboration pour un nouveau projet concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH).

Motion: pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire

Pour rappel, le département de la culture et du sport (DCS) a mis en place en juin 2016 une commission d'expert-e-s composée de personnalités du monde muséal européen. Garante d'un regard neuf sur le MAH, cette commission, coprésidée par MM. Jacques Hainard et Roger Mayou, a eu pour mandat de poser les grandes lignes d'un projet culturel qui valorise la richesse et la pluralité des collections tout en inscrivant l'institution dans le XXI^e siècle. Ce projet, décrit dans le rapport final de juin 2018, a reçu un accueil unanime des milieux intéressés et du public. C'est sur lui que s'appuient la nouvelle direction du MAH, entrée en fonction fin 2019, et l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration du programme du concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement du musée.

Concernant la demande de réalisation d'une étude «sur les avantages et les inconvénients d'un pilotage par une fondation» concernant le MAH, le DCS s'y emploiera dans le courant de la prochaine législature.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Sami Kanaan

La présidente. J'en ai fini pour ce soir avec les réponses du Conseil administratif... (*Applaudissements nourris.*)

41. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

42. Interpellations.

Néant.

43. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je voulais vraiment vous remercier pour votre patience tout au long de cette soirée et remercier aussi les collaborateurs du Service du Conseil municipal, notamment Guillaume Rogez qui s'est démené contre le système informatique pour qu'il fonctionne! (*Applaudissements nourris.*) Je vous dis à demain à 17 h 30 ici même. Excellente soirée!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	82
2. Communications du Conseil administratif	82
3. Communications du bureau du Conseil municipal	82
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 26 avril 2016 de M ^{mes} et MM. Amanda Gavilanes, Maria Casares, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Tobias Schnebli: «Commission des naturalisations: respecter les textes et les personnes» (R-196 A)	82
5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 350 000 francs destiné à l'acquisition de corbeilles de rue (PR-1356 A)	86
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 14 novembre 2017: «Pour l'organisation d'une réunion au sujet des bornes mobiles à l'entrée de la rue Chandieu et au sujet de la circulation dans la rue Chandieu» (P-376 A)	97
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Pour la création de parcs à chiens situés à la Jonction et dans les quartiers bordant le Rhône et l'Arve» (P-384 A)	111
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018: «Sécurité routière sur la zone de rencontre de la rue Camille-Martin, à proximité de l'école des Ouches» (P-383 A)	131
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 24 juin 2019: «Pour des places de parking de dépose-minute» (P-402 A).	146
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2019: «La population veut profiter des deux terrasses	

de l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève!» (P-407 A)	161
11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 17 avril 2019 de M ^{mes} et MM. Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, François Mireval, Régis de Battista, Ahmed Jama, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehnerda Cruz, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini et Laurence Corpataux: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!» (R-242)	177
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M ^{me} Patricia Richard: «Concernant la motion M-1487 intitulée «Donnons la gratuité des TPG aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en Ville de Genève» (QE-543)	254
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M. Pierre Gauthier: «Aménagement du trottoir devant l'église Sainte-Clotilde, située au 11, av. de Sainte-Clotilde» (QE-545)	255
14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 4 décembre 2019 de M ^{me} Ariane Arlotti: «Pourquoi l'audit de gouvernance du Grand Théâtre, qui avait été prévu par le Contrôle financier de la Ville de Genève pour la saison 2019-2020, a-t-il été reporté par M. Sami Kanaan à la saison 2020-2021?» (IE-92)	256
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 février 2019 de M. Morten Gisselbaek: «Quel est l'impact environnemental en ce qui concerne les eaux usées des grosses institutions et des complexes urbains de la Ville de Genève?» (QE-521)	257
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Artisans de l'ancienne usine Hispano-Suiza: les promesses de relogement sur place ont-elles été tenues?» (QE-536)	259
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de M. Eric Bertinat: «Bilan de législature du bétonnage en Ville de Genève» (QE-526)	261

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M^{me} Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M^{me} Patricia Richard: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!» (M-713) 264
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Anne Moratti, Sandrine Burger, Bayram Bozkurt, Julide Turgut Bandelier, Marie-Pierre Theubet, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour que la Ville de Genève soutienne la campagne Fair Trade Town pour un commerce équitable et une économie solidaire» (M-1164) 265
20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 octobre 2017 de M. Jean Rossiaud: «Pollution par le bruit: que fait la Ville de Genève en matière de voirie?» (QE-488) 267
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de MM. Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, M^{mes} Salika Wenger, Marie Gobits et Sylvain Thévoz: «Soutien au sport amateur» (M-1009) 274
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2016 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli, Pascal Spuhler, Alfonso Gomez, Natacha Buffet-Desfayes et Lionel Ricou: «Zones industrielles et artisanales: état des lieux sérieux» (M-1204) 279
23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2014 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Tobias Schnebli et Alpha Dramé: «Pour une politique du livre numérique ambitieuse» (M-1112) 283
24. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 4 mars 2020 de M. Manuel Alonso Unica: «Réformes et plans de réorganisation» (IE-95) 289
25. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 novembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Rémy Burri et Alexis Barbey: «Pour une gestion municipale du logement plus efficace, plus efficiente et moins politisée» (M-950) 290

26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti et Morten Gisselbaek: «La probité et la transparence, ça ne se négocie pas!» (M-1384) 291
27. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève» (M-1446) 292
28. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2020 de M^{me} Patricia Richard: «Le plastique c’est fantastique» (QE-544) 294
29. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéphanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d’art et d’histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157) 296
30. Réponse du Conseil administratif à l’interpellation écrite du 4 mars 2020 de M. Simon Brandt: «Extinction Rebellion ou commerce local?» (IE-96) 298
31. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 juin 2009 de MM. Alpha Dramé, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Florence Kraft-Babel, Anne-Marie Gisler, Maria Pérez, MM. Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Olivier Tauxe et Sylvain Clavel: «Pour un parc éco-industriel ou un écosite sur le site de Châtelaine» (M-876) 300
32. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 28 avril 2015: «Le Plaza ne doit pas être démoli et doit rester un cinéma» (P-335) 301

33. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 juin 2016: «Un futur pour les patients genevois» (P-358) 303
34. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 5 février 2019: «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy» (P-397). 305
35. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Philippe Haas, Eric Bertinat, Joris Vaucher, Maria Vittoria Romano, Pascal Spuhler, Lionel Ricou, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso et Simon Gaberell: «Le Marathon de Genève, une chance pour notre ville!» (M-1211)..... 306
36. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Nicolas Ramseier et Georges Martinoli: «Frais professionnels du Conseil administratif: mettons fin aux abus» (M-1388) 309
37. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh, Jean Zahno, Ariane Arlotti et Pierre de Boccard: «Pour un développement de l'équipement grimpe qui assure!» (M-1305). 311
38. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Mettons fin aux frais professionnels abusifs des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève» (M-1385)..... 314
39. Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 décembre 2019 de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Steven Francisco, Christina Kitsos, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Dalya Mitri Davidshofer, Maria Casares, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, François Mireval, Ulrich Jotterand, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ariane Arlotti et Jean-Pascal Cattin: «Pour des logements relais supplémentaires» (M-1483) 317

40. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 avril 2017 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Jean Zahno et Pierre Scherb: «Pour un meilleur pilotage de l'ensemble muséal des Musées d'art et d'histoire» (M-1524)	318
41. Propositions des conseillers municipaux	321
42. Interpellations	321
43. Questions écrites	321

La mémorialiste:
Daphné Leftheriotis